

■ Dans « aden » :
tout le cinéma
et une sélection
de sorties
Demandez notre supplément

M. Bush lance le bouclier antimissile et ouvre une nouvelle ère stratégique

CRITIQUANT la doctrine de la dissuasion nucléaire comme « inadaptée », le président George W. Bush a ouvert, mardi 1^{er} mai, une nouvelle ère stratégique en confirmant le lancement du projet de bouclier antimissile américain. Il a critiqué le document-clé régissant les relations stratégiques entre les Etats-Unis et la Russie, le traité ABM de 1972 (limitant les systèmes antimissiles), l'un des fondements de la théorie de la dissuasion. « Nous devons travailler ensemble pour remplacer ce traité », a-t-il déclaré, à la fois à l'intention de Moscou et des alliés européens des Etats-Unis. Dans un discours prononcé à Washington, il a promis que cette rupture stratégique ne se ferait pas de manière « unilatérale », mais en étroite consultation avec toutes les puissances concernées.

Lire page 4 et le point de vue de Carlos Fuentes page 17

La France face à ses crimes en Algérie

● Nouvelles révélations du général Aussaresses sur la guerre d'Algérie ● Dans un livre, il raconte les tortures, les exécutions et les massacres auxquels il a participé ou qu'il a ordonnés ● Il dit avoir agi sur ordre des autorités politiques de l'époque ● Ces faits sont-ils des « crimes contre l'humanité » ?

SES AVEUX sont terribles pour la France, la République et lui-même. Ils renvoient l'armée française et le pouvoir politique de l'époque à une page sanglante de leur histoire. Dans *Services spéciaux, Algérie 1955-1957*, qui paraît le 3 mai aux éditions Perrin et dont *Le Monde* publie des extraits, le général Paul Aussaresses, 83 ans, raconte le rôle qu'il a joué pendant la bataille d'Alger : tortures, exécutions sommaires de suspects parfois maquillés en suicides, massacres de civils. Le général Aussaresses, commandant au moment des faits, explique que la torture était déjà pratiquée, couramment, par la police à Philippeville, en 1955, au moment de son arrivée sur le territoire algérien.

Elle était systématique pendant la bataille d'Alger, en 1957, et il en a été l'organisateur secret. Paul Aussaresses décrit ainsi comment son commando torturait et tuait, à Alger, la nuit. Il l'assume, le revendique, sans remords. Interrogé par *Le Monde* le général Aussaresses déclare : « C'est efficace, la torture, la majorité des gens craquent et parlent. Ensuite, la plupart du temps, on



les achevait. (...) Est-ce que ça m'a posé des problèmes de conscience ? Je dois dire que non. » Il affirme que le pouvoir politique couvrait ces crimes, et met en cause les socialistes et notamment François Mitterrand, alors ministre de la justice. L'historien Pierre Vidal-Naquet estime, dans un entretien au *Monde*, que « la responsabilité du gouvernement de la République de l'époque est à présent clairement établie ».

Le général Aussaresses ne redoute pas, dit-il, un procès. Peut-être pour suivi pour crimes contre l'humanité définis notamment, dans le code pénal, par « la déportation, la réduction en esclavage ou la pratique massive et systématique d'exécutions sommaires, d'enlèvements de personnes suivis de leur disparition, de la torture ou d'actes inhumains, inspirés par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux et organisés en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile » ?

Lire page 6, le document pages 14-15, notre éditorial page 18

www.lemonde.fr/algerie



D.R.

CINÉMA L'Amérique en son miroir

Les cinéphiles devront jouer cette semaine à démêler le vrai du faux à la vision de deux films américains qui se disputent les écrans : *Manipulations*, dans lequel Jeff Bridges (photo) joue un président des Etats-Unis, inspiré de Bill Clinton, aux prises avec une affaire de mœurs ; *Bêtes de scène*, dans lequel, sous des dehors documentaires, Christopher Guest signe une comédie qui met en scène, elle aussi, l'Amérique contemporaine. p. 32 à 35

www.lemonde.fr/cinema

Homosexualités et adoption

FAUT-IL AUTORISER les homosexuels à adopter des enfants ? Depuis 1966, les célibataires peuvent faire une demande mais elle est refusée lorsqu'ils déclarent leur homosexualité. Dans une pétition lancée par l'Association des parents gays et lesbiens, des responsables politiques - Michel Rocard et Claude Evin - et une centaine de chercheurs et d'intellectuels - dont Alain Touraine, Françoise Héritier et Irène Théry - dénoncent cette « discrimination ». « Dans la mesure où la loi permet à une personne seule d'adopter, écrivent-ils, l'absence de référent paternel ou maternel ne saurait être un défaut réhibitoire ni un motif de refus. »

Lire page 10

Sur la piste de la cassette Méry, au domicile supposé de Jean-Baptiste Poquelin

LA PERTE de sa « chère cassette » avait fait basculer la raison d'Harpagon, l'Avaro de Molière. Trois siècles et demi plus tard, la recherche de celle - non moins fameuse - de l'ancien financier occulte du RPR, Jean-Claude Méry, aura sans doute amoindri la sagacité des juges et des policiers. En adressant, le 13 novembre 2000, au ministère de la justice, une lettre dans laquelle il prétendait dénoncer le détenteur du sulfureux enregistrement, le plaignant qui se dissimulait sous l'identité de « P. Lefevre » ne pouvait savoir que sa fourberie en apporterait une aussi édifiante démonstration.

Manuscrite, l'intrigante missive disait simplement ceci : « Mais oui, la "cassette" a été retrouvée. Elle est chez J.-B. Poquelin, au 37, de la rue Richelieu, dans le 1^{er} arrondissement de Paris. » Place Vendôme, nul ne s'avisa que l'enveloppe avait été libellée au nom d'une introuvable « direction de la basoche ». Le terme, issu du vieux français, désigne péjorativement les « gens de justice », indique le dictionnaire. Ni que le dénommé J.-B. Poquelin figurait en meilleure place dans le répertoire du théâtre classique qu'au fichier des personnes recherchées. Ni enfin que,

sur le plan de Paris, la rue Richelieu est prolongée par une rue Molière, non loin de la Comédie-Française. Transmis au parquet général le 29 novembre, le courrier prometteur fut remis au procureur le 14 décembre et communiqué, « à toutes fins utiles », au juge d'instruction Marc Brisset-Foucault, chargé de l'enquête sur la réalisation - et la disparition - de la célèbre cassette.

« Tous les magistrats sont intéressés à prendre cette affaire en main », assurait Harpagon. « Laissez-moi faire, lui disait fièrement le commissaire. Je sais mon métier, Dieu merci (...). Et je voudrais avoir autant de sacs de 1 000 francs que j'ai fait pendre de personnes... » (Acte V, scène 1). Le juge Brisset-Foucault fit diligence. Sans sourciller, il télécopia la lettre à la brigade de répression de la délinquance économique (BRDE) « pour exploitation ». Les policiers se montrèrent plus zélés que perspicaces : ils constatèrent que la rue Richelieu ne comportait aucun numéro 37 et notèrent, après lecture, que le courrier visait un certain M. « Paquelin ». Les recherches commandées à France Télécom pour retrouver l'inconnu restèrent infructueuses.

Les enquêteurs voulurent en avoir le cœur

net. Ils se rendirent sur les lieux, le 18 décembre, où ils constatèrent que « le 37, rue de Richelieu n'existe pas, mais correspond à la statue de J.-B. Molière, auteur théâtral ». Vexés, ils s'enquirent aussi de l'adresse du dénommé « P. Lefevre », mais celle que le farceur avait mentionnée sur la lettre n'existait pas davantage. Bredouilles, ils informèrent, le soir même, le juge du « résultat négatif de l'ensemble des recherches et vérifications concernant les nommés Paquelin et Lefevre ». Et l'on s'arrêta là.

De cette saynète, qui aurait inspiré l'auteur des *Femmes savantes*, on pourra conclure que la cassette était si précieuse qu'elle tourna en ridicule ceux qui la poursuivaient, ou se demander ce que diable ils allaient faire dans cette galère. L'enquête n'est pas allée plus loin. Juges et policiers recherchent toujours l'original de l'enregistrement de Jean-Claude Méry, dont *Le Monde* a publié le texte - et dont le président de la République, qui préfère les poètes, a qualifié la teneur d'« abracadabrantesque », en empruntant le mot à Rimbaud.

Hervé Gattegno



ERIC PASQUIER

VOYAGES A bord d'un cinq-mâts

De la race des long-courriers imaginés au milieu du XIX^e siècle, le *Royal-Clipper* (photo) est aujourd'hui, avec ses 42 voiles pour 5 000 mètres carrés de surface, le plus grand voilier du monde. L'hiver dans les Caraïbes, l'été en Méditerranée, il emmène 200 passagers à une vitesse pouvant atteindre 18 à 20 nœuds. A bord, le luxe côtoie le rêve, celui de s'imaginer corsaire, ou pirate. p. 28 et 29

Marchés cyclothymiques



RON SOMMER

DEUTSCHE TELEKOM, que préside Ron Sommer, a été fortement affecté par les turbulences financières de ces derniers mois. Tous les agents économiques doivent, à des degrés divers, s'adapter à l'instabilité, qui devient chronique, des marchés.

Lire page 20

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.



Reverso

JAEGER-LECOULTRE
DUBAIL

21, Place Vendôme Paris 1^{er} Tél. 01 42 61 11 17

66, rue François 1^{er} Paris 8^e Tél. 01 53 57 42 00

Aura le plaisir de vous remettre gracieusement le Livre de la Manufacture Jaeger-LeCoultre.

POINT DE VUE

Mon fils, les OGM et moi par Josy Bové

MON fils José Bové est opposé aux plantes transgéniques. Dans *Newsweek* du 5 février, repris par *Courrier international* du 8 février, je disais que pour moi, scientifique et biologiste, les plantes transgéniques ne sont pas le mal absolu et ne doivent pas être condamnées en bloc. Cette divergence entre le père et le fils a été commentée par la presse parlée et écrite. Certains commentaires ont été l'occasion d'affirmations inexactes et contraires à la réalité. Je souhaite ici rétablir les faits et apporter quelques précisions.

Non, je ne suis pas l'expert en OGM qu'on veut bien faire de moi mais, comme tout scientifique qui suit les évolutions dans son domaine, je suis intéressé par l'outil de la transgénèse et j'ai encouragé certains de mes chercheurs à l'utiliser. Il est donc abusif et faux de dire que je suis l'un des promoteurs les plus zélés des cultures transgéniques.

J'ai enseigné la biologie moléculaire des bactéries et des virus à l'université Bordeaux-II jusqu'en 1998. J'ai créé, en 1974, le laboratoire de biologie cellulaire et molé-

culaire au centre de recherche INRA de Bordeaux. Je ne le dirige plus depuis 1994 et je suis à la retraite depuis 1999. Les recherches que j'ai animées portent sur l'étiologie des maladies des plantes, les bactéries phytopathogènes nouvelles que nous avons découvertes et les interactions entre ces agents pathogènes et leurs plantes-hôtes.

Non, je ne cours pas la planète afin de plaider la cause des OGM. Si je la parcours, c'est, entre autres, pour contribuer à organiser et à développer la recherche sur les maladies des agrumes au Brésil, à aider l'Afrique du Sud, l'Inde, le Népal, le Vietnam, l'Indonésie, mais aussi les pays du Proche et du Moyen-Orient, à identifier sur le terrain certaines maladies graves des agrumes et à mettre en place, dans les organismes de recherche publics, des laboratoires de diagnostic axés sur les méthodes de détection développées au laboratoire de Bordeaux.

Lire la suite page 17

Josy Bové est professeur de microbiologie en retraite.



D.R.

INFORMATIQUE Les vingt ans du PC

Lancé par IBM en 1981, l'ordinateur personnel a réalisé des progrès vertigineux. Le nombre de transistors des puces a été multiplié par 144 et leur vitesse par 360. Néanmoins, peu d'applications tirent profit d'une telle puissance et des écrans intégrant un ordinateur sommaire viennent concurrencer le PC pour l'accès à Internet. p. 26

International.....	2	Aujourd'hui.....	26
France.....	6	Météorologie-Jeux.....	30
Société.....	10	Carnet.....	31
Régions.....	13	Culture.....	32
Horizons.....	14	Guide culturel.....	35
Entreprises.....	20	Kiosque.....	36
Communication.....	22	Abonnements.....	36
Tableau de bord.....	23	Radio-Télévision.....	37

ALGÉRIE Tandis que la tension reste vive en Kabylie, après douze jours de violences, le message à la nation du président Abdelaziz Bouteflika a laissé les Algériens sur

leur soif de réformes et de libertés. Son discours n'a révélé qu'une seule mesure concrète : la création d'une commission nationale d'enquête. ● LE RCD (Rassemblement pour la

culture et la démocratie) a annoncé, mardi 1^{er} mai, son retrait du gouvernement auquel il participait depuis dix-huit mois. ● SAÏD SAADI, le chef de file du RCD déclare, dans un entre-

tien au *Monde* que ce qui s'est passé en Kabylie est une « tragédie nationale », estimant que l'Algérie subit les « spasmes sanglants d'une fin de règne, d'un régime d'essence militai-

re ». ● LE BILAN des victimes de la répression s'élèverait à 42 morts d'après le ministère de l'intérieur, mais les décomptes de la presse font état de 62 à 80 morts.

Abdelaziz Bouteflika perd ses alliés politiques en Kabylie

Moins de vingt quatre heures après le message du chef de l'Etat algérien à la nation, le Rassemblement pour la culture et la démocratie a officialisé, mardi 1^{er} mai, sa décision de se retirer du gouvernement. Malgré une apparente accalmie, la tension reste vive dans la région

ALGER
correspondance

La déception est grande en Algérie, depuis l'adresse à la nation du président Abdelaziz Bouteflika à la télévision algérienne, lundi 30 avril. Attendu avec impatience, le chef de l'Etat avait choisi de s'exprimer dans une arabe classique difficilement accessible pour la population, que ce soit en Kabylie ou dans les régions arabophones du pays. M. Bouteflika, qui sait pourtant manier avec brio un langage accessible au plus grand nombre, a paru guindé et engoncé dans une officialité inexplicable.

Le lendemain, le pouvoir a semblé vouloir rattraper les choses. De larges extraits du discours présidentiel, avec traduction en langue française, ont été diffusés par la télévision nationale, et des journalistes

parlant le tamazigh (langue berbère) avaient tout spécialement été choisis pour officier lors des journaux de 13 heures et de 20 heures.

Ces petits gestes sans portée n'ont pas modifié d'un pouce les réactions sans appel de la population. « Bouteflika n'a rien à dire », commentaient les Algériens qui ne manquaient pas de relever l'absence de mesures concrètes dans le discours présidentiel. « Il dit avoir compris le message des révoltés mais il a paru à des années lumières de la réalité », disait-on dans les rues d'Alger.

CALME PRÉCAIRE

Le chef de l'Etat s'est en effet contenté d'annoncer la constitution d'une commission nationale d'enquête formée par des représentants de la société civile et a

laissé entendre que la langue tamazigh pourrait être intégrée dans le futur projet de révision de Constitution. Il a également indiqué son intention d'adopter la proposition de la commission nationale de réforme de l'éducation nationale, rendant obligatoire l'enseignement de la langue berbère dans les régions berbérophones. Pas un mot, en revanche, sur l'attitude des forces de l'ordre, et surtout de la gendarmerie, tant décriées par la population. Dans le plus pur style de la tradition du pouvoir algérien, M. Bouteflika a préféré évoquer l'idée d'un « complot » et d'une « manipulation » derrière les événements tragiques de Kabylie. Tout ceci, a-t-il dit en substance, n'est pas fortuit, mais nous savons qui se cache derrière ces violences. La formule délibérément vague

Algérie	
POPULATION	30,2 millions dont 36 % de moins de 15 ans
CAPITALE	Alger
LANGUES	Arabe (officiel), français et berbère (admis dans les écoles)
RELIGION	Islam (religion d'Etat)
SUPERFICIE	2 381 741 km ²
MONNAIE	Dinar algérien
PNB/HAB.	1 550 \$ (1998)
DETTE EXTÉRIEURE	28,7 milliards de \$ (en 1999)
TAUX DE CHÔMAGE	30 % de la population active
FORCES ARMÉES	122 000 hommes : Terre 105 000 h., Marine 7 000 h., Air 10 000 h.
FORCES PARAMILITAIRES	181 200 hommes : Gendarmerie 60 000 h., forces nationales de sécurité 20 000 h., gardes républicains 1 200 h., forces d'autodéfense 100 000 h.
PRÉSIDENT	Abdelaziz Bouteflika le 15 avril 1999, avec 74 % des suffrages
NATURE DU RÉGIME	présidentiel

Sources : AFP, Institut international des études stratégiques IIES 1999/2000

Le président n'a annoncé que « la création d'une commission d'enquête nationale »

APRÈS douze jours d'émeutes en Kabylie, le président algérien, Abdelaziz Bouteflika, s'est adressé à la Nation, lundi 30 avril. Voici les principaux extraits de son discours radiotélévisé :

« Des événements tragiques viennent d'en-deuilier la Kabylie. (...) Il y a eu des victimes et des dégâts matériels. Je m'incline devant la mémoire de toutes les victimes et je présente à leurs familles mes condoléances et celles de la Nation tout entière. »

« Les événements qui viennent de se dérouler en Kabylie (...) comportent des risques graves de remise en cause des progrès réalisés et des perspectives ouvertes par le programme de redressement. Ces événements et les violences qui les ont accompagnés ne sont pas fortuits. (...) Dans l'immédiat, j'annonce la création d'une commission nationale d'enquête

(...) La composition de cette commission comprendra des représentants de la société civile. [Elle] aura pour mission de faire toute la lumière sur ce qui s'est passé, et de le faire en toute liberté et en toute transparence. (...) Ceci ne réduira en rien la portée des enquêtes judiciaires que les parquets auront estimé devoir ouvrir. (...) »

« Des voix encourageant ces débordements, attisant les haines et semant la subversion et la division. Qu'elles soient intérieures ou extérieures, nous les connaissons, et l'avenir les dénoncera clairement auprès de l'opinion (...) »

« Nous savons que la Kabylie est confrontée aux problèmes de sécurité, de chômage, de logement, d'incertitude sur l'avenir, propres à toutes les régions du pays. A ces problèmes que nous connaissons tous, s'ajoute pour la Kabylie une dimension due à ce qu'on a appelé une crise identitaire et qui est liée à la perception faite de la dimension et de la place de l'amazighité [identité berbère] dans notre vie nationale (...) »

« La revendication identitaire a aussi une dimension constitutionnelle qui ne peut être prise en charge que dans le cadre d'une révision constitutionnelle dont j'ai examiné l'éventualité (...) Notre identité nationale, consacrée par la Constitution, se fonde sur l'amazighité, l'arabité et l'islam qui en constituent les trois dimensions. Le caractère national de ce patrimoine s'est établi en fait par l'usage et durant notre histoire, avant même qu'il soit pris en compte par des systèmes constitutionnels (...) »

« Je voudrais m'adresser (...) à tous les jeunes d'Algérie, et à ceux de Kabylie notamment, pour leur dire que j'ai convenablement saisi le sens et la portée de leur protestation. Je comprends leurs impatiences et leurs frustrations. Je comprends leurs incertitudes devant un lendemain qui leur paraît sans promesse. Il faut qu'ils sachent que c'est avec eux que nous voulons trouver les voies d'un avenir plus conforme à leurs aspirations. »

Des précédents sans résultats

Une dizaine de commissions d'enquête ont été créées ces dernières années en Algérie, mais leurs conclusions n'ont, en règle générale, rien donné. La plus connue est la « commission Bouchaïb », chargée d'enquêter sur l'assassinat du président Bouadi. Elle a conclu – sans convaincre – par la thèse de « l'acte isolé ». Les conclusions d'une autre commission, chargée d'enquêter sur les accusations de détournement de 26 milliards de dollars, formulées par un ancien premier ministre (Abdelhamid Brahimi, actuellement en exil à Londres) n'ont jamais été rendues publiques.

Plus récemment, les résultats d'une enquête parlementaire sur la fraude électorale généralisée en faveur du Rassemblement national démocratique (RND) lors des élections locales d'octobre 1997 n'ont pas été rendus publics. Le rapport, supposé être accablant pour le RND, continue de dormir dans les tiroirs du président de l'Assemblée nationale, également à la tête de ce parti.

Saïd Saadi, secrétaire général du Rassemblement pour la culture et la démocratie et député d'Alger

« Il nous est impossible de rester dans un gouvernement qui tire sur des jeunes »

CHEF DE FILE du RCD, Saïd Saadi (54 ans) a annoncé, mardi 1^{er} mai, son départ de la coalition gouvernementale, après la répression sanglante des émeutes en Kabylie. Principal animateur du « printemps berbère » de 1980, M. Saadi fut aussi membre fondateur en 1985 de la Ligue algérienne des droits de l'homme, ce qui lui a valu d'être condamné à trois années de prison. En 1989, il crée le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) dont il devient le secrétaire général. A la suite de l'élection du président Bouteflika, en avril 1999, ce démocrate « anti-islamiste » accepte que son parti entre au gouvernement. Deux ministres RCD y siègeront ainsi pendant dix-huit mois.

« On savait depuis plusieurs jours que votre parti, le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), envisageait de démissionner du gouvernement. Qu'est-ce qui vous a fait passer à l'acte ? »

« Il nous fallait le temps de réunir le Conseil national du parti en session extraordinaire. C'est cette instance souveraine qui avait débattu et décidé de notre intégration au gouvernement. C'était donc à elle de décider de son retrait, ce qu'elle a fait mardi après-midi. Voilà pour la forme. »

« Pour le fond, ce qui s'est passé en Kabylie est une véritable tragédie nationale. Nous n'avions jamais vécu une telle répression en Algérie dans notre histoire récente, pourtant lourde en la matière. Pendant six jours, des gendarmes ont tiré à balles réelles sur des hommes à mains nues. Il ne s'agit pas d'une réaction d'affolement ni d'un dérapage. C'est une réponse par la terreur à une revendication populaire qui gêne le pouvoir parce qu'elle ne fait pas partie de son « stock » idéologique. Nous sommes gouvernés par un personnel politique dépassé, qui est enfermé

dans un véritable délire idéologique. Toute question, tout dossier, tout propos qui ne font pas partie de ses souvenirs sont au minimum ignorés, sinon diabolisés, voire réprimés. »

« Personne n'est compétent pour parler politique, s'il n'a pas fait le coup de feu pendant la guerre de Libération ! Et croyez-moi, je ne dis pas cela de façon péjorative. En Algérie, nous avons d'un côté une minorité vieillissan-

de blessés par balles. Même dans un pays du Sud, espérant construire à terme un régime démocratique, un tel gouvernement aurait dû tomber. Et les responsables des services de sécurité à l'origine d'une telle tragédie auraient dû être suspendus, ou démissionner si leur culpabilité n'était pas avérée. Il n'en a rien été. »

« Sur le fond, on attendait du discours de M. Bouteflika un minimum de propositions concrètes,

clair. Mais il y a une vraie solidarité entre l'une et l'autre sur l'essentiel, c'est-à-dire sur la manière de concevoir la relation pouvoir-société. Ce à quoi nous assistons, ce sont les spasmes sanglants d'une fin de règne, d'un régime d'essence militaire certes, mais qui n'est pas réductible, je le répète, à une opposition présidence-armée, et qui pose un vrai problème : celui d'une culture d'Etat à laquelle le n'a pas pu s'adapter toute une génération. »

« Cela veut-il dire que le problème sera résolu dans quelque cinq années, quand l'heure de la retraite aura sonné pour toute cette génération ? »

« J'espère qu'on n'attendra pas cinq ans ! Car l'exaspération est une énergie qui peut être positive ou dévastatrice. Et le cas de la Kabylie est exemplaire en la matière. Si la génération des 15-20 ans dérape aujourd'hui, c'est parce qu'elle n'a cessé d'accumuler des frustrations et qu'elle ne trouve plus la possibilité de les projeter dans des perspectives structurantes. »

« Quel bilan dressez-vous de vos dix-huit mois de participation au gouvernement ? »

« Il est important que les chantiers de l'éducation nationale, de la justice, de la réforme administrative, des réformes économiques et sociales, soient à présent inscrits et revendiqués par l'Etat comme des priorités de la nation. Mais leur mise en œuvre a tardé, pour des raisons encore une fois culturelles, à mon avis, et qui sont propres aux anciens dirigeants. Comme s'il y avait une incapacité à appliquer des décisions, une fois que l'on se trouve au pied du mur. L'intégration du RCD au gouvernement a eu le mérite de resituer les enjeux majeurs de la nation dans les institutions. »

Propos recueillis par
Florence Beaugé

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT

ISM www.ism-mba.edu
FULLY ACCREDITED*

*Programmes accrédités aux USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais avec professeurs américains compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-45 ans, 24 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.
Admissions : janvier, avril, octobre.

◆

ieMBA International Executive MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

- "Part-time" sur 12 mois : 10 ou 15 séminaires mensuels à Paris et 1 ou 2 mois à New York. 520 heures plus thèse

◆

DBA DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

- pour titulaires d'un MBA ou équivalent,
- "Part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs à Paris. 320 heures plus thèse

◆

MBA MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

- "Multicultural, Part time" sur 12 ou 18 mois : 18 semaines, 6 à New York, 6 à Paris et 6 à Tokyo. 520 heures plus thèse
- "Full-time" : 4 mois à Paris et 6 mois à New York. 520 heures plus thèse

◆

e-PROGRAMS ieMBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION - MBA

International School of Management :
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : 33 1 45 51 09 09 - Fax : 33 1 45 51 09 08
e-mail : ism.paris@wanadoo.fr
http://www.ism-mba.edu
Programmes gérés à New York par ISM, Inc USA

ISM



SAÏD SAADI

« Nous assistons à des spasmes sanglants d'une fin de règne d'un régime qui n'est pas réductible à une opposition présidence-armée »

pour une fois. Or on a eu droit à un cours de droit constitutionnel ! Quelle est la position du président sur une éventuelle révision de la Constitution ? On ne le sait pas. On assiste toujours à des manœuvres dilatoires. L'objectif est de gagner du temps, de replâtrer le régime et de voir venir ! Et cela fait quarante ans que ça dure... Voilà pourquoi je ne partage pas du tout les analyses solidement ancrées qui réduisent la crise algérienne à un face-à-face présidence-armée. C'est beaucoup plus grave que cela ! Nous avons affaire à un personnel politique, civil et militaire globalement d'accord sur l'ensemble des dossiers laissés en jachère depuis l'indépendance. S'il ne s'agissait que d'un éternel complot, d'un réel affrontement opposant l'armée à la présidence, une partie aurait fini par prendre le dessus sur l'autre et on y verrait plus

La présidente philippine, Gloria Arroyo, dénonce une tentative de putsch

Les émeutes survenues mardi à Manille sont les plus graves depuis quinze ans

La présidente des Philippines, Gloria Arroyo, a affirmé que les émeutes survenues mardi 1^{er} mai à Manille entraient dans une conspiration de partisans de l'ex-

chef d'Etat, Joseph Estrada, visant à la renverser et à installer une junte. Le sénateur Juan-Ponce Enrile, un ancien ministre de la défense, a été arrêté.

MANILLE
correspondance

Le calme est revenu, mercredi 2 mai, à Manille, après une journée d'émeutes qui a fait 6 morts et 113 blessés, selon un dernier bilan officiel. Des check-points ont été mis en place sur les axes stratégiques et aucune date limite n'a été fixée à « l'état de rébellion » décrété la veille. « Ne me tenez pas », répond la présidente Gloria Macapagal Arroyo à ceux qui qualifient ces mesures d'urgence de « loi martiale virtuelle ». M^{me} Arroyo répète que « la situation est sous contrôle » et qu'elle « écrasera » toute tentative de déstabilisation. Elle affirme avoir déjoué une tentative de coup d'Etat mise en œuvre par des partisans du chef d'Etat destitué le 20 janvier.

Les partisans de la présidente – étudiants, religieux, syndicats et partis de gauche – ont repris possession, mardi soir, des lieux où se déroulaient la veille ceux de l'ex-président Joseph Estrada. Encadrés par des unités de marines, ils ont assisté – en présence du premier secrétaire de l'ambassade américaine – à une messe célébrée par le cardinal Sin, archevêque de Manille, qui a condamné les instigateurs des émeutes, mais non « les pauvres » qui y ont pris part.

Des centaines de milliers de sup-

porteurs survoltés manifestaient tous les soirs depuis l'arrestation de Joseph Estrada le 25 avril. Mardi, 10 000 à 20 000 d'entre eux ont marché sur le palais présidentiel de Malacanang, qu'ils ont cherché à prendre d'assaut à 4 h 30. Il a fallu une bonne partie de la journée à l'armée et aux forces de police pour repousser les assaillants, en ouvrant le feu à tir tendu contre des manifestants armés de cocktails Molotov et d'armes à feu artisanales. Une voiture de police et trois d'une chaîne de télévision considérée hostile à Estrada ont été incendiées. Manille n'avait pas vécu d'événements aussi violents depuis la chute du dictateur Ferdinand Marcos, en 1986.

« LA LUTTE DOIT CONTINUER »

« Ces manifestations ont été orchestrées suivant un programme politique », a jugé Gloria Arroyo. La police a arrêté mardi deux policiers de haut rang et un sénateur, Juan-Ponce Enrile, qui fut ministre de la défense de Marcos et l'un des instigateurs de sa chute. Des mandats d'arrêt ont été lancés contre neuf autres personnes, officiers supérieurs ou candidats de l'opposition aux sénatoriales du 14 mai, dont Panfilo Lacson, l'ex-chef de la police d'Estrada.

Canalisant les frustrations des

couches populaires, « ils prévoyaient d'instaurer leur propre junte », a affirmé la présidente. Une première tentative de coup avait avorté dans la nuit de dimanche à lundi, suite à un désaccord dans l'état-major des « conjurés » entre modérés et partisans de l'action. Transféré mardi à 20 kilomètres au sud de Manille, Joseph Estrada a déclaré : « Le sang de ces victimes est sur les mains de ceux qui gouvernent ». « La lutte doit continuer », a-t-il lancé. Son procès pour corruption doit s'ouvrir le 27 juin.

Gloria Arroyo, qui célébrait lundi ses cent jours au pouvoir, a pu mesurer la popularité de son rival et la puissance de ses réseaux. Financé par ses propres fonds, ceux de ses alliés politiques et hommes d'affaires – dont la fortune remonte aux années Marcos –, le rassemblement de ces derniers jours a mis à contribution des contingents de fidèles envoyés par ses « clients » locaux et deux des principales sectes du pays, El Shaddai et Iglesia ni Cristo – avec lesquelles M^{me} Arroyo est toutefois parvenue à négocier. Elle n'a pas manqué, à deux semaines d'élections générales, d'exprimer « toute sa reconnaissance » à l'armée.

Philippe Merlin

Abdurrahman Wahid à nouveau censuré par le Parlement

DJAKARTA

de notre envoyé spécial

Censuré une deuxième fois, lundi 30 avril, par l'Assemblée nationale, le président Abdurrahman Wahid n'a plus les moyens de gouverner. Cette fois-ci, les députés ne se sont pas contentés de dénoncer deux scandales financiers censés avoir élaboussé sa présidence. Ils ont dénoncé avec fermeté, par 363 voix contre 52, ce qu'ils jugent comme l'incapacité du chef de l'Etat à s'amender depuis le vote, le 1^{er} février, d'une première motion de censure. Les menaces et les cajoleries du président Wahid n'ont guère eu d'emprise sur des députés qui semblent prêts, s'il le faut, à engager une procédure de destitution du chef de l'Etat.

Telle était la situation, mercredi 2 mai à Djakarta, à quelques heures d'une allocution télévisée d'un président dont une partie de l'entourage souhaite qu'il accepte de négocier avec une élite politique rétive mais encore ouverte à des discussions. Salahuddin Wahid, l'un des frères du président, a déclaré au *Jakarta Post* que la censure était méritée et qu'elle représentait un « ferme avertissement », tout en estimant que le président « peut survivre s'il est capable de manifester davantage de volonté d'aboutir à un compromis avec l'Assemblée nationale ».

« "MEGA" EST LA CLÉ »

« Qu'est-ce que cela change ? », aurait commenté Wahid, à propos du vote de lundi. Le scénario catastrophe serait que le président n'engage des négociations que pour amuser la galerie – n'acceptant donc que des réformes mineures – et que ses millions de fidèles, dans l'est et le centre de Java, continuent de menacer d'en découdre. Dans ce cas de figure, l'Assemblée nationale devrait, dans le délai légal d'un mois, saisir l'Assemblée

consultative du peuple d'une procédure de destitution du chef de l'Etat.

La deuxième possibilité est que le président Wahid jette l'éponge. Mais l'uléma a prouvé qu'il était un battant doublé d'un redoutable manœuvrier et semble convaincu, comme il le dit, qu'il est le « président de l'unité ».

On en revient donc au troisième choix avancé sans succès l'an dernier : une délégation de pouvoirs au profit de la populaire vice-présidente Megawati Sukarnoputri, qui dispose d'une solide base au Parlement et d'appuis au sein de l'armée. « "Mega" est la clé de la solution », a déclaré à l'agence officielle Antara le ministre de la défense Mahfud Mohammad, proche collaborateur de Wahid. La silencieuse fille de feu Sukarno a fait voter la censure du président par son parti, le PDI-P, mais en faisant préciser qu'il ne s'agissait pas « d'un effort pour le renverser ». Elle veut éviter toute violence et ne souhaite pas davantage une destitution de Wahid qui affaiblirait encore l'institution présidentielle. Il s'agit, à ses yeux, de régler une « crise de direction » de l'Etat. Pour en sortir, le premier pas pourrait être une réunion des chefs des partis politiques.

En jugeant « inutile » d'investir des crédits supplémentaires tant que la crise politique ne se résorbera pas, le FMI, la Banque mondiale et le Japon (premier donateur) exercent également de fortes pressions en faveur d'un changement. Le gel provisoire d'une aide internationale cruciale semble, en effet, le résultat de la paralysie provoquée par une crise entre le président et le Parlement qui s'accompagne d'une multitude de conflits séparatistes, religieux et ethniques.

Jean-Claude Pomonti

► www.lemonde.fr/indonesie

Le président Wade est le grand vainqueur des élections législatives anticipées au Sénégal

DAKAR

de notre correspondante

On s'attendait à une vague bleue. Cela a été un raz-de-marée. Selon des résultats encore provisoires, la coalition Sopi – « changement » en langue wolof – formée autour du président Abdoulaye Wade, dont le bleu est la couleur fétiche, a remporté quelque 90 des 120 sièges à l'Assemblée nationale. Un an après avoir fait triompher l'alternance au Sénégal, M^e Wade a gagné, dimanche 29 avril, la bataille des législatives anticipées. Il s'agit bien d'une victoire personnelle, car le chef de l'Etat s'était fortement impliqué dans la campagne électorale. *Gorgui* – « le Vieux », son nom de campagne pour que l'on ne dise pas « président » – était officiellement intervenu en tant que secrétaire général du Parti démocratique sénégalais (PDS).

Inlassablement, il avait expliqué qu'il avait besoin d'une majorité à l'Assemblée pour gouverner. Les électeurs avaient l'embarras du choix entre vingt-cinq formations en lice. Mais ils ont montré qu'ils avaient bien saisi l'enjeu de ces élections. La participation, de près de 70 %, a été nettement supérieure

aux dernières législatives de 1998. Si l'« effet Wade » a joué à plein, le PDS a aussi accompli un sérieux travail de préparation. « Nous avons analysé toutes les élections depuis 1976 pour essayer d'identifier les vrais propriétaires des suffrages », explique Idrissa Seck, le numéro deux du PDS et tête de liste de la coalition Sopi. « Nous avons mené une opération de télémarketing visant des électeurs bien ciblés avec 50 000 appels téléphoniques. »

LE PS A ÉTÉ LAMINÉ

L'ère des griots – des louangeurs payés – semble ainsi révolue au profit des nouvelles techniques de communication. Pour le malheur du Parti socialiste. Le PS, pendant quarante ans premier parti du Sénégal, a été laminé. Il ne s'est pas remis de la défaite d'Abdou Diouf à la présidentielle d'il y a un an. En outre, il a dû faire face, à la veille du scrutin, à l'arrestation et l'inculpation pour détournement de fonds de l'un de ses candidats, ainsi qu'à l'audition par la police de son premier secrétaire. Selon les résultats provisoires, le PS ne devrait avoir qu'une dizaine de députés. « C'est très en deçà de nos attentes », admet un res-

ponsable socialiste. On s'attendait à une victoire de la coalition Sopi, mais pas de cet ordre-là. »

Moustapha Niassé, le leader de l'Alliance des forces du progrès (AFP), est l'autre grand perdant. Alors qu'il était arrivé troisième au premier tour de la présidentielle avec près de 17 % des voix, son parti n'a pas atteint ce score, dimanche. L'AFP se retrouve au coude à coude avec le PS.

M. Niassé n'a pas capitalisé son passage à la tête du premier gouvernement de M^e Wade. Tant qu'il a occupé le poste de premier ministre de l'alternance, il a gardé le silence. Ce n'est qu'après son limogeage, début mars, qu'il s'est mis à dénoncer le danger du « retour au parti-Etat ». Ce message a pu paraître brouillé aux électeurs, surtout quand on leur rappelait que Moustapha Niassé avait été, dans le passé, un baron du PS. Ils ont préféré donner au président Wade les moyens de sa politique.

Disposant à présent d'une majorité absolue au Parlement, le chef de l'Etat devra répondre aux attentes qu'il a suscitées.

Brigitte Breuillac

Au Proche-Orient, la violence reprend le pas sur la diplomatie

Israël et l'Autorité palestinienne se renvoient la responsabilité de l'escalade.

En moins de quarante-huit heures, dix personnes sont mortes, dont deux enfants, victimes d'une explosion, lundi soir, à Ramallah

UN PALESTINIEN a été tué dans la nuit du mardi 1^{er} au mercredi 2 mai par des tirs de l'armée israélienne à l'intérieur du secteur palestinien autonome de Rafah, dans le sud de la bande de Gaza, ce qui porte à dix – dont un colon – le nombre des victimes en moins de quarante-huit heures. Les soldats israéliens avaient pénétré de plusieurs dizaines de mètres à l'intérieur du secteur palestinien autonome de Rafah, appuyés par deux chars et deux bulldozers, qui ont détruit onze maisons et une mosquée avant de se retirer. Ces incidents ont eu lieu après que les Palestiniens eurent tiré des obus de mortier, sans faire de victime, contre la colonie juive de Neve Dekalim, dans le sud de la bande de Gaza.

La violence a relégué au second plan les efforts diplomatiques visant à favoriser une accalmie. Le premier ministre israélien Ariel Sharon a rendu l'Autorité palestinienne « responsable de l'escalade de la violence », dans une référence à la mort d'un colon après des tirs palestiniens contre sa voiture en Cisjordanie. Nabil Abou Rou-

deina, le principal conseiller du président Yasser Arafat, a rejeté ces accusations et demandé à Israël de mettre fin aux « assassinats » de Palestiniens. Il a notamment rejeté sur les Israéliens la responsabilité de l'explosion qui a tué lundi soir à Ramallah, en Cisjordanie, deux enfants et un adulte qui était recherché par Israël.

« NI STABILITÉ NI TRÈVE »

L'attaque contre le colon a été revendiquée à Beyrouth par les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa et à Gaza par les Brigades Ezzedine El Kassam, la branche armée du mouvement islamiste Hamas. Des milliers de sympathisants du Hamas ont crié vengeance lors des obsèques, mardi à Gaza, de Hamdi Madhoune, dix-neuf ans, et de Mohamed Abou Khaled, dix-huit ans, tués dans l'explosion de Gaza, présentée comme un assassinat commis par Israël.

A Ramallah, quelque 5 000 personnes ont enterré les deux enfants, Chahid Barakat, huit ans, et sa sœur Malak, trois ans, tandis que, dans le village proche de Bitounia,

était inhumé Hassan el-Khadi, vingt-sept ans, membre du Fatah de Yasser Arafat, qui était recherché par Israël. Le chef de ce mouvement en Cisjordanie, Marwan Barghouti, a affirmé qu'« il n'y aura ni stabilité ni trêve avec les meurtriers ».

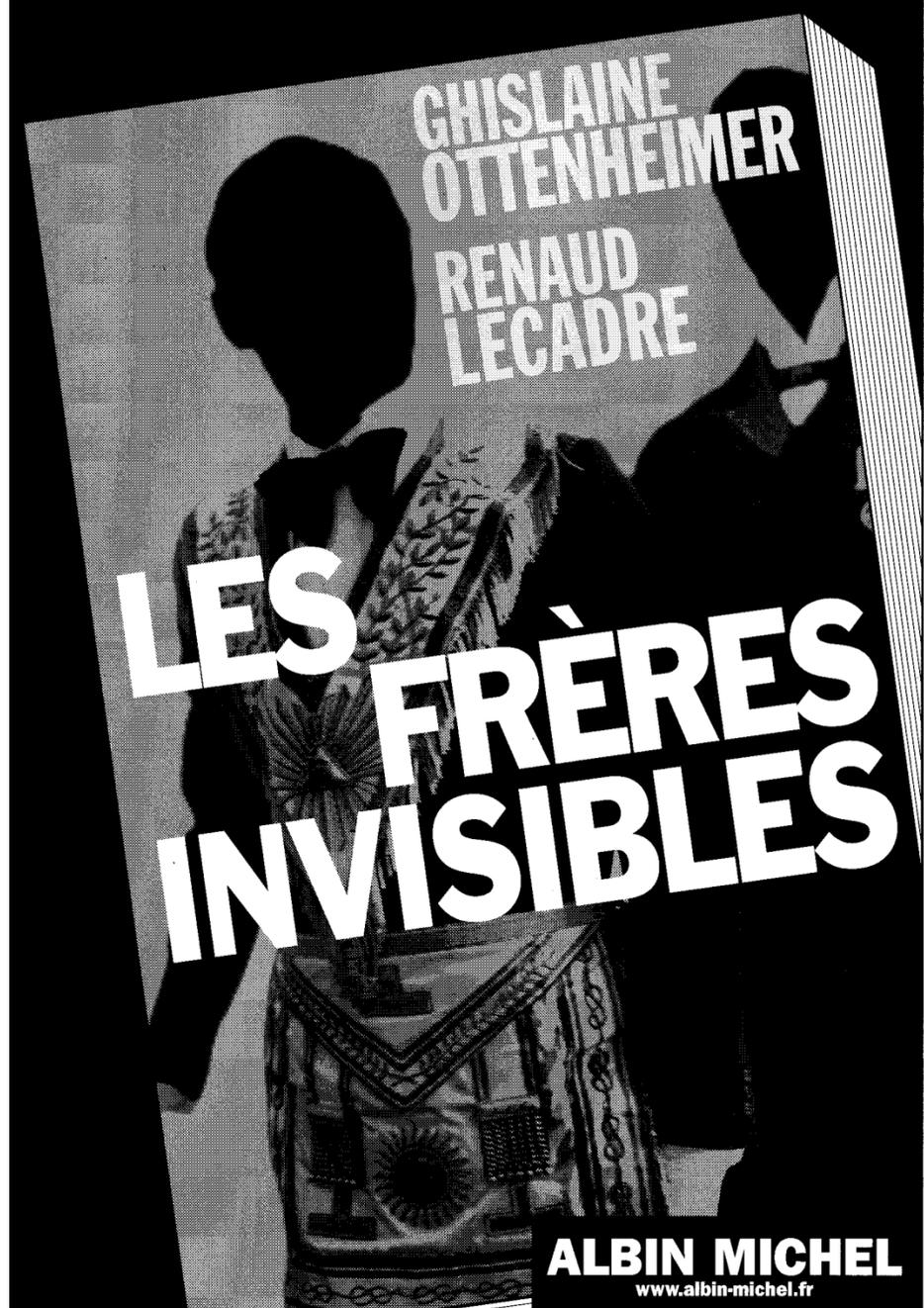
Le ministre israélien de la défense Benjamin Ben Eliezer a démenti toute implication dans l'explosion de Ramallah. « Cela ressemble beaucoup à une opération de manipulation d'explosifs. Ils [les Palestiniens] ont des accidents avec les explosifs, et ils ont ensuite le culot de nous en blâmer », a-t-il déclaré à la radio de l'armée.

La police palestinienne a en tout cas annoncé mardi vouloir réglementer la vente de produits chimiques pouvant provoquer des explosions. Une liste de produits dont la vente requerra une autorisation sera adressée aux commerçants. La population a été invitée à avertir la police « de la découverte de corps ou de produits suspects et à ne pas les manipuler ou s'en approcher ». – (AFP.)

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

LA VÉRITÉ SUR LES FRANCS-MAÇONS

LE LIVRE-ÉVÉNEMENT QUI DIT TOUT



George W. Bush a annoncé que les Etats-Unis vont développer le bouclier antimissile

Le président américain propose de remplacer le traité ABM, signé en 1972

Jugeant la doctrine de dissuasion nucléaire issue de la guerre froide inadaptée aux réalités du XXI^e siècle, le président George W. Bush a présen-

té, mardi 1^{er} mai, son projet de bouclier antimissile, en préconisant un dialogue avec les puissances nucléaires et les alliés des Etats-Unis. Il

s'est également prononcé pour le remplacement du traité antimissile ABM, signé en 1972 avec l'ex-Union soviétique.

NEW YORK

de notre correspondant

Trois mois après son arrivée à la Maison Blanche, le président George W. Bush a formellement lancé, mardi 1^{er} mai, un plan de défense antimissile qui fait table rase du traité ABM de 1972 et bouleverse la doctrine nucléaire de la guerre froide, plan auquel il affirme vouloir associer les alliés par un processus de consultations de haut niveau.

Réitérant les engagements pris pendant la campagne électorale, M. Bush a confirmé, dans un discours prononcé devant la National Defense University à Washington, que son administration était déterminée à développer et déployer une forme de bouclier antimissile dans les meilleurs délais, afin de « contrer les différentes menaces du monde d'aujourd'hui ».

Mais le président républicain est allé beaucoup plus loin que par le passé dans sa dénonciation du traité sur le non-déploiement de systèmes de missiles antibalistiques (ABM) conclu par Richard Nixon et Léonid Brejnev en 1972, un traité « qui ne reconnaît pas le présent ni ne nous oriente vers l'avenir », un traité qui « incarne le passé ». « Nous devons dépasser les contraintes du traité ABM, qui est vieux de trente ans, a poursuivi George W. Bush. Il perpétue une situation fondée sur la méfiance. Il néglige les percées fondamentales de la technologie de ces trente dernières années. Il nous empêche d'explorer toutes les options. Il faut le remplacer par un nouveau cadre qui reflète une coupure claire et nette avec l'héritage antagoniste de la guerre froide. »

M. Bush semble avoir retenu la leçon du traité de Kyoto : contrairement à sa décision de renoncer à limiter les émissions de gaz carbonique, abruptement imposée aux partenaires européens sans la moindre consultation et perçue aujourd'hui comme un faux pas majeur des cent premiers jours de la présidence Bush, l'initiative du bouclier antimissile est entourée d'un luxe de précautions diplomatiques. Pour la Russie, elle est

accompagnée d'une offre de réduction unilatérale d'un nombre non précisé de têtes nucléaires, de la vision d'une nouvelle relation russo-américaine et d'une promesse de changer « la taille, la composition et le caractère de nos forces nucléaires ».

Pour ménager les sensibilités de ceux qui voient dans le traité ABM le fondement de la stabilité Est-Ouest, le président américain a d'autre part téléphoné personnellement, samedi, au premier ministre japonais Koizumi, puis lundi au

tage, du Pentagone, Paul Wolfowitz et du Conseil de sécurité nationale (NSC) de la Maison Blanche, Steve Hadley. « C'est une délégation de très haut niveau, relève Phil Gordon, ancien expert des relations transatlantiques au NSC de l'administration Clinton, aujourd'hui directeur du Center on United States and France à la Brookings Institution. Cette fois-ci, George W. Bush présente les choses de manière beaucoup plus acceptable pour les alliés. Et il fait bien de s'abstenir de donner les détails de son

Un traité vieux d'une trentaine d'années

Signé le 26 mai 1972, et révisé en 1974, le traité ABM (antiballistic missiles) lie les Etats-Unis et l'ex-Union soviétique en vue de limiter le déploiement de systèmes antimissiles. Il autorise seulement chaque pays à installer deux sites ABM, à raison de 100 lanceurs chacun, l'un en protection de la capitale et le second séparé du premier par au moins 1 300 kilomètres. Il interdit de baser des radars d'alerte avancée, censés détecter une menace, ailleurs qu'à la périphérie du territoire national. Tout partenaire peut se retirer du traité si « des événements extraordinaires ont mis en danger ses intérêts nationaux », à condition de respecter un préavis de six mois.

Des diplomates américains, partisans de la renégociation - unilatérale au besoin - du traité, font valoir que les temps ont changé et, en particulier, que ce texte a été signé avec l'ex-URSS alors que, depuis, ce pays a imposé en donnant naissance à plusieurs Etats qui ne sont pas automatiquement devenus ses héritiers.

secrétaire général de l'OTAN Lord Robertson, au premier ministre du Canada Jean Chrétien, au chancelier Schröder, au président Chirac, à Tony Blair et enfin, mardi, à Vladimir Poutine, pour les informer du contenu de son discours.

« NOUVEAUX CONCEPTS »

Dans ce discours, il a affirmé ne pas vouloir mettre les partenaires des Etats-Unis devant un fait accompli : il y aura « de vraies consultations, a-t-il promis. Nous ne présentons pas à nos amis et alliés des décisions unilatérales déjà bouclées. Nous allons écouter leurs points de vue et nous en tiendrons compte ».

Pour ce faire, M. Bush dépêche dès la semaine prochaine en Europe et en Asie une délégation conduite par les numéros deux du département d'Etat, Richard Armi-

plan avant le départ de son équipe pour l'Europe. »

Le président Bush est resté en effet remarquablement vague sur les contours de ce qu'il se contente pour l'instant d'appeler « un nouveau cadre de défense antimissile », évitant soigneusement les termes plus contraignants de « traité » ou d'« accord ». Partant du principe que « la dissuasion de la guerre froide ne suffit plus », M. Bush rappelle qu'à ses yeux, la principale menace n'émane plus aujourd'hui des milliers de missiles balistiques soviétiques, « mais d'un petit nombre de missiles aux mains des Etats les moins responsables de la planète ». Il faut, explique-t-il, « de nouveaux concepts de dissuasion qui reposent sur des forces à la fois offensives et défensives ».

Il évoque un ambitieux programme de systèmes basés sur terre ou

sur mer, capables d'intercepter des missiles en plein vol ou après leur retour dans l'atmosphère, la possibilité « à court terme de déployer une capacité initiale contre des menaces limitées » et souligne aussi « les avantages substantiels de l'interception de missiles au début de leur vol, particulièrement dans la phase de lancement », ce qui implique le déploiement de missiles « basés en mer ou sur des avions ». « Nous avons encore du travail à faire pour déterminer la forme définitive que prendront ces défenses. Nous sommes conscients des difficultés technologiques que cela pose », précise-t-il.

De fait, le président Clinton avait mis en avant l'ampleur des obstacles technologiques lorsque, il y a exactement huit mois, il avait annoncé qu'il laissait à son successeur la décision de déployer un bouclier antimissile. L'actuel secrétaire à la défense Donald Rumsfeld, considéré comme le plus chaud partisan du bouclier antimissile, n'est pas fondamentalement en désaccord avec ce point de vue lorsqu'il explique, comme il l'a fait mardi devant la presse, que ce système « n'a pas besoin d'être parfait à 100 % et ne le sera certainement pas au début ». « Quoiconque pense que l'on peut avoir un système parfait et entièrement développé dès le début sous-estime les difficultés » technologiques, a-t-il ajouté.

Pour Phil Gordon, « l'important pour cette administration, politiquement, est de pouvoir mettre quelque chose sur les rails », même incomplet, afin de pouvoir revendiquer au moins le début du déploiement d'une idée chère au cœur de Ronald Reagan.

Le débat est donc lancé, à la fois aux Etats-Unis et entre les Etats-Unis et leurs partenaires, sur l'opportunité de ce programme, son coût (dont M. Bush n'a pas dit un mot), ses délais et la nature de la menace. Un débat qui est d'ailleurs loin d'être bouclé, selon certains experts, au sein de l'administration elle-même.

Sylvie Kauffmann

Le premier ministre serbe ne veut pas livrer Milosevic

Zoran Djindjic est venu à Paris demander une aide accrue de la France, qu'il juge « peu présente »

CARLA DEL PONTE, le procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yugoslavie, était attendue mercredi 2 mai à Paris, où elle entendait demander que des pressions accrues soient exercées sur Belgrade, afin que les principaux inculpés du TPIY soient transférés à La Haye, à commencer par Slobodan Milosevic (Le Monde du 2 mai). M^{me} Del Ponte a bien besoin d'un soutien des capitales occidentales : les dirigeants de Belgrade ne sont manifestement pas prêts, en effet, à se soumettre à leurs obligations internationales, si l'on en juge par les déclarations de Zoran Djindjic, le chef du gouvernement de Serbie, qui se trouvait en visite à Paris vendredi.

M. Djindjic, dans l'entretien qu'il nous a accordé, rejette l'idée même d'un transfert de Milosevic à La Haye (voir ci-dessous). Il ne demande pas un délai afin que la Serbie juge d'abord Milosevic pour des crimes « internes » (abus de pouvoir, corruption), mais affirme que la justice serbe serait en mesure de le juger aussi pour des crimes de guerre dès lors qu'existeraient les « preuves » de tels crimes.

M. Djindjic a-t-il été rappelé à ses obligations envers le TPIY ? D'après le porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna, Jacques Chirac a assuré que la France était « favorable à une aide importante à la RFY » et aussi souhaité que Belgrade « coopère pleinement » avec le Tribunal international. « Il est important que Milosevic réponde de ses actes », a-t-il dit.

BIENVEILLANTE COMPRÉHENSION

Zoran Djindjic, invité à déjeuner par le premier ministre, a indiqué ensuite que sa rencontre avec Lionel Jospin avait porté « essentiellement » sur les questions économiques. Il a affirmé avoir reçu un « soutien clair » de la France pour résoudre « dans les prochains jours » la question de l'entrée de la Serbie à la Banque mondiale.

Depuis le changement de régime à Belgrade, les dirigeants français ont évité de faire pression sur les nouveaux responsables serbes et yougoslaves. Il faut, disait-on à Paris, leur accorder du temps, pour ne pas risquer de « compromettre le processus de démocratisation ». C'est d'ailleurs l'un des griefs que M^{me} Del Ponte adresse à l'Europe,

en rappelant que la Croatie a été traitée avec plus de fermeté et que des conditions très claires avaient été mises à l'aide économique à Zagreb.

Malgré sa bienveillante compréhension, la France n'est pas payée en retour par Belgrade, si l'on en juge par les propos de Zoran Djindjic. « La présence de la France dans la vie politique en Serbie n'est pas au niveau de son importance en Europe, nous déclarait-il vendredi ; elle n'est pas aussi présente que d'autres pays comme l'Italie, la Norvège, l'Allemagne. Elle n'a pas été aussi active ces dernières années, et maintenant non plus du point de vue économique. Si l'on compare avec l'aide qui vient de la Norvège, de la Grèce, de l'Italie, de l'Allemagne ou de la Suisse, la France est en dernière position. »

Une appréciation qui ne fera pas plaisir au ministère français des affaires étrangères où l'on se flatte d'avoir été en pointe dans le soutien au changement de régime à Belgrade. Paris a davantage misé sur le président de la Fédération yougoslave, Vojislav Kostunica. Zoran Djindjic dément comme « une rumeur sans fondement » l'idée qu'il aurait des relations difficiles avec M. Kostunica : « A présent nous nous connaissons, et nous avons d'excellentes relations. » Il convient néanmoins qu'« une question s'est posée » entre eux, à propos de l'avenir de M. Kostunica dans l'hypothèse où le Monténégro opterait pour l'indépendance et où la Fédération yougoslave cesserait donc d'exister. Pour Zoran Djindjic, cette question n'est plus d'actualité après les élections au Monténégro qui ont donné aux partisans de l'indépendance une trop faible majorité.

M. Djindjic, qui a rencontré la semaine dernière le président monténégrin Milo Djukanovic, a essayé de le persuader de « trouver un compromis » avec la partie de l'opinion hostile à l'indépendance : « Je crois que c'est pour lui la dernière chance de sauver sa présidence, dit-il. Faire un pas en arrière, admettre qu'il ne peut pas être le président de la moitié seulement de la population du Monténégro. Il doit pour cela changer de politique. »

Ch. Ct et C. T.

► www.lemonde.fr/balkans

Pour ménager ses alliés, le président américain est demeuré dans le flou

GEORGE W. BUSH est resté dans le flou, pour ce qui est des détails sur l'organisation précise du programme MD et sur la réduction éventuelle de l'arsenal nucléaire américain. Cette discrétion trouve son explication dans le fait que le président des Etats-Unis, comme il l'a annoncé, a encore besoin de réserver des informations complémentaires à ses alliés les plus proches et à la Russie, avec laquelle il devra bien débattre, si Moscou en est d'accord, des nouvelles modalités du traité ABM. Mais, dans le même temps, nul n'ignore que le

secrétaire américain à la défense, Donald Rumsfeld, favorable à une défense antimissiles même imparfaite, a demandé à des scientifiques et à des experts militaires de lui proposer plusieurs approches techniques avant d'arrêter un choix.

Ainsi, la réflexion est en cours au Pentagone. Premier signe : le Ballistic Missile Defense Organization (BMDO), qui est en quelque sorte le « cerveau » du programme à Washington et qui est dirigé par le général Ronald Kadish, vient d'être placé sous l'autorité directe de M. Rumsfeld. Second indice : l'ami-

ral Craig Quigley, le porte-parole du Pentagone, a d'ores et déjà annoncé qu'il faut s'attendre prochainement à deux essais nouveaux - après l'échec de la dernière expérience en juillet 2000 -, avec un sixième du genre à l'état et un septième avant la fin de 2001, pour un coût, à chaque fois, de 100 millions de dollars (112 millions d'euros).

RADARS D'ALERTE AVANCÉE

De même qu'il ne s'est pas étendu sur les modalités pratiques d'un réseau antimissiles, M. Bush n'a rien révélé de ses intentions à propos d'une question annexe, mais cruciale, que son prédécesseur à la Maison Blanche avait laissée de côté. Il s'agit de la construction à Shemya, dans les îles Aléoutiennes, à l'extrémité ouest de l'Alaska, d'une première station radar à large bande qui donnerait l'alerte. Ce site, qui est une pièce centrale du dispositif, puisqu'il est chargé de distinguer la tête explosive d'un missile assaillant de ses leures, exige une décision urgente si le système MD doit devenir opérationnel en 2005.

Pour arrêter plusieurs dizaines de têtes, munies d'aides complexes à la pénétration des défenses qui leur seraient opposées, il faudrait construire, durant la phase finale du projet MD, jusqu'à neuf stations radars de ce modèle pour une somme estimée à 8,3 milliards de dollars (9,3 milliards d'euros), en Alaska, au Groenland, au Royaume-Uni, sur les Côtes est et ouest des Etats-Unis et, éventuellement, en Corée du Sud.

Or, le traité ABM, toujours en vigueur, même si M. Bush cherche à le dénoncer, est à sa façon très contraignant. Il interdit d'ériger des radars d'alerte avancée ailleurs qu'en périphérie du territoire des

deux pays signataires et il stipule qu'une défense antimissiles à des fins stratégiques ne saurait être basée en mer, en l'air ou dans l'espace, ni sur des plates-formes terrestres mobiles. En revanche, le traité ne dit rien, dans la lettre comme dans l'esprit, des défenses antimissiles de théâtre, celles-là mêmes qu'on a vues à l'œuvre depuis la guerre du Golfe, avec les batteries antimissiles Patriot ou les dérivés, et dont l'intérêt n'est pas nié par les alliés de Washington, y compris en France. Ce qui pourrait justifier la relative ambiguïté à laquelle s'est tenu M. Bush.

Jacques Isnard

TROIS QUESTIONS A...

ZORAN DJINDJIC

1 Alors que le TPI réclame Milosevic en tant que chef du gouvernement de Serbie, vous demandez du temps à vos partenaires occidentaux. Pour quoi faire ?

Nous avons besoin d'un an ou deux pour montrer que nous sommes capables de juger Milosevic à Belgrade, y compris pour des crimes de guerre. Toutes les preuves dont nous disposerons seront utilisées au procès. Nous disons à Carla Del Ponte que tous les éléments qu'elle nous donnera, nous les utili-

serons de la même manière qu'elle le ferait à La Haye.

2 C'est-à-dire que vous ne le transférerez de toute façon pas au Tribunal pénal international de La Haye ?

Si nous pouvons le juger correctement à Belgrade, pourquoi devrait-il aller à La Haye ? Il le devrait si on nous soupçonnait de ne pas vouloir le faire ; mais nous le ferons.

3 La loi internationale rend obligatoire le transfert des inculpés ; d'autres ont dû s'y soumettre : des Croates, des Bosniaques ont déjà été jugés à La Haye...

Je sais, mais le plus important c'est d'accélérer le processus politique positif en Serbie. Tous les gens en Serbie veulent qu'il soit poursuivi dans le cadre d'un procès interne.

« S'il était jugé à La Haye, ce serait perçu comme l'effet des pressions internationales sur la Serbie, et certains estimeraient que c'est une atteinte à la souveraineté, que les charges imputées à Milosevic visent la politique nationale serbe. Cela générerait beaucoup de gens. Alors que s'il est jugé à Belgrade, il sera plus clair que c'est de notre fait, pas du fait de pressions externes. Il serait à mes yeux très regrettable de diviser la nation sur un dilemme aussi peu nécessaire. La vraie question, c'est : est-il un criminel de guerre ou non et en avons-nous des preuves ?

« Si Milosevic va à La Haye, c'est lui qui sera gagnant : il deviendra une victime, le représentant des Serbes, et il aura leur soutien. S'il est jugé à Belgrade, il n'aura aucun soutien.

Propos recueillis par Christophe Châtelot et Claire Tréan



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le Fonds international de développement agricole (FIDA), une institution spécialisée des Nations Unies, a publié un appel à manifestation d'intérêt en vue de mettre en œuvre les modifications retenues pour les processus opératoires, ainsi que les outils informatiques destinés à appuyer ces processus, notamment les modules ERP PeopleSoft. Cette mise en œuvre a pour but d'améliorer l'efficacité opérationnelle du FIDA et son rôle en gestion du savoir. Les processus opératoires inclus dans cette phase de mise en œuvre sont les ressources humaines, la stratégie et les finances, les services d'appui, la technologie informatique et la gestion du savoir.

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à identifier des firmes qualifiées susceptibles de tenir le rôle de partenaire principal ou de sous-traitant. Les firmes présélectionnées recevront un appel d'offre les invitant à soumettre des propositions techniques et financières spécifiques pour assister le FIDA dans cette mise en œuvre.

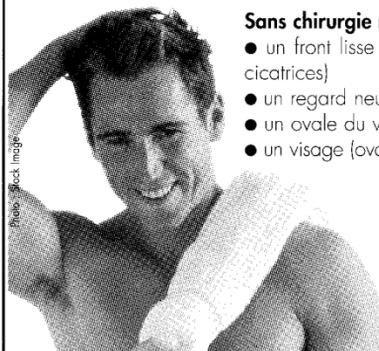
Les consultants affectés par la firme définitivement retenue seraient appelés à travailler, en anglais, avec le personnel du FIDA, au siège de l'Organisation, à Rome (Italie). Veuillez noter que la date limite pour les réponses est le 14 mai 2001. Ces activités devraient démarrer dans la seconde moitié de 2001, pour une durée de trois ans au maximum.

Pour se procurer le document de manifestation d'intérêt (en format Office 97), prière :

- d'envoyer un E-mail à t.carpennelli@fida.org
- d'appeler la Section Achats au n° 39/06.54592269 ou de lui envoyer un fax au n° 39/06.504.3463
- de télécharger ledit document du site web du FIDA : www.ifad.org

MEDECINE ESTHETIQUE

Le choix de la sécurité.



Sans chirurgie ni anesthésie générale :

- un front lisse et rajeuni (rides, ridules, cicatrices)
- un regard neuf et naturel,
- un ovale du visage raffermi,
- un visage (ovale+cou) affiné, sans ride,

- une peau nette sans tache ni couperose,
- une séance d'épilation laser visage ou corps.
- une silhouette redessinée

Conseil gratuit et documentation au

01 53 77 26 00

Clinique d'esthétique

du Rond-Point des Champs-Élysées

AUTORISÉE PAR LE MINISTRE DE LA SANTÉ

61, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - www.crpce.com

Le juge Garzon demande la levée de l'immunité de Berlusconi

MADRID. Le juge espagnol, Baltasar Garzon, a officiellement demandé à l'Italie de lever l'immunité parlementaire du magnat de la presse et candidat de droite à la présidence du conseil italien, Silvio Berlusconi, rapporte, mardi 1^{er} mai, le quotidien espagnol *El Mundo*.

Cette demande a partie liée avec des enquêtes pour fraude fiscale présumée impliquant la chaîne de télévision espagnole Tele 5. Elle a été remise la semaine dernière à un haut responsable du ministère italien des affaires étrangères, ajoute le journal, qui a publié un article détaillant les accusations de détournement de « milliards » de fonds de Tele 5 vers d'autres sociétés. Ces accusations ont été démenties par Fininvest, l'empire financier de M. Berlusconi, qui a publié un communiqué ironique affirmant que l'article d'*El Mundo* avait été fabriqué de toutes pièces par « *Diffamation International* » pour jeter l'opprobre sur le groupe et son fondateur à moins de deux semaines des élections italiennes prévu pour le 13 mai. — (Reuters.)

Le processus de paix au Chiapas à nouveau remis en question

MEXICO. Le processus de paix au Chiapas est de nouveau remis en question après un refus du sous-commandant Marcos de négocier avec les autorités, tandis que le président mexicain, Vicente Fox, tente d'éviter une situation de blocage avec la guérilla. La loi approuvée, la semaine dernière, par le Parlement « *sabote le processus de rapprochement entre le gouvernement et l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN)* », a déclaré le chef de la guérilla dans un communiqué rendu public lundi 30 avril, en ajoutant qu'il ne dialoguerait pas avec les autorités « *jusqu'à ce que soient reconnus constitutionnellement les droits et la culture des Indiens* ».

Selon le sous-commandant Marcos, le projet de loi a pratiquement été vidé de son contenu à la suite des amendements adoptés qui limitent les principes d'autonomie et d'autodétermination des communautés indiennes. La loi en faveur des quelque 10 millions d'Indiens du Mexique était considérée comme cruciale, puisque la guérilla en avait fait l'une de ses conditions pour reprendre le dialogue avec les autorités. — (AFP.)

Visite du président de l'Union européenne en Corée du Nord

PYONGYANG. Le président en exercice de l'Union européenne, le premier ministre suédois Göran Persson, est arrivé, mercredi 2 mai, à Pyongyang pour tenter de relancer le fragile processus de négociations entre les deux Corées. Il est accompagné d'une délégation comprenant le commissaire européen aux relations extérieures, Chris Patten, et le haut représentant de la politique extérieure commune, Javier Solana, ainsi que soixante-quinze correspondants de la presse étrangère. La délégation se rendra, jeudi, à Séoul.

« *L'UE souhaite contribuer à rendre [le] processus (de réconciliation) irréversible* » a indiqué M. Persson. Treize des quinze pays membres de l'Union — pas la France — ont aujourd'hui établi des liens diplomatiques avec la Corée du Nord. Pyongyang devrait lancer, à l'occasion de cette visite, un nouvel appel à l'aide pour faire face à la famine et à la pauvreté. L'Union a fourni environ 280 millions d'euros d'aide à la Corée du Nord ces cinq dernières années. — (Reuters.)

DÉPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS : une femme qui avait poussé son amant à assassiner son mari**, en 1988, a été exécutée par injection, mardi 1^{er} mai, dans l'Etat de l'Oklahoma (sud des Etats-Unis). Marilyn Kay Plantz, âgée de quarante ans, est la onzième personne exécutée dans cet Etat depuis le début de l'année. — (AFP.)

■ **Un ancien membre de l'organisation raciste Ku Klux Klan**, a été reconnu coupable, mardi 1^{er} mai, de meurtre dans l'affaire de l'attentat commis en 1963 contre une église noire dans la ville de Birmingham (Sud) qui a fait quatre morts. Thomas Blanton sera probablement condamné à la prison à vie à la suite du verdict de mardi. La loi pénale de l'Alabama ne prévoit pas de prescription pour les meurtres. — (AFP.)

■ **IRAN : deux cent vingt mille cadres scientifiques et hommes d'affaires iraniens ont émigré en un an**, a rapporté, mardi 1^{er} mai, l'agence estudiantine ISNA, citant le ministre des sciences, Mostafa Moïn, qui juge « *peu probable qu'ils reviennent* ». Il a déploré le « *manque de soutien et de politique claire* » pour le développement de la technologie et des recherches. — (AFP.)

■ **IRAK : le gouvernement irakien a annoncé l'organisation pour cet été d'un cycle de formation militaire destiné à de jeunes élèves, baptisés « *lionceaux de Saddam* », pour la quatrième année consécutive. Des directives ont été données aux autorités compétentes pour l'organisation de ce cycle d'un mois pendant les vacances scolaires d'été à l'intention des élèves, âgés de 12 à 17 ans, a rapporté la presse. Cette expérience, engagée il y a trois ans, avait concerné, selon Bagdad, quelque 30 000 élèves en 2000. — (AFP.)**

■ **MAROC-FRANCE : le premier ministre marocain, Abderrahmane Youssoufi**, devait coprésider, mercredi 2 mai à Paris, avec Lionel Jospin, la haute commission mixte de coopération, puis rencontrer dans la soirée Jacques Chirac. Sa venue, en compagnie de six de ses ministres, consacre la quatrième réunion annuelle des chefs de gouvernement français et marocain.

■ **ZAMBIE : le président Frederick Chiluba a été investi** par son parti, mardi 1^{er} mai, comme candidat à un troisième mandat présidentiel, bien que la Constitution zambienne limite l'exercice successif à deux quinquennats. L'actuel vice-président, dix ministres de son gouvernement et une soixantaine de députés du Mouvement pour une Démocratie multipartite (MMD) ont boycotté la convention. M. Chiluba, élu en 1991 contre Kenneth Kaunda, dispose au Parlement d'une majorité pour amender la Constitution. — (AFP.)

Bénin : les enfants de l'« Etireno » étaient bien l'objet d'un « trafic »

COTONOU. Le gouvernement béninois, l'ONG Terre des hommes et l'Unicef ont confirmé dans un communiqué conjoint, mardi 1^{er} mai, un « *trafic sous-régional de mineurs* » à bord de l'*Etireno*. Deux semaines après l'accostage à Cotonou, la capitale économique du Bénin, de ce bateau soupçonné de transporter des « enfants esclaves », Terre des hommes, ayant recueilli 23 enfants de moins de 15 ans qui avaient erré pendant une vingtaine de jours à bord du navire dans le golfe de Guinée, avait, au préalable, remis un rapport aux autorités béninoises. Selon ce document, « *cinq enfants ont déclaré qu'une transaction financière avec leurs familles avait eu lieu avant leur départ et huit ont affirmé avoir voyagé avec un intermédiaire inconnu* ». L'hypothèse d'un second navire transportant 250 « enfants esclaves », un temps évoquée par des organismes humanitaires, a été écartée dans le communiqué. — (Corresp.)

Gerhard Schröder propose une relance de l'Union européenne aux antipodes des thèses françaises

C'est la première fois qu'un chef de gouvernement propose « les Etats-Unis d'Europe »

Le chancelier Schröder a pris les devants dans le projet de construction européenne en proposant un modèle plus fédéraliste de l'Union. Ses propo-

sitions énoncées devant les instances du SPD tredisent fortement les thèses soutenues par la France. Une fois de plus, Paris et Berlin divergent

sur l'avenir de l'Europe. Pour Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, « *il faut être un peu plus équilibré* ».

BERLIN ET BRUXELLES
de nos correspondants

Un an après Joschka Fischer, ministre des affaires étrangères, le chancelier Gerhard Schröder a endossé, à son tour, l'habit du visionnaire européen. Dans une motion de la direction du Parti social-démocrate (SPD) rendue publique lundi 30 avril, le chancelier propose une relance audacieuse de l'Europe qui tranche radicalement avec les thèses actuelles de l'exécutif français. Le projet du SPD estime qu'« *il n'y a pas d'alternative à plus d'intégration et d'euro-péanisation* » et propose donc une réforme radicale des institutions. Celle-ci passe par « *la transformation de la commission en un exécutif fort* » et par « *la transformation du Conseil européen en une chambre des Etats européens* ».

Tirant les leçons du sommet de Nice de décembre dernier — qui a montré que les gouvernements n'arrivaient pas à s'entendre pour faire avancer l'Europe — le chancelier veut remettre en selle la Commission — aujourd'hui très affaiblie — et mettre un terme à la méthode « *intergouvernementale* », chère aux dirigeants

français. M. Schröder plaide aussi pour « *un nouveau renforcement des droits du Parlement européen* » qui verrait ses droits de codécision élargis et acquerrait une totale compétence en matière budgétaire. Or, une telle perspective, qui concernerait *de facto* la politique agricole commune (PAC) — laquelle représente 46 % des dépenses budgétaires de l'Union — ne peut qu'inquiéter la France qui en est la principale bénéficiaire.

« BIG BANG » FÉDÉRALISTE

M. Schröder propose également de « *renforcer les droits des citoyens* » en intégrant dans les traités la charte des droits fondamentaux proclamée à Nice et lui donner une valeur juridique, contrairement à ce qu'a voulu la France. « *On ne doit pas en rester à une proclamation festive* », écrit le SPD. Dans le même temps, M. Schröder souhaite que l'on définisse précisément qui fait quoi en Europe. « *Le citoyen doit pouvoir reconnaître qui est politiquement responsable de quoi* ». Il est des domaines où il veut aller plus loin, comme la défense et la sécurité. M. Schröder propose ainsi de transformer Euro-

pol en « *une police européenne opérationnelle* » — une sorte de FBI —, de créer un parquet européen, d'avoir une police des frontières commune et de donner aux citoyens le droit de faire appel des décisions d'Europol devant la Cour européenne de justice. Le SPD veut aussi « *achever le marché intérieur de manière systématique* ». Ce qui implique que « *tous les pays membres remplissent leurs obligations d'ouverture des marchés du gaz, de l'électricité et de la poste dans les délais impartis pour éviter les distorsions de concurrence* ». Une nouvelle pierre jetée dans le jardin de la France.

Dans le même temps, au nom du principe de subsidiarité, il estime que certaines compétences, doivent être retirées à Bruxelles et ramenées au niveau des Etats, tant qu'elles n'affectent pas le bon fonctionnement du marché intérieur. « *Cela vaut particulièrement pour les domaines de la politique agricole et structurelle* », précise le SPD qui souhaite « *accroître les marges de manœuvre pour une politique régionale et structurelle indépendante dans les différents Etats membres* ».

Ce que en fait Gerhard Schröder suggère à ses pairs, c'est de faire subir aux institutions européennes une sorte de « *big bang* » fédéraliste potentiellement déstabilisateur pour des Etats qui se sont habitués à une méthode de la construction européenne progressive et respectueuse de la souveraineté. Or pour la première fois, le chef d'un gouvernement de l'Union envisage de fonder une large part des compétences nationales dans un creuset fédéral qui ressemblerait à s'y méprendre à ces « *Etats-Unis d'Europe* » envisagés pour la première fois, en 1946, par Winston Churchill. Il n'est désormais plus possible de prétendre à Paris que le discours de M. Fischer était d'ordre personnel et que l'Allemagne n'avait pas de réel projet européen. Dans ce contexte, le silence de Lionel Jospin, qui avait promis d'exposer sa vision européenne après les municipales, devient assourdissant.

Arnaud Leparmentier
et Laurent Zecchini

► www.lemonde.fr/ue

EURAFRANCE - AZEO

EURAZEO

Assemblées Générales du 25 avril 2001

Les Assemblées Générales d'Eurafrance et d'Azeo, réunies le 25 avril 2001, ont approuvé la fusion des deux sociétés qui faisait suite à l'offre publique amicale d'Eurafrance sur Azeo.

L'opération se fera par l'absorption d'Azeo par Eurafiance, les actionnaires d'Azeo recevant 1 action Eurafiance pour 1 action Azeo.

La nouvelle société prend le nom d'EURAZEO.

Au cours de l'Assemblée Générale, il a été indiqué que Monsieur Michel David-Weill serait nommé Président de La Rue Impériale de Lyon à la fin du mois de mai 2001.

Le nouveau Conseil d'Administration d'EURAZEO, réuni à l'issue de l'Assemblée Générale d'Eurafrance, a nommé Monsieur Bruno Roger, Président. Le nouveau Conseil comprend Messieurs Michel David-Weill, Bruno Bonnell, Gerardo Braggiotti, André Dupont-Jubien, Jean Gandois, Richard Goblet d'Alviella, Gilles Gramat, Jean Guyc, Alain Mérieux, Didier Pfeiffer, Georges Ralli, Franck Riboud, Jean-Pierre Richardson, Marcel Roulet, La Rue Impériale de Lyon (dont Monsieur Antoine Bernheim sera représentant permanent), Patrick Sayer, David Verey.

Le Conseil d'Administration a également décidé l'annulation immédiate de 2 295 268 actions rachetées en bourse par Eurafiance, représentant 5,48 % du capital. Cette annulation interviendra le 7 mai 2001.

Compte tenu de cette opération d'annulation et de la fusion Eurafiance - Azeo, le nouveau capital d'EURAZEO sera de 120 760 543 euros, divisé en 39 593 620 actions. Le Conseil d'Administration a décidé d'utiliser l'autorisation donnée par l'Assemblée de procéder à un nouveau programme de rachat d'actions portant sur 2 300 000 titres.

Les comptes au 31 décembre 2000 des deux sociétés ont été approuvés.

Le résultat courant de l'exercice d'Azeo s'élève à 554 millions de francs contre 229 millions de francs, en augmentation de 142 %. Le résultat net comptable de l'exercice 2000 s'élève à 1 503 millions de francs dont 1 189 millions de francs de plus-values, contre 5 584 millions de francs en 1999, dont 5 746 millions de francs de plus-values avant impôt.

Le résultat courant de l'exercice d'Eurafrance au 31 décembre 2000 s'élève à 17,8 millions de francs et le résultat net comptable à -46,2 millions de francs. Cet exercice a eu une durée exceptionnelle de six mois. Les données ne sont donc pas comparables avec le précédent exercice qui avait une durée de douze mois. Les revenus des filiales étant encaissés au cours du premier semestre de l'année civile, cet exercice de 6 mois enregistre un très faible montant de revenus.

Les Assemblées Générales ont approuvé les distributions de dividende proposées par les Conseils d'Administration des deux sociétés.

La distribution de l'exercice 2000 d'Azeo s'élèvera à 34,3 millions d'euros contre 30,3 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le dividende unitaire s'élèvera à 1 euro par action plus avoir fiscal contre 0,92 euro par action, soit une progression de 9 %.

La distribution d'Eurafrance s'élèvera à 19,0 millions d'euros et sera prélevée sur le report à nouveau de la société. Le dividende unitaire correspondant à cet exercice de 6 mois s'élèvera à 0,48 euro par action plus avoir fiscal.

Au cours de l'Assemblée Générale, il a été indiqué que :

- la valeur de l'action EURAZEO s'établit, après réévaluation et après impôts sur plus-values latentes, à 4 milliards d'euros, soit 100 euros par action ;
- l'ensemble des dettes contractées par la société pour financer son offre publique d'achat sur Azeo sera remboursé d'ici fin mai 2001, à la suite des différentes cessions d'actifs auxquelles Eurafiance a procédé.

EURAZEO a décidé de conserver le principe d'un endettement pour un montant de 300 à 400 millions d'euros.

EURAZEO mettra en œuvre une stratégie de création de valeur pour ses actionnaires. Cette stratégie repose sur une allocation rigoureuse des actifs, une rotation des actifs, une politique de distribution régulière, un endettement limité et une politique de rachats d'actions qui a permis de réduire la dette.

Information Actionnaires : Site Internet : <http://www.azeo.com>

MÉMOIRE Dans un ouvrage qui paraît jeudi 3 mai, *Services spéciaux Algérie 1955-1957*, le général Paul Aussaresses poursuit ses révélations commencées dans *Le Monde* (daté

du 23 novembre). ● **IL RECONNAÎT** notamment avoir assassiné, en 1957, l'avocat Ali Boumendjel et le responsable du FLN à Alger, Larbi Ben M'Hidi ● **FRANÇOIS MITTERRAND**, alors

garde des sceaux, aurait été informé par son émissaire personnel, le juge Jean Bérard, des tortures, exécutions sommaires et déplacements forcés de population pratiqués en

Algérie. ● **L'HISTORIEN** Pierre Vidal-Naquet reconnaît l'importance de certaines révélations du livre, même s'il est persuadé que le général Aussaresses ment sur le cas du jeune

mathématicien Maurice Audin, enlevé par l'armée française en 1957, et dont le corps n'a jamais été retrouvé. (*Lire aussi pages 14 et 15 et notre éditorial page 18.*)

L'accablante confession du général Aussaresses sur la torture en Algérie

Dans un livre qui paraît jeudi 3 mai, Paul Aussaresses, coordinateur des services de renseignement à Alger en 1957 auprès du général Massu, reconnaît avoir assassiné l'avocat Ali Boumendjel et le chef du FLN algérois Larbi Ben M'Hidi. Selon la version officielle, les deux hommes s'étaient « suicidés »

APRÈS avoir révélé, dans *Le Monde* (daté 23 novembre 2000), qu'il avait ordonné des tortures et procédé lui-même à des exécutions sommaires en Algérie, le général Paul Aussaresses va plus loin, dans un ouvrage qui paraît jeudi 3 mai : *Services spéciaux, Algérie 1955-1957*, aux éditions Perrin (*lire pages 14-15*). Ses premières déclarations avaient poussé le PCF à réclamer la création d'une commission d'enquête parlementaire. Lionel Jospin s'y était opposé. Tout en soutenant l'appel des douze intellectuels appelant, dans *L'Humanité* (31 octobre 2000), à la reconnaissance et à la condamnation de la torture durant la guerre d'Algérie, le premier ministre avait estimé que cette période ne relevait « pas d'un acte de repentance collective », mais d'un « travail de vérité » mené par les historiens. Pour sa part, le président de la République, également

opposé à toute repentance, avait renvoyé dos à dos le FLN et l'armée française.

« **Vous aviez reconnu, en novembre, avoir ordonné la torture et procédé à des exécutions sommaires. Qu'est-ce qui vous a poussé à aller plus loin avec le livre que vous publiez aujourd'hui ?**

– Si je n'ai pas parlé et écrit plus tôt, c'est d'abord parce que j'avais d'autres choses à faire, ces quarante dernières années ! Mais quand j'ai constaté, il y a quelques mois, que la guerre d'Algérie était redevenue d'actualité et qu'elle intéressait beaucoup de monde, je me suis dit que ça valait la peine que je m'explique davantage sur cette période. D'autres que moi auraient pu le faire. Massu, par exemple, ou Bigeard. Mais Bigeard ne veut pas parler, il m'a d'ailleurs reproché de l'avoir fait en octobre. J'ai pensé qu'il valait mieux que ce soit moi qui le fasse, en connaissance de cause, plutôt que de laisser n'importe qui dire n'importe quoi.

– **Est-ce qu'il y a dans votre livre des actes que vous vous attribuez et qu'en fait vous n'avez pas commis ?**

– Oui. Mais j'estime que j'en porte la responsabilité et que c'est exactement comme si je les avais commis moi-même. Je ne fais pas la différence. C'est cela, être un chef : savoir assumer. J'ai assumé il y a quarante ans, je veux assumer aujourd'hui encore. Je veux éviter à certains camarades qui l'ont toujours bouché de risquer d'avoir des ennuis. C'est ce que j'ai dit à ma famille, quand j'ai commencé à faire ce livre. Ma femme m'a répondu : « Tu ferais mieux de les laisser se débrouiller tout seuls ! »

– **Vous reconnaissez toute une**

série d'exactions : tortures suivies de mort et exécutions sommaires. Avez-vous conscience que vous risquez d'être poursuivi par la justice, et que les lois d'amnistie ne suffiront peut-être pas à tout couvrir ?

– Je ne le sens pas comme cela, mais j'en prends le risque. Et si on me poursuit en justice, tant pis ! Un procès ne me ferait pas peur. Je redrais exactement ce que je vous ai dit et ce que j'ai écrit dans mon livre. Plusieurs personnes m'ont dit que je risquais de me faire flinguer dans la rue, mais même à cela, je réponds : tant pis !

– **Vos propos et vos actes montrent qu'une vie compte peu, pour vous.**

– C'est assez vrai, une vie compte peu pour moi, mais la mienne pas plus que celle des autres. J'ai été dur avec mes adversaires, mais je l'ai été d'abord avec moi. Pourtant, je ne suis pas imperméable à la peur, ni indifférent. Et surtout pas indifférent au petit groupe d'hommes qui travaillaient sous mes ordres [à Alger]. Ils avaient la qualité la plus importante à mes yeux : le patriotisme. C'est une qualité importante, car elle donne la capacité de prendre des risques. Un article paru dans *Libération* [le 12 décembre 2000] a prétendu que mon équipe était un escadron de la mort ! Au début, ça ne m'a pas plu de lire cela. Et puis, en fait, je dois reconnaître ce que c'est vrai : nous étions un escadron de la mort.

– **Combien étiez-vous dans ce commando ?**

– Au début, nous n'étions que deux. Et puis un troisième s'est joint à nous. Pendant plusieurs mois, nous n'avons été que ces trois là. Ensuite, l'équipe s'est étoffée, tous des volontaires. C'était des

hommes sympathiques, courageux et qui m'étaient entièrement dévoués. Nous prenions des risques, mais en les dosant.

» La période qui m'a le plus marqué dans ma vie, c'est l'Angleterre, pendant la guerre [au sein des forces spéciales interalliées qui opéraient à partir de Londres] en 1943 et 1944. On savait, quand on rentrait dans ce service, qu'il y avait 70 % de pertes. On partait quand même en mission. On avait en principe toujours

qui vous attend, si vous êtes pris ? J'ai dit : « Oui, je serai fusillé ! » Il m'a répondu : « Vous auriez de la chance, si vous étiez fusillé ! Ce que vous devez craindre, c'est d'être torturé. » C'est vous dire que nous savions les risques que nous courions.

– **Vous aviez déjà reconnu avoir exécuté sommairement vingt-quatre personnes. Vous révélez aujourd'hui qu'en plus vous avez torturé personnelle-**

Crimes contre l'humanité et crimes de guerre

Le général Aussaresses peut-il être poursuivi pour crimes contre l'humanité ? Dans son article 212-1, le code pénal définit, outre le génocide, les « autres crimes contre l'humanité ». Cet article dispose que « la déportation, la réduction en esclavage ou la pratique massive et systématique d'exécutions sommaires, d'enlèvements de personnes suivis de leur disparition, de la torture ou d'actes inhumains, inspirés par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux et organisés en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile sont punies de la réclusion criminelle à perpétuité ». Ces crimes sont imprescriptibles, contrairement aux crimes de guerre, prescrits dix ans après les faits. Les crimes de guerre, réprimés par l'ordonnance du 28 août 1944, supposent notamment l'existence d'un conflit armé entre deux Etats. Quand les mêmes faits peuvent constituer à la fois un crime de guerre et un crime contre l'humanité, la seconde qualification, la plus grave, doit être retenue.

une capsule de cyanure avec nous, au cas où on se serait fait prendre. Moi, je n'en prenais pas, la plupart du temps. En tout cas, pour les deux missions que j'ai effectuées en France à ce moment-là, je n'ai pas emporté de cyanure.

– **Qu'est-ce que vous redoutiez le plus : mourir ou parler sous la torture ?**

– De parler, indiscutablement. La souffrance ne me faisait pas peur, j'y étais préparé. Un jour, un de mes supérieurs m'a dit avant que je parte en mission : « Vous savez ce

ment, souvent jusqu'à la mort. Comment êtes-vous rentré dans cet engrenage ?

– En Indochine, je n'avais rien fait de tout cela. J'étais sous les ordres de Bollardière, et avec lui, il n'en était pas question. Je l'aimais et l'admirais beaucoup. C'était quelqu'un de formidable. Quand il était au combat, on aurait dit un archange ! Plus tard, quand je suis arrivé en Algérie, je n'étais plus avec « Bollo ». La première fois que j'ai torturé, c'était à Philippeville. Cela m'a beaucoup choqué. Je me sou-

viens que je me suis même dit : « C'est fini, je ne recommencerai jamais un truc comme ça ! » Et puis en fait, quand je suis arrivé à Alger en 1957, j'ai recommencé. La situation était explosive, pire qu'à Philippeville. Il y avait des menaces d'attentats à la bombe tout le temps et partout. Je voulais obtenir des renseignements, gagner du temps, et je n'avais pas le droit d'hésiter. C'est efficace, la torture, la majorité des gens craquent et parlent. Ensuite, la plupart du temps, on les achevait. Il aurait fallu qu'on les refille à la justice, on l'a fait dans certains cas, avec Alleg et le docteur Hadjadj, par exemple. Mais pour les autres, on n'avait pas le temps. Est-ce que ça m'a posé des problèmes de conscience ? Je dois dire que non. Je m'étais habitué à tout cela.

– **Est-ce que vous avez dit tout ce que vous saviez, ou y a-t-il des choses que vous emporterez avec vous dans la tombe ? En particulier ce qui est arrivé à Maurice Audin ?**

– J'ai à peu près tout dit. Et sur Audin, je ne sais rien. Je ne l'ai vu qu'une fois. Un jour, il est passé devant moi avec deux autres types à El Biar. J'ai demandé qui ils étaient. On m'a répondu : « Audin, Alleg, et Hadjadj », un médecin. Celui-là, c'est grâce au travail de Trinquier qu'on avait réussi à le trouver. Depuis longtemps, on cherchait à savoir qui était derrière *La Voix du soldat*, un journal subversif, qui n'avait pas beaucoup d'influence en Algérie, mais qui agaçait beaucoup à Paris. Eh bien, c'était le docteur Hadjadj ! Mis à part ce jour-là, je n'ai plus revu Audin. Je ne peux donc rien vous dire à son sujet. »

Propos recueillis par Florence Beaugé

Membre des services spéciaux

- Le général Paul Aussaresses, né en novembre 1918, a été l'un des personnages-clés de la « bataille d'Alger » contre le FLN, en 1957.
- Entré en novembre 1942 dans les services spéciaux, il fut membre du service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDCE).
- Chef de bataillon parachutiste, il participe à la guerre d'Indochine. En 1955, il est envoyé à Philippeville.
- En janvier 1957, il est appelé aux côtés du général Massu, chargé par le gouvernement de rétablir l'ordre à Alger.
- Il est commandeur de la Légion d'honneur et décoré de la médaille de la Résistance.

Malika Boumendjel, veuve de l'avocat Ali Boumendjel : « Mon mari ne s'est pas suicidé, il a été torturé puis assassiné »

JE NE CONNAIS PAS les circonstances exactes de la mort de mon mari. Je n'ai même pas eu le droit de voir son corps. Seuls, deux médecins de la famille l'ont aperçu, car ils avaient été appelés pour l'identifier à la morgue d'Alger. J'ai su par la suite que l'un d'eux avait dit à ma famille : « Ne la laissez pas voir le corps, elle ne s'en remettrait pas. »

Ma vie de femme s'est arrêtée le 23 mars 1957. C'était un dimanche. Mon plus jeune frère est arrivé en criant : « Ali s'est suicidé ! » Il tenait un journal à la main. Je me suis sentie comme anéantie, et en même temps je n'arrivais pas à y croire. Quelques jours auparavant, on nous avait prévenu qu'Ali, arrêté par l'armée quarante-trois jours plus tôt, avait fait une tentative de suicide. Il avait prétendument essayé de se couper les veines avec ses lunettes. Plus tard, j'ai appris qu'il souffrait en réalité de multiples blessures au poignard faites au cours de ses interrogatoires. C'était l'une des méthodes favorites du sinistre lieutenant Charbonnier...

Ce dimanche 23 mars, je me suis précipitée à l'hôpital militaire Maillot, puis au tribunal militaire. J'ai expliqué mon histoire à un jeune du contingent. Il est allé s'informer auprès de ses chefs, et, quand il est revenu, il avait l'air troublé et a bredouillé : « Je ne peux rien vous dire, allez voir au commissariat central. » C'est ce que j'ai fait. Là, le commissaire Pujol m'a reçue et il m'a dit tout de suite : « Vous ne le saviez pas ? » C'est comme cela que j'ai appris la mort d'Ali. J'ai eu l'impression de plonger dans des ténèbres absolues.

Je suis rentrée chez moi dans un état second. Les militaires nous ont annoncé que les obsèques n'auraient lieu que le mercredi suivant, mais le corps ne m'a pas été rendu. Le jour de l'enterre-

ment a été pire que tout. Je suis allée à la morgue. J'y ai aperçu Massu, en train de rendre les honneurs à un militaire tombé au combat. Pendant ce temps-là, on faisait passer en vitesse un cercueil plombé, celui de mon mari, qu'on a chargé à bord d'une fourgonnette, avant de prendre la direction du cimetière, sous escorte policière. Tout a été expédié en un quart d'heure. Ali a été enterré comme cela, sans cérémonie, sans rien. Il avait trente-huit ans.

« **Tout a été expédié en un quart d'heure. Ali a été enterré comme cela, sans cérémonie, sans rien. Il avait trente-huit ans** »

Je me suis retrouvée seule avec mes quatre enfants âgés de sept ans à vingt mois : Nadir, Sami, Farid et la petite Dalila. J'ai appris peu à peu les activités politiques de mon mari. L'un de ses anciens camarades m'a appris qu'il avait été le conseiller politique d'Abane Ramdane [l'« idéologue » de la « révolution algérienne »]. C'était un avocat engagé, un humaniste et un pacifiste. Bien avant l'insurrection, il était choqué par ce qui se passait en Algérie, en particulier dans les commissariats. La torture y était déjà largement pratiquée, et cela nous scandalisait. Au début, Ali ne souhaitait pas l'indépendance de l'Algérie. Il ne s'y est résolu qu'après avoir compris qu'il n'y avait pas d'autre alternative.

Il était très réservé et ne se

décontractait qu'avec moi. On s'adorait. Il me disait : « Tu es un autre moi-même. » On s'était connus à l'âge de quatorze ans, et, des années après, nous avons fait ce qu'on appelle un vrai, un grand mariage d'amour. Toute cette année 1957 a été un cauchemar. En février, mon frère Dédé avait été arrêté, et on ne l'a jamais revu. Une « corvée de bois ». Mon père a fait des recherches désespérées pour le retrouver. Un jour, il s'est rendu à la mairie avec toutes ses décorations d'ancien combattant de la guerre de 14-18, du Chemin des Dames, à Verdun, où il avait perdu ses deux bras. Eh bien, cet homme de soixante-quatorze ans s'est fait jeter par les parachutistes. Ils lui ont lancé ses décorations à la figure et l'ont mis dehors en l'insultant... En mai de cette année-là, il a été arrêté à son tour, et lui aussi a disparu au cours d'une « corvée de bois ».

Ce que je souhaite aujourd'hui avec mes quatre enfants, c'est que la lumière soit faite. Nous l'attendons depuis quarante-quatre ans. Nous avons repris espoir l'année dernière, avec l'affaire Louissette Ighilahriz, mais le choc, c'a été les aveux d'Aussaresses. Un peu plus tard, le 12 décembre, *Libération* a publié un papier désignant nommément Aussaresses comme l'assassin de mon mari et de Ben M'hidi. Depuis, on n'a plus de doutes là-dessus, mais nous voulons que la vérité soit dite : Ali ne s'est pas suicidé. Il a été torturé puis assassiné. Sur-tout, qu'on ne nous parle plus de suicide, c'est primordial pour nous ! Nous ne disons pas cela dans un esprit de vengeance, nous estimons seulement avoir droit à la vérité. C'est indispensable pour l'Histoire encore plus que pour nous.

Propos recueillis par Florence Beaugé

Pierre Vidal-Naquet : « Il faut prendre ce livre pour ce qu'il est, les mémoires d'un assassin »

SI LE LIVRE du général Paul Aussaresses, *Services spéciaux, Algérie 1955-1957*, contient des informations inédites, il faut cependant le prendre pour ce qu'il est : « *les Mémoires d'un assassin* ». L'historien Pierre Vidal-Naquet, l'un des tout premiers à avoir dénoncé les pratiques de l'armée française pendant la guerre d'Algérie, le souligne d'entrée de jeu : « Il s'agit du récit d'un Landru, mais qui avoue, y trouve même un certain plaisir et manifeste un effroyable cynisme de la première à la dernière page. »

La première des révélations concerne l'avocat Ali Boumendjel. Selon la version officielle, celui-ci s'est « suicidé » le 23 mars 1957 (*lire ci-contre*), en se jetant d'un immeuble à El Biar, boulevard Clemenceau, à Alger, où il était détenu et interrogé depuis quarante-trois jours par le 2^e régiment de parachutistes coloniaux (RPC). On a maintenant la confirmation qu'Ali Boumendjel a bel et bien été assassiné, précipité d'un sixième étage, sur ordre d'Aussaresses, qui salit au passage la personnalité de la victime. « *Boumendjel n'était ni un avocat mondain ni un terroriste, rectifie M. Vidal-Naquet. Certes, il s'était rallié au FLN, mais ce n'était pas un tueur, et ce qu'Aussaresses haït en lui, c'est le notable, disant d'un important carnet d'adresses.* »

Les circonstances exactes de l'exé-



PIERRE VIDAL-NAQUET

cution de Ben M'hidi sont également dévoilées pour la première fois. On savait que le chef FLN pour la région d'Alger avait été pendu presque sur ordre de Max Lejeune, le secrétaire d'Etat à la guerre du gouvernement Guy Mollet. Mais on ignorait que cette mise à mort avait eu lieu dans la ferme d'un pied-noir, Robert Martel, militant extrémiste de l'Algérie française, devenu par la suite OAS. On ne savait pas non plus que le procès-verbal de « suicide » de Ben M'hidi avait été établi la veille de l'exécution, ce qui montre bien le caractère totalitaire du système en place à Alger à cette époque. « *Si j'avais encore des doutes sur ce point, je n'en ai plus aucun à présent* », ajoute l'auteur de *La Torture dans la République* (Editions de Minuit) et des *Crimes de l'armée française* (La Découverte). Deux personnes ont tenté en vain de s'opposer à ce système totalitaire : Reliquet, procureur général, indigné par le cynisme d'Aussaresses. Et Paul Teitgen, secrétaire général à la préfecture d'Alger, qui finira par démissionner. L'un et l'autre sortent grandis de ce livre, précisément à cause de l'acharnement manifesté à leur encontre.

Mais le véritable « scoop » contenu dans *Services spéciaux, Algérie 1955-1957* concerne un juge, Jean Bérard, déjà cité par Paul Aussaresses dans l'interview qu'il avait accordée au *Monde* le 23 novembre 2000. A l'en croire, ce pied-noir qui avait fait toute sa carrière en Algérie, non

seulement opérant à l'état-major de Massu et pratiquant une justice indigne, mais renseignait directement le cabinet du garde des sceaux, François Mitterrand, dont il était l'« émissaire » à Alger. « *Si cette information est vraie, car elle reste à prouver, elle est d'une exceptionnelle gravité*, souligne M. Vidal-Naquet. *Cela signifie en effet que le ministre de la justice et futur président de la République avait deux fers au feu : Reliquet, mais aussi le juge Bérard.* »

Sur ce livre plane une ombre : celle de Maurice Audin. Un non-dit, lourd de signification. Arrêté la veille de l'arrestation du journaliste Henri Alleg (auteur de *La Question*, Editions de Minuit) et affreusement torturé comme lui, ce jeune mathématicien n'a jamais réapparu. Curieusement, Aussaresses évoque toutes les personnes qui ont été mêlées à cette affaire mais affirme ne rien savoir du sort de Maurice Audin. « *Il ment sur ce point, j'en suis persuadé* », déclare Pierre Vidal-Naquet.

Y a-t-il des erreurs dans ce livre ? L'historien en a relevé une série, « pas très graves », mais qui prouvent que le « nègre » du général Aussaresses ne connaît pas très bien son histoire, du moins celle de l'Algérie et de la région. Ainsi, Gamal Abdel Nasser se retrouve général, alors qu'il n'a été que lieutenant-colonel. La République égyptienne aurait été proclamée en 1953, alors qu'elle l'a été en 1952. Ou encore Guy Mollet « redevient » président du conseil le 31 janvier 1956, alors qu'il ne l'avait jamais été...

En dépit de ses failles, ce livre sera-t-il de quelque utilité pour l'Histoire ? « *Oui*, répond Pierre Vidal-Naquet, *ne serait-ce que parce que la responsabilité du gouvernement de la République de l'époque est à présent clairement établie. Et n'oubliez pas que l'historien, selon le mot de mon maître Henri Marrou, utilise tout pour travailler, même l'ordure !* »

FL. B.

DE LA SIMPLE RETOUCHE AU BEAU VETEMENT

LEGRAND

Depuis 1894

Tailleur et Chemisier sur mesures

NOUVELLES COLLECTIONS

27, rue du 4-Septembre, Paris 2^e

Tél : 01.47.42.70.61

M. Le Pen se présente comme un candidat de « salut public »

Il dénonce le « complot » contre les nations



JEAN-MARIE LE PEN l'a annoncé lui-même : « Beaucoup ne manqueront pas de dire – à la suite du discours qu'il a prononcé, mardi 1^{er} mai, lors de la célébration de la fête de Jeanne d'Arc, à Paris – que Le Pen rabâche, il n'a rien dit de nouveau, il répète toujours la même chose, c'est une obsession. » Force est de constater que le président du Front national utilise toujours les mêmes ingrédients chaque fois qu'il aborde une élection : le complot contre la nation et contre lui qui se veut le sauveur ; l'immigration-invasion » et le combat de la dernière chance.

M. Le Pen, qui présente sa candidature à l'élection présidentielle comme « une candidature de salut public, de rassemblement national autour de la nation française et des valeurs essentielles de [sa] civilisation », a donc appelé, mardi, ses militants et tous ceux qui « aiment la France et veulent lutter pour elle pendant qu'il est encore temps » à « briser le complot ». Car, insiste-t-il, « il existe bien un complot contre la nation, et, partant, la République, qui en est le cadre institutionnel ». Et M. Le Pen de désigner « les puissants lobbies idéologiques et financiers », le « B'nai B'rith, organisation internationale, juive, maçonnique », comme fomenteurs de ce noir destin, avec, comme bras armé, les « politiciens de droite et de gauche ». Leur objectif serait de « faire disparaître les nations », notamment au moyen de l'Union européenne, la disparition du franc en 2002 étant une étape importante.

Cela étant posé, il ne restait plus à M. Le Pen qu'à se présenter lui-même comme victime, ce qu'il a fait longuement mardi. C'est, a-t-il lancé, « parce que nous sommes les défenseurs » de la nation « que nous sommes attaqués et non pour je ne sais quel dérapage dénoncé comme politiquement incorrect par les professionnels de la désinformation ». Le président du FN n'a pas manqué de se montrer également disert, lors de son discours, sur le thème de l'immigration, tenue pour responsable du chômage, de la délinquance, de l'échec scolaire, de l'insécurité... un sujet auquel les manifestants montraient une grande sensibilité. En effet, au palmarès des slogans les plus scandés lors de la manifestation, outre « Le Pen, président », ceux d'« immigrés dehors » et de « la France aux Français » ont eu un large succès.

Cette année, cependant, les troupes étaient moins nombreuses – à peine 3 000 personnes – à défilé devant la statue de Jeanne d'Arc et M. Le Pen, qui du haut de son estrade, entouré d'un bureau politique bien réduit, saluait de la main. Rien à voir avec le défilé triomphal du 1^{er} mai 1996. Ce jour-là, les maires des villes conquises par le FN en juin 1995 – Jean-Marie Le Chevallier pour Toulon, Jacques Bompard pour Orange, Daniel Simonpieri pour Marignane – avaient été à l'honneur. Mardi dernier, M. Bompard, réélu en mars à Orange, n'avait même pas fait le déplacement.

Christiane Chombeau

Des défilés du 1^{er} mai conventionnels en dépit d'un climat social inhabituel

A Paris, 12 000 à 20 000 personnes ont manifesté à l'appel de la CGT, de la CFDT, de l'UNSA et de la FSU

Les défilés du 1^{er} mai ont connu une fréquentation moyenne, malgré la grogne sociale provoquée par l'annonce de plans sociaux et de ferme-

tures de site. Les salariés de LU, de Moulinex, de Marks & Spencer et des compagnies aériennes du groupe AOM-Air Liberté étaient représentés

dans la plupart des cortèges. Marc Blondel s'est déclaré prêt à une « mobilisation commune » avec la CGT autour des licenciements.

CURIEUX CLIMAT. Alors qu'une contestation sociale persiste autour des suppressions d'emplois et/ou des fermetures de site, les défilés du 1^{er} mai ont suscité, mardi, un peu partout en France, des mobilisations certes honorables, mais pas franchement historiques, avec des centrales syndicales traditionnelles comme sur la défensive, peinant à saisir l'air du temps.

A Paris, ils sont 12 000 selon la police, 20 000 selon les organisateurs, à quitter en début d'après-midi la place de la République, à Paris. Les « salariés Kleenex », comme ils se dénomment par dérision amère, ceux de LU-Danone, de Marks & Spencer, d'AOM, d'Air Liberté, d'Air Littoral, de Bull ont fait le déplacement. Les uns en uniforme des compagnies aériennes menacées de dépôt de bilan, les autres bardés d'autocollants « LU mais pas approuvé », d'autres encore revêtus des sacs plastiques verts de Marks & Spencer. « Non à la dictature des actionnaires », « licenciements les licenciés », « Seillière, on n'est pas des serpillières » ou, tout simplement, « interdisons les licenciements », disent les slogans et les pancartes. A leur passage, les curieux massés sur les trottoirs applaudissent. Les leaders de la CGT, de la CFDT, de l'UNSA et de la FSU occupent la première ligne. Bernard Thibault, numéro un de la CGT, plaide pour qu'on « donne aux salariés les moyens de s'opposer aux décisions » des chefs d'entrepri-

se, en estimant que les mesures annoncées par le gouvernement « sont seulement une modification de la procédure ». Michel Jalmain, secrétaire national de la CFDT, défend « un droit au reclassement avec objectif zéro licenciement ». Alain Olive, pour l'UNSA, estime que le gouvernement commet

tion, d'interdire à la CNT (anarcho-syndicalistes) le cortège unitaire. C'est la première fois qu'une organisation syndicale sollicite officiellement les forces de l'ordre pour régler un différend. Derrière une rangée de CRS, le service d'ordre de la CGT forme un second « cordon sanitaire ». En face, étonnam-

milieu d'un embrouillami syndical, la préfecture décide de laisser passer. Les « anarcho » remontent le cortège, passent d'abord Lutte ouvrière, qui leur ouvre le passage avec une bonne volonté appuyée, puis la LCR, enfin le Groupe des dix (union syndicale qui regroupe notamment les SUD), avant de se fier derrière les lignes CGT. « Syndicat de combat, nous on ne change pas ! Unité syndicale contre la refondation patronale », martèlent-ils jusqu'à la dispersion.

Le matin, la CFTC avait défilé dans les rues de Paris aux cris de « salariés jetables, non, non, non », quand quelques centaines de militants de FO avaient, de leur côté, scandé « grève générale interprofessionnelle ». Evoquant la journée nationale d'actions contre les licenciements prévue le 22 mai par la CGT, le secrétaire général de FO, Marc Blondel, s'est déclaré prêt à discuter d'une « mobilisation commune ». Dans la plupart des villes de France, les salariés des entreprises à plans sociaux ont occupé le devant de la scène : 400 « Moulinex » ont manifesté à ALENÇON, 150 employés de Philips faisaient de même au Mans, les hôtesses d'AOM-Air Liberté et d'Air Littoral ouvraient le cortège à Marseille et Montpellier, tandis qu'à Strasbourg et à Nantes des rassemblements ont eu lieu devant les magasins Marks & Spencer.

Caroline Monnot

La LCR « pollue » le siège du Medef

Soudain, à 11 heures, dans un quartier désert en ce 1^{er} mai férié, une cinquantaine de personnes ont surgi au pas de course de la station de métro Iéna (Paris-16^e). Rapidement, elles se sont engouffrées dans l'avenue Pierre-1^{er}-de-Serbie avant de se regrouper devant le 31, où siège le Medef. En quelques secondes, une volée de pots de yaourt et de fromage blanc extirpés des sacs à dos s'est écrasée sur l'entrée de la bâtisse abritant l'organisation patronale, tandis que résonnaient les premiers slogans : « Interdiction des licenciements ! » Avant que les grilles de protection ne se referment, des affiches et des autocollants de la LCR étaient placardés sur la façade maculée.

Dans une courte prise de parole, Christian Picquet, membre du bureau politique de la Ligue communiste révolutionnaire, justifiait cette action symbolique de « pollution » au nom de la « résistance aux plans du patronat qui polluent la vie sociale en sacrifiant des milliers d'emplois ».

« une faute politique » en refusant de reprendre les négociations salariales dans la fonction publique.

CGT ET CNT SE TOISENT

Mais la grande affaire se trouve à plusieurs centaines de mètres. Envoyant un curieux signe de désarroi, la CGT a demandé à la préfecture de police de Paris, lors des préparatifs de la manifesta-

tion disciplinée et déterminée à passer, la CNT est venue en nombre. « Ni la CGT ni la police ne nous empêcheront de manifester » scandent inlassablement les jeunes « cénétistes ». Un parfum années 70 flotte dans l'air, quand les cégétistes se penaient du bec avec les jeunes gauchistes. Au bout d'une heure de négociations, embarrassée de se trouver au

A Londres, Berlin, Sydney, l'antimondialisation se heurte aux forces de police

PARALLÈLEMENT aux traditionnels défilés syndicaux du 1^{er} mai, des milliers de manifestants réunis sous la bannière de la lutte contre la mondialisation et le capitalisme ont bruyamment, voire violemment, défilé dans plusieurs grandes villes de la planète.

Deux ans de suite, le centre de Londres avait été à cette même occasion le théâtre de véritables émeutes et de scènes de pillage. Cette année, le déploiement massif de forces de police et le mauvais temps « ont sauvé le capitalisme des hordes de Iroquois », titre mercredi le quotidien britannique *The Times*, en référence aux coiffures des anarchistes anglais. Une cinquantaine de manifestants ont certes brisé quelques vitrines à la tombée de la nuit dans le quartier de Tottenham (centre de Londres). Ils avaient échappé à l'attention des milliers de policiers placés sur le pied de guerre durant toute la journée dans la capitale britannique et qui avaient jusque-là réussi à contrecarrer les plans des verts, anarchistes, « ecowarriors », défenseurs des animaux, squatters ou marxistes... Quelque 3 000 d'entre eux massés aux abords

d'Oxford Street, la principale artère commerçante de la capitale, se sont ainsi cassés les dents sur les barrages de police, au sens propre comme au figuré : une dizaine de personnes ont été blessées dans des échauffourées avec la police et quarante-deux autres ont été arrêtées.

BOUTEILLES CONTRE CANONS À EAUX

A Berlin, ce sont de jeunes « autonomes » qui se sont heurtés à la police dans le quartier de Kreuzberg (sud de la ville), théâtre traditionnel de ce genre d'affrontements à l'occasion du 1^{er} mai. Au moins 150 personnes ont été interpellées et plusieurs blessées. Quelques centaines de jeunes gens ont mis le feu à des voitures et ont lancé des pierres et des bouteilles sur les policiers, qui ont répliqué avec canons à eau et gaz lacrymogènes. Selon la police, ils entendaient protester contre l'annulation par la justice de deux défilés d'extrême gauche dans les rues de Berlin en même temps qu'une manifestation de néonazis du NPD.

A Sydney, aussi, anarchistes, défenseurs de l'environnement et étudiants s'étaient donné

rendez-vous devant la Bourse, où ils ont affronté la police. Bilan : une trentaine de policiers et autant de manifestants ont été blessés.

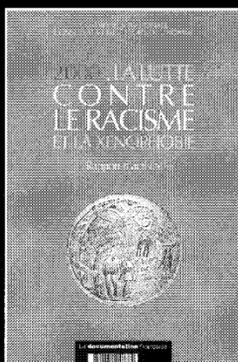
Ailleurs dans le monde, la traditionnelle Fête du travail a été marquée par des défilés plus pacifiques, y compris en Turquie, pourtant secouée par une très grave crise économique. A Moscou, 15 000 sympathisants communistes, selon des estimations de la police, se sont rendus sur la place de la Révolution, à proximité du Kremlin, pour écouter le chef du Parti communiste, Guennadi Ziouganov, qui a dénoncé les « oligarques prêts à vendre le pays entier ». En Chine, ce sont des millions d'habitants qui ont célébré le 1^{er} mai, moins pour défilé que pour prendre d'assaut magasins et sites touristiques. Pour mieux consommer, les Chinois se sont vu accorder sept jours de congés. Quant aux Cubains, cette année encore, ils ont défilé par milliers dans les rues de La Havane sur fond de drapeaux rouges, d'Internationale et de lâchers de colombes.

Christophe Châtelot (avec AFP)

Le réflexe pour s'informer



Jeunesse, le devoir d'avenir
Rapport de la commission présidée par Dominique Charvet
Commissariat Général du Plan
444 pages, 15 € – 98,39 F



2000. La lutte contre le racisme et la xénophobie
Rapport d'activité
Commission nationale consultative des droits de l'homme
496 pages, 23 € – 150,87 F



Le répertoire de l'administration française 2001
59^e édition
La Documentation française
646 pages, 32 € – 209,91 F



Le guide du maire
Ministère de l'Intérieur
Direction générale des collectivités locales
186 pages, 15,24 € – 100 F

L'Etat veut contrôler les activités de courtage pour l'exportation d'armements

Plusieurs textes en préparation prévoient des sanctions pénales

Le premier ministre, Lionel Jospin, a demandé à ses services, aux ministères de la défense et des affaires étrangères d'engager une réflexion sur la

réglementation des activités de courtage en matière d'exportations d'armements. Cette demande fait suite, notamment, à la livraison

d'armes d'origine russe ou tchèque à l'Angola par le biais d'intermédiaires français. Un projet de loi devrait renforcer le contrôle de ces opérations.

LE GOUVERNEMENT veut se donner les moyens législatifs, juridiques et administratifs de mieux contrôler, désormais, les activités dites de courtage en matière d'exportation d'armements à partir de la France. La livraison d'armes d'origine russe et tchèque à l'Angola, par le biais de divers intermédiaires en France, a conduit le premier ministre à demander à ses services, comme le secrétariat général de la défense nationale (SGDN), qui dépend de lui, au ministère de la défense et au Quai d'Orsay de définir les dispositions permettant de surveiller ce commerce, quitte à devoir le sanctionner davantage que les textes actuels ne l'autorisent. Alain Richard, ministre de la défense, a récemment annoncé ce projet aux membres de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, en précisant que cette réflexion interministérielle en cours n'était pas pour autant destinée à entraver les transactions qui seraient légales.

Selon le régime actuel, le courtier, considéré comme un simple commerçant, est soumis à autorisation pour l'exercice de son activité à l'exportation. Mais l'opération de courtage en elle-même échappe, aux termes de la législation, au

contrôle de l'Etat et de la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (Cieemg), qui relève du SGDN. A deux exceptions, cependant : si les équipements proviennent d'industriels français de l'armement ou si le vendeur les fait transiter par un port ou un aéroport en France. Auxquels cas, le SGDN et la direction générale des douanes ont leur mot à dire.

Le travail de réflexion, demandé par Lionel Jospin, devrait aboutir à la rédaction d'un projet de loi et de plusieurs textes réglementaires.

Ainsi, un projet de loi est en préparation sur le contrôle a priori des opérations de courtage. Il prévoit d'instaurer un régime d'autorisation préalable de chaque « intermédiaire » d'un courtier et un régime de déclaration de chaque opération, sous la menace de sanctions pénales si ces dispositions étaient violées. De même, un projet de décret et son arrêté d'application viennent d'être soumis à l'avis du Conseil d'Etat en vue de renforcer le contrôle a posteriori des activités de courtage. Ces deux textes visent à mieux identifier chaque courtier, à obtenir qu'il déclare explicitement ses activités, à créer un registre du suivi des opérations

qu'il entreprend, et à détailler chaque rubrique du formulaire qu'il sera contraint de remplir avant toute autorisation préalable.

De la sorte, le gouvernement espère contrôler un métier qui reste assez suspect, les courtiers évitant de rendre transparent leur commerce. En revanche, il attend de cette surveillance qu'elle puisse favoriser les opérations légales des

La livraison d'armes à l'Angola a motivé la mise en œuvre de cette réflexion

intermédiaires patentés. En effet, tous les industriels n'ont pas partout de réseaux commerciaux permanents et, dans les zones où les activités financières et bancaires sont plus étroitement suivies, ils font recours à des courtiers qui ont pignon sur rue.

Pour autant, la réglementation française sur le courtage, lorsqu'elle entrera en vigueur, n'est pas la

panacée. Il n'existe pas de convention européenne, a fortiori internationale, en la matière, et les fournisseurs éventuels pourraient contourner le contrôle français en s'adressant à des courtiers hors du territoire national.

M. Richard a, d'autre part, annoncé son intention de lutter contre le mercenariat, souvent lié aux activités de courtiers peu scrupuleux qui s'engagent à fournir, en même temps que des équipements, les personnels chargés de les entretenir ou de les servir pour le compte d'une puissance étrangère ou de bandes armées. Le droit français est lacunaire, voire quasi inexistant quand il s'agit de ressortissants nationaux se prêtant à de telles actions. La France vient d'adhérer aux Conventions de Genève sur le mercenariat, qui datent de 1949 et qui ont été mises à jour en 1977. Dans la foulée, un projet de « répression pénale » a été rédigé. Le dispositif vise à instituer « des sanctions pénales dissuasives » et il ne distingue pas entre les actes commis par des personnels recrutés lors d'un conflit armé ou pendant une crise intérieure dans un pays étranger.

Jacques Isnard

Jean-Pierre Chevènement rejette le concept de majorité plurielle

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT a revendiqué, lundi 30 avril, son appartenance à la majorité mais en rejetant le concept de majorité plurielle forgé par Lionel Jospin en 1997. Le président du Mouvement des citoyens (MDC) a précisé son positionnement politique à l'issue d'un entretien avec le premier ministre. « Le MDC vote le budget et ne vote pas de motion de censure », a déclaré M. Chevènement, mais la majorité plurielle est une alliance du Parti socialiste à géométrie variable avec les uns et les autres, c'est un concept que nous ne faisons pas nôtre. » Interrogé sur son entretien avec le premier ministre, M. Chevènement a indiqué : « Nous avons parlé de l'avenir, de ce qu'on fera demain. »

La LCR lance une pétition contre les plans de licenciements

UNE QUARANTAINE de personnes, dont Robert Hue et Alain Bockel, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, Jean-Luc Bennaïm et des membres de la direction des Verts, François Desanti (CGT-Chômeurs), Guy Rouy (Apeis), les économistes Thomas Coutrot, Michel Husson et Isaac Joshua, Didier Daeninckx et Annie Ernaux, écrivains, Julien Dray, Harlem Désir et Gérard Filoche, de la Gauche socialiste, Gisèle Halimi, Claude Piéplu, Madeleine Rebérioux, Jacques Testard, Léon Schwartzberg et l'anthropologue Emmanuel Terray, notamment, ont signé la pétition lancée par la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) pour « [exiger] des pouvoirs publics une législation protégeant les salariés des plans de licenciements et suppressions massives d'emplois ». Les signataires demandent aussi aux parlementaires de déposer un amendement « pour interdire les licenciements dans les entreprises faisant du profit ».

DÉPÊCHES

■ **SÉCURITÉ SANITAIRE** : Jacques Chirac a salué, à l'occasion de la traditionnelle présentation à l'Elysée du muguet du 1^{er} mai par les professionnels de Rungis, la « complicité » des experts de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa). Lors de l'inauguration du Salon de l'agriculture, le 18 février, M. Chirac avait jugé « irresponsable » la recommandation de l'organisme visant à accroître les mesures de précaution sur les ovins et les caprins.

■ **35 HEURES** : Jacques Freidel, président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), a annoncé, mardi 1^{er} mai, sur RMC, le lancement d'une campagne « pendant 35 semaines, dans 35 villes pour enfin obtenir le nécessaire assouplissement à cette loi ».

Les Verts prennent la défense de la fiscalité écologique

UN PETIT PROBLÈME d'agenda n'avait pas permis, mercredi 2 mai au matin, de fixer définitivement la date de la rencontre entre Lionel Jospin et le chef de file des Verts, Dominique Voynet, dans le cadre des rencontres entre le premier ministre et les leaders de la gauche plurielle. C'est « sans signification politique », assurait-on dans l'entourage de la ministre de l'environnement, mais nul doute que, lorsque ce rendez-vous sera fixé, M^{me} Voynet aura à cœur d'y aborder le coup d'arrêt à la fiscalité écologique, demandé par Laurent Fabius à M. Jospin (*Le Monde* du 2 mai).

Privée de communication publique sur ce sujet pour cause de solidarité gouvernementale, M^{me} Voynet avait néanmoins écrit au ministre de l'économie, le 18 avril, comme l'a révélé l'AFP. Une fuite qui a, semble-t-il, agacé Matignon. Elle rappelle à M. Fabius, dans sa lettre, que « la fiscalité écologique (...) a pour vocation d'inciter à des comportements moins polluants, et pas de procurer des recettes fiscales ». Elle affirme par ailleurs son opposition au système de marché de « droits à polluer » proposé par Bercy et propose qu'une commission consultative élabore un nouveau projet sur la base de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), tenant compte des obstacles soulevés par le Conseil constitutionnel.

Les Verts, eux, se sont déchaînés. Après avoir jugé la proposition de M. Fabius « inacceptable », le porte-parole, Denis Baupin, a mis en cause, lundi 30 avril, le ministre de l'économie : « Cela fait maintenant un an que, par tous les moyens, il fait en sorte de plomber le projet de Dominique Voynet », a déclaré celui qui est aussi, à Paris, l'adjoint aux transports de M. Delanoë. Stéphane Pocrain, également porte-parole, s'interroge dans un communiqué : « Laurent Fabius veut-il enterrer la majorité plurielle ? » « Pour les Verts, ajoute-t-il, une telle proposition fait planer le doute sur la capacité de certains de ses partenaires à se convertir réellement à une politique de développement durable. » Il demande au gouvernement de présenter une nouvelle mouture d'écotaxe et fustige le « mini-marché des droits à polluer » de M. Fabius, « degré zéro d'une politique écologique ».

Alors que le Parti socialiste soulignait, lundi, que la lutte contre l'effet de serre était pour lui « une priorité majeure », par la voix du fabiusien Géraud Guibert, secrétaire national chargé de l'environnement, Francine Bavay, membre du collège exécutif des Verts, dénonçait l'« instrumentalisation de la remise en question de l'écotaxe par Laurent Fabius pour sa carrière au sein du PS ».

Béatrice Gurrey

Le gouvernement verse les premières aides d'urgence aux éleveurs les plus « fragilisés »

ALORS que la crise bovine ne montre aucun signe tangible de rémission, les surenchères entre les deux principaux syndicats agricoles sont de plus en plus marquées. La Confédération paysanne avait déjà refusé de se joindre à la journée de mobilisation lancée par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), le 21 avril, refusant de défilier aux côtés de responsables « qui ont encouragé le productivisme, cause de tant de désastres ».

Pour mieux se démarquer, la Confédération n'a pas plus accepté d'être reçue par le premier ministre en même temps que Luc Guyau – encore président pour quelques jours de la FNSEA – et Jean-Luc Duval, patron des jeunes. Ces deux derniers, à la tête d'une

importante délégation, ont donc discuté avec Lionel Jospin et Jean Glavany, le 26 avril, sur les affres de la filière viande, alors que trois leaders de la Confédération ont fait de même, de leur côté, dans le bureau de M. Jospin, lundi 30.

REVENU EN CHUTE LIBRE

M. Guyau a dressé un tableau quasi apocalyptique de l'élevage, en dépit des mesures adoptées par le gouvernement et par les ministres européens depuis novembre 2000. Il a parlé de « détresse morale, de désespoir, d'agriculteurs qui fuient le métier dans la force de l'âge, de révolte ». Le revenu des éleveurs (140 000 francs de résultat annuel avant impôt, en 1998, contre une moyenne de 206 000 francs pour l'ensemble des exploitations) devrait encore plonger, les aides proposées par le gouvernement ne représentant, dans le Massif central par exemple, que le tiers de la perte que subissent les éleveurs depuis six mois. La FNSEA demande donc de nouveaux allègements de charges (exonération de l'impôt foncier non bâti, accélération du paiement des subventions européennes, multiplication par trois de la prime à l'herbe pour qu'elle atteigne 1 000 francs à l'hectare).

M. Jospin n'a pas pris d'engagements précis. Mais il a donné l'assurance que les premières primes seraient versées aux agriculteurs les plus « fragilisés » dès le 2 mai, en dépit des retards dans l'établis-

sement des dossiers d'indemnisation. Il a aussi fait savoir qu'il était intervenu personnellement auprès du président du conseil italien pour que Rome – premier client de la France avec 1,03 million d'animaux vivants achetés en 1998 – reprenne rapidement ses importations de jeunes bovins français, totalement gelées depuis près d'un semestre.

Conduits par René Louail, porte-parole, les représentants de la Confédération paysanne ont demandé au premier ministre une « réactualisation » de l'enveloppe des aides gouvernementales en faveur, essentiellement, des petits producteurs. La Confédération réclame aussi l'élaboration d'un plan de maîtrise de la production bovine, puisqu'il y aura, en fin d'année, selon les prévisions les plus optimistes, au moins 350 000 tonnes d'excédent de viande. Le syndicat s'opposera à « tout plan social appuyé sur des préretraites ou des cessations d'activité encouragées par des primes ». On indique à Matignon que, depuis novembre 2000 et en dehors du coût du dispositif sanitaire proprement dit (environ 4 milliards de francs), financé pour l'essentiel par la taxe sur les achats de viande, l'enveloppe des diverses aides publiques (nationales et communautaires) atteignait fin avril environ 6,6 milliards de francs.

François Grosrichard

arte

Algérie :
À qui profite la terreur ?

Soirée THEMA
Jeudi 3 mai à 20.55
3 documentaires et un débat

Le rêve de Sisyphe, Algérie, la réconciliation ?
de Faouzia Fekiri (FIPA d'or 2000)

Le glaive et le croissant
de Faouzia Fekiri

Algérie mon amour, Algérie pour toujours
de Philippe Nahoun et Djillali Hadjadj

Débat avec Yasmina Khadra et Djillali Hadjadj

en partenariat avec : SALAMA magazine www.arte-tv.com

HEC-ESSEC-ESCP

► Stages intensifs
Pré-entrée, Noël, février, Pâques
► Classes préparatoires
annuelles "pilotes" 1^{er} et
2^e années, voies S et E
HEC-ESSEC-ESCP-EML :
de 90% à 100% d'intégrés en voie S,
de 70% à 80% d'intégrés en voie E.

IPESUP
18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé www.ipesup.fr

FAMILLE L'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) a lancé une pétition protestant contre le refus d'agrément à l'adoption opposé à une fem-

me vivant en couple homosexuel. ● **DANS SA DÉCISION** de refus, en 1998, le conseil général du Jura déplorait un « défaut de repères identificatoires dû à l'absence d'ima-

ge ou de référent paternel ». Dénonçant cette « discrimination », la pétition de l'APGL affirme que « l'absence de référent paternel ou maternel ne saurait être un motif de refus ».

● **Parmi les signataires** de cette pétition figurent des responsables socialistes – Michel Rocard, Claude Evin, Adeline Hazan – et de nombreux chercheurs – Françoise Hé-

Une pétition sur l'adoption relance le débat sur l'homoparentalité

L'Association des parents gays et lesbiens déplore que les célibataires ne puissent pas adopter d'enfant lorsqu'ils vivent en couple homosexuel. Son texte a été signé par une centaine de personnalités : des responsables politiques – Michel Rocard et Claude Evin – mais aussi de nombreux chercheurs

PÉTITION contre pétition. Le débat sur l'homoparentalité s'est cristallisé autour du désir d'adoption d'une institutrice du Jura. Emmanuelle, une enseignante de trente-neuf ans, qui vit avec une femme psychologue scolaire, a déposé, en février 1998, une demande d'agrément dans l'espoir d'adopter un enfant. Le conseil général du Jura lui a refusé cet agrément en novembre 1998. Le tribunal administratif de Besançon (Doubs) le lui a accordé, en février 2000. Dix mois plus tard, la cour administrative d'appel de Nancy (Meurthe-et-Moselle) a finalement rejeté la requête de l'institutrice, qui a déposé un recours devant le Conseil d'Etat.

En réaction à la décision de première instance, le député (RPR) des Bouches-du-Rhône, Renaud Muselier, lançait, en mai 2000, une pétition « contre l'adoption d'un enfant par deux personnes de même sexe liées par

un pacs » (www.papamaman.net). A la suite de la décision en appel, c'est l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) qui répliquait avec une pétition « pour l'application de la loi sur l'adoption sans discrimination » (www.apgl.asso.fr). Côté chiffres, les quelque 2 000 signatures recueillies par l'APGL ne font pas le poids face aux 100 000 soutiens (dont 266 députés et sénateurs de l'opposition) réunis par Renaud Muselier. Le député, qui a écrit à tous les maires de France et su mobiliser les réseaux des fédérations RPR et des associations familiales catholiques, entretient fructueusement la confusion entre adoption par les couples de même sexe et adoption par un célibataire homosexuel (*Le Monde* du 28 octobre 2000).

Sans les moyens de l'Assemblée nationale ni la moindre publicité, la pétition de l'APGL, lancée depuis un

trimestre seulement, commence à faire son chemin. Au-delà des associations d'homosexuel(le)s, dont le soutien était prévisible, l'APGL a réuni derrière elle la Ligue des droits de l'homme, AC ! (Agir contre le chômage !), l'Union des familles laïques, Mix-cité, DEI-Défense des enfants international et la Coordination des actions pour le droit à la connaissance des origines. Il se trouve également une bonne centaine de personnalités pour penser que « la décision du 21 décembre 2000 de la cour administrative d'appel de Nancy est une discrimination ». Et pour souhaiter lancer sereinement le débat sur l'homoparentalité.

EFFET PARADOXAL DU PACS

Parmi elles, une trentaine d'hommes et femmes politiques. Des socialistes : Michel Rocard, ancien premier ministre, député européen ; Claude Evin, ancien ministre, député de Loire-Atlantique ; Jean-Pierre Michel, député de Haute-Saône ; Patrick Bloche, député de Paris ; Roger Madec, maire du 19^e arrondissement de Paris ; Adeline Hazan, déléguée nationale du PS aux questions de société ; Dinah Derycke, sénatrice du Nord ; Danièle Pourtaud, sénatrice de Paris. Des Verts, des communistes (Bernard Birsinger, député de Seine-Saint-Denis ; Fodé Sylla, député européen), le député européen Alain Krivine (LCR), ainsi que des animateurs du collectif Motivité(s).

Une quarantaine de chercheurs, pour beaucoup du CNRS, ont par ailleurs clairement pris position. Des sociologues (Irène Théry, Alain Touraine, Jacques Commaille, Christine Castelain-Meunier, Danièle Hervieu-Léger, Nadine Lefaucheur, Eric Fassin, Françoise Gaspard, Daniel Welzler-Lang) ; des anthropologues (Françoise Héritier), ethnologues (Micheline Kottis, Michel Izard, Marie Mauzé, Anne Cadoret), philosophes, politologues, historiens. Auxquels s'adjoignent nombre de juristes (Daniel Borrillo...), avo-



cats, psychiatres, pédopsychiatres (Maryvonne Guillen, Frédéric Jésus...) et psychanalystes (Geneviève Delaisi de Parseval, Sabine Prokhoris...).

A l'instar de la sociologue Irène Théry, tous les signataires ne sont pas favorables à une évolution de la législation ouvrant l'adoption aux couples homosexuels. Mais l'APGL a pris soin de rédiger sa pétition de manière à fédérer le plus largement possible : ce n'est pas un appel à légiférer pour l'accès des couples pacsés à l'adoption, mais un réquisitoire contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle dans l'accès des célibataires à l'adoption. « On prend la société là où elle en est, pose, réaliste, Martine Gross, présidente de l'APGL. Notre but est de montrer aux présidents de conseils généraux et aux membres du Conseil d'Etat que les mentalités ont changé, que la société peut envisager de confier un enfant à une personne gay ou lesbienne si, par ailleurs, elle présente les compétences parentales requises. »

Depuis la loi de 1966, les célibataires de plus de vingt-huit ans peuvent adopter pleinement un

enfant. La loi ne spécifie pas qu'elles doivent vivre seules ou être hétérosexuelles. « Le responsable de l'Aide sociale à l'enfance fait procéder à toutes les investigations permettant d'apprécier les conditions d'accueil que le demandeur est susceptible d'offrir à des enfants sur les plans familial, éducatif et psychologique », précise le décret du 23 août 1985 sur la délivrance des agréments. Les choix de vie privée du postulant à l'adoption ne sont donc pas censés être pris en compte. « Pourtant, dès lors qu'une personne parle de son homosexualité ou dit vivre avec une personne de même sexe, elle n'a plus aucune chance. Le refus des conseils généraux est quasi systématique. Leurs présidents pensent qu'ils seront mieux élus en refusant », poursuit Martine Gross qui, en 1988, avait obtenu un agrément préalable à l'adoption sans évoquer son homosexualité, mais sans cacher non plus qu'elle vivait avec une femme.

« Aujourd'hui, dit-elle, dans ce même cas de figure, on se voit opposer un refus pour "mode de vie atypi-

que". Le revers de cette formidable évolution des mentalités qu'est le pacs, c'est une crispation sur la parentalité. » Effet paradoxal du nouveau pacte civil de solidarité, qui a raidi certaines positions, poussé ministres et députés socialistes (à l'exception de Jean-Pierre Michel) à écarter des discussions la dimension familiale, jugeant qu'elle armerait l'opposition..., mais semble, presque inexorablement, ouvrir la voie au débat sur l'homoparentalité. Le pacs « produit son effet », constate simplement le député Patrick Bloche.

THÈME DE LA GAY PRIDE

Massivement, les médias se sont, depuis quelques mois, emparés du sujet. Mercredi 25 avril, Adeline Hazan, déléguée nationale du PS, indiquait que son parti réfléchit à un décret interdisant d'alléguer l'orientation sexuelle pour justifier un refus d'agrément à l'adoption. Dans un courrier du 5 mars, le nouveau maire de Paris, Bertrand Delanoë, précisait ses intentions : « Le Conseil de Paris, réuni en conseil général, s'exprime sur l'agrément relatif à l'adoption. J'entends fonder les décisions en cette matière sur les mêmes principes qui guident toute notre action politique : le respect de la loi et le respect des personnes. Avec ce souci constant, nous mènerons une politique non discriminatoire. »

Le 31 mars enfin, les Verts ont adopté, lors de leur Conseil national interrégional, une proposition demandant aux députés de tout mettre en œuvre non seulement pour que l'homosexualité ne soit plus un motif de refus d'agrément, mais aussi pour que l'on permette l'adoption à un couple de concubins ou de personnes pacsées de même sexe ou non présentant de bonnes conditions d'accueil et de développement pour un enfant. L'homoparentalité sera le thème de la Gay pride, le 23 juin.

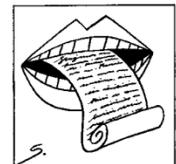
P. Kr.

« L'absence de référent paternel ou maternel ne saurait être un motif de refus »

« **NOUS**, signataires de ce texte, pensons que la décision du 21 décembre 2000 de la cour administrative d'appel de Nancy donnant raison au conseil général du Jura qui avait refusé à M^{me} B. son agrément, au seul motif de son homosexualité, est une discrimination. »

« Nous demandons que les investigations permettant de décider si une personne est susceptible d'offrir des qualités d'accueil satisfaisantes du point de vue familial, éducatif et psychologique pour adopter un enfant soient menées conformément à l'esprit de la loi, c'est-à-dire : sans position de principe excluant à l'avance une catégorie de citoyens ; au cas par cas, cherchant à apprécier les compétences parentales ; en motivant les refus. »

« Dans la mesure où la loi permet à une personne seule d'adopter, l'absence de référent paternel ou maternel ne saurait être un défaut rédhibitoire ni un motif de refus. Nous pensons qu'il n'appartient pas aux travailleurs sociaux ni aux tribunaux de renforcer les préjugés homophobes encore présents dans notre société. »



VERBATIM

Les signataires expliquent les raisons de leur engagement

● **Danièle Hervieu-Léger, sociologue, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).** « Sur le strict plan du droit, la décision prise par la cour d'appel de Nancy a un caractère absolument discriminatoire. C'est une prime à la dissimulation, à l'hypocrisie. Par ailleurs, je pense qu'il est extrêmement important d'engager le débat sur l'adoption par les homosexuels autrement que par l'invective, l'anathème, la condamnation. Car c'est un débat très important qui va se développer de façon considérable dans les années qui viennent. »

● **Françoise Héritier, anthropologue, professeur au Collège de France.** « A partir du moment où la loi sur le pacs, innovation considérable, permet l'existence d'unions homosexuelles comme substituts aux unions hétérosexuelles, le pas de plus à franchir pour l'adoption est devenu du domaine du pensable. Puisque l'on sait, grâce à de nombreuses études, qu'elle n'implique pas pour l'enfant des traumatismes ou des troubles de la personnalité, il n'y a pas de raison de considérer qu'on doit refuser à une personne l'accès à la parentalité en raison de l'orientation sexuelle. Comme pour le pacs, il y aura une progression dans l'opinion publique de la validité de cette revendication, ce qui n'est pas encore le cas. Quand les choses sont possibles et qu'elles finissent un jour ou l'autre par être réalisables. »

● **Alain Touraine, sociologue.** « La famille identifiée aux liens de sang et dite "normale" est une chose qui, aujourd'hui, au plan pratique et donc intellectuel, ne correspond plus à la réalité. Ce n'est plus, de loin, la seule forme de famille. Si l'on admet qu'il existe des

familles d'adoption, pourquoi discriminerait-on les homosexuels ? Je suis pour la séparation de la famille et de la vie sexuelle. Je suis pour l'adoption par les homosexuels et l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA) – mes seules réserves concernant les mères porteuses. La psychanalyse nous a appris qu'un enfant a besoin d'un principe de fusion et d'un principe de distanciation, de féminin et de masculin. Mais, dans les familles hétérosexuelles, la répartition de ces deux rôles est très changeante... Quant à l'argument du rejet social de l'enfant, les études l'infirment. »

● **Janine Mossuz-Lavau, politologue.** « Je suis engagée pour l'homoparentalité comme pour la parité, avec une exigence d'égalité entre hétérosexuels et homosexuels comme entre hommes et femmes. Notre société vit dans un état d'hypocrisie totale. Il faut enfin reconnaître la réalité telle qu'elle est. On accepte qu'une femme seule adopte, on admet qu'elle puisse bien élever un enfant. Mais si elle dit qu'elle vit avec une femme, on le lui refuse. Pourquoi l'enfant serait-il moins heureux avec deux adultes ? Pourquoi les homosexuels seraient-ils empêchés de vivre avec des enfants ? C'est monstrueux. Le désir d'enfant est quelque chose de très fort, qui peut être ressenti par les homosexuels. Ce n'est pas une exclusivité de l'hétérosexualité. L'homoparentalité sera le prochain grand débat de société. C'est dans la suite logique du vote du pacs, même si c'est encore un tabou pour beaucoup de gens. »

● **Roger Madec, maire (PS) du 19^e arrondissement de Paris.** « Un enfant peut être épanoui s'il est accueilli par un couple homosexuel qui est stable. L'attention

qu'on porte à son enfant est bien plus importante pour lui qu'un schéma classique de famille. »

● **Claude Evin, ancien ministre, député (PS) de Loire-Atlantique.** « Je suis persuadé qu'il vaut mieux un couple constitué d'un homme et d'une femme pour la construction de la personnalité de l'enfant. Mais à partir du moment où la loi française accepte de don-

« Si l'on admet

qu'il existe des familles d'adoption, pourquoi discriminerait-on les homosexuels ? »

Alain Touraine

ner en adoption un enfant à des célibataires, et prévoit des critères de jugement qui n'ont rien à voir avec l'orientation sexuelle, il faut être cohérent. Je ne suis pas pour autant favorable à la reconnaissance d'un droit à l'adoption ou à l'insémination artificielle pour les couples homosexuels. »

● **Jean-Pierre Michel, député (PS) de Haute-Saône.** « Il est illégal, au seul motif que quelqu'un est homosexuel, de lui refuser l'adoption. La loi sur le pacs ne permet plus de faire ça. Elle met les couples sur un pied d'égalité. Comment va-t-on pouvoir continuer de refuser l'adoption aux pacsés ? Concubins, c'est une situation de fait, mais pacsés, c'est une situation de droit, un lien enregistré par une autorité publique. »

● **Adeline Hazan, secrétaire nationale du PS chargée des questions de société.** « Je suis opposée à l'adoption par un couple homosexuel. Cela me pose question par rapport à la construction de l'enfant dans un couple où il n'y a pas d'altérité. Mais dans le cas de l'adoption par un célibataire, il y a une différence juridique et symbolique : l'enfant n'a pas de lien juridique avec deux personnes de même sexe. Le second adulte n'est pas le père ou la mère. »

● **Bernard Birsinger, député (PC) de Seine-Saint-Denis.** « J'ai fait évoluer mon opinion en rencontrant l'APGL dans le cadre de la préparation du pacs. Il faut combattre les fantasmes, repartir de l'intérêt de l'enfant et sortir de l'hypocrisie car, de toutes façons, un couple homo qui veut un enfant le peut aujourd'hui. A partir du moment où il y a une volonté de donner de l'amour, je suis persuadé que l'adoption n'est pas un problème insurmontable, à condition que l'on dise bien à l'enfant qu'il est l'émanation d'un homme et d'une femme. »

● **Bernard Teper, président de l'Union des familles laïques (UFAL).** « Les enfants ont besoin de connaître leurs origines et d'être aimés par ceux qui les éduquent. Les pouvoirs publics doivent s'assurer de ces deux conditions pour que les enfants aient un développement correct. L'inclination sexuelle, elle, est un choix individuel, qui relève de la vie privée. Voilà pourquoi la décision du tribunal de Nancy est arbitraire, scandaleuse. Par ailleurs, je ne suis pas opposé à l'adoption par les couples homosexuels. »

Propos recueillis par Pascale Krémer

La jurisprudence exclut les homosexuels au nom de leurs « choix de vie »

LE 24 FÉVRIER 2000, le jugement du tribunal administratif de Besançon avait fait l'effet d'une bombe. Allant à l'encontre de l'avis du commissaire du gouvernement, et surtout de la jurisprudence du Conseil d'Etat, le tribunal décidait d'annuler la décision du conseil général du Jura qui, en novembre 1998, avait rejeté la demande d'agrément en vue d'adoption effectuée par Emmanuelle B., une célibataire de trente-huit ans qui n'avait pas caché vivre avec une femme, pour « défaut de repères identificatoires dû à l'absence d'image ou de référent paternel », et « ambigüité de l'investissement de chaque membre du foyer par rapport à l'enfant accueilli ».

Le tribunal administratif rappelait que ces motifs « ne sont pas eux-mêmes de nature à justifier légalement un refus d'agrément ». Pour les magistrats, il ressortait du dossier de M^{me} B., « dont les qualités humaines et éducatives ne sont pas contestées, qui exerce la profession d'institutrice et qui est bien insérée dans son milieu social, qu'elle présente des garanties suffisantes sur les plans familial, éducatif et psychologique pour accueillir un enfant adopté ».

RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT

Saisie par le département du Jura, la cour administrative d'appel de Nancy, dans un arrêt du 21 décembre 2000, cassa la décision du tribunal administratif, « considérant que, contrairement à ce que soutient M^{me} B., le président du conseil général n'a pas fondé son refus d'agrément sur une position de principe à l'égard du choix de vie de l'intéressée ». Emmanuelle B. a, depuis, déposé un recours devant le Conseil d'Etat. Mais le tribunal administratif suprême a déjà statué défavorablement dans ce

genre de cas. C'est Philippe Frettet, un professeur agrégé aujourd'hui âgé de quarante-sept ans, qui en a pâti, en 1996, à l'issue d'un parcours judiciaire en tous points semblable.

Bien que considéré par les enquêteurs sociaux comme « pourvu de qualités humaines et éducatives certaines », M. Frettet s'était vu refuser l'agrément, en 1993, par le Conseil de Paris, qui avait évoqué son « choix de vie ». Le tribunal administratif de Paris, le 25 janvier 1995, avait annulé ce refus d'agrément : le « choix de vie » ne saurait justifier un refus d'agrément que s'il s'accompagnait d'un comportement préjudiciable à l'éducation de l'enfant. Mais le Conseil d'Etat, dans un arrêt du 9 octobre 1996, a approuvé le refus d'agrément. Selon le commissaire du gouvernement, « l'enfant adopté a d'autant plus besoin d'un environnement familial stable et épanouissant qu'il a été privé de sa famille d'origine et a déjà un passé douloureux : il importe donc tout particulièrement qu'il ne trouve pas une difficulté supplémentaire dans son milieu d'adoption ».

Philippe Frettet s'est alors porté devant la Cour européenne des droits de l'homme, qui se prononcera avant juillet sur la recevabilité de sa plainte. « On peut conjecturer que la bataille ne fait que commencer, écrit Pierre Murat, professeur de droit, dans le numéro d'avril 2000 de la revue *Droit de la famille*. Il est paradoxal de constater que, dans ce débat qui concerne au plus haut point l'avenir de la famille, ce sont les juridictions administratives qui se trouvent en position de définir ce que sera la famille du XXI^e siècle. »

P. Kr.

Le tribunal administratif de Marseille suspend les critères de ressources exigés par un office HLM

Ces conditions « tendent à exclure les candidats les plus modestes », dénonce le jugement

Pour la première fois, un tribunal administratif a ordonné, le 23 avril, la suspension du règlement intérieur d'un office HLM, car les

conditions de revenus imposées tendaient à « exclure » les populations démunies. Dans le jugement, les juges marseillais rappellent que la

mission de l'organisme est de « satisfaire les besoins des personnes de ressources modestes et des personnes défavorisées ».

LE TRIBUNAL administratif de Marseille a ordonné, le 23 avril, à un organisme HLM de suspendre certaines des conditions que celui-ci posait pour attribuer des logements. Le bailleur visé par cette décision exigeait de ses « candidats locataires » une sorte de revenu minimum que le juge a estimé « contraire » à la loi, car il tendait à « exclure » les populations démunies ou de condition modeste. « C'est, à ma connaissance, le premier jugement sur un règlement intérieur de commission d'attribution », confie Jean-Philippe Brouant, maître de conférences à l'université Lille-II et coauteur de « La territorialisation des politiques et du droit de l'habitat social » (Les Cahiers du Gridauh, 1998).

L'affaire a commencé au mois de mars. A cette époque, l'association Droit au logement (DAL) guerroyait contre Habitat Marseille Provence (HMP), un office public d'aménagement et de construction (OPAC) qui, selon le DAL, ne faisait pas assez d'efforts pour donner un toit aux exclus et aux mal-logés. C'est au cours de ce mouvement de contestation que des militants de l'association ont découvert le « règlement intérieur » de HMP pour attribuer des logements. Dans ce texte, on lit notamment que la commission chargée d'examiner

les demandes en HLM « s'assure de la capacité des candidats locataires à faire face à leurs obligations ». Ainsi, un ménage ne doit pas consacrer plus de 30 % de ses revenus au paiement de ses dépenses locatives (desquelles a été soustraite l'APL) ; en outre, toutes les personnes composant le foyer doivent, chacune, disposer d'au moins 50 francs de ressources par jour, une fois que le loyer et les charges ont été réglés ; enfin, HMP « prend en compte » le passé des candidats locataires et vérifie qu'ils n'ont « pas d'impayés pour le logement ».

Selon le DAL, les deux critères financiers prévus par le règlement intérieur instaurent un « double plancher de ressources pour accéder à un logement », qui est « contraire à la vocation (...) des HLM ». De même, l'association considère que les « difficultés antérieures » d'un demandeur « ne doivent pas constituer des obstacles à son logement dans une HLM, faute de quoi (...) la [mission] de l'organisme serait bafouée ». Le DAL a donc introduit un recours en référé devant le tribunal administratif contre ces dispositions.

Sa requête a été jugée recevable, alors même que le texte contesté avait été voté en février 1999. En principe, une décision de l'adminis-

tration peut être attaquée pendant les deux mois qui suivent son adoption. L'action en justice du DAL était « tardive et donc irrecevable », a objecté HMP. Mais le juge n'a pas retenu ses arguments, considérant que le règlement intérieur n'avait « fait l'objet d'aucun affichage ou publication, ni d'une notification à l'association requérante ».

« DEVOIR SOCIAL »

Le tribunal administratif a ensuite rappelé que « l'attribution de logements sociaux participe à la mise en œuvre du droit au logement, afin de satisfaire les besoins des personnes de ressources modestes et des personnes défavorisées ». Pour le juge, ce principe, énoncé par l'article L. 441 du code de la construction, a été oublié en l'espèce. Les critères forgés par le bailleur social pour encadrer sa politique d'attribution de logements « tendent à exclure les candidats les plus modestes et, en particulier, les familles nombreuses, [et] sont directement contraires à la lettre et à l'esprit (...) du code de la construction (...) ». Le tribunal administratif a donc enjoint l'OPAC de suspendre les « dispositions litigieuses ».

En principe, l'ordonnance rendue par le juge avait un caractère provisoire : elle suspendait l'appli-

cation de règles sur lesquelles le tribunal administratif de Marseille aurait dû se prononcer au fond, ultérieurement. Mais HMP a préféré « entériner tout de suite » l'avis de la juridiction, indique M^e Jean-Louis Tixier, l'avocat de l'OPAC. « Un nouveau règlement sera élaboré dans les semaines à venir », ajoute Nicole L'Hernault, directrice générale de HMP.

M^e Benoît Candon, l'avocat du DAL, espère que la décision du juge « sensibilisera les organismes HLM à leur devoir social ». Une mission que HMP n'a jamais méconnue, rétorque Nicole L'Hernault. « 90 % des ménages qui sont entrés dans notre patrimoine en 2000 sont des personnes défavorisées », prétend-elle. Le recours du DAL soulève, selon elle, « un faux débat » : le règlement intérieur n'était qu'un « guide » que la commission n'était pas obligée de suivre. Des logements ont souvent été attribués à des familles qui se situaient « en dessous des critères » contestés. En outre, précise M^e Tixier, ceux-ci ont été votés par un conseil d'administration auquel siègent des représentants de la préfecture, de la caisse d'allocations familiales et des associations de locataires.

Bertrand Bissuel

Au duel annuel du 1^{er} mai contre les protecteurs de tourterelles : avantage chasseurs

BORDEAUX

de notre correspondant régional

Malgré la pluie et le vent violent, près de deux mille chasseurs, soit deux fois plus que l'an passé, ont manifesté, mardi 1^{er} mai, en Gironde, où ils ont mis en place quatre barrages sur les principales routes du Médoc. Deux escadrons de gendarmerie mobile et tous les gendarmes du secteur étaient mobilisés. « Plus que pour un président de la République », faisaient remarquer certains chasseurs. Il s'agissait non seulement pour eux d'empêcher Allain Bougrain-Dubourg, le président de la Ligue de protection des oiseaux (LPO), d'accéder au site, mais également de protester contre une application trop stricte à leurs yeux de la loi sur la chasse, votée en juillet 2000.

La traditionnelle confrontation entre Allain Bougrain-Dubourg et les chasseurs a finalement eu lieu. Le président de la LPO souhaitait vérifier sur place si l'interdiction de la chasse aux tourterelles était bien respectée.

Ces oiseaux sont actuellement en pleine phase de reproduction, et la nouvelle loi interdit théoriquement leur chasse du 1^{er} au 23 mai. Les chasseurs, quant à eux, jugent inadmissible cette intrusion des militants écologistes sur « leur » territoire.

UN INCENDIE, DU MATÉRIEL DÉTÉRIORÉ

Après un vif échange, les protagonistes se sont séparés vers 11 h 45, comme à l'accoutumée. Allain Bougrain-Dubourg s'est échappé en lieu sûr pour un dernier direct à la télévision, tandis que les chasseurs se dispersaient, satisfaits d'avoir repoussé le « provocateur ». Ils verront ce soir leur prestation à la télé face au « gros bourrin », l'un des qualificatifs les plus aimables – ils n'usent jamais de noms d'oiseau – dont ils affublent le président de la LPO.

Le petit observatoire de la LPO, installé sur la dernière dune de la pointe de Grave, avait été dévasté le matin même par un groupe de

chasseurs. Un petit incendie, du matériel détérioré et les quatre militants de l'association chargés du comptage des oiseaux fortement incités à aller voir ailleurs : la LPO a annoncé son intention de saisir la justice. De leur côté, les représentants de l'Etat ont assuré que les procédures engagées ne resteraient pas sans effet, qu'il s'agisse des violences ou des actes de braconnage.

Le président de la LPO, qui a par ailleurs vu deux pneus de sa voiture crevés, a tenté de rejoindre la pointe de Grave jusqu'au site d'observation. Les chasseurs et les gendarmes lui ont barré la route. Les « otages » du centre d'observation ont finalement pu retrouver leur président derrière la ligne de front, face aux caméras, tandis que volaient les œufs pourris et les tourterelles, saluées à chaque passage par des clameurs, comme des invitées.

Pierre Cherruau

Constat d'élus au lendemain des violences à la cité de l'Ariane, à Nice

NICE

de notre correspondant

Dimanche 29 avril, dans la soirée, le député UDF Rudy Salles, flanqué de son suppléant, du conseiller

REPORTAGE

Sous les invectives des jeunes hostiles au projet de caserne CRS, le député ne convainc pas

général du canton et de quelques élus, parcourit les rues de l'Ariane. La veille, ce quartier déshérité de Nice s'est embrasé. « Il faut montrer que la République est là. Qu'elle n'a pas peur », explique le député entre deux poignées de mains aux policiers stationnés de part et d'autre du terrain Albonico. Car au-delà du prétexte d'une interpellation mouvementée, qui aurait provoqué l'explosion, c'est bien ce terrain sur lequel doit se construire un cantonnement de CRS qui cristallise aujourd'hui les rancœurs des jeunes de l'Ariane, de l'avenue Ripert aux tours de « Chicago », sur les rives du Paillon.

La balade se poursuit sans incident. Devant le théâtre Lino Ventura, Rudy Salles s'arrête et discute avec quelques jeunes du quartier. Ils sont rapidement vingt, puis trente autour de lui. Unanimes, ils désignent la caserne de CRS comme l'objet de leur courroux. L'après-midi même, alors qu'un calme relatif était revenu sur la place de l'Ariane, transformée durant la nuit en camp retranché, un jeune, tee-shirt, short et baskets, expliquait sa colère. « Le problème, c'est la caserne. Le maire, il nous menace avec la caserne. Il devrait pas parler comme ça. »

Autour de lui, ils sont de plus en plus nombreux. Mineurs pour la plupart. Les grands frères débarquent en voiture, brandissant les balles en caoutchouc tirées par les policiers qui les ont assaillis à coups de grenades lacrymogènes. Les plus petits, en trottinette, observent la scène. La tension est visible.

Sous les invectives des jeunes qui clament leur hostilité à la caserne, Rudy Salles ne convainc pas. « La construction de ce casernement avait été décidée en 1994, explique-t-il. Le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, avait proposé en échange la construction d'un commissariat à l'Ariane. » D'une pierre deux coups, le maire Jean-Paul Barety (RPR) avait proposé le terrain Albonico, acheté 16 millions de francs par la ville.

PROMESSES NON TENUES

Une difficulté toutefois : dans les contrats de ville, ce terrain avait toujours été dévolu à la réalisation d'une salle polyvalente. Dans le document signé le 11 juillet 1994 conjointement par les représentants de l'Etat, de la région et de la ville, il était décidé, au titre des « actions retenues » pour l'Ariane, de réaliser « une opération d'envergure sur le terrain Albonico, en cours d'acquisition par la ville ». Il s'agissait alors, selon les termes du contrat de ville, de développer « un pôle central fédérateur qui permette à l'Ariane d'être une entité unique sans distorsion entre le nord et le sud ». Cette « charnière » devait constituer « le lien de convergence des habitants avec un aménagement en ce sens autour de plusieurs fonctions : social, culture, loisirs, sport, commerces... ».

Non seulement les promesses n'ont pas été tenues mais, pire, la perspective de la présence de CRS focalise les tensions. Certains habitants s'avouent bien rassurés par la présence d'uniformes mais, comme le résume ironiquement un riverain, les fonctionnaires, hébergés « à l'hôtel », n'auront aucune possibilité d'intervenir.

Pour ou contre la caserne, il n'en fallait pas plus pour embraser un quartier abandonné depuis que Jacques Médecin avait décidé, au début des années 60, d'y parquer les populations indésirables en centre-ville. En quarante ans, les habitants ont entendus de nombreux discours. Mais jamais rien de concret sur le terrain. Constatant les divers paramètres à l'origine « du bilan en demi-teinte » du dixième plan, en 1984, le onzième plan notait « un manque d'investissement dans le domaine de l'accompagnement social ». Dans les contrats de ville, il est encore question de « grilles d'objectifs transversaux » ou de « l'effet de synergie des programmes thématiques ». Comme si la sémantique était le remède à la misère.

« Aujourd'hui, on ou rase ou on casse », résume Gérard Chevalier, qui habite et enseigne à l'Ariane depuis un quart de siècle. S'étonnant de l'absence remarquée des élus de la municipalité de Jacques Peyrat (RPR), Rudy Salles reconnaît lui-même que l'accompagnement social fait défaut dans ces cités grises de la Côte-d'Azur.

Dimanche soir, les élus sont repartis. Les jeunes, disséminés en petits groupes de trois ou quatre, embusqués aux quatre coins du quartier, ont repris leur jeu de chat et de la souris avec les forces de

l'ordre. Mais les policiers ont contenu l'émeute. Seulement trois voitures brûlées et quelques poubelles enflammées. De leur côté, ils ont arrêté trois jeunes gens et saisi des bouteilles incendiaires. La République s'est en quelque sorte fait respecter. « Pour nos jeunes qui se sont défoulés, aujourd'hui c'est la rentrée... », soupire Gérard Chevalier.

Bruno Aubry

www.lemonde.fr/insecurite

ANYWAY.com
Comparez. Voyagez.

VOLS AR⁺ taxes aéroport comprises

Montréal	1995F
Athènes	1770F
New York	2290F
Nassau	4230F
Las Vegas	3225F
Oslo	2010F
Tokyo	4415F
Le Caire	2175F

0 825 008 008
www.anyway.com
3615 ANYWAY

*Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter. Caid. S.A. RCS Paris B391482452. Lic 075960011 **0,99€/min ***2,23€/min

L'éducation nationale publie son palmarès des lycées

Le ministère ne s'est pas seulement fondé sur le taux de réussite au bac des établissements, mais a choisi de combiner plusieurs indicateurs de performance

CHAQUE ANNÉE, les palmarès des lycées font le bonheur des médias. Etablis à partir des seuls résultats au baccalauréat, ils livrent, académie par académie, le classement des « meilleurs » établissements, sur lequel se ruent les parents d'élèves. En réponse à cette photographie parcellaire qui amplifie le phénomène de réputation, le ministère de l'éducation nationale publie, mercredi 2 mai, à quelques semaines des premières épreuves du bac, l'Édition 2001 des indicateurs de performance des lycées (généraux, technologiques et professionnels). L'objectif de cette évaluation, réalisée pour la huitième année consécutive par la direction de la programmation et du développement (DPD), est double : « Il s'agit d'informer le plus largement possible les usagers sur le système éducatif, mais aussi de donner aux responsables de ces établissements, et aux enseignants, des outils qui les aident à améliorer l'efficacité de leurs actions », explique Jean-Richard Cytermann, directeur de la DPD.

Pour apprécier les résultats d'un lycée, un seul indicateur – à savoir le taux de réussite au bac – ne suffit pas. La réalité scolaire d'un établissement est bien plus complexe que ce simple pourcentage. C'est pourquoi le ministère s'est aussi intéressé au parcours scolaire des élèves (taux d'accès au bac des lycéens de seconde) et à la proportion de bacheliers parmi les sortants. « Le fait de présenter plusieurs indicateurs est ainsi un moyen de lutter contre les velléités permanentes de réduire l'appréciation des résultats des lycées à un classement », insiste la DPD. Si ces trois indicateurs proposent des approches complémentaires, « ils ne constituent que des données brutes qui ne renseignent pas sur la question fondamentale : comment évaluer l'action propre du lycée, ce qu'il

a « ajouté » au niveau initial des élèves qu'ils ont reçus », soulignent les auteurs de l'étude.

En d'autres termes, un établissement qui accueille un fort pourcentage de jeunes d'origine sociale défavorisée et qui a une forte proportion d'élèves de seconde qui obtiennent, à l'issue de leur scolarité, leur bac a une « valeur ajoutée » importante. Autre exemple : un lycée peut afficher un excellent taux de réussite au bac, mais sélectionner ses élèves tout au long du cursus scolaire. Pour mieux mesurer les disparités entre les établissements, la DPD s'est efforcée « d'éliminer l'incidence des facteurs de réussite scolaire extérieurs au lycée », c'est-à-dire l'âge et l'origine sociale des élèves, « pour ne conserver que ce qui est dû à son action propre ». Si l'écart entre le taux brut et le taux attendu est positif, le lycée a une bonne « efficacité ».

DISPARITÉS ENTRE LES ACADÉMIES

A la session 2000 du baccalauréat, le taux de réussite moyen des lycées publics a atteint 79,8 %, un record. Ce pourcentage cache des disparités entre les académies et entre les lycées. La DPD estime que les taux bruts moyens de réussite et d'accès au bac du tiers des lycées les plus performants sont supérieurs d'environ 18 points à ceux du tiers des établissements les moins performants.

Chaque lycée de France dispose désormais de ces indicateurs actualisés. La publication de l'ensemble des résultats est disponible sur le site Internet du ministère (www.education.gouv.fr/ival) et sur Minitel (3615 EDUTEL/ival).

Sandrine Blanchard

L'intégralité de l'édition 2001 des indicateurs de performance des lycées peut être consultée sur lemonde.fr/education/bac

La juge chargée du sang contaminé réclame un « pôle sanitaire »

ALORS QUE la Cour de cassation devait examiner, mercredi 2 mai, le volet « non ministériel » de l'affaire du sang contaminé, la juge d'instruction chargée du dossier, Marie-Odile Bertella-Geffroy, a réclamé la création d'un « pôle sanitaire » à Paris, à l'image du pôle financier créé en mars 1999. La magistrate, interrogée mercredi 2 mai sur France Info, a indiqué qu'elle en avait fait la demande, en vain, auprès d'Elisabeth Guigou, la précédente garde des sceaux.

La Cour de cassation devra de son côté statuer sur l'instruction, close en mai 1999. M^{me} Bertella-Geffroy avait souhaité que les trente mis en examen, médecins et conseillers ministériels, soient jugés par une cour d'assises, même si seulement sept d'entre eux sont poursuivis pour le crime d'empoisonnement et vingt-trois autres pour des délits, le plus souvent pour « homicide involontaire ». La chambre de l'instruction avait annulé cette ordonnance en janvier. Le parquet général avait formé un pourvoi et transmis ce dossier de 134 tomes à la Cour de cassation.

Prison ferme pour les bouchers qui vendaient de la viande avariée

GUY ET MICHEL BRUNET, anciens dirigeants d'une boucherie bordelaise et d'une société d'abats, poursuivis pour « tromperie sur les qualités et l'origine » de viandes et d'abats (Le Monde du 15 mars), ont été condamnés, lundi 30 avril, à deux ans de prison, dont une année avec sursis, et 250 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Bordeaux. Ils ne devraient pas faire appel. Stéphane Desbordes, ancien directeur technique de la triperie, est condamné à un an d'emprisonnement, dont dix mois avec sursis, et 35 000 francs d'amende. Guy Rigal, ancien responsable d'exploitation, devra verser 50 000 francs, dont 15 000 francs avec sursis. Les bouchers étaient notamment accusés d'avoir fait tremper des rognons de boeuf, des pieds et des têtes de veaux dans de l'eau oxygénée ou dans un détergent industriel, et d'avoir décongelé de la viande avec des jets d'eau chaude sous pression.

DÉPÊCHES

■ FAITS DIVERS : avant même son inauguration, un poste de police de Poissy (Yvelines) a été endommagé par un incendie criminel, lundi 30 avril. Des inconnus ont fait un trou dans le mur mitoyen du local voisin et y ont déversé un liquide inflammable.
■ Une jeune fille de vingt ans a été violée par un homme qui lui proposait de la secourir après un accident de la route, dimanche 29 avril, près de Seyches (Lot-et-Garonne), alors qu'elle sortait de discothèque. L'homme, qui s'est rendu aux gendarmes lundi soir, devait être présenté au parquet de Marmande mercredi 2 mai.
■ IMMIGRATION : le Marocain Abdel Krim Aberbri, vingt-neuf ans, qui devait être expulsé dès sa sortie de prison le 30 avril, a été assigné à résidence, mardi 1^{er} mai, par le tribunal administratif de Versailles. Les Verts avaient vivement protesté contre cette « double peine ». Le jeune homme, condamné pour tentative d'extorsion de fonds avec arme et séquestration, avait toujours nié les faits.

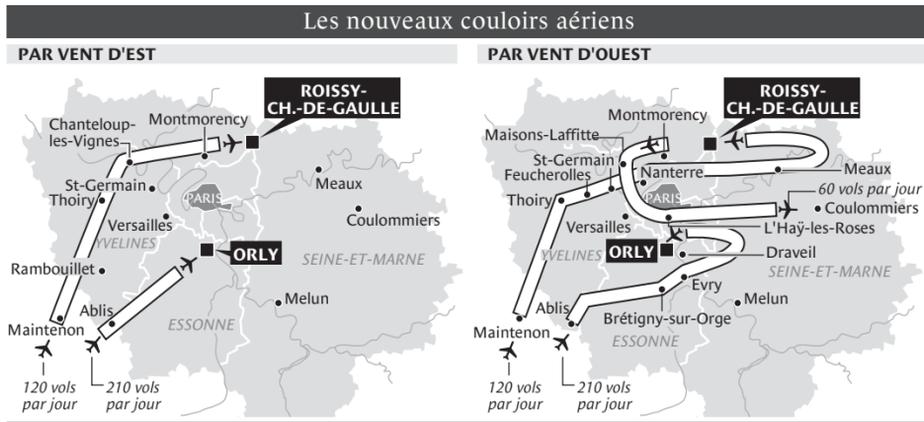
Le bruit des avions envahit le ciel de l'Île-de-France

De nouveaux couloirs aériens vont devoir absorber la croissance du trafic de Roissy-Charles-de-Gaulle. Dans les zones menacées, riverains et élus se mobilisent, tandis que s'ouvre jeudi 3 mai le débat public sur le troisième aéroport du bassin parisien, destiné à accueillir une partie de ces mouvements

À LA RECHERCHE d'une vie calme, ils ont choisi d'habiter dans des zones pavillonnaires ou des cités résidentielles – parfois en y mettant le prix –, à plusieurs dizaines de kilomètres de Paris. Contrepartie de cet éloignement de la capitale, ils perdent également chaque jour plusieurs heures dans les transports. Ils se croyaient à l'abri de la plupart des nuisances de la mégalopole d'Île-de-France, et c'est le ciel qui leur tombe sur la tête. Depuis quelques mois, la mobilisation s'intensifie, en région parisienne, contre le bruit de plus en plus envahissant des avions. Ils étaient plusieurs milliers à manifester, début février, autour de l'aéroport d'Orly. Un projet de nouvelle manifestation est dans l'air.

Les élus et les associations de défense de l'environnement mobilisent sans difficulté les habitants des zones résidentielles des vallées de l'Essonne : épargnés jusqu'à présent par le vacarme des réacteurs, ils sont menacés par la création des nouveaux couloirs (*Le Monde* du 3 octobre 2000) rendus nécessaires par l'accroissement – de près de 10 % par an – du trafic aérien sur l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle.

La fièvre s'est déclenchée avec le projet de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) de créer un quatrième couloir aérien d'accès à Roissy, au sud-ouest du Bassin parisien. Le nouveau dispositif prévoit de faire survoler le département de l'Essonne d'ouest en est, une zone jusqu'à présent préservée. « Nous avons appris ces projets par des indiscretions des contrôleurs aériens », raconte Thierry Mandon, maire (PS) de Ris-Orangis et vice-président du conseil général de l'Essonne. Ensuite, la DGAC n'a jamais répondu clairement aux contre-propositions des élus. Nous avons commencé à manifester notre mécontentement en novembre 2000. Le semblant de concertation et les rencontres avec Jean-Claude Gaysot, le ministre des



transports, n'ont pas fait bouger la DGAC. Ce sont des menteurs absolus ! » Le département avait déjà très mal vécu le transfert du siège d'Air France d'Orly vers Roissy. « L'Essonne avait perdu des dizaines de millions de francs avec le départ d'Air France », assure M. Mandon. Ce serait vraiment un comble que les habitants de la région doivent subir maintenant les nuisances des avions qui vont se poser à Roissy. »

GRONDEMENTS SUR LE PARC

Dans le département voisin de Yvelines, l'heure n'est pas encore aux manifestations. Mais le mécontentement monte chez les banlieusards des communes chics de l'Ouest parisien. Réveillés la nuit par d'inattendus grondements de réacteurs, excédés dans la journée par des passages à basse altitude, les résidents du parc de Maisons-Laffitte, comme ceux des villages préservés de la forêt de Marly, autour de Saint-Germain-en-Laye, écrivent à leurs maires. Près de quarante élus, représentant plus de cinq cent mille habitants de la région, ont rejoint l'association créée en 1996 par Alain Gourmac, maire (RPR) du Pecq-sur-Seine : le Comité pour la réduction des nui-

sances sonores dues à l'augmentation du trafic aérien au-dessus des communes de la boucle de Montesson et des villes environnantes.

« Les nouveaux couloirs aériens, et en particulier la route intitulée Mosud, ont été mal tracés, parce qu'ils ne prennent pas en compte les zones urbanisées », estime M. Gourmac. Un minimum de réelle concertation, et non pas ces comités de suivi durant lesquels la DGAC se livre à

un monologue, aurait permis de prendre en compte ces problèmes. Il ne fallait pas tergiverser pour décider la fermeture de Mosud pendant la nuit, comme nous venons de l'obtenir. » Cette décision a, en effet, été prise récemment, à la suite d'une réunion, mercredi 25 avril, autour du préfet de région, plus constructive que les précédentes.

Tout cela n'a pas désamorcé la colère des élus. Ainsi, Jacques

Myard, maire (RPF) de Maisons-Laffitte, député des Yvelines, soutient la proposition de loi, déposée par les Verts, de réduction des vols de nuit, votée en première lecture, jeudi, par les députés. « Il faut faire comprendre aux autorités qu'on ne peut pas nous tromper de cette façon, en mettant en place des nouveaux couloirs avant même de commencer la concertation. Sans le troisième aéroport, il n'y a, c'est vrai, pas beaucoup de solutions. Il faudra donc bien, un jour, se poser les questions de société posées par le développement du transport aérien. »

DES CARTES POUR LES PILOTES

Le débat dépasse, de fait, les frontières d'Île-de-France. L'association Ville et Aéroport, présidée par Jean-Pierre Blazy, maire (PS) de Gonesse et député du Val-d'Oise, réunissait encore à l'Assemblée, vendredi, des élus de toute la France. Stupéfaits, ils ont entendu un responsable de la DGAC leur expliquer que « les pilotes [allaient] bientôt recevoir des cartes où figurent les zones urbanisées... Face à cette mobilisation, M. Gaysot a annoncé que les commissions consultatives de l'environnement (CCE) d'Orly et de Roissy seront désormais associées aux décisions. Les CCE regroupent les représentants des collectivités locales, les associations de riverains, de protection de l'environnement et du cadre de vie, ainsi que des professionnels de l'aéronautique. Le gouvernement a également saisi l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (Ancusa), créée au printemps 1999.

Pour afficher sa volonté de transparence, M. Gaysot a demandé à l'agence européenne Eurocontrol, organisme indépendant compétent en matière de circulation aérienne, d'examiner les projets de la DGAC et de faire, le cas échéant, des contre-propositions, courant mai. Celles-ci devront s'inscrire dans le cadre des engagements pris par le gouvernement, en 1997, sur le bruit : limiter le plus possible le nombre de personnes affectées par les nuisances sonores. Mais comment résoudre l'équation avec un trafic aérien en si forte croissance ?

Christophe de Chenay
et Marcel Scottot

Vers un doublement de l'activité aérienne française en 2020

LE COMITÉ chargé de conduire le débat public sur l'implantation d'une troisième plate-forme aérienne dans le Bassin parisien débute ses travaux jeudi 3 mai, à Paris. Placé sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), le comité – intitulé Démarche d'utilité concertée pour un site aéroportuaire international (Ducsaï) – doit animer dans les six prochains mois des réunions destinées à veiller à l'« expression publique claire et complète des intentions, objectifs et contraintes de tous les acteurs ». Des rencontres sont prévues, en juin, dans douze métropoles régionales, dont Lyon, Marseille, Toulouse, Lille et Reims. Au terme de la concertation, la Ducsaï devra « éclairer le choix du gouvernement » sur la « nature de la plate-forme » et aussi « pour en retenir la localisation ».

Au moment de l'annonce par Lionel Jospin de la décision de construire « une nouvelle plate-forme à vocation internationale », M. Gaysot avait précisé que le site serait choisi dans les régions Centre, Picardie ou Champagne-Ardenne (*Le Monde* du 28 octobre 2000). Le débat public va mettre en lumière les oppositions de certains élus locaux et, surtout, des riverains potentiels, dans ces trois régions limitrophes de l'Île-de-France. Il faut y ajouter les résistances des habitants proches des dessertes régionales, notamment Lyon-Saint-Exupéry, que le gouvernement entend développer.

DÉMONSTRER L'UTILITÉ

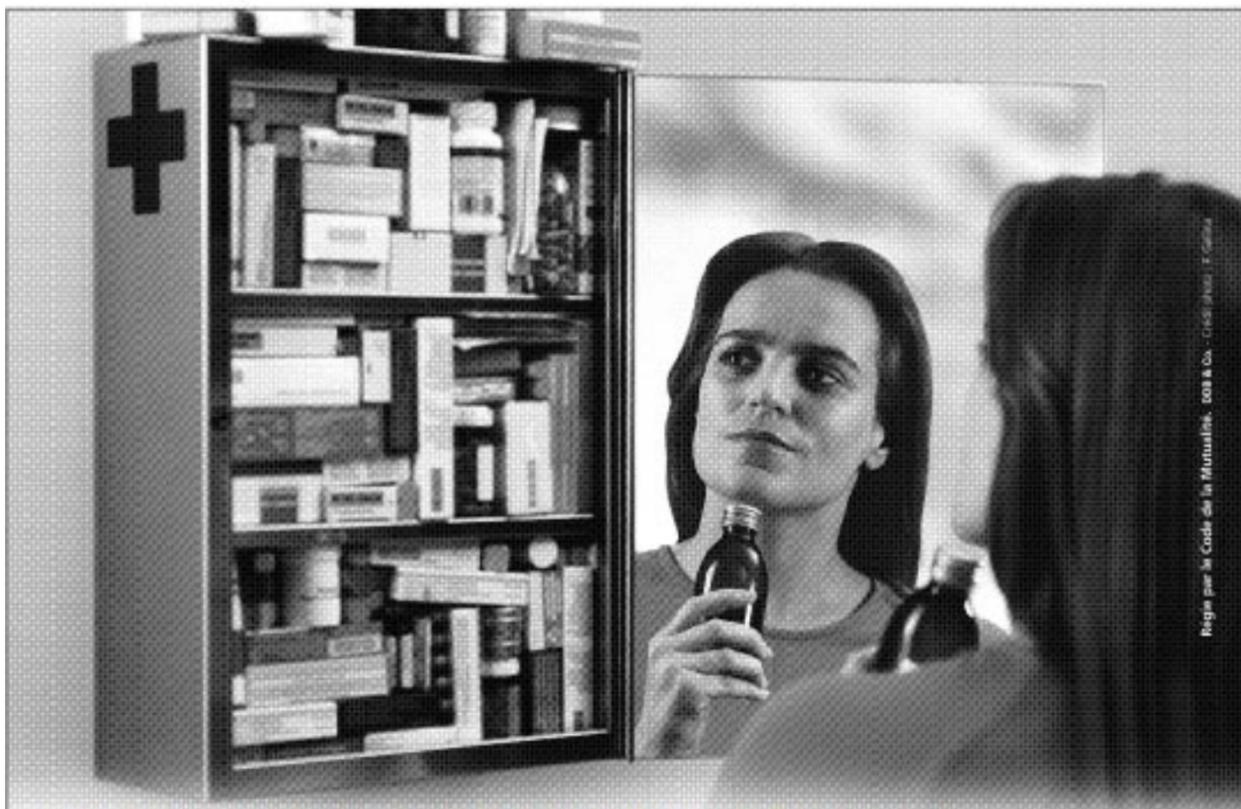
Bernard Poignant (PS), député européen, ancien maire de Quimper, nommé président de la Ducsaï, est conscient de cet obstacle : « On ne peut pas évacuer le débat sur l'opportunité ». La direction générale de l'aviation civile (DGAC) devra donc « tenir compte des arguments avancés par les opposants à la création d'un troisième

aéroport ». Et de conclure : « Il faudra qu'elle démontre pourquoi les plates-formes existantes et leur potentiel ne suffisent pas. »

L'exercice commence avec le « cahier de base » remis aux membres de la Ducsaï par la DGAC. Celle-ci prévoit un doublement du trafic de passagers sur les aéroports français à l'horizon 2020. Partant du fait que l'Île-de-France et les régions limitrophes représentent 50 % de la clientèle de Roissy et d'Orly (73 millions de passagers en 2000), la DGAC affirme que « le trafic local constitue le marché principal de toute compagnie aérienne opérant sur ces deux plates-formes ». Elle ne manque pas de souligner, par ailleurs, que la création d'un « hub » (pôle de correspondances) compétitif à Roissy a grandement facilité la « réorganisation du réseau Air France ».

Dans ce document, la DGAC ne tire pas de conclusions sur le choix du site. Mais le souci d'assurer l'avenir d'Air France, donc de situer le troisième aéroport à proximité de l'Île-de-France et de Roissy, apparaît nettement. Le conseil général d'Eure-et-Loir, dans la région Centre, s'est prononcé début 2000 en faveur de la candidature de Beauvilliers, à 80 kilomètres au sud-ouest de Paris. Celui de l'Aisne, lui aussi, est candidat et propose deux sites, au sud (Château-Thierry) et au nord (Juvincourt-et-Damary) du département. Toujours en Picardie, deux autres possibilités sont avancées : Rouvillers (Oise), Chaulnes (Somme). Dans la Marne, le nom le plus cité est celui de Bazancourt – trop proche de Reims, selon Jean-Claude Etienne (RPR), président de la région Champagne-Ardenne –, tout comme celui de Vatry, bien que M. Etienne n'envisage pas autre chose qu'un transfert d'une partie du fret.

M. S.



UN MÉDICAMENT UTILE AU BON MOMENT, C'EST PLUS EFFICACE ET PLUS SÛR.

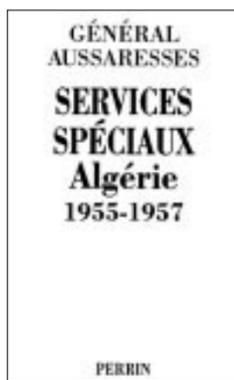
Si on s'y mettait ? Respectons la prescription médicale, ni plus ni moins. Faisons confiance aux médicaments génériques. N'achetons que le nécessaire et surveillons mieux nos armoires à pharmacie. L'efficacité des traitements sera renforcée, la sécurité améliorée, les abus et les gaspillages seront limités. Après tout, il en va de notre santé. Vous êtes forcément pour.



FAITES CONFIANCE À DE VRAIES MUTUELLES

Les aveux du général Aussaresses

Militaire de carrière et agent secret, il fut, durant la guerre d'Algérie, l'un des partisans de la lutte à outrance contre le mouvement nationaliste algérien. Personnage central de la bataille d'Alger en 1957, il y fut l'homme des pires besognes, des exécutions sommaires, de la torture systématique. Au nom de la France et de la République... Le 23 novembre 2000, le général Paul Aussaresses, 83 ans, s'était déjà confié au « Monde », reconnaissant qu'il avait lui-même exécuté des prisonniers et ordonné la mort sans jugement de centaines de suspects. Dans « Services spéciaux, Algérie 1955-1957 », qui paraît le 3 mai aux éditions Perrin, il va bien au-delà.



★ Editions Perrin, 196 pages, 99 F., 15,09 €.

Sans remords. Extraits, sans commentaires.

A la Toussaint de 1954, alors que je me trouvais encore en poste à Paris au service action du SDECE, je reçus un ordre d'affectation à la 4^e demi-brigade parachutiste de Philippeville, en Algérie. J'avais trente-cinq ans et, quoique je n'aime pas beaucoup ce mot, j'étais ce qu'on appelle un agent secret. Bien entendu, quand on m'interrogeait sur mon métier, je répondais que j'étais capitaine de l'armée française et, si l'on insistait, j'ajoutais que j'appartenais à l'infanterie parachutiste. En apparence, je menais d'ailleurs une vie normale et tranquille d'homme marié et père de famille. Rien dans ma formation n'avait pu laisser supposer un instant que j'étais destiné à de pareilles aventures : ni mon premier prix de version latine au concours général, ni la khâgne au lycée Montaigne de Bordeaux où je fus le condisciple de l'universitaire pacifiste Robert Escarpit, futur chroniqueur au *Monde*, et d'André Mandouze qui devait s'illustrer comme ténor des intellectuels critiques à l'égard de l'armée française en célébrant la « juste cause » du FLN, ni ma licence de latin-grec-philologie.

Tout cela me prédisposait plutôt à une carrière universitaire tranquille. Au pis, j'aurais pu être diplomate. C'est sans doute ce qu'aurait aimé mon père. Cet historien, ami de Colette, s'était égaré dans la carrière préfectorale et les cabinets

Des massacres de Philippeville à la pendaison du leader du FLN, Larbi Ben M'Hidi, il assume et revendique les horreurs dont il fut l'organisateur ou le protagoniste.

ministériels avant de devenir secrétaire général d'un grand journal de province. Mais il me semblait loin maintenant, le temps où je lui récitais par cœur le *Pro Archia* de Cicéron ou le *Don Juan* de Lenau. Depuis, il y avait eu la guerre et, le 27 novembre 1942, j'avais pris l'une des décisions les plus importantes de ma vie : après avoir opté pour la carrière des armes et pour Charles de Gaulle, je m'étais engagé dans les services spéciaux. J'allais ainsi accomplir, dans l'intérêt de mon pays et dans la clandestinité, des actions réprouvées par la morale ordinaire, tombant souvent sous le coup de la loi et, de ce fait, couvertes par le secret : voler, assassiner, vandaliser, terroriser. On m'avait appris à crocheter les serrures, à tuer sans laisser de traces, à mentir, à être indifférent à ma souffrance et à celle des autres, à oublier et à me faire oublier. Tout cela pour la France. (...)

PHILIPPEVILLE, 1955

Une jeep m'attendait sur le quai pour me conduire au PC de la demi-brigade. Quand je me suis présenté, l'élégant colonel de Cockborne, qui commandait l'unité, me reçut avec une courtoisie toute britannique. « Ça tombe vraiment bien que vous veniez des services spéciaux, j'ai justement besoin d'un officier de renseignements. – Je suis heureux de cette coïncidence, fis-je en souriant à mon tour. Seulement, il y a un problème. – Et lequel ? – On a dû mal vous informer : je ne suis pas du tout un spécialiste du renseignement. Je viens du service action. – Je suis par-

faitement au courant de vos états de service et je suis sûr que vous allez très vite vous adapter. Et de l'action, je vous garantis que vous en aurez, car si la ville est calme, du côté de la campagne, c'est beaucoup plus agitée. D'ailleurs, mes bataillons sont en opérations. »

C'est ainsi que je devins officier de renseignement. (...) Jusqu'à mon arrivée à Philippeville, j'avais été amené à interroger des prisonniers, mais je n'avais jamais torturé. Avec le métier que j'avais choisi, j'avais déjà tué des hommes et fait des choses épouvantes pour les nerfs, mais je ne m'attendais vraiment pas à ça. J'avais souvent pensé que je serais torturé un jour. Mais je n'avais jamais imaginé la situation inverse : torturer des gens. Dans la Résistance, puis au sein du service, les copains m'avaient dit qu'il était impossible de résister à la torture et qu'il venait un moment où il était légitime de parler. La moindre des choses était de tenir quarante-huit heures en criant le plus fort possible. Il y a des tortionnaires qui sont plus fragiles que leurs victimes et que ça peut impressionner. Et puis, crier, ça fait du bien quand on a mal. (...)

Les policiers de Philippeville utilisaient donc la torture, comme tous les policiers d'Algérie, et leur hiérarchie le savait. Je ne tardai du reste pas à me convaincre que les circonstances exceptionnelles expliquaient et justifiaient leurs méthodes. Car, pour surprenante qu'elle fût, l'utilisation de cette forme de violence, inacceptable en des temps ordinaires, pouvait devenir inévitable dans une situation qui dépassait les bornes. Les policiers se tenaient à un principe : quand il fallait interroger un homme qui, même au nom d'un idéal, avait répandu le sang d'un innocent, la torture devenait légitime dans les cas où l'urgence l'imposait. Un renseignement obtenu à temps pouvait sauver des dizaines de vies humaines. (...) La quasi-totalité des soldats français qui sont allés en Algérie eurent plus ou moins connaissance de l'existence de la torture, mais ne se posèrent pas trop de questions car ils ne furent pas directement confrontés au dilemme. Une petite minorité d'entre eux l'a pratiquée, avec dégoût, certes, mais sans regrets. (...)

Des informations commencèrent à me parvenir sur les militants du FLN, sur leurs sympathisants, sur les gens du MNA, mouvement concurrent du FLN fondé en décembre 1954 par Messali Hadj. J'eus très vite des noms de suspects indiscutablement impliqués dans les crimes les plus sanglants. Quand ils furent arrêtés, je ne trouvais pas de héros, juste des brutes. Vint le moment de les interroger. Je commençai par leur demander ce qu'ils savaient. Mais ils ne firent comprendre qu'ils n'avaient pas l'intention d'être bavards. Alors, sans état d'âme, les policiers me montrèrent la technique des interrogatoires « poussés » : d'abord les coups qui, souvent, suffisaient, puis les autres moyens, dont l'électricité, la fameuse « gégène », enfin l'eau. La torture à l'électricité se pratiquait à l'aide des générateurs de campagne utilisés pour alimenter les postes émetteurs-récepteurs. On appliquait des électrodes aux oreilles, ou aux testicules, des prisonniers. Ensuite, on envoyait le courant, avec une intensité variable. Je suppose que les policiers de Philippeville n'avaient rien inventé. Par crainte de ces méthodes ou grâce à elles, les prisonniers se mirent à donner des explications très détaillées et même des noms grâce auxquels je procédai à de nouvelles arrestations. (...)

LE MASSACRE DU 18 JUIN

Au printemps de 1955, après plusieurs mois d'attente que l'installation politique avait renforcé, le pouvoir comprit enfin à quel point la situation se dégradait. Il lui fallait éviter à tout prix la guérilla urbaine. Le nouveau gouvernement présidé par Edgar Faure, avec Maurice Bourgès-Maunoury à l'intérieur, en remplacement de François Mitterrand, et Robert Schuman à la justice, décida enfin de contre-attaquer. Le 3 avril, le Parlement vota la loi de l'état d'urgence qui permettait notamment de resserrer les

liens entre la police et les services militaires de renseignement. C'était une façon d'institutionnaliser ce que je pratiquais déjà officieusement. D'une manière plus générale, l'action militaire et l'action policière allaient dorénavant être étroitement associées.

Le 18 juin 1955, une série d'incidents terroristes se produisirent à Philippeville. J'ai ressenti cette vague inopinée d'attentats comme une offense personnelle et une provocation. Des groupes isolés s'en étaient pris aux passants européens, à coups de feu, à l'arme blanche ou au bâton. Un pied-noir qui se promenait dans la rue avait été abordé par un musulman. Ils se connaissaient bien. Pourtant, le musulman lui avait fendu le crâne à coups de hache. Le blessé avait soufflé le nom de l'agresseur. Le renseignement m'étant parvenu, nous l'avions presque aussitôt arrêté pour commencer à l'interroger. Je voulais absolument savoir si ces attentats étaient commandités par une organisation et quels en étaient les membres. Il était important qu'il parle. De tels incidents pouvaient se renouveler à tout moment. Et d'autres bombes exploser dès le lendemain. Le plus odieux de l'histoire, c'était qu'on ne s'en était pris qu'aux civils.

L'homme refusait de parler. Alors, j'ai été conduit à user de moyens contraignants. Je me suis débrouillé sans les policiers. C'était la première fois que je torturais quelqu'un. Cela a été inutile ce jour-là. Le type est mort sans rien dire.

« C'était la première fois que je torturais quelqu'un. Cela a été inutile ce jour-là. Le type est mort sans rien dire. Je n'ai pensé à rien. Je n'ai pas eu de regrets de sa mort. Si j'ai regretté quelque chose, c'est qu'il n'ait pas parlé avant de mourir »

Je n'ai pensé à rien. Je n'ai pas eu de regrets de sa mort. Si j'ai regretté quelque chose, c'est qu'il n'ait pas parlé avant de mourir. Je n'ai pas eu de haine ni de pitié. Il y avait urgence et j'avais sous la main un homme directement impliqué dans un acte terroriste : tous les moyens étaient bons pour le faire parler. C'étaient les circonstances qui voulaient ça. (...)

A 22 kilomètres à l'est de Philippeville se trouvait une mine isolée où l'on exploitait du sulfure de fer. Elle avait été choisie comme une des cibles du FLN. A El-Halia, deux mille musulmans cohabitaient avec cent trente Européens. (...) Pourtant, Zighoud Yousef, chef local du FLN, avait donné comme consigne de tuer tous les civils européens, et de les tuer avec toute la cruauté possible. De ces exactions, il escomptait que les Français, frappés de stupeur et terrorisés, déclenchent une répression sans précédent qui souderait définitivement la population musulmane contre les pieds-noirs et sensibiliserait l'opinion internationale. (...) Deux ouvriers pieds-noirs de la mine parvinrent à s'échapper et arrivèrent hors d'haleine, au camp de Péhau. Ils criaient et disaient en pleurant que des hommes tuaient avec une férocité inouïe, qu'ils s'étaient éparés des bébés pour les écraser contre les murs, qu'ils étrépaient les femmes de tous âges après les avoir violées. (...)

Vers 16 heures, Nectoux appela Mayer [surnommé Prosper] au téléphone : « Mon colonel, je suis là-haut, à la mine. Ah, mon Dieu ! C'est pas beau à voir ! – Combien à peu près ? – Trente. Quarante, peut-être, mon colonel. Mais dans quel état ! – Vous avez des prisonniers ? – Oui, à peu près soixante. Qu'est-ce que j'en fais, mon colonel ? – Quelle question ! Vous les descendez, bien sûr ! » Un quart d'heure plus tard, nous avons entendu des bruits de moteur. Des camions GMC arrivaient. C'était Nectoux. « C'est quoi, tous ces camions, Nectoux ? – Ben, je suis venu avec les prisonniers, mon colonel, puisque vous m'avez dit de les descendre. » Prosper et moi avons réprimé un rire nerveux qui n'était peut-être que de la rage. Je

me suis tourné vers Nectoux : « C'est parce que vous êtes bourgeois, Nectoux, que vous ne comprenez pas le français ? Allez, débarquez votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-moi le camp, Nectoux ! » J'ai dit au colonel que j'allais m'en occuper. Dans le groupe de prisonniers, j'ai pris un homme pour l'interroger moi-même. C'était un contremaître musulman qui avait assassiné la famille d'un de ses ouvriers français. « Mais pourquoi tu les as tués, votre cargaison et foutez-m



Le général Paul Aussaresses photographié à Paris vendredi 27 avril.

res avaient été appelés. On avait instauré la contre-terreur, mais officieusement, bien sûr. Il était clair qu'il fallait liquider le FLN et que seule l'armée avait les moyens de le faire. C'était tellement évident qu'il n'était pas nécessaire de donner des ordres dans ce sens à quelque niveau que ce soit. Personne ne m'a jamais demandé ouvertement d'exécuter tel ou tel. Cela allait de soi.

Quant à l'utilisation de la torture, elle était tolérée, sinon recommandée. François Mitterrand, le ministre de la justice, avait, de fait, un émissaire auprès de Massu en la personne du juge Jean Bérard qui nous couvrait et qui avait une exacte connaissance de ce qui se passait la nuit. J'entretenais les meilleures relations possibles avec lui et je n'avais rien à lui cacher.

Les méthodes que j'ai employées étaient toujours les mêmes : coups, électricité, eau. Cette dernière technique était la plus dangereuse pour le prisonnier. Cela durait rarement plus d'une heure, d'autant que les suspects, en parlant, espéraient avoir la vie sauve. Donc ils parlaient vite ou jamais. Pour rassurer ses hommes, Massu avait tenu à être lui-même torturé à l'électricité. En un sens il avait raison : ceux qui n'ont pas pratiqué ou subi la torture peuvent difficilement en parler. Mais il n'était pas fou : il avait soigneusement choisi ses bourreaux parmi ses plus zélés courtisans. Si c'était moi qui l'avais torturé, je lui aurais appliqué exactement le même traitement qu'aux suspects. Il s'en serait souvenu et il aurait compris que la torture, c'est encore plus déplaisant pour celui qui est torturé que pour celui qui torture.

LA MORT DE BEN M'HIDI

Dans la nuit du 15 au 16 février 1957, Ben M'Hidi fut arrêté. Nous avions obtenu son adresse, qui relevait du secteur du régiment Bigeard, le 3^e R.P.C. Ben M'Hidi était, sans aucun doute possible, le commanditaire de tous les attentats et le principal protagoniste de la bataille d'Alger en sa qualité de numéro un du CCE (Comité de coordination et d'exécution) créé pour remplacer l'équipe de Ben Bella.

Bigeard mit son prisonnier en confiance et le traita avec égards.

La manière dont Ben M'Hidi était traité n'était pas du goût de tout le monde. Massu avait nommé à son état-major le juge Bérard, dont le bureau se trouvait tout près du mien et que je voyais souvent à la préfecture. Ce juge d'instruction, on s'en souvient, avait pour mission de tenir le cabinet de François Mitterrand, le garde des sceaux, directement informé de ce que nous faisons, sans avoir à passer par le parquet. Bérard était très excité à l'idée de cette arrestation et ne cessait pas de m'en parler.

« Mais qu'est-ce qu'on va bien pouvoir en faire, de ce Ben M'Hidi ? », me demanda-t-il un matin. « Ce qu'on va en faire, ça m'est bien égal. Ce n'est pas moi qui l'ai arrêté et ce n'est pas mon affaire. Ça regarde Bigeard. – Mais il ne vous arrive pas de vous en occuper un peu tout de même ? – Pourquoi donc ? – Je voulais juste savoir si vous l'aviez fouillé. – Ce n'est pas à moi de faire ça. – C'est bien ce que je pensais : si vous ne l'avez pas fouillé, vous ne lui avez pas enlevé sa pilule de cyanure. – Qu'est-ce que vous racontez ? – Voyons, fit Bérard en appuyant

DESPATIN/GOBELL POUR « LE MONDE »

décidais de ceux qui devaient être interrogés séance tenante et de ceux qui devaient être conduits directement dans les camps lorsqu'ils n'avaient pas une importance majeure. Les autres, dont la nocivité était certaine, ou du moins hautement probable, nous les gardions, avec l'idée de les faire parler rapidement avant de nous en débarrasser. Nous étions moins d'une dizaine, répartis dans notre grosse voiture, deux Jeep et deux Dodge. Nous faisons vite. Toujours à la course. Les nuits ne dureraient pas.

Parmi les opérations qui nous revenaient et auxquelles je participais, la plupart amenaient à des interrogatoires. D'autres aboutissaient à des liquidations pures et simples qui se faisaient sur place. Je me souviens, par exemple, de femmes qui avaient dénoncé les auteurs d'assassinats. Les coupables se cachaient dans une cabane près de la forêt de Zeralda. C'était dans le secteur de Fossey-François. Nous ne primes pas la peine de procéder aux interrogatoires et les hommes furent exécutés sur-le-champ.

Nous ne ramenions jamais plus d'une demi-douzaine de suspects à la fois. Le cas de ceux qui entraînent aux Tourelles était considéré comme assez grave pour qu'ils n'en sortent pas vivants. C'étaient ceux qui avaient participé directement à des attentats. Les jours de grande affluence, on m'envoyait systématiquement ceux que les régiments, submergés, n'avaient pas le temps d'interroger. Nous procédions aux interrogatoires au fur et à mesure que les prisonniers arrivaient. Aux Tourelles, comme dans les régiments responsables de secteurs, la torture était systématiquement utilisée si le prisonnier refusait de parler, ce qui était très souvent le cas.

Les renseignements obtenus nous amenaient la plupart du temps à effectuer nous-mêmes une ou plusieurs autres sorties, par exemple pour trouver un dépôt d'armes, de munitions ou d'explosifs. Quand un suspect avait parlé et qu'il semblait n'avoir plus rien à dire, le pire que nous pouvions lui faire était de le libérer séance tenante.

La plupart du temps, mes hommes portaient à une vingtaine de kilomètres d'Alger dans des « maquis lointains » et les suspects étaient abattus d'une rafale de mitrailleuse, puis enterrés. Les exécutions n'avaient jamais lieu au même endroit. J'avais demandé à Garcet, mon adjoint, de s'occuper de désigner ceux qui seraient de corvée. On me donnait aussi des gens qui, interrogés par les régiments, avaient parlé et dont on ne voulait plus. Dans ce cas, personne ne me demandait jamais ce que je comptais en faire. Bref, quand on voulait se débarrasser de quelqu'un, il finissait par arriver aux Tourelles.

A la fin de chaque nuit, je relatais les événements sur la page d'un carnet top secret, le manifold, qui permettait de rédiger manuellement un texte en quatre exemplaires, grâce à trois feuilles de carbone. L'original revenait à Massu et il y avait trois copies, une pour le ministre résident Robert Lacoste, une pour le général Salan, la troisième pour mes archives. Bien entendu, je gardais toujours ce carnet sur moi.

En demandant aux militaires de rétablir l'ordre à Alger, les autorités civiles avaient implicitement admis le principe d'exécutions sommaires. Lorsqu'il nous a semblé utile d'obtenir des instructions plus explicites, ce principe a toujours été clairement réaffirmé.

Ainsi, à la fin du mois de jan-

vier 1957, le 3^e R.P.C. de Marcel Bigeard captura des tueurs chevronnés connus sous le nom de groupe de Notre-Dame d'Afrique. Une douzaine d'hommes au total. Ils avaient été identifiés comme ayant perpétré plusieurs attentats visant tant des Français que des Algériens. Bigeard me dit qu'il ne savait qu'en faire. J'en ai parlé à Trinquier. Le lendemain, nous devions justement assister à une réunion des chefs de corps de la division. Au cours de la réunion, Bigeard posa abruptement la question qui le travaillait : « Alors, qu'est-ce que je fais de ces types ? – Il faudrait peut-être leur faire prendre le maquis », dit Trinquier. « Oui, un maquis éloigné », précisa Massu. Tout le monde avait compris. « Attendez quand même un peu, reprit le général. Nous allons avoir la visite de Max Lejeune [secrétaire d'Etat à la guerre du gouvernement Guy Mollet]. Je vais lui en toucher deux mots. Ce sera une bonne occasion de savoir ce qu'il a dans le ventre. »

Lors de l'entrevue qu'il eut en tête-à-tête avec Max Lejeune, Massu lui dit qu'il avait appréhendé un groupe de terroristes et qu'il se demandait s'il valait mieux les remettre à la justice ou les liquider. « Vous vous souvenez du DC3 d'Air-Atlas, l'avion qui transportait Ben Bella, le chef du FLN, et ses quatre compagnons, le 22 octobre dernier ? », demanda Max Lejeune. « Monsieur le ministre, qui ne s'en souvient pas ! », fit Massu. « C'est une affaire que je connais bien puisque le président Guy Mollet m'a laissé me débrouiller avec le général Lorillot. Lorsque le gouvernement a su que ces hommes iraient en avion du Maroc en Tunisie, il a ordonné à la chasse d'Oran d'abattre l'appareil. Si nous avons annulé cet ordre,

c'est qu'au dernier moment nous avons appris que l'équipage de l'avion était français. Pour le gouvernement, il est regrettable que Ben Bella soit encore vivant. Son arrestation est une bavure. Nous devons le tuer. »

Massu avait compris ce que Max Lejeune voulait dire. Il nous convoqua immédiatement, Trinquier et moi. Lorsqu'il nous raconta cette anecdote, ce fut également très clair pour moi : j'allais avoir douze hommes de plus à exécuter la nuit suivante. Quand il a fallu tuer ces prisonniers, nous n'avons pas douté un instant que nous exécuterions les ordres directs de Max Lejeune, du gouvernement de Guy Mollet et

« Quant à l'utilisation de la torture, elle était tolérée, sinon recommandée.

François Mitterrand, le ministre de la justice, avait, de fait, un émissaire auprès de Massu en la personne du juge Jean Bérard qui nous couvrait et qui avait une exacte connaissance de ce qui se passait la nuit »

de la République française. Il était rare que les prisonniers interrogés la nuit se trouvent encore vivants au petit matin. Qu'ils aient parlé ou pas, ils étaient généralement neutralisés.

Il était impossible de les remettre dans le circuit judiciaire. Ils étaient trop nombreux et les rouages de la machine se seraient grippés. Par conséquent, les exécutions sommaires faisaient partie intégrante des tâches inévitables de maintien de l'ordre. C'est pour ça que les militai-

bien chacun de ses mots, ce n'est pas à vous que j'apprendrai ça : tous les grands chefs ont une pilule de cyanure. C'est connu. » Ce que me demandait Bérard, qui représentait la justice, ne pouvait pas être plus clair. Je lui répondis donc sur le même ton : « Et à supposer qu'on le fouille, monsieur le juge, et qu'on ne trouve pas de pilule de cyanure : au point où nous en sommes, vous avez peut-être une idée de la boutique qui en vend car, voyez-vous, on a oublié d'en mettre dans mon paquetage. »

Le magistrat resta imperturbable. « Alors ça, mon vieux, vous vous débrouillez. Vous êtes un professionnel. » J'allai voir le docteur P., un chirurgien que Mayer et moi connaissions bien. Je savais qu'il était de toute confiance. Je dus lui expliquer que nous étions à la recherche de cyanure pour permettre à un haut dignitaire du FLN de se suicider. Il griffonna aussitôt un nom et une adresse sur un bristol. « Allez-y de ma part. On vous donnera ce qu'il faut. » Muni de cette étrange ordonnance, je me rendis à l'adresse indiquée, une pharmacie d'Alger. Le pharmacien, un pied-noir, eut un léger sourire quand je lui fournis les explications qui s'imposaient. « Et vous êtes pressé ? – Non, non. Pas du tout. Absolument pas », fis-je d'un air absent. « Alors, repassez demain matin de bonne heure. » Le lendemain, il me tendit une bouteille de poison d'environ 75 centilitres. « Mais ce n'est pas une bouteille qu'il me faut, c'est une pilule ! je ne vais pas lui donner à boire ! – Démerdez-vous, c'est tout ce que j'ai. Vous n'avez qu'à bien le tenir : vous verrez, ça ne pardonne pas. »

Ben M'Hidi ne souhaitant pas collaborer, Bigeard ne pouvait ignorer les conséquences de ce refus. Bigeard refusait catégoriquement de le livrer à ces policiers, pensant qu'ils l'auraient certainement torturé. Le 3 mars 1957, nous avons longuement discuté avec Massu en présence de Trinquier. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'un procès Ben M'Hidi n'était pas souhaitable. Il aurait entraîné des répercussions internationales.

« Alors qu'en pensez-vous ? », me demanda Massu. « Je ne vois pas pourquoi Ben M'Hidi s'en tirerait mieux que les autres. En matière de terrorisme, je ne suis pas plus impressionné par le caïd que par le sous-officier. Nous avons exécuté plein de pauvres diables qui obéissaient aux ordres de ce type, et voilà que nous tergiversons depuis bientôt trois semaines ! juste pour savoir ce que nous allons en faire ! – Je suis entièrement d'accord avec vous, mais Ben M'Hidi ne passe pas inaperçu. On ne peut pas le faire disparaître comme ça. – Alors, laissez-moi m'en occuper avant qu'il ne s'évade, ce qui nous pend au nez si nous continuons à hésiter. – Eh bien, occupez-vous-en, me dit Massu en soupirant. Faites pour le mieux. je vous couvrirai. » Je compris qu'il avait le feu vert du gouvernement. C'est moi qui ai récupéré Ben M'Hidi la nuit suivante à El-Biar. Bigeard avait été prévenu que je prendrais en charge son prisonnier. Il s'était arrangé pour s'absenter. Je suis arrivé avec des Jeep et un Dodge. J'avais une douzaine d'hommes de ma première équipe, armés jusqu'aux dents.

J'ai fait monter Ben M'Hidi précipitamment dans le Dodge. Nous avons roulé à toute allure. Nous nous sommes arrêtés dans une ferme isolée qu'occupait le commando de mon régiment. C'était à une vingtaine de kilomètres au sud d'Alger, à gauche près de la route. La ferme avait été mise à notre disposition par un pied-noir. Le bâtiment d'habitation était modeste et ne comprenait qu'un rez-de-chaussée. Ma seconde équipe m'attendait là-bas.

Le commando du 1^{er} RCP comprenait une vingtaine d'hommes. Certains étaient des appelés. Mais des hommes de confiance. Le capitaine Allard, dit Tatave, en était le responsable. Il m'était très dévoué et je lui avais expliqué ce qui allait se passer. De ce fait, l'officier présent était briefé. Je lui ai dit qu'il fallait que ses hommes aménagent un coin pour installer Ben M'Hidi. La ferme ne s'y prêtait pas. Il fallait donner un coup de balai, déplacer des bottes de paille.

Pendant ce temps, nous avons isolé le prisonnier dans une pièce déjà prête. Un de mes hommes se tenait en faction à l'entrée.

Une fois dans la pièce, avec l'aide de mes gradés, nous avons empoigné Ben M'Hidi et nous l'avons pendu, d'une manière qui puisse laisser penser à un suicide. Quand j'ai été certain de sa mort, je l'ai tout de suite fait décrocher et transporter à l'hôpital. Il était à peu près minuit. J'ai appelé aussitôt Massu au téléphone. « Mon général, Ben M'Hidi vient de se suicider. Son corps est à l'hôpital. je vous apporterai mon rapport demain matin. » Massu a poussé un grognement et a raccroché. Il savait bien que mon rapport était prêt depuis le début de l'après-midi, histoire de gagner un peu de temps. Ce rapport, le juge Bérard avait été le premier à le lire. Il décrivait dans les moindres détails le suicide qui se produirait la nuit suivante. Bérard était impressionné : « Mais c'est très bon, ça ! Mais vous savez que ça tient l'eau ! »

La vente du siècle *par Jeremy Rifkin*

À l'aube de l'ère de l'information, une seule chose au monde vaut la peine d'être acquise. Laquelle ? Les ondes radiophoniques – le spectre électromagnétique – par lesquelles un nombre croissant de communications humaines et d'activités commerciales circulent, à l'ère des communications sans fil. Nos ordinateurs, nos Palm Pilot, l'Internet sans fil, nos téléphones portables, nos Toots, radios, téléviseurs, utilisent tous les fréquences radio du spectre électromagnétique pour envoyer comme recevoir messages, images, données audio, etc.

La plupart d'entre nous, bien sûr, ne songent jamais à ce spectre. Tout comme l'air que nous respirons, il nous apparaît comme un bien gratuit. Mais en réalité, il est considéré comme « un bien commun » contrôlé et régulé par des gouvernements qui accordent des autorisations d'utilisation des diverses fréquences radio à des entreprises commerciales et autres institutions autorisant à leur tour les diffusions. En d'autres termes, les gouvernements détiennent le système électromagnétique au nom de leurs populations.

Aujourd'hui pourtant, plusieurs organes médiatiques commerciaux puissants cherchent à obtenir le contrôle total des ondes aériennes. Imaginez un monde où une poignée de conglomerats médiatiques mondiaux tels que Vivendi, AOL-Time Warner, Sony, Telefonica, AT & T, BSKyB, Disney, Fininvest, Deutsche Telekom ou News Corporation détiendrait absolument toutes les ondes aériennes de la planète et les revendrait ou rachèterait, sous l'appellation « propriété privée électronique ». Une stratégie qui va dans ce sens est en cours de préparation à Washington.

Le 7 février, trente-sept économistes américains de renom, y compris six économistes ayant travaillé pour la Commission fédérale aux communications (FCC), ont signé une lettre commune demandant à la FCC de permettre aux diffuseurs de louer la partie du spectre dont ils obtiennent actuellement licence par le gouvernement, sur des marchés secondaires. Cette lettre est passée pratiquement inaperçue du grand public. Elle représente pourtant une tentative de réalisation d'un projet selon lequel ces entreprises finiraient par arracher le contrôle du spectre dans son intégralité des mains du gouvernement américain – et des gouvernements du monde entier – pour transformer les fréquences radio de la planète en domaines réservés et privés de géants mondiaux des médias. S'ils y parviennent, les Etats auront perdu l'un des derniers vestiges de leur véritable pouvoir – la possibilité de réguler l'accès à la diffusion d'information à l'intérieur de leurs frontières géographiques.

Un « think tank » conservateur basé à Washington, la Fondation pour le progrès et la liberté (Progress and Freedom Foundation), publia il y a quelques années un rapport intitulé *La Révolution des télécommunications : une chance pour les Etats-Unis*. L'ancien porte-parole

de la Chambre des représentants, Newt Gingrich, était alors très proche de cette fondation. Les auteurs du rapport demandaient que la propriété du spectre électromagnétique passât de l'état à la propriété privée. Selon leur projet, les diffuseurs alors titulaires de licences d'émission obtiendraient automatiquement le titre correspondant à leur partie du spectre, et seraient libres de l'utiliser, de le développer ou de le vendre selon leurs désirs. Les sections du spectre restantes seraient vendues à des entreprises commerciales et transformées en propriétés privées électroniques, la FCC n'ayant alors plus lieu d'être.

Ceux qui avaient élaboré cette étude expliquaient en outre que le contrôle des fréquences radio par l'Etat entraînerait une utilisation inefficace des ondes aériennes. Si le spectre était converti en propriété privée électronique pouvant être échangée sur le marché, soutenaient-ils, la main invisible de l'offre et de la demande permettrait d'imposer une utilisation des plus innovantes de ces fréquences. La proposition fit l'objet d'auditions au Congrès, suscitant un intérêt croissant.

Pourtant, la notion de vente globale de toutes les ondes aériennes américaines à destination d'intérêts commerciaux privés sembla à l'époque un peu trop ambitieuse, même pour les groupes de pression spécialisés les plus expérimentés de Washington. Mais moins d'un mois après l'investiture du président George W. Bush, la lettre des trente-sept illustres économistes tombe dans la boîte aux lettres de la FCC. Nouvelle stratégie : s'assurer d'abord qu'une privatisation partielle peut être obtenue, afin que les titulaires de licences commerciales louent leur partie du spectre sur des marchés secondaires.

Après quoi les bases commerciales étant ainsi posées, il resterait à convertir les licences en une vente définitive du spectre par le gouvernement au secteur privé. D'autres pays du monde seraient alors incités à suivre l'exemple et à vendre leurs spectres à des entreprises médiatiques mondiales – jusqu'à ce que toutes les fréquences radio du monde soient converties en propriétés privées électroniques. Et si un pays devait renchérir à l'idée d'abandonner le contrôle de ses ondes aériennes, il suffirait de lui imposer des sanctions commerciales qui le contraindraient à se soumettre.

A l'ère de l'industrialisation, les échanges de propriétés sur les marchés représentaient la condition sine qua non du commerce. Le rôle des gouvernements nationaux était de protéger propriétés et marchés. Mais dans ce nouveau monde commercial encore tout jeune, l'accès aux flux d'information via les réseaux de télécommunication est aussi important que les échanges de propriétés sur les marchés. La personne qui détiendra le contrôle des réseaux de communication permettant à un pourcentage croissant de la population de mener des activités commerciales comme sociales sera en mesure de nous imposer à tous nos conditions de vie.

S'il est possible de concevoir une argumentation raisonnable en faveur d'un relâchement du contrôle restrictif des gouvernements sur le spectre, permettant aux diffuseurs de mettre en location les droits des fréquences sous-utilisées sur des marchés secondaires, les conséquences d'une utilisation de ce relâchement pour justifier une dérégulation plus profonde et, au bout du compte, une privatisation du spectre, seraient graves, d'une portée incalculable.

Tout d'abord, si les fréquences radio de la planète entière étaient aux mains de multinationales des médias, comment un tel monde sans fil pourrait-il garantir aux milliards d'individus vivant sur terre leur droit fondamental qu'est la communication ? A une époque où nos communications quotidiennes avec d'autres êtres humains traversent de plus en plus l'espace virtuel, la question de l'accès aux ondes aériennes devient critique. Bien sûr,

Si les fréquences radio de la planète entière étaient aux mains de multinationales des médias, comment un tel monde sans fil pourrait-il garantir aux milliards d'individus vivant sur terre leur droit fondamental qu'est la communication ?

ceux qui peuvent payer seront connectés. Mais qu'en sera-t-il des 62 % de la population mondiale qui n'ont jamais passé un seul coup de fil, et des 40 % qui n'ont pas l'électricité ? Comment pourront-ils jamais s'assurer un accès au « cyberspace » dans un monde où le prix du droit d'entrée sera fixé par une poignée de géants mondiaux des médias ?

Ensuite, le flux des communications humaines étant contrôlé par des entreprises mondiales, comment pourrions-nous être sûrs que les prises de position sur les questions sociales et culturelles, ou les opinions politiques différant de celles des entreprises détiennent les fréquences seront autorisées à circuler via le spectre ? Nous connaissons déjà les conséquences des actions de régimes totalitaires qui contrôlent les ondes aériennes et répriment la libre expression des idées contraires aux positions gouvernementales officielles. A l'avenir, faudra-t-il nous attendre à une nouvelle forme de répression caractérisée par une restriction imposée par des multinationales des médias sur les ondes aériennes, interdisant l'expression d'opinions contraires à leurs intérêts commerciaux ?

De même, si des entreprises comme AOL-Time-Warner, Disney ou Vivendi-Universal possèdent et les réseaux de communication et le contenu de ces réseaux, faudra-t-il craindre que la riche diversité culturelle qui naît et se nourrit de la société civile soit totalement asséchée ? Les arbitres ultimes de la culture humaine ne seront-ils plus qu'une poignée de multinationales des médias ?

De surcroît, comment empêcherons-nous ces entreprises d'abuser de leur influence sur le commerce lui-même, via leur contrôle des moyens de communication à travers lesquels la plupart des commerces sont désormais gérés ? Les géants du chemin de fer aux Etats-Unis avaient ainsi cherché, il y a une centaine d'années, à utiliser leur contrôle des voies de transport commercial pour réguler la totalité du commerce. La colère populaire contre ce monopole du rail entraîna le vote d'une loi antitrust et l'éclatement de ces cartels géants. Les réseaux de communication actuels ne sont différents que par leur échelle, qui est mondiale. Pourtant, personne n'a encore ne serait-ce que commencé à élaborer les principes d'un mécanisme mondial antitrust permettant de contrôler la création d'oligopoles médiatiques mondiaux. Actuellement notre seul recours est le vieil adage « à l'acheteur de prendre garde ».

Si les fréquences radio de la planète entière étaient aux mains de multinationales des médias, comment un tel monde sans fil pourrait-il garantir aux milliards d'individus vivant sur terre leur droit fondamental qu'est la communication ?

Enfin, dans cette nouvelle ère où tout le monde est connecté avec tout le monde via des informations commerciales et les réseaux de télécommunication, comment pourrions-nous empêcher les propriétaires des fréquences radiophoniques d'exploiter les données personnelles concernant la vie privée des utilisateurs du « cyberspace » ? Comment pourrions-nous protéger notre vie privée alors que tous les aspects de notre parcours personnel seront consultables à travers les multiples éléments circulant dans des réseaux de communication détenus et contrôlés par des entreprises privées ?

Il y a plus de vingt ans, à l'aube de l'âge médiatique mondial, un perspicace représentant du gouvernement américain avait fait remarquer : « Le commerce ne talonne plus le drapeau, il suit les systèmes de communication. » Si notre droit fondamental à communiquer les uns avec les autres n'est plus assuré ni garanti par aucun gouvernement, mais contrôlé par de puissantes multinationales des médias ayant pour théâtre d'activités l'arène commerciale mondiale, les libertés élémentaires et la véritable démocratie pourront-elles continuer à exister ?

Jeremy Rifkin est chercheur à la Wharton School de l'université de Pennsylvanie, président de la Fondation on Economic Trends (Washington D.C.)

Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Emmanuelle Rivière.

© Jeremy Rifkin

Mon fils, les OGM et moi

Suite de la première page

S'il est vrai que mon laboratoire a identifié en 1992 la bactérie *Xylella fastidiosa* comme étant la cause d'une maladie qui affecte un tiers des quelque trois cents millions d'orangers dans l'Etat de São Paulo, au Brésil, je n'ai pas aidé les chercheurs à mettre au point un oranger transgénique résistant à la maladie : il n'y a pas d'orangers transgéniques à l'heure actuelle, ni en France ni au Brésil.

Non, je ne suis pas l'homme-clé de l'équipe de chercheurs qui a séquencé le génome de *Xylella fastidiosa* au Brésil : j'ai plus modestement recommandé que, si le Brésil voulait séquencer un génome bactérien, c'était celui de *Xylella fastidiosa* qu'il fallait choisir. Cet avis a été suivi et c'est mon laboratoire qui a fourni la souche bactérienne avec laquelle le séquençage a été réalisé. Le mérite de ce travail revient donc essentiellement au Brésil. Le consortium de laboratoires publics brésiliens qui a réalisé le séquençage continue d'ailleurs de fonctionner et la recherche agronomique américaine

a eu la bonne idée de le solliciter pour séquencer d'autres génomes bactériens.

Non, je n'ai pas été obligé de jouer de mon entregent et de mettre en avant mes travaux de génétique (lesquels ?) pour faire libérer José Bové, interpellé par la police au Brésil !

Non, je n'ai jamais travaillé sur une banane génétiquement modifiée ; ce travail revient aux Etats-Unis.

Il serait dommage que ce mouvement, qui pose de vraies questions, soit terni par une attitude intolérante à l'égard des OGM végétaux et se traduise par un rejet global de toute recherche sur ces OGM

Ainsi, comme je ne fais pas de plantes transgéniques moi-même, il est faux d'écrire que les fils voue son existence à détruire ce que le père construit. Et je me plains à avouer qu'au-delà des divergences, le père ainsi que la mère entretiennent des relations affectueuses avec les fils et ne manquent pas de le soutenir, par

leur présence, quand il défend son point de vue devant les tribunaux.

Ajouterai-je que José Bové maintient, à sa façon, la tradition « agricole » de la famille : je suis de formation agronomique moi-même, mon père et mon grand-père étaient horticulteurs et, pour remonter plus loin, mon arrière-arrière-grand-oncle, Nicolas Bové, botaniste et explorateur, a parcouru dans les années 1830 le Proche-Orient à la recherche de nouvelles plantes

pour l'agriculture égyptienne et a été le premier à explorer la flore du Sinaï.

Le courant de sympathie que la Confédération paysanne et les associations amies ont réussi à créer avec José Bové et ses camarades syndicalistes semble dû à quelques idées simples mais fortes qui ont

trouvé un large écho dans le public.

Il serait dommage que ce mouvement « citoyen », d'essence généreuse et qui pose de vraies questions, soit terni par une attitude intolérante à l'égard des OGM végétaux et se traduise par un rejet global de toute recherche sur ces OGM.

On peut être opposé à la culture en plein champ des plantes transgéniques destinées à l'alimentation humaine sans pour autant être contre la recherche consacrée aux OGM végétaux, qu'il s'agisse de recherche fondamentale ou de recherche orientée. N'est-ce pas le rôle de la recherche que de contribuer à résoudre les problèmes ?

Le mouvement anti-OGM devrait prendre position et dire clairement s'il est pour ou contre la recherche sur les OGM végétaux. Paradoxalement, la journée anti-OGM du 17 avril marque peut-être l'amorce d'un dialogue et le début d'une compréhension entre les uns et les autres. C'est du moins l'impression que j'ai eue au centre de recherche INRA de Bordeaux où, pendant trois heures, les chercheurs de l'INRA et de l'Université ont discuté avec les manifestants anti-OGM dans un climat de respect réciproque. Cela va dans le bon sens. Il y a de l'espoir !

Josy Bové

Où es-tu, Bill Clinton ?

par Carlos Fuentes

Le XX^e siècle a vu, après les présidences illusoires ou désastreuses de Warren Harding (la corruption), Calvin Coolidge (l'illusion) et Herbert Hoover (la désillusion), arriver à la Maison Blanche Franklin D. Roosevelt, que je regarde comme le plus important homme d'Etat de ces cent dernières années.

Avec le New Deal, Franklin D. Roosevelt a sorti son pays de la dépression. Il a misé sur le meilleur capital de son pays : le capital humain et le capital social. Il a gagné la seconde guerre mondiale : les Etats-Unis ont été « l'arsenal de la démocratie » – sans sous-estimer la noble résistance britannique et l'énorme sacrifice en vies humaines de l'armée rouge.

Aucun de ceux qui ont succédé à Roosevelt n'est arrivé à sa hauteur. Il y a eu des présidents intelligents et bons (Harry Truman et Jimmy Carter), bons et bêtes (Dwight Eisenhower et Gerald Ford), intelligents et pervers (Lyndon Johnson et Richard Nixon), brillants et sacrifiés (John Kennedy), bêtes mais obsessionnels (Ronald Reagan). Aujourd'hui, les Etats-Unis ont à leur tête un président qui est à la fois bête et pervers : George W. Bush.

La liste de ses perversités augmente chaque jour. Sur le plan international, il a ressuscité la guerre froide avec la Chine et la Russie. En Chine, il envoie des avions-espions ; face à la Russie, il expulse cinquante prétendus espions. Tout se passe comme si Bush voulait donner un nouveau souffle à la carrière moribonde de James Bond privé de ses ennemis communistes.

Mais Bush va plus loin. En une seule quinzaine, il ne fabrique pas seulement de nouveaux conflits, inutiles mais chargés de passé, avec Pékin et Moscou. Il torpille la réconciliation des deux Corées, en mettant fin aux pourparlers avec le Nord pendant que le président du Sud, principal architecte de la paix coréenne, Kim Dae-Jung, y est en visite. Et il reprend, en les augmentant, les ventes d'armes à Taiwan.

Rien de tout cela ne doit nous surprendre. Bush n'a-t-il pas déclenché un bombardement sur Bagdad, sans prévenir ses hôtes, le jour même où il rendait visite au président du Mexique, Vicente Fox ? « Nous voulons impressionner le monde », a dit un porte-parole imprudent du président mexicain. Non : Bush a impressionné Saddam Hussein.

La plus grave des décisions internationales de Bush junior a consisté à dénoncer le protocole de Kyoto contre l'émission de gaz mortels pour la vie sur la planète. Ce protocole était le résultat d'un travail ardu de la communauté internationale, avec à sa tête le prédécesseur de Bush, Bill Clinton.

Si la honteuse décision de Bush n'avait été qu'un camouflet à Clinton, ce ne serait qu'un moindre mal. Mais c'est bien autre chose : c'est une insulte à la communauté internationale et une menace pour la vie de la planète. L'émission de gaz toxiques et l'effet de serre condamnent à mort les générations à venir. Le cow-boy de la Maison Blanche s'en moque bien. Pour lui, l'important est que les Etats-Unis continuent d'employer (et de gaspiller) la moitié des ressources énergétiques planétaires.

La politique extérieure qui bafoue le protocole de Kyoto n'est que le reflet de la politique intérieure d'agression contre l'environnement mise en pratique par Bush depuis janvier. Le président a renié la promesse de sa campagne – « Je protégerai les forêts du tiers-monde » – faite à Miami en août de l'année dernière. Il proposait alors de consacrer 100 millions de dollars à protéger l'environnement dans les grandes réserves tropicales d'oxygène, d'aliments et de médicaments. Le montant a été réduit à 13 millions – soustraits à l'Association internationale pour le développement.

En trois mois à peine, Bush junior a autorisé la construction de routes qui traverseront des

forêts nationales protégées. Il a interdit de doter de fonds les agences qui sont tenues de dresser des listes d'espèces animales et végétales protégées, même si ces agences obéissent à des injonctions judiciaires. Le nouveau président américain a enjoint à ses fonctionnaires de désobéir à ces ordres. Il a piétiné les recours des groupes écologiques qui voulaient faire le compte des espèces en danger, tout en ne se souciant guère davantage des êtres humains. Bush a fermé le bureau de la Maison Blanche chargé de s'occuper de l'épidémie de sida et ordonné de ne pas contrôler la salmonelle dans les cantines scolaires.

George W. Bush n'a pas pris de retard pour remercier ceux qui ont financé sa campagne et l'ont porté au pouvoir. Bien plus : il a installé au pouvoir les idéologues de droite qui lui sont indispensables comme source d'inspiration. Bush est incapable de parler sans l'aide de fiches. Ses improvisations sont un galimatias saupoudré de fines plaisanteries.

Les décisions dures sont prises par le dur secrétaire de la défense, Donald Rumsfeld ; par la dure conseillère de la sécurité, Condoleezza Rice (dont le nom, comme par hasard, a été donné à une *supertanker* il y a un peu plus de deux semaines). Ou bien elles sont prises par le dur, habile et très intelligent vice-président, Dick Cheney, longtemps à la tête de la compagnie pétrolière Halliburton, ce qui l'a contraint à déclarer 36 millions de dollars de revenus l'an passé. « *Les affaires sont les affaires* » et, dans le cas de la présidence de George W. Bush, les affaires sont le pétrole.

Aujourd'hui, les Etats-Unis ont leur tête un président qui est à la fois bête et pervers : George W. Bush

Les Etats-Unis sont une démocratie de marché. Ils pratiquent un mercantilisme-léninisme implacable, mais ils sont sujets à des limites, dictées, dans bien des cas, par des lois du marché. Andrew Cord, le secrétaire en chef (*chief of staff*) de la Maison Blanche, a obtenu pour 10 millions de dollars de contrats pour la General Motor à Shanghai. Il est douteux qu'il considère en ce moment avec sympathie une politique antichinoise de Washington ; et Rupert Murdoch, le magnat mondial de la presse, anticommuniste et toujours aux ordres, mais avisé, n'a pas dit un mot contre Pékin – il a besoin de protéger son satellite de télévision en Chine.

Il existe une autre limite, pour le pantin de la Maison Blanche et ses ventriloques. Au Sénat des Etats-Unis, la répartition des sièges est de cinquante-cinquante. Les politiques extrémistes de Bush éloignent de lui de nombreux républicains modérés. Beaucoup de ses initiatives réactionnaires se heurteront à une opposition sévère au Congrès et dans l'opinion.

Je ne crois pas qu'au bout de quatre ans les électeurs américains qui, en novembre, ont choisi Al Gore, permettront la réélection de George W. Bush, sélectionné par cinq juges de la Cour suprême.

Tel est le président avec qui ont dû traiter, ces derniers jours à Québec, les chefs d'Etat et de gouvernement du Canada et de l'Amérique latine. Où es-tu, Bill Clinton, quand nous avons le plus besoin de toi ?

Carlos Fuentes est écrivain. Traduit de l'espagnol (Mexique) par François Maspéro.

© Los Angeles Times.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Après Vichy, l'Algérie

POUR garder la haute image qu'elle avait d'elle-même, la France a trop souvent été oubliée au cours du siècle que nous venons de quitter. Ce n'est qu'avec retard, au forceps et dans la douleur, qu'elle a donc affronté des fautes et des erreurs qu'elle aurait mieux réparées si elle les avait regardées en face, en temps et en heure. C'est ainsi qu'elle a trop longtemps fermé à triple tour des placards à mémoire où dorment des fantômes qui, un jour ou l'autre, font retour, nous bousculent et nous dérangent.

C'est ainsi qu'il aura fallu attendre la fin du XX^e siècle pour qu'elle se souvienne, par la voix de Lionel Jospin, des poilus rebelles de 1914-18, fusillés pour l'exemple parce qu'ils n'avaient pas accepté la « grande boucherie », annonciatrice de bien d'autres immenses crimes. Mais, surtout, il aura fallu un demi-siècle et l'élection d'un président, Jacques Chirac, ayant atteint l'âge d'homme après la seconde guerre mondiale pour que la même France admette sa part de responsabilité dans le sort fait aux juifs sous l'Occupation. Un régime ayant à sa tête une figure de la première guerre mondiale, le maréchal Pétain, qui, déjà, masquait la première mémoire douloureuse, bénéficia donc des pleins pouvoirs d'une majorité de parlementaires pour collaborer avec les nazis, édicter des lois antisémites allant au-delà des souhaits de l'occupant et assumer, via sa haute fonction publique, la sale besogne de la déportation. Ce qui était, depuis longtemps, une véri-

té d'histoire n'est devenu que depuis peu une vérité politique dans lequel s'expriment une morale et un devoir.

Il est maintenant temps d'ouvrir le troisième placard à mémoire, celui où dorment les crimes commis au nom de la France durant la guerre d'Algérie. La difficulté de François Mitterrand face à Vichy est aujourd'hui celle de Jacques Chirac qui fut, comme toute une génération, appelé en Algérie. Mais les faits d'histoire sont là, aujourd'hui revendiqués et proclamés par l'un des protagonistes les plus dérangeants : un gouvernement de la République, muni des pouvoirs spéciaux, a ordonné, planifié et couvert dans des départements français où il affrontait un mouvement nationaliste, des actes contraires à toutes les lois humaines, y compris celles de la guerre.

L'obligation qui s'est imposé pour Vichy s'impose aujourd'hui pour l'Algérie. L'acte public et fanfaron du général Aussaresses y oblige. Sinon, le silence des plus hautes autorités de l'Etat signifierait l'acceptation de la dialectique criminelle dont se revendique l'ancien organisateur de la « contre-terreur » à Alger. La question n'est plus l'affaire des historiens, comme l'a prétendu le premier ministre. Lesdits historiens, de Pierre Vidal-Naquet à Benjamin Stora, ont fait leur travail, de longue date. Non, l'affaire est politique et, sans doute aussi, juridique. Comment revendiquer le procès de Maurice Papon et de son « crime de bureau » et refuser de juger les crimes, bien réels, du général Aussaresses ?

Vietnam : un pouvoir sous pression

LORS de leur victoire militaire, le 30 avril 1975, les dirigeants communistes auraient été pour le moins surpris si on leur avait annoncé que, vingt-six ans plus tard, leur pays accueilleraient deux millions de touristes, dont un bon nombre de routards curieux qui en sillonnent parfois même les campagnes les plus reculées. Ou bien que les investissements étrangers au Vietnam auraient franchi la barre des 150 milliards de francs.

Le Vietnam n'est plus le pays des deux millions de boat people, des camps de rééducation et de la réunification bâclée. C'est un pays qui abrite près de 80 millions d'habitants, dont plus de la moitié sont nés après 1975. Sa direction commu-

niste, qui monopolise toujours le pouvoir et n'est pas tendre avec les dissidents, n'en a pas moins pris langue avec une diaspora riche en cerveaux. Elle cohabite également avec ses anciens ennemis au sein de l'Asean (l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, dont le Vietnam est membre depuis 1995) et a reçu un président américain, en l'occurrence Bill Clinton, en novembre dernier.

Même si le pays est encore très pauvre, son revenu par tête a doublé au cours de la dernière décennie et devrait de nouveau le faire d'ici à 2010. Tout en exposant une part normale de règlements de comptes, la dernière réunion de la famille communiste (le IX^e congrès du PC, tenu

en avril à Hanoï) a surtout révélé à quel point les vétérans de la résistance, formés sur le tas, cèdent progressivement le pas à des diplômés d'universités, y compris occidentales.

On pourrait ainsi multiplier les paradoxes. Riche surtout en ressources humaines, le pays bouillonne. Il s'emploie à exploiter le moindre mètre carré, toute idée, toute innovation. La plus petite affaire mérite le coup d'œil. Quand ils en ont les moyens, les jeunes s'habillent selon la mode universelle et se précipitent sur le premier ordinateur disponible. Le contrôle étroit des médias ne prévient pas pour autant l'explosion de leur audience. Sans parler des arts, la nouvelle vitalité de la littérature, même quand elle circule sous le manteau, contribue à réduire les contours de l'interdit politique.

En quête d'une deuxième légitimité - celle qui serait offerte par le succès d'un développement équilibré -, la direction communiste vietnamienne veut éviter deux précédents : l'Indonésie et l'ex-Union soviétique. Le risque indonésien est limité : l'unité et l'homogénéité du Vietnam reposent sur de solides fondations historiques et culturelles. Même s'il n'est pas à l'abri d'une crise, le pays ne peut pas se défaire. Le processus russe est plus préoccupant : un système communiste s'est effondré de l'intérieur pour verser durablement dans une anarchie maffieuse.

Comme les Chinois, les communistes vietnamiens sont donc obligés de prendre de sérieux risques. L'équation n'est pas simple : sans scier la branche sur laquelle ils sont assis, il leur faut moderniser leur pays, en élever fortement le niveau de vie et en libéraliser l'économie tout en évitant des troubles sociaux. Ce n'est pas facile quand même des paysans protestent contre la corruption des cadres locaux. Mais c'est le prix du « mandat du Ciel », qui préserve les dynasties de la colère des foules dans les sociétés qui ont hérité, entre autres, de Confucius.

L'élément le plus déterminant est encore la gestion de 75 % à 80 % de ruraux et du chômage au moins partiel qu'ils subissent. Faute de quoi, la coercition ne permettra pas éternellement de prévenir le gonflement démesuré de métropoles comme Hanoï et surtout Ho Chi Minh-Ville. Fixer les populations en dehors de ces rares centres d'attraction implique la création d'un tissu de villes secondaires, au moins semi-industrialisées. Des milliards de dollars doivent être investis dans des millions d'emplois pour éviter que des ceintures de bidonvilles sortent

de terre et se transforment en dépôts humains.

L'autre difficulté majeure d'un développement harmonieux demeure l'équilibre entre les trois grandes régions - le Sud, le Centre et le Nord - du pays. Les communistes semblent se faire à l'idée que le Sud - plus riche et plus entreprenant - est destiné à demeurer le principal pôle de développement économique de l'ensemble. Mais encore faudra-t-il que les écarts, entre les régions comme entre les villes et les campagnes, ne créent pas une société à plusieurs vitesses et aux tensions permanentes.

« MARCHÉ VERS LE SUD »

Sous domination chinoise jusqu'au X^e siècle, le Vietnam a assimilé bien des éléments d'une culture septentrionale qui en fait encore un appendice de l'Extrême-Orient en Asie du Sud-Est. Coïncé au nord par l'empire du Milieu, il s'est étendu vers le sud, conquérant et assimilant au passage le royaume côtier du Champa puis le pays des Khmers krom, le delta du Mékong. Cette « marche vers le sud » est la trame de son histoire. Elle se poursuit aujourd'hui sur le plan interne : les gens du Nord ou du Centre émigrent massivement vers le Sud alors que le mouvement inverse est inexistant. Effet annexe : puisque le golfe du Siam est atteint, la poussée démographique vietnamienne déborde aujourd'hui à l'ouest et gonfle des communautés déjà installées dans la vallée du Mékong, aussi bien au Cambodge que dans le sud du Laos.

Ces rééquilibres internes coïncident avec ceux qui s'opèrent sur le plan extérieur. Puisque les luttes pour l'indépendance appartiennent désormais à l'Histoire, la direction du pays sort peu à peu d'une vision menaçante du reste de l'univers et d'une diplomatie défensive. Aucun retour en arrière ne semble concevable. Touristes, investisseurs, internautes et Vietnamiens d'outre-mer ne sont que l'illustration d'une indépendance croissante. Bref, au sein de la famille communiste régnante, le débat oppose de moins en moins les conservateurs au réformateurs, car il porte désormais non sur l'héritage mais sur la gestion du mouvement. La direction communiste peut encourager ce dernier, l'accompagner ou le suivre. Quant aux Vietnamiens, y compris dans les rangs du PC, ils sont peut-être moins d'humeur à attendre.

Jean-Claude Pomonti

Les gens par Kerleroux



Les pays orthodoxes malades de Jean Paul II

ET SI, à l'heure du bilan, le dialogue manqué avec les pays orthodoxes apparaissait comme le principal échec de Jean Paul II ? Un échec à la mesure des espoirs placés par ce premier pape slave de l'histoire, hanté par le désir de réconcilier les « deux poumons » du christianisme, l'occidental et l'oriental, le latin et le byzantin, le catholique et l'orthodoxe ?

Ce fut l'une des premières ambitions du pontificat ouvert en 1978, l'une des plus constamment réaffirmées depuis et, à l'approche du terme de ce règne hors du commun, celle qui mobilise encore les dernières forces d'un homme qui aura réussi ce paradoxe de visiter presque tous les pays de la planète, tous les régimes politiques, toutes les confessions, et d'être jugé indésirable dans de grandes nations chrétiennes orthodoxes, à l'est de l'Europe et dans les Balkans.

Les voyages que Jean Paul II entreprend en Grèce et, fin juin, en Ukraine relèvent d'une performance qui n'est pas seulement physique. A Athènes, à Kiev, à Lvov, il va forcer des bastions de l'orthodoxie la plus hostile à la papauté romaine. Dans ces deux pays, son arrivée aura été précédée par de laborieuses négociations, avec des pouvoirs et des Eglises locales, dont la charité chrétienne fut la grande absente et par des manifestations d'opposition, sans égard pour l'âge, la fonction et la qualité d'un « pèlerin » pas comme les autres, soupçonné - les leçons de l'histoire aidant - d'une éternelle volonté de reconquête vaticane dans des territoires de tradition orthodoxe millénaire.

Le but affiché du voyage du pape à Athènes - marcher sur les pas de l'apôtre Paul - n'a pas convaincu une Grèce orthodoxe à 97 %, écartelée entre son aspiration à l'aventure européenne et un nationalisme

ombrageux, nourri de deux mille ans d'hellénisme chrétien, gardien d'une langue qui, d'Héraclite à Odysseus Elitys, Prix Nobel, s'est maintenue d'une manière unique au monde, d'une culture qui, de l'occupation ottomane à la « grande catastrophe » de 1922-1923 (déportation des Grecs d'Asie mineure), a failli périr à plusieurs reprises.

Les pays « laïques » de l'Union européenne ont beau s'épouvanter du combat d'arrière-garde mené par la Grèce pour maintenir la mention d'appartenance religieuse sur la carte d'identité, ils ne pourront empêcher ce peuple de se souvenir que l'Eglise orthodoxe fut toujours le gardien de sa langue et de sa culture.

Et que, dans le complexe d'encerclement (par la Turquie ou l'Albanie) dont souffre encore ce pays, la religion d'Etat apparaît, à tort ou à raison, comme le principal garant de l'identité nationale.

DIVERGENCE INSURMONTABLE

En Ukraine, aux frontières de l'Occident latin et de l'Orient orthodoxe, Jean Paul II pénétrera dans une autre poudrière, aux relents pires encore de nationalisme politico-confessionnel, séquelle de quatre siècles de « guerres de religion » entre des communautés orthodoxes et des « uniates », nom donné à ces groupes de fidèles annexés par Rome, mais restés de rite grec.

L'éclatement du bloc communiste et le retour à la liberté religieuse en Russie, en Biélorussie, en Ukraine, en Roumanie, en Bulgarie ont fait sortir des « catacombes » ces petites communautés catholiques ou protestantes, éliminées hier par les régimes staliniens, privées de tous leurs biens et lieux de culte au profit des seules Eglises nationales orthodoxes.

Le soutien, parfois excessif, accordé par le pape polonais à ces com-

munités gréco-catholiques de l'Est, hier martyrisées, a ranimé, dans tous les pays orthodoxes, ce vieux procès d'« uniatisme » et de « prosélytisme » que l'Occident croyait enterré.

D'apparence si archaïque, ces conflits politico-religieux sont doublés d'une divergence insurmontable sur la nature même de la mission du pape. Toute la conception que l'orthodoxie se fait du christianisme ignore ce « papisme » latin et occidental qui veut s'inviter partout. C'est l'Orient qui a maintenu le « trésor » de la foi à travers les siècles, la langue grecque des Evangiles, la tradition des sept premiers conciles, des Pères de l'Eglise, la liturgie, le monachisme, etc.

Pour les héritiers de la Constantinople chrétienne, le schisme du onzième siècle (1054) est de la responsabilité entière de Rome. Un schisme agressif qui a connu des pages terribles avec les croisades, le sac de Constantinople (1204) et même les conciles dits d'« union » de Lyon (1274), de Ferrare et Florence (1438) quand l'Occident mettait comme prix à toute aide militaire, face à la menace turque, une soumission de l'orthodoxie à la Rome papiste. Par le fer et par le sang, toutes les tentatives de « reconquête » par les ordres (jésuites) ou les monarques catholiques (Autriche-Hongrie, Pologne, Lituanie) ont laissé des traces indélébiles dans l'inconscient historique de l'orthodoxie.

Les plaies se sont rouvertes après la reconstitution de hiérarchies catholiques dans les pays ex-communistes et, dans l'ex-Yougoslavie, à cause de la partialité pro-croate de la diplomatie vaticane. Si, en 1999, Jean Paul II a pu se rendre dans deux pays orthodoxes, c'est qu'en Roumanie, l'orthodoxie est moins rigide et qu'en Géorgie, le président Chevornadze, ami de

Karol Wojtyła, a forcé la main de l'Eglise locale, qui a toutefois refusé de prier avec le pape.

En Ukraine, la situation est d'autant plus explosive que le pays traverse une grave crise politique et que l'Eglise orthodoxe - encore sous la juridiction du patriarche de Moscou - est divisée par de profondes dissidences.

En acceptant de se rendre à Kiev et à Lvov, sans l'accord des autorités religieuses (hormis les communautés uniates), Jean Paul II perd l'une de ses dernières chances de pouvoir être invité à Moscou, y compris par un Vladimir Poutine aux ordres de la puissante hiérarchie russe orthodoxe.

Le Vatican a solennellement condamné l'« uniatisme », en 1994, comme une « méthode du passé ». Mais l'habitude que le pape a prise de voyager comme s'il était le « curé du monde », chef d'une chrétienté qui ne se réduit pas au catholicisme romain, la conception qu'il a de la « primauté » de l'évêque de Rome, son infaillibilité même limitée à des cas exceptionnels continuent d'indisposer au plus haut point les Eglises-sœurs orthodoxes.

Paradoxalement, sa figure de « pasteur universel » passe mieux dans des régions comme l'Asie, où le christianisme ne représente qu'une minorité, que dans des pays d'orthodoxie pour lesquels l'œcuménisme prêché par Rome n'est que la variante d'une politique hégémonique qui, hier, voulait convertir de force les « schismatiques ».

A Athènes et à Kiev, la marche du pape sera limitée. Mais héritier d'un pays - la Pologne - où, historiquement, l'Eglise et l'Etat ont eu aussi, et si souvent, partie liée, pour le meilleur et pour le pire, Karol Wojtyła est le mieux placé pour savoir ce qu'il pourra y taire ou y dire.

Henri Tincq

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

« Permis aux moins de seize ans »

DEUX FAITS DIVERS : la police arrête une bande de jeunes cambrioleurs dont l'aîné n'a pas quatorze ans ; interrogés ils déclarent : « Nous avons commencé un soir, en revenant du cinéma. Nous avions vu un film de gangsters. » Une jeune fille de dix-sept ans est appréhendée pour avoir dérobé dans un tir forain un pistolet dont elle entendait se servir pour commettre des agressions ; aux inspecteurs elle avoue qu'elle a voulu vivre avec son ami le scénario d'un « film passionnant » : *Le Démon des armes*.

Louis Lumière n'avait pas prévu cela. Mais depuis longtemps déjà médecins psychiatres et éducateurs ont souligné l'influence - plus souvent mauvaise que bonne - que peut avoir le cinéma sur les jeunes cerveaux et sur les esprits romanesques. Alerté, le gouvernement prit une mesure radicale : ces films, qui exaltent les mauvais instincts,

seraient interdits aux moins de seize ans. Joli coup d'épée dans l'eau !

Les parents des écoliers-gangsters étaient flattés, paraît-il, des activités nocturnes de leurs fils. Sans doute emmenaient-ils eux-mêmes leurs enfants voir ces œuvres tournées à coups de mitraillette, et, en commerçant avisé, le propriétaire de la salle fermait les yeux.

Promenez-vous dans Paris. Le nombre de films « interdits aux moins de seize ans » est tel qu'on se demande s'il ne s'agit pas de panneaux destinés à aguicher la clientèle. Ne conviendrait-il pas de les remplacer par d'autres précisant « Permis aux moins de seize ans » ? Ce ne serait peut-être guère plus efficace, mais ce serait moins hypocrite.

P. J.

(3 mai 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfiches : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

BOURSE La chute du cours du titre Alcatel, en septembre 1998, a ouvert une période d'hypervolatilité des marchés financiers. ● LES VALEURS de technologie, médias et télécommunications

sont les plus touchées par l'extrême nervosité des opérateurs. ● NEUF des dix plus fortes séances de hausse du Nasdaq ont eu lieu depuis treize mois,

période pendant laquelle la Bourse était très fortement orientée à la baisse. ● CES VARIATIONS de grande ampleur gênent les entreprises, qui doivent repousser leurs projets

de placement en Bourse ou de fusions. ● LE GROUPE allemand Deutsche Telekom a ainsi dû repousser plusieurs fois la cotation de sa filiale de téléphonie mobile T-Mobile.

● LA CNUCED, dans un récent rapport, redoute que l'aversion pour le risque des investisseurs internationaux ne déstabilise encore plus les pays émergents.

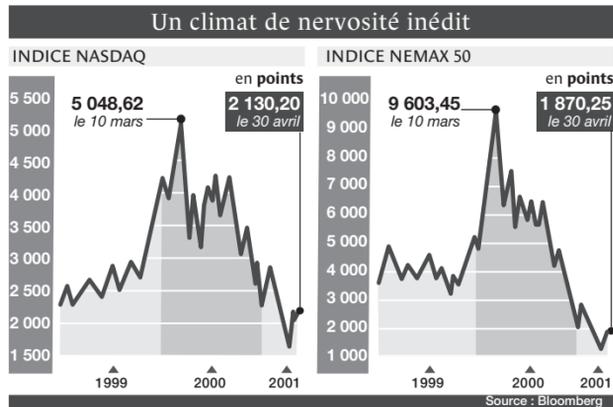
Les marchés deviennent de plus en plus cyclothymiques

Les cours des actions connaissent depuis un an et demi une période de volatilité sans précédent. Elle a atteint son paroxysme à la mi-avril, avec la remontée du Nasdaq de 33 % en dix séances. Le retour en force des fonds spéculatifs et l'immaturation de certains opérateurs sont mis en cause

LE 17 SEPTEMBRE 1998, le titre Alcatel avait perdu 38 % en une seule séance à la Bourse de Paris. La violence de cette correction avait déclenché une polémique sur le fonctionnement des marchés financiers, sur lesquels certains opérateurs, comme les fonds spéculatifs, peuvent vendre à découvert des titres qu'ils ne possèdent pas pour les racheter quelques jours, voire quelques heures plus tard. Pourtant, depuis quelque temps, des événements comme celui-ci sont devenus courants. A l'automne 1999 et au printemps 2000, la hausse des Bourses mondiales est intervenue dans un contexte de nervosité et d'instabilité inédit, en particulier pour les valeurs de technologie, médias et télécommunications (dites « TMT »). Puis, en avril 2000, le marché s'est retourné brutalement, atteignant un niveau record de volatilité.

Cette instabilité s'est reproduite en mars-avril 2001, notent les analystes, lorsque le marché a touché ses plus bas niveaux, avant de rebondir violemment. On a vu alors des actions comme celle de l'équipementier de télécommunications Motorola perdre 23 % en une séance, et le lendemain celle du distributeur en ligne Amazon.com reprendre 30 % en quelques minutes. La valeur de l'indice Nasdaq, le marché américain des valeurs technologiques, a aussi regagné 33 % en quinze jours, au milieu d'avril, alors qu'elle avait été divisée par trois en un an.

Preuve que l'instabilité y règne en maître, neuf des dix plus fortes



Depuis le début de 1999, le marché américain des valeurs technologiques (indice Nasdaq), imité par son jeune concurrent européen basé à Francfort (indice NEMAX 50), a connu une progression sans précédent jusqu'au 10 avril 2000. Puis le Nasdaq a été divisé par 2,5 en quelques mois, et le NEMAX par près de 5.

séances de hausse de l'histoire trentenaire du Nasdaq ont été enregistrées depuis treize mois. Et cela alors même que le marché était en train d'effectuer la plus forte contre-performance boursière mondiale depuis l'éclatement de la bulle spéculative japonaise au début des années 1990. La violente correction enregistrée jusqu'en avril 2001 n'en finit pas de poser question aux spécialistes. « On peut expliquer la baisse des valeurs technologiques jusqu'en février-mars, mais ensuite, il y a un bon mois où ce phénomène n'est pas raisonnable. On peut dire que les marchés ont perdu leur efficacité », analyse Benoît Fla-

mant, directeur général d'IT Asset Management.

Selon les analystes de Salomon Smith Barney, ce n'est pas seulement l'instabilité qui a caractérisé les marchés financiers ces derniers mois, mais aussi l'aggravation de cette instabilité des titres des secteurs technologiques par rapport à ceux d'autres secteurs plus traditionnels, comme l'agroalimentaire. L'écart de volatilité entre secteurs serait le plus important « depuis au moins trente ans », estiment les analystes de Salomon Smith Barney. Ils ont calculé que les secteurs de la cote les plus volatils sont actuellement sept fois plus instables, en

moenne annuelle, que les moins réactifs. Du jamais vu, de mémoire de statisticien.

Ce niveau paroxystique annonce peut-être la fin de la purge. « De hauts niveaux de volatilité et des rentabilités très différentes selon les secteurs sont typiques des phases de marché baissier arrivant à maturité, et le passé récent ne fait pas exception », écrivent les analystes de Salomon Smith Barney. En appliquant ces critères d'analyse, ils rapprochent la période actuelle des points d'inflexion de 1973-1974 (fin du marché haussier des actions), du krach de 1987 et de la reprise de 1989-1990. Dans ce scénario, le rebond du marché des actions serait donc général, et non plus limité aux valeurs les plus réactives.

Ces derniers jours, les marchés paraissent en tout cas connaître une phase d'« écrasement de la volatilité », selon le terme utilisé par les spécialistes. « La reprise récente des volumes de transactions montre que l'on est sorti de cette période d'inefficacité des marchés et d'hypervolatilité », estime aussi M. Flamant.

Comment a-t-on pu connaître des soubresauts aussi violents ? « Le marché a disjoncté. Lorsqu'on voit l'action de l'éditeur de logiciels Siebel bondir de 37 % en une seule séance uniquement parce que la société a annoncé des résultats conformes à ses prévisions, cela en dit long sur la nervosité des marchés », estime un gérant. Les fonds spéculatifs ont en effet dû racheter les titres qu'ils avaient vendus à découvert, en pariant sur une mauvaise

nouvelle. D'où une réaction extrêmement violente. Mais en période de crise, un train qui arrive à l'heure déjoue les stratégies spéculatives, qui se trouvent prises à revers. Cette nervosité, sur laquelle parient les vendeurs à découvert, s'est autoentretenu ces derniers mois. Depuis la faillite du fonds spéculatif (hedge fund) LTCM, les banques avaient coupé leurs lignes de crédit à ce type d'établissements, et les investisseurs institutionnels

« Aux Etats-Unis, les opérateurs ont une moyenne d'âge de vingt-sept ans, et n'ont pas de recul »

avaient retiré leurs capitaux. Progressivement, ces fonds sont revenus en grâce sur le marché, en mettant en avant une approche opposée différente : la gestion « alternative ». Cette technique consiste, pour les hedge funds, à gagner de l'argent sur la seule volatilité des actions et non sur leur hausse ou leur baisse. Requinquée, l'industrie des hedge funds - dont la vocation, au départ, était de permettre aux investisseurs de couvrir leurs risques - est revenue perturber les marchés, dont elle augmente la volatilité. Les gérants à long terme, qui auraient pu stabiliser les cours, paraissent être restés en dehors de

la mêlée, hésitant à procéder systématiquement à une « chasse aux bonnes affaires ».

Toute une culture boursière, sur laquelle certains commencent à s'interroger, a aussi favorisé ces mouvements. « Aux Etats-Unis, c'est très difficile d'avoir une vision sereine des marchés. Les grands réseaux de télévision passaient des émissions, cet hiver, sur le thème "sauvons l'économie américaine". Les opérateurs professionnels intervenant sur les actions, quant à eux, ont une moyenne d'âge de vingt-sept ans, et n'ont pas assez de recul sur les fluctuations des cours. Il y a un vrai problème d'immaturation du marché », témoigne M. Flamant.

Le courtage en ligne, qui a démocratisé la spéculation chez des actionnaires peu avertis, a aussi encouragé la volatilité en transformant la Bourse en casino. Mais il est aujourd'hui victime du repli des cours et de l'effondrement des valeurs Internet.

Les courtiers ont reporté ou réduit leurs campagnes publicitaires grand public, et font le gros dos. Les particuliers ont réduit leur « exposition » aux actions, en tarissant leurs investissements dans les sicav d'actions, notamment à travers les contrats d'assurance-vie, constate l'Observatoire des marchés de l'épargne. Il table sur seulement 10 milliards de francs de souscriptions de sicav et de fonds communs de placement en actions par les ménages français en 2001, contre 60 milliards en 2000.

Adrien de Tricornot

La « famille » Deutsche Telekom subit les effets de la tempête boursière

FRANCFORT

de notre correspondant

Les turbulences boursières n'en finissent pas de perturber la vie de Deutsche Telekom. La forte volatilité des valeurs technologiques se trouve ainsi à l'origine d'une incertitude majeure pour l'exercice en cours : la filiale T-Mobile, présente dans la téléphonie sans fil, sera-t-elle ou non introduite en Bourse ? « Il est encore trop tôt pour le dire, ce sera cette année ou en 2002, en fonction de l'environnement boursier », a répété ces derniers jours Ron Sommer, le président du directoire du numéro un européen des télécommunications.

L'opération, d'abord prévue pour l'automne 2000, a déjà été reportée pour cause de tempête sur les marchés financiers. La prudence est d'autant plus grande que les premiers pas boursiers de T-Online, une autre filiale du groupe présente sur Internet, ont été très chahutés : le titre, introduit à 28 euros en avril 2000, vaut aujourd'hui autour de 11 euros. Il n'a pas résisté à l'écroulement du marché des valeurs technologiques de la Bourse de Francfort, le Neuer Markt, dont il est pourtant l'un des poids lourds.

Comme bon nombre de ses concurrents européens, Deutsche Telekom a néanmoins un besoin urgent d'argent frais. Son endettement (près de 60 milliards d'euros) a été plombé ces derniers mois par l'acquisition des licences UMTS de troisième génération et par une politique coûteuse de croissance externe. Faute de recourir à sa guise aux marchés boursiers, l'opéra-

teur historique allemand a décidé d'accélérer la cession d'activités non stratégiques. Ce recentrage a rapporté plus de 10 milliards d'euros en 2000 et pourrait représenter entre 10 et 14 milliards cette année.

Même l'acquisition de VoiceStream - à laquelle les autorités américaines ont donné, mardi 1^{er} mai, leur feu vert définitif - pourrait être remise en cause par le recul du titre Deutsche Telekom : les actionnaires du groupe américain de téléphonie mobile disposent d'une clause de sortie si la valeur des actions de l'opérateur allemand reste inférieure à 33 euros, pendant les quelques jours qui précéderont le bouclage de la prise de contrôle, d'ici à la fin de mai.

- 70 % EN UN AN

Voilà à peine plus d'un an pourtant, pris dans l'euphorie ambiante, M. Sommer rêvait de créer au plus vite autour du titre de la maison mère une « famille Deutsche Telekom » : les activités principales (dont T-Online et T-Mobile) devaient être cotées, afin de mener une vie relativement autonome sur le plan financier...

Las, cette stratégie se révèle difficile à mettre en œuvre : même le titre Deutsche Telekom, considéré depuis sa mise en Bourse en 1996 comme un placement de père de famille, a perdu environ 70 % de sa valeur depuis les sommets atteints en mars 2000, suscitant la colère de nombreux petits actionnaires.

Philippe Ricard

Ce que change la montée des incertitudes

LES FORTES VARIATIONS des marchés, conjuguées à la récente chute des cours, entraînent des réactions en chaîne sur les marchés et les entreprises :

● **un fort repli des fusions et acquisitions**, qui ont chuté de 62 % dans le monde au premier trimestre. Le montant de ces opérations n'a représenté que 455 milliards de dollars, selon la société Thomson Financial. En France, elles ont été limitées à 5,6 milliards d'euros au cours du premier trimestre, contre 72,3 milliards d'euros au premier trimestre 2000, soit une chute de 92 % ! Les actionnaires minoritaires soulignent que la volatilité des cours complique l'évaluation des sociétés en cas de fusion par échange de titres. C'est l'un des chevaux de bataille de Colette Neuville, présidente de l'Association des actionnaires minoritaires (Adam), qui plaide pour une évaluation « multicritère » (actif net, chiffre d'affaires, bénéfices, etc.) lors des fusions ;

● **une chute des introductions en Bourse et des émissions d'actions**. Seules treize introductions en Bourse ont été réalisées à Paris au premier trimestre 2001 (contre vingt-deux au premier trimestre 2000). Le nombre d'émissions a chuté de 58 %, passant de 55 à 23 opérations. Hors l'opération d'entrée en Bourse d'Orange, que France Télécom n'a pas pu reporter et qui s'est soldée par une baisse drastique du prix, le

montant des émissions d'actions a baissé de 36 % au premier trimestre, atteignant 2,7 milliards d'euros, selon Thomson Financial. « Le climat peu propice qui règne actuellement sur les places boursières n'incite pas les intermédiaires et les entreprises à proposer de nouveaux titres », estime les analystes de Thomson Financial. De fait, Orange n'est pas seule à avoir dû réduire ses prétentions pour réussir à entrer en Bourse. A la fin du mois de février, Memsca par exemple dû baisser son prix de 32 %, en raison de « la forte volatilité actuelle des valeurs technologiques » ;

● **des capital-risqueurs prudents**. Après des années fastes, les professionnels de l'investissement dans les entreprises en développement ont vécu un réveil brutal, avec la faillite de nombreuses sociétés Internet. « Le rythme d'investissement va sans doute être plus long, nous allons prendre deux à trois ans pour investir notre nouveau fonds au lieu de quatorze mois », témoigne Joël Besse, associé du fonds Atlas Venture, qui vient pourtant de récolter 950 millions de dollars de souscriptions de part et d'autre de l'Atlantique, contre 750 millions pour son précédent fonds, en février 2000. « Nous sommes spécialisés dans la création de sociétés, et donc nous n'espérons pas en sortir avant cinq à sept ans, ce n'est pas la même chose que de parier sur une sortie en Bourse dans les dix-huit mois. La volatilité pénalise les investisseurs à moyen et à court termes », expli-

que M. Besse. Implicitement visés : les fonds de préintroduction en Bourse, qui gardent en moyenne leurs actions dix-huit mois, ou les fonds spécifiquement orientés sur Internet, qui avaient été créés en général par des non-spécialistes du capital-risque. Joël Besse s'attend donc à « une réduction des montants et à une concentration des acteurs » du capital-risque ;

● **des entreprises de croissance au ralenti**. Comme les capitaux sont plus rares, les valorisations sont revues en baisse et la croissance des investissements est ralentie. En novembre, Mediapps, concepteur d'un portail pour les intranet d'entreprises, espérait encore entrer en Bourse sur la base d'une valeur de 200 millions d'euros (1,3 milliard de francs), et en récoltant 50 millions d'euros pour réaliser des acquisitions aux Etats-Unis. Ce projet reporté, le fondateur Laurent Binard a dû faire appel à ses actionnaires historiques et à un nouvel investisseur, qui ont apporté ensemble 15 millions d'euros sur la base d'une valeur de seulement 60 millions d'euros pour Mediapps. Ainsi, l'entreprise pourra atteindre l'équilibre financier avant son introduction, ce qui n'était pas prévu au départ. Selon M. Binard, « l'introduction en Bourse est un accélérateur de développement. Nous devons juste patienter ».

A. de T.

Les pays en développement, premières victimes de l'instabilité financière

LES CRISES financières violentes que l'on voit frapper, ces dernières semaines, la Turquie et l'Argentine illustrent la vulnérabilité des pays émergents au moindre changement de climat sur les marchés. L'aversion soudaine pour le risque des investisseurs internationaux et le retrait brutal des capitaux ont déstabilisé depuis plusieurs années, et à de nombreuses reprises, de nombreux pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe de l'Est. Afin d'éviter la répétition de ces crises, la Cnuccd (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) réclame une réforme en profondeur de « l'architecture financière internationale ».

L'organisme a rendu public le 24 avril son rapport annuel sur le commerce et le développement. Une étude marquée par la crainte de voir les pays dits « en développement » être les principales victimes « de la baisse de l'activité aux Etats-Unis, des difficultés structurel-

les persistantes et de la croissance léthargique au Japon, et de l'importance non justifiée que les autorités monétaires continuent d'accorder au risque d'inflation en Europe ». « Les risques de dégradation conjoncturelle sont considérables pour les pays en voie de développement. Les flux commerciaux sont un vecteur de transmission du ralentissement de l'économie américaine. Le danger de contagion a été mis en évidence par la crise asiatique : l'essoufflement des exportations... a grandement contribué à accroître la fragilité extérieure, et l'impact du choc financier qui a suivi a été amplifié par la chute des échanges intrarégionaux », dit le rapport.

La Cnuccd souligne le fait qu'en 2000 « toutes les régions en développement ont affiché un taux de croissance global de 5,5 % » et qu'il est « peu probable » que cette performance se reproduise cette année. Les exportations des pays en développement « ont augmenté respecti-

vement de plus de 10 % et de plus de 15 % l'an dernier » vers les Etats-Unis et devraient ralentir. Les pays vulnérables sont ceux qui comme la Corée du Sud, la Malaisie et le Mexique ont connu en 2000 les plus forts taux de croissance, respectivement 9,3 %, 8,7 % et 7 %.

TROP GRANDE DÉPENDANCE

« Les marchés financiers et monétaires sont un autre vecteur de contagion » du ralentissement vers les pays en développement, souligne la Cnuccd. Elle craint une nouvelle et soudaine aversion pour le risque des investisseurs internationaux qui pourrait fortement toucher les pays « en développement » vers qui les flux de capitaux étaient déjà restés à « des niveaux décevants en 2000 ». « La conjoncture pourrait se dégrader du fait d'un endettement excessif et d'une trop grande dépendance à l'égard des capitaux étrangers... La crise qui a frappé la Turquie en février vient rappeler combien la

situation demeure précaire pour de nombreux marchés émergents. »

C'est pour tenter d'éviter la répétition de crises financières que la Cnuccd souligne la nécessité d'une réforme en profondeur de « l'architecture financière internationale ». L'organisme onusien souligne par ailleurs que « presque toutes les grandes crises sur les marchés émergents ont été associées à des modifications des taux de change et de la politique monétaire dans les grands pays industrialisés ». Pour la Cnuccd, l'essentiel est de savoir si les pays « en développement » peuvent adopter un régime de taux de change viable lorsque « les principales monnaies de réserve sont soumises à des fréquentes fluctuations et que les flux financiers internationaux sont extrêmement instables ». Elle dénonce le fait que les plans de sauvetage sont d'abord conçus pour répondre aux exigences des créanciers.

Eric Leser

INVESTISSEZ DANS LA QUALITÉ

L'ALLEMAGNE

www.invest-in-germany.com

Le site Internet sur l'Allemagne en tant que plate-forme commerciale

Le port de Marseille redoute la fermeture de sa dernière société de réparation navale

La filiale française du chantier britannique Cammell Laird, en difficulté, emploie 170 personnes

En juillet 2000, le rachat de la Compagnie marseillaise de réparations (CMR) par le britannique Cammell Laird faisait l'unanimité. L'opérateur

promettait de tripler les effectifs en quatre ans. Mais aujourd'hui, l'heure est au désarroi. Cammell Laird, qui a perdu deux commandes impor-

tantes, connaît de graves difficultés. Comme l'a fait Marks & Spencer, l'entreprise pourrait se séparer de ses activités internationales.

LONDRES-MARSEILLE
de nos correspondants

Les 170 salariés de la réparation navale marseillaise attendent avec inquiétude les résultats du travail des administrateurs judiciaires du cabinet PriceWaterhouseCoopers (PWC) qui, à Londres, ont pris en main les affaires de Cammell Laird Holdings PLC. Cette entreprise est en effet propriétaire de la seule entreprise du genre restant sur la place, la Compagnie marseillaise de réparations (CMR). Rachetée en juillet 2000 au groupe italien Marininvest, la CMR est devenue filiale du Cammell Laird France, qui, elle, n'emploie que deux personnes.

L'opération, nouée sous l'égide du Port autonome de Marseille, paraissait solide. Elle avait même été favorablement accueillie par la CGT de la réparation navale, réputée coriace et échaudée par les déboires successifs d'un secteur en chute libre depuis des années. Prenant l'initiative, le Port, soutenu par la chambre de commerce, s'était entendu avec l'opérateur britannique, qui est présent en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis et souhaite se développer en Méditerranée, où il agit déjà à Gibraltar. L'accord portait sur la location exclusive des trois plus grandes formes de cale sèche du port, la plus imposante mesurant 500 mètres de long. Contre un loyer annuel croissant de 5 à 15 millions en quatre ans, et 1 % du chiffre d'affaires, la société en avait l'exclusivité. Si quelques sous-traitants faisaient connaître leur mauvais humeur, craignant que l'exclusivité accordée à Cammell ne les pénalise, les

acteurs locaux se réjouissaient de la perspective, d'autant que le plan de l'opérateur anglais visait à employer 540 personnes en 2004.

La réalité a été plus douloureuse. Cammell Laird Holdings vient de connaître une série de déboires et un accident grave qui le mettent au bord du gouffre. Les ennuis viennent du fait que le gouvernement britannique a commandé en Allemagne quatre des six ferries *roll-on - roll-off* destinés au ministère de la défense que Cammell croyait construire. Mais le coup fatal est venu d'un désaccord commercial sérieux avec la compagnie italienne Costa Crociere.

Un contrat de 500 millions de francs, avec paiement en fin de travaux, avait été signé à l'été 1999 pour agrandir le *Costa-Classica* : un ensemble de 45 mètres de long était construit à Birkenhead, près de Liverpool et attendait d'être greffé sur le navire qui partait de Gênes le 18 novembre 2000. Las, toujours selon Cammell Laird, Costa Crociere décidait alors de demander de nouveaux avenants au contrat, exigeait une réponse immédiate et, sans même l'attendre, rappelait le bateau le 22 novembre, débarquant le personnel Cammell Laird déjà à bord, à La Corogne (Espagne).

Ces mésaventures, qui font l'objet de procédures en cours mais très longues, ont coûté très cher au groupe britannique. Elles ont surtout conduit la société à demander que ses banquiers nomment des administrateurs qui doivent décider bientôt du sort du groupe.

Aux dernières nouvelles, les administrateurs des chantiers

navals Cammell Laird envisagent de se séparer au plus vite des opérations internationales – dont les cales sèches de Marseille – afin de valoriser le pôle britannique aux yeux des repreneurs potentiels.

Selon le cabinet PriceWaterhouseCoopers, aucun des candidats a

Aucun des candidats au rachat ne s'est montré intéressé par les opérations en France, aux Etats-Unis et à Gibraltar

rachat du groupe plus que centenaire ne s'est déclaré intéressé par les opérations en France, aux Etats-Unis et à Gibraltar, qui sont, dit-on, largement déficitaires. En revanche, des négociations ont lieu avec trois sociétés de capital-risque (Alchemy, Patron Capital et 3i) ainsi qu'avec les chantiers navals Swan Hunter en vue de reprendre les activités britanniques. Celles-ci emploient 3 500 salariés sur trois sites de production du nord de l'Angleterre et sont jugées économiquement viables. Selon la presse spécialisée, un tel rachat « anglo-anglais » pourrait intervenir au cours des prochains semaines.

Ainsi, le financier Alchemy veut combiner Cammell Laird avec un autre chantier naval à vendre, A&P, basé à Southampton. Mais

ce projet de fusion se heurte pour l'instant à l'opposition du gouvernement travailliste. Confronté à une échéance électorale, le gouvernement veut, en effet, éviter à tout prix des licenciements dans les régions concernées (Merseyside, Tyneside, Teesside), solides bastions travaillistes.

Vu de la City, les cales sèches des chantiers navals marseillais sont jugées trop grandes pour répondre à l'évolution de la demande. On assiste aujourd'hui à une redistribution des cartes à l'échelle mondiale dans un secteur aux marges très faibles. Les sociétés de construction navales japonaises ou sud-coréennes jouent la carte du volume en se spécialisant dans la production à la chaîne de modèles standardisés de pétroliers ou de porte-conteneurs géants. Les chantiers navals européens, en revanche, parient sur la construction ou la modernisation de navires de taille moyenne, comme les ferries, les bateaux de croisière ou les chimiques.

« Le créneau à haute valeur ajoutée technologique choisi par les groupes européens est basé sur un flux irrégulier de commandes, ce qui pénalise l'amortissement des frais généraux plus élevés qu'en Asie. Comme Cammell Laird l'a appris à ses dépens, ce type de production à la carte peut entraîner de graves problèmes de trésorerie en cas de retrait ou d'annulation de la commande », indique Andrea Vergottis, analyse de l'armement naval auprès de l'UBS-Warburg.

Marc Roche et Michel Samson

Le Crédit lyonnais joue des rivalités entre ses actionnaires

PRÈS DE DEUX ANS après sa privatisation, l'avenir du tour de table du Crédit lyonnais est de nouveau d'actualité. Le sujet était d'ailleurs au cœur des questions que devaient poser les actionnaires de la banque à son président, Jean Peyrelevade, mercredi 2 mai, lors de l'assemblée générale de la banque. La direction de la banque du boulevard des Italiens, soucieuse de garder son indépendance, devrait une nouvelle fois jouer des rivalités et des dissensions entre les membres de son groupe d'actionnaires stables (GAP).

Depuis sa privatisation, en juillet 1999, le GAP regroupe le Crédit agricole (10,1 %), l'assureur allemand Allianz (6 %), l'assureur français Axa (5,5 %) et les banques allemande Commerzbank (4 %), espagnole BBVA (3,8 %) et italienne Banca Intesa (2,8 %). La Société générale a acquis fin 1999 environ 4 % du Lyonnais et, quelques mois plus tard, en avril 2000, la banque allemande Dresdner Bank a acheté 3,6 % du capital.

L'adossement rapide de la banque au Crédit agricole, schéma qui semblait très sérieux il y a quelques semaines, paraît repoussé. Même si l'Etat, qui détient encore 10 % du Crédit lyonnais, n'a jamais caché, depuis la privatisation, sa volonté d'adosser le Lyonnais à la banque verte, pour faire naître un deuxième grand pôle bancaire, après BNP Paribas. Cette cession ne cesse d'alimenter les spéculations. Aujourd'hui, on n'est guère disert sur le sujet dans les cou-

loirs du ministère de l'économie et des finances, répétant simplement que cette cession « devra être accompagnée d'un projet industriel ».

De son côté, le Crédit agricole se dit toujours prêt à racheter les 10 % si l'Etat les lui proposait. Mais, selon nos informations, la banque mutualiste subirait actuellement des dissensions entre ses caisses régionales et sa caisse nationale sur la mise en place d'une structure cotée, nécessaire pour envisager à terme la fusion avec le Lyonnais. Ce qu'elle réfute.

EN JUILLET, FIN DU GEL DES PARTICIPATIONS

Au Crédit lyonnais, on indique que « l'Etat ne lui a encore jamais parlé d'une telle option ». M. Peyrelevade manie avec brio le maintien de l'indépendance du capital. « Il veut neutraliser les actionnaires entre eux et joue sur la durée », souligne un banquier. Il a pour cela deux cordes à son arc. D'abord les récentes déclarations de Daniel Bouton, président de la Société générale, qui a rappelé, mardi 24 avril, dans un entretien à l'AFP, que si l'Etat se décide à vendre sa participation de 10 %, il devra le faire « sans léser les contribuables ni les autres actionnaires ». Ensuite, et surtout, le mariage annoncé il y a un mois entre l'assureur Allianz et Dresdner, qui détiennent ensemble près de 10 % du capital. « Le projet de fusion entre Allianz et Dresdner Bank a remis en évidence la fragilité de la structure capitalistique du Crédit lyonnais (...) Le scénario d'une solution franco-française avec une mon-

tée en puissance du groupe mutualiste est fortement remis en question », indiquait Fortis dans une étude récente. Le groupe de bancassurance peut désormais se positionner en arbitre. Allianz ne verrait sans doute pas d'un bon œil le Crédit agricole détenir 20 % du Lyonnais. Notamment parce que ce nouvel équilibre risquerait de mettre en difficulté ses accords de distribution de produits d'assurance aux guichets de la banque française.

Que se passera-t-il en juillet ? A partir de cette date, les membres du GAP, dont la participation était gelée, auront un droit de préemption sur les titres que l'un d'entre eux souhaiterait vendre, ce jusqu'en juillet 2003. Si la plupart des membres du GAP souhaitent rester dans le noyau dur du Lyonnais, l'attitude d'Axa, qui avait menacé en septembre de quitter le GAP si aucun partenariat n'était conclu avec la banque, est plus incertaine. Sa présence arrange l'Etat, estimant qu'elle neutralise celle de son grand rival Allianz. Mais Axa considère davantage sa participation comme un bon placement financier. En effet, depuis la privatisation à 25,50 euros en juillet, la valeur du Lyonnais en Bourse a fortement augmenté : l'action terminée lundi 30 avril à 43,48 euros – soit une valorisation totale de 14,82 milliards d'euros, et une plus-value potentielle pour Axa d'environ 400 millions d'euros (plus de 2,6 milliards de francs).

Pascale Santi

Vodafone profite des déboires de son rival British Telecom

DÉJÀ NUMÉRO UN mondial de la téléphonie mobile, Vodafone creuse encore l'écart au détriment de son rival malheureux British Telecom (BT). Il a annoncé, mercredi 2 mai, le rachat des 20 % de Japan Telecom détenus par BT, pour 3,7 milliards de livres (5,94 milliards d'euros), portant ainsi sa participation au capital de l'opérateur japonais de 25 % à 45 %. Dans la foulée, il a aussi repris, pour 1,77 milliard d'euros, à l'opérateur historique les 17,8 % qu'il détenait encore dans l'opérateur espagnol Airtel. Pour financer ces opérations, Vodafone a annoncé une augmentation de capital de 3 milliards de livres.

Ces cessions illustrent les difficultés de BT, l'opérateur historique britannique. Elles interviennent le jour même de l'entrée en fonction de son nouveau PDG, Christopher Bland, qui remplace Iain Vallance, contraint à la démission (Le Monde du 3 mai). La nouvelle direction est apparemment prête à faire subir

un traitement de choc à l'opérateur en faisant fi des tabous. En novembre 2000, l'investissement japonais était encore considéré comme stratégique et ne faisait pas partie des participations à céder. Mais, avec un endettement massif de 48 milliards de dollars, BT n'a guère le choix. Alors que le placement en Bourse de deux de ses filiales, BT Wireless et Yell, centrées respectivement sur la téléphonie mobile et les annuaires, n'a pu être concrétisé, l'opérateur historique britannique est contraint de trancher dans le vif pour recouvrer sa santé financière.

83 MILLIONS D'ABONNÉS

Placé en embuscade, Vodafone profite des malheurs de BT et ramasse la mise. Né de la dérégulation des télécommunications, cet opérateur alternatif a choisi de se spécialiser dans la téléphonie mobile. En Grande-Bretagne déjà, le challenger n'a cessé de narguer l'opérateur en place en pre-

nant la tête sur ce marché. Puis, il a exporté son succès hors de ses frontières et, suite à la fusion avec l'allemand Mannesmann et l'américain Airtouch, il s'est imposé comme le leader mondial de la téléphonie mobile. Résultat : il revendique plus de 83 millions d'abonnés dans le monde. Mais il ne souhaite pas en rester là et envisage de consolider ses positions et de prendre le contrôle des filiales dans lesquelles il ne possède qu'une participation minoritaire.

Les difficultés de British Telecom lui en donnent l'occasion. En Espagne, à l'issue d'une partie de bras de fer qui l'a opposé à BT, Vodafone avait réussi à s'arroger 73,8 % du capital du numéro deux de la téléphonie mobile espagnole, Airtel. Il en détient désormais 91,6 %. Au Japon, après avoir repris les participations de l'américain AT & T et de BT dans Japan Telecom, il est devenu le rival de NTT DoCoMo.

Laurence Girard

Le gouvernement veut favoriser les investisseurs étrangers

LE GOUVERNEMENT étudie des réformes – notamment fiscales – pour rendre la France encore plus attrayante aux yeux des investisseurs. « Les nouvelles réglementations institutionnelles devront être accompagnées de mesures plus générales, en particulier dans le domaine de la fiscalité, pour attirer l'activité financière à Paris », a affirmé lundi 30 avril à New York le ministre français de l'économie et des finances, Laurent Fabius, au cours d'un colloque organisé par Paris Europlace, association de promotion de la place parisienne.

Le député maire du 20^e arrondissement de Paris, Michel Charzat, doit remettre un rapport sur ce sujet fin juin. Certaines propositions pourront être intégrées dans la prochaine loi de finances. Un groupe de travail sur l'innovation a en outre été mis en place, composé d'entrepreneurs – avec notamment l'association CroissancePlus, qui regroupe des entreprises de croissance – et de représentants de l'administration. Parmi les pistes d'études figurent des propositions de CroissancePlus, comme la possibilité d'augmenter le plafond du PEA, en affectant le surplus à des titres d'entreprises de croissance non cotées. De son côté, Europlace avait notamment proposé un allègement des charges sociales, l'aménagement du régime de la taxe sur les salaires, avec en particulier la suppression du taux marginal, les suppressions de la contribution des institutions financières et de l'impôt de bourse, et des mesures concernant l'implantation de sièges d'entreprises internationales en France.

Cegetel fait son entrée dans la téléphonie locale

CEGETEL, filiale de Vivendi Universal, concurrence depuis le mardi 1^{er} mai France Télécom pour les appels locaux. Ceux-ci sont officiellement ouverts à la concurrence depuis le 1^{er} janvier, mais Cegetel est le premier à se lancer à l'assaut de l'opérateur historique sur ce marché qui représenterait, chaque année, plus de 50 milliards de francs. L'abonné qui pour être relié à ce réseau doit composer un préfixe de quatre chiffres devant les dix chiffres de son correspondant, paiera à Cegetel 11 centimes la minute, alors que France Télécom facture 22 centimes de 8 heures à 18 heures et 12 centimes la minutes le soir et le week-end. Mais les comparaisons sont faussées par une taxe forfaitaire instaurée par les opérateurs. France Télécom fait payer la première minute indivisible 60 centimes, alors que Cegetel la fait payer 80 centimes. Le tarif Cegetel est donc plus avantageux pour les appels les plus longs.

Les industriels du chocolat discutent de l'esclavage des enfants

DES REPRÉSENTANTS de l'industrie européenne du chocolat, de pays producteurs et consommateurs de cacao devaient se retrouver mercredi 2 mai, à Londres, pour tirer les leçons de l'affaire « Etireno », un trafic présumé d'enfants béninois à destination notamment de plantations de cacao, a annoncé lundi 30 avril l'Association internationale du cacao (ICCO).

« Nous allons discuter du problème de l'esclavage après les allégations qui ont été faites (...) et tenter de voir ce que nous pouvons faire pour empêcher ce problème de perdurer », a déclaré à l'AFP une porte-parole de l'ICCO, organisation qui regroupe quarante-deux pays consommateurs et producteurs. « Nous espérons qu'il y aura une décision concrète » à l'issue de la réunion, a-t-elle ajouté. Outre l'ICCO, seront représentés l'Association européenne du cacao, le syndicat britannique de confiseurs et chocolatiers et l'organisation belge Caobisco, a indiqué cette porte-parole. – (AFP.)

Roche pourrait supprimer plusieurs milliers d'emplois

LE GROUPE BÂLOIS Roche cherche à réduire ses coûts dans son activité principale, la pharmacie, ce qui pourrait l'amener à supprimer des emplois, a-t-il déclaré lundi 30 avril. Des analystes financiers ont en effet estimé qu'une réduction du personnel de sa division pharmacie, qui emploie près des deux tiers des 65 000 personnes employées au total par le groupe de produits pharmaceutiques et de produits de diagnostic, lui permettrait d'améliorer ses résultats malgré la faiblesse des ventes de médicaments.

Roche s'est toutefois refusé à commenter un article du *Financial Times* selon lequel il s'apprêterait à supprimer entre 5 000 et 8 000 emplois, soit 8 % à 12 % de ses effectifs, pour améliorer ses marges d'exploitation.

Deutsche Post sera privatisée en 2002

LE GOUVERNEMENT ALLEMAND veut introduire en Bourse en 2002 une nouvelle tranche d'actions de la poste semi-publique, Deutsche Post. Celle-ci pourrait être majoritairement détenue par des capitaux privés, a annoncé un porte-parole du ministère des finances, mercredi 2 mai. Berlin entend faire adopter une loi au cours du second semestre 2001 par le Parlement pour permettre ce désengagement supplémentaire. Actuellement, l'Etat fédéral allemand détient encore 69 % de l'établissement. 29 % du capital a été placé en Bourse le 21 novembre 2000 et la participation de l'Etat s'est réduite de 2 % supplémentaires à l'occasion de l'acquisition par la Deutsche Post de la majorité du capital de la société américaine de fret aérien DHL International. Si ce projet est concrétisé, la Deutsche Post connaîtra le même sort que l'ancien monopole public des télécommunications Deutsche Telekom.

MEDAILLE D'OR de la distribution Label NF
DETAILLANT - GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

RECOMMANDÉ PAR PARIS PAS CHER

MATELAS • SOMMIERS
Vente par téléphone possible
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...

Garantie 5 et 10 ans

Canapés - Salons - Clic-Clac...

CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Durviver - Coulon - Sufren etc...
5500 m² d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19^{ème} - M[°] Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13^{ème} - M[°] Place d'Italie
01.42.08.71.00 - 7 j / 7

On n'a pas attendu
la nouvelle économie
pour donner des conseils.

25 ans
d'expérience,
3 krachs et
toujours là

investir.fr
Existe aussi en journal

Turbulences dans l'édition musicale après l'échec de la fusion EMI-Bertelsmann

Pour la seconde fois depuis octobre 2000, le groupe britannique EMI est obligé de renoncer à une alliance d'envergure avec l'une des cinq grandes majors mondiales de la musique. Il rompt avec BMG, la filiale de Bertelsmann, en raison des exigences de Bruxelles dans le domaine de la concurrence

LONDRES

de notre correspondant à la City
La mégafusion attendue dans l'édition musicale n'aura pas lieu. Pour ne pas essuyer un veto de la Commission européenne, le géant allemand de la communication Bertelsmann et le groupe londonien EMI ont préféré abandonner mardi 1^{er} mai les négociations de fusion en cours depuis cinq mois. Dans un communiqué, Eric Nicoli, président du groupe d'édition musicale EMI, a indiqué qu'« à l'issue d'une analyse et de discussions exhaustives, nous avons été incapables de trouver un accord avec Bertelsmann qui soit valable à la fois pour les actionnaires et pour les autorités de régulation ». De son côté, Thomas Middelhoff, président du directoire de Bertelsmann, a souligné que, chacun repartant de son côté, sa filiale d'édition musicale, Bertelsmann Music Group (BMG), restait bien placée sur le marché. Faute de sérieuses concessions, les deux entreprises ont compris que leur projet d'alliance ne pourrait pas être accepté par les autorités de la concurrence de Bruxelles qui exigeaient le maintien de cinq majors de l'édition

musicale au lieu des quatre restant après la fusion anglo-allemande. Or EMI et BMG étaient réticents à se séparer de leurs joyaux respectifs, Virgin Records et le label RCA. Outre l'inconnue de l'attitude des autorités américaines, à l'évidence peu enthousiastes, l'organisation future de l'entité fusionnée et la place du PDG d'EMI, Eric Nicoli, posaient également problème. La fusion EMI-Bertelsmann était évaluée à 10 milliards de livres (16 milliards d'euros).

Après l'abandon de son premier projet de fusion en octobre 2000, avec Warner, c'est à nouveau l'heure de vérité pour M. Nicoli. Y a-t-il une vie propre pour le dernier producteur musical britannique d'envergure internationale après ce nouvel échec d'union ? De l'avis général, EMI le numéro trois mondial de la musique enregistrée (après Universal et Sony) reste assez solide pour survivre seul à l'actuel « big bang » du secteur. Depuis l'échec de son projet d'alliance avec Warner Music, le paysage s'est profondément transformé autour d'EMI avec l'approbation, aux Etats-Unis, de la fusion entre American Online (AOL) et Time

Warner, le mariage entre Vivendi, Seagram et Universal et la prise de participation de BMG – la cinquième major mondiale – dans la société d'échange de musique entre internautes, Napster.

Après la résiliation de son premier accord de fusion avec Warner Music, quand EMI décidait, sous la pression de ses gros actionnaires, de s'unir avec BMG, l'affaire paraissait entendue : cette institution de l'édition musicale britannique allait perdre à jamais sa sacrosainte indépendance. C'en était fini de ce splendide isolement maintenu de haute lutte depuis des décennies face aux géants américains et japonais par cette maison centenaire, qui a permis l'exportation dans le monde entier du légendaire son *made in Britain*. Et voilà qu'aujourd'hui, tout bascule à nouveau.

A première vue, le groupe britannique sort affaibli de l'échec de sa deuxième tentative de fusion en moins d'un an. Si rien ne pressait, la City tenait à ce rapprochement avec BMG qui aurait permis de valoriser le groupe en créant des synergies. D'abord, EMI – comme ses concurrents – est confronté au

ressac attendu des ventes de CD, conséquence du ralentissement conjoncturel aux Etats-Unis, marché sur lequel la compagnie réalise un tiers de ses ventes, ainsi qu'aux effets du piratage. L'envolée des cachets des artistes, les pressions à la baisse des prix de la part des distributeurs de détail et les changements constants de la « scène jeune » réduisent les marges bénéficiaires des majors. Les désaccords apparus lors des négociations avec BMG entre Eric Nicoli, l'industriel, et son bras droit, Ken Berry, le créatif, patron des Etats-Unis sur l'avenir de Virgin Records ou la nomination d'un nouveau directeur général ont provoqué la défiance des institutionnels. Sans parler de la défection, en mars, du chanteur Robbie Williams, superstar de la maison passée avec armes et bagages chez Bertelsmann, qui a jeté des doutes sur la capacité d'EMI à conserver la modernité de ses débuts. Ce nouveau raté agite les imaginations parce qu'il met à nu une évidence : ce fleuron de l'industrie britannique est désormais « opéable ». Du sommet de la City aux studios d'enregistrement, nul ne l'ignore.

Malgré ces aléas, comme le montre la remontée du titre en Bourse, les analystes londoniens se montrent prudemment optimistes. Le groupe a vu son chiffre d'affaires et ses bénéfices augmenter respectivement de 12 % et de 14 % lors

De l'avis général, EMI reste assez solide pour survivre seul à l'actuel « big bang » du secteur

de l'exercice fiscal 2000-2001. Et avec un catalogue d'artistes de renom, comme les Spice Girls ou les Rolling Stones, EMI continue d'en imposer à ses rivaux. Aux Etats-Unis, où la part de marché d'EMI s'accroît régulièrement, le baron Ken Berry (*Le Monde* du 19 décembre 2000) a réalisé un joli

coup en signant la vedette pop Mariah Carey. Sans parler du triomphe commercial des derniers albums de Janet Jackson, Lenny Kravitz, Radiohead ou de la compilation des grands hits des Beatles déjà vendue à plus de sept millions d'exemplaires. Par ailleurs, EMI a investi dans une quarantaine d'entreprises sur le Net pour la distribution de musique par abonnement, à l'instar de MusicNet.

Enfin, la City estime que les économies de 200 millions de livres promises dans le cadre de l'alliance avec le groupe allemand pourront être réalisées par étapes par le truchement de partenariats. Y compris avec les alliés d'hier, comme Warner et BMG. « La raison de l'abandon par EMI de ses deux projets de fusion est purement d'ordre réglementaire. Les personnalités des uns et des autres n'est pas en cause. Les principaux protagonistes se connaissent bien. Rien n'empêche donc la conclusion de projets d'alliances limitées permettant les synergies requises pour diminuer les coûts », indique David Chermont, analyste médias chez Merrill Lynch.

Marc Roche

Plusieurs tentatives de rapprochement

● **Février 1996.** Création du groupe d'édition et de production musicales EMI, issu de la scission du conglomérat Thorn-EMI. Thorn (électronique, matériel électrique) avait acquis EMI en 1979. En 1992, EMI avait racheté Virgin Music à son fondateur Richard Branson, ce qui lui avait permis de se hisser parmi les plus grands noms mondiaux de l'édition musicale.

● **Mai 1998.** Rumeurs d'OPA sur EMI de la part de Seagram-Universal (qui fait une offre rejetée par l'entreprise), de Disney et de la MGM du financier Kirk Kerkorian.

● **Novembre 1998.** Rumeurs identiques faisant état de négociations entre EMI et News Corp., de Rupert Murdoch, et, déjà, avec Bertelsmann.

● **Mars 1999.** Eric Nicoli, un ancien patron d'United Biscuits dépourvu de toute expérience dans l'édition musicale, est nommé PDG, en remplacement de Sir Colin Southgate.

● **Janvier 2000.** Annonce des négociations de fusion de 20 milliards de dollars entre EMI et Warner, racheté quelques jours auparavant par l'américain AOL (American Online), portail d'accès à Internet, pour donner naissance

au numéro un mondial de la musique.

● **Juin.** Ouverture de l'enquête de la Commission européenne sur les risques de position dominante du nouvel ensemble.

● **Octobre.** Abandon du projet de fusion afin d'éviter un blocage des autorités européennes de la concurrence.

● **Novembre.** Bertelsmann approche EMI en « vue d'une possible alliance » avec sa division musique BMG, qui représenterait 25 % du marché mondial.

● **1^{er} mai 2001.** Echec des négociations de fusion Bertelsmann/EMI, une fois de plus en raison de problèmes de respect du droit de la concurrence.

Sérieux revers dans la stratégie de Thomas Middelhoff

FRANCFORT

de notre correspondant

Coup dur pour Thomas Middelhoff : le rapprochement avec EMI Music constituait l'une des priorités du président du directoire de Bertelsmann. En septembre 2000, ce bureau de travail promettait même de porter sa filiale Bertelsmann Music Group (BMG) au premier rang mondial de l'édition musicale, et ce avant la fin de l'année 2000. Les pourparlers entre EMI et BMG allaient être dévoilés peu après. L'alliance des numéros trois et cinq mondiaux de l'édition musicale devait donner naissance

au plus grand groupe du secteur. Depuis quelques semaines néanmoins, le patron du géant allemand ne cachait pas que les discussions avec les autorités de la concurrence européenne étaient ardues : les deux majors entendaient conserver autant que possible l'ensemble de leurs activités. Ni l'une ni l'autre n'avait l'intention de céder de labels. Faute d'un accord, M. Middelhoff va devoir revoir ses ambitions à la baisse.

UN TABOU BRISÉ

Un éventuel mariage avec EMI se serait inscrit dans la stratégie développée par M. Middelhoff depuis son arrivée à la tête du groupe, en 1998. Ce dernier cherche à consolider les activités de « contenu », tout en développant les relations directes avec la clientèle, via le commerce électronique. EMI-BMG devait être l'équivalent dans la musique de ce que Bertelsmann est parvenu à réaliser dans le secteur audiovisuel, avec la mise en place de RTL Group : le numéro un européen de la télévision privée est né des fusions successives de la filiale audiovisuelle de Bertelsmann (Ufa) avec la CLT d'Albert Frère, puis avec les activités télévisuelles du britannique Pearson. Début février, le groupe allemand a consolidé, à hauteur de 67 % sa position au sein de RTL Group, en reprenant les 30 % détenus par la holding d'Albert Frère et Paul Desmarais (GBL). En échange, les deux hommes récupéreront 25,1 % du groupe allemand. Pour mener à bien cette opération, M. Middelhoff a même brisé un tabou : l'entrée en Bourse de Bertelsmann est programmée d'ici trois ans.

Dans la musique, M. Middelhoff aura été moins heureux. Faute

d'une fusion avec EMI, BMG va rester seul. Avec 4,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires lors de l'exercice 1999-2000, le pôle musical du groupe a connu une année mouvementée. Sa direction a été largement renouvelée à la suite du départ de Michael Dornemann, membre du directoire en charge de BMG. C'est un proche de M. Middelhoff, néophyte en matière musicale, Rolf Schmidt-Holtz, qui a finalement été envoyé à New York, courant janvier, pour tenter d'améliorer la rentabilité de BMG. Selon la revue *Music Business International*, la part de marché mondiale estimée de BMG était de 11 % en 2000, derrière les filiales d'Universal (21 %), Sony (17 %), EMI (14 %) et Warner (13 %).

Les mouvements au sein du groupe n'ont pas simplifié les pourparlers avec EMI. Dans le même temps, BMG a commencé sa mue vers la diffusion en ligne : l'alliance controversée avec le site d'échange sur Internet Napster a été complétée, début avril, par la création d'une plate-forme de distribution numérique : MusicNet sera lancée, cet été, avec AOL Time Warner, Realnetworks et... EMI.

Néanmoins, conscient de l'isolement de sa filiale vis-à-vis de ses concurrents, Bertelsmann continue de privilégier la recherche d'un partenaire susceptible de consolider le portefeuille d'artistes, et les ventes de BMG. « De nouvelles possibilités de coopération vont certainement se présenter », a commenté M. Middelhoff, après l'échec des pourparlers avec EMI, afin d'atténuer la portée de ce qui restera comme son premier grand revers à la tête de l'entreprise.

Philippe Ricard

SCIENCES ET AVENIR

Régime préhistorique Le meilleur pour la forme

Paléontologues, généticiens et nutritionnistes l'affirment

SPÉCIAL MER

La véritable histoire du Titanic
Les vagues scélérates
Les tempêtes et les cascades sous-marines

Sciences et Avenir sur le Web à : <http://www.sciences-et-avenir.com>

DÉPÊCHES

■ **LIBERTÉ DE LA PRESSE : un journaliste colombien, Carlos Trespalacios, 33 ans, a été assassiné, lundi 30 avril, par des hommes masqués dans un secteur résidentiel de Medellín. Le 27 avril, un autre journaliste, Flavio Bedoya, avait été assassiné à Tumaco, sur la côte Pacifique, pour avoir dénoncé le meurtre de plusieurs paysans aux mains des milices d'extrême droite. Selon les syndicats, cent trois journalistes ont été tués entre 1989 et 2000 en Colombie.**

■ **PRESSE : Gérard de Roque-maurel, PDG de Hachette Filipacchi Médias, a été élu, vendredi 27 avril, président de la Fédération internationale de la presse périodique (FIPP) réunie en congrès à Buenos Aires (Argentine).**

■ **TÉLÉVISION : Canal+ discute avec l'opérateur norvégien Tele-nor pour améliorer les résultats financiers de la plate-forme de télévision à péage Canal Digital, qu'ils détiennent à parité.**

■ **CNN et CBS pourraient mettre en commun leurs ressources dans le secteur de l'information afin de réduire leurs coûts. Selon le *New York Times* de dimanche 29 avril, les deux télévisions envisagent de partager des présentateurs et des correspondants.**

■ **Jacques Expert, directeur délégué aux magazines et documentaires, quitte M 6 pour devenir directeur d'antenne et des programmes de la chaîne Paris Première.**

■ **DROITS SPORTIFS : EM. TV, la société allemande de droits audiovisuels, qui a pris le contrôle des droits de la Formule 1 avec Kirch, a enregistré en 2000 une perte nette de 1,4 milliard d'euros, plus de deux fois supérieure à son chiffre d'affaires.**

■ **La Cour d'appel de Zoug (Suisse) a accordé un sursis d'un mois à la société de marketing du sport ISMM-ISL, pour boucler son rachat par Vivendi Universal, afin de la sauver de la faillite. Le groupe français a formulé diverses conditions : le feu vert de la Commission européenne, un accord avec les créanciers et l'inspection approfondie des comptes.**

UNIVERSITE PARIS
DAUPHINE

Grandes écoles, titulaires d'une maîtrise, cadres du secteur de l'assurance

le DESS Techniques de l'assurance
et Management du risque

en partenariat avec 42 grandes entreprises du
secteur de l'assurance, vous ouvre les portes du
Risk management, de la gestion d'actifs, de
l'actuariat, de l'audit, de la souscription ...

- Un corps professoral composé d'universitaires et de professionnels
- Une formation ouverte aux salariés en activité

Pré-inscriptions du 2 mai au 22 juin

DESS 218 - www.dauphine.fr/dess.assurance
Directeur : Professeur Jean-Hervé LORENZI
dess.assurance@dauphine.fr 01 44 05 43 16/47 62

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **BP AMOCO : le géant pétrolier britannique a officiellement changé de nom**, mardi 1^{er} mai, en devenant simplement BP. Le groupe s'appelaient BP Amoco depuis sa fusion avec le groupe américain Amoco le 31 décembre 1998.

● **DAIMLERCHRYSLER : le groupe allemand a annoncé mardi une baisse de 18 % de ses ventes** aux Etats-Unis en avril. Les numéros un et deux du marché, General Motors et Ford, annoncent également un recul de leurs ventes de respectivement 16 % et 14,5 % en avril aux Etats-Unis.

● **PEPSICO : les actionnaires du groupe agroalimentaire américain ont approuvé, mardi, le rachat de Quaker Oats**, spécialiste des céréales pour le petit déjeuner et propriétaire de la boisson pour sportifs Gatorade.

● **HYUNDAI/DAEWOO : le milliardaire saoudien Al-Walid Ben Talal a annoncé, lundi à Ryad, son retrait** des sociétés sud-coréennes Hyundai Motor et Daewoo dans lesquelles il détenait pour 150 millions de dollars d'actions.

SERVICES

● **ARMANI : le numéro un du prêt-à-porter italien**, Giorgio Armani, a annoncé, mercredi 2 mai, le lancement d'une offre publique d'achat (OPA) sur 100 % du capital de sa filiale cotée en Bourse Simint, société de production de vêtements, dont il détient déjà 53,24 %.

● **FLY : la chaîne française de magasins de meubles** a annoncé, mardi, l'ouverture d'un premier magasin en Amérique du Nord, dans la banlieue de Montréal (Canada). Fly, qui se pose en concurrent d'Ikea avec ses 130 grandes surfaces en France, suit l'exemple de son rival suédois, qui possède sept magasins au Canada.

● **GRANDVISION : la chaîne de magasins d'optique serait sur le point de céder sa branche photo** (enseignes PhotoService et PhotoStation) au groupe d'investisseurs britanniques Cinven, pour 240 millions d'euros, selon le journal en ligne Investir.fr.

● **ZARA : le groupe espagnol**

Inditex (marque Zara) va mettre 26 % de son capital en Bourse le 23 mai. Le prix d'introduction valorise le groupe à environ 9 milliards d'euros.

● **EURODISNEY : le parc de loisirs a annoncé, mercredi, la signature d'une convention collective** d'adaptation entre la direction et la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, la CSL et l'UNSA. La CGT et la CGT-FO ont réservé leur réponse. Cette convention vise notamment « à une revalorisation des bas salaires », souligne un communiqué du groupe.

● **DEUTSCHE TELEKOM/VOICESTREAM : les autorités américaines ont donné mardi leur feu vert définitif** à la fusion entre le géant allemand des télécommunications Deutsche Telekom et l'opérateur américain de téléphonie mobile VoiceStream.

● **GENERAL MOTORS (GM) : Le géant américain a décidé mardi de poursuivre ses négociations** avec le groupe de médias News Corp. de Rupert Murdoch, sur la cession de sa filiale Hughes Electronics et la société de télévision par satellite DirecTV.

FINANCE

● **ABN AMRO : Le groupe bancaire néerlandais** a confirmé mardi la suppression de 500 emplois dans sa branche banque d'affaires, pour la plupart dans le secteur marchés d'actions dont les effectifs seront réduits d'un dixième. Cette annonce dans le cadre d'une vaste réorganisation du groupe annoncée en novembre.

● **CHÈQUE GRATUIT : Charles Milhaud, président du directeur de la Caisse nationale des Caisses d'épargne**, est « partisan d'une liberté d'action » laissée aux banques en matière de tarification des services bancaires, a-t-il déclaré sur les ondes de Radio Classique. Une forme de tarification des services bancaires sur le compte de dépôt lui semble « logique ».

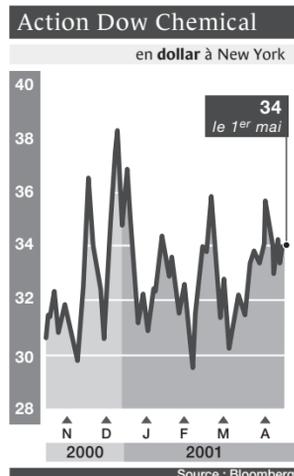
RÉSULTATS

● **BSCH : la première banque espagnole Banco Santander Central Hispano a annoncé qu'elle n'allait pas renouveler** un « pacte de stabilité » conclu avec les principaux actionnaires de l'un des grands groupes bancaires italiens, Sanpaolo IMI, dont elle détient 7 % du capital.

VALEUR DU JOUR

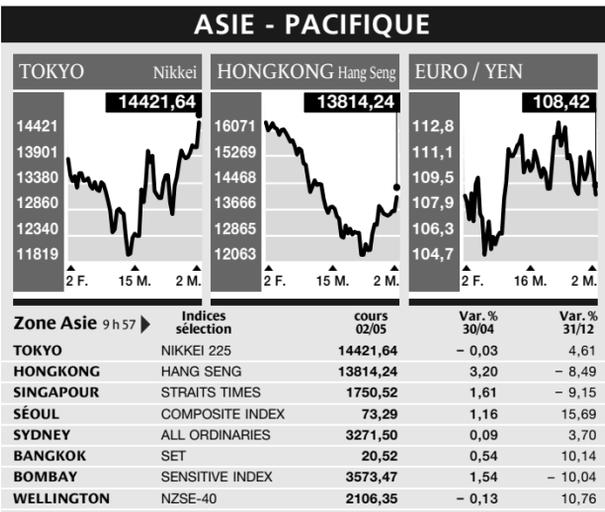
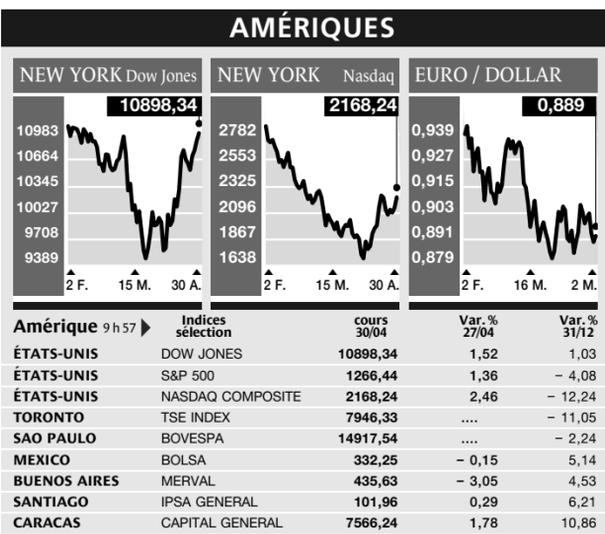
Dow Chemical supprime 4 500 emplois

UN AN ET DEMI après l'annonce de sa fusion avec Union Carbide, le groupe chimique américain Dow Chemical a revu à la hausse ses estimations des économies réalisées grâce à ce rapprochement. Le géant de la chimie, qui a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 29,5 milliards de dollars et un bénéfice avant impôts de 3,1 milliards de dollars, a indiqué qu'il comptait désormais sur 1,1 milliard de dollars d'économies d'échelle d'ici la fin du premier trimestre 2003, soit le double de ce qui était jusqu'ici envisagé. Une bonne part de ces gains proviendra de 4 500 suppressions d'emplois (soit 8 % des effectifs totaux du nouvel ensemble), annoncées, mardi 1^{er} mai, par Dow Chemical. L'action a gagné 1,6 % à 34 dollars, suite à cette annonce. Ces réductions de postes seront « réparties entre les deux compagnies », a affirmé le directeur financier du groupe, J. Pedro Reinhard, tout en soulignant que 80 % des emplois administratifs d'Union Carbide (Ucar) seront supprimés. Le PDG de Dow, Michael Parker, a justifié ces restructurations par, notamment, un renchérissement des prix de l'énergie et des matières premières, et promis que les « employés qui restent ou ceux qui partent seront traités avec le plus grand respect et la plus grande dignité ». En attendant, Dow a été contraint d'inscrire dans ses comptes du



1^{er} trimestre de l'exercice 2001 une charge exceptionnelle de 1,4 milliard de dollars, en vue du financement du plan social et des restructurations industrielles, visant à l'élimination des activités redondantes, dans les 170 pays où il est présent. Les analystes s'attendent à des fermetures d'usines, notamment dans la production de produits éthylènes et polyéthylènes, qui entrent dans la composition des plastiques. Parallèlement, Dow se renforce dans les polyuréthanes : il a finalisé, lundi 30 avril, l'acquisition de la branche polyuréthane de l'italien EniChem (quatre usines en Europe). Début avril, l'autre géant américain de la chimie, DuPont, avait annoncé qu'il supprimerait 4 000 emplois, soit 4 % de ses effectifs.

Pascal Galinier



SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE de Paris était en hausse, mercredi 2 mai, à l'ouverture des marchés. L'indice CAC 40 progressait légèrement de 0,37 %, atteignant 5 610,08 points. La Bourse, fermée mardi 1^{er} mai, avait terminé, lundi, sur un gain de 1,15 %, à 5 640,03 points.

FRANCFORT

FRANCFORT a ouvert en hausse, mercredi, le DAX - l'indice des trente principales valeurs - gagnant 0,12 % dans les premiers échanges pour s'établir à 6 272,03 points, contre 6 264,51 points, lundi, à la clôture.

LONDRES

L'INDICE FOOTSE des cent principales valeurs a progressé de 4,2 points, mercredi dans les premières transactions, à 5 932,2 points, soit un gain de 0,07 %. Londres, qui était avec Amsterdam la seule place boursière ouverte le 1^{er} mai, avait clôturé en baisse de 0,65 %, à 5 928 points.

TOKYO

TOKYO a clôturé en très légère baisse de 0,02 %, mercredi, au lendemain d'une forte hausse portée par les espoirs de reprise économique et de réformes suscitées par le nouveau premier ministre japonais, Junichiro Koizumi. L'indice Nikkei a cédé 3,82 points à 14 421,64 points, les investisseurs ajustant leurs positions à la veille de quatre jours fériés.

NEW YORK

LES MARCHÉS AMÉRICAINS ont fini en nette hausse, mardi 1^{er} mai, l'indice Dow Jones, l'indicateur phare de Wall Street, progressant de 1,52 %, à 10 898,34 points, son meilleur niveau depuis le 13 février. L'indice Standard & Poor's 500, qui recense un plus large éventail de valeurs, a gagné 1,36 %, à 1 266,45 points. Le marché a très bien réagi aux prévisions optimistes du groupe Procter & Gamble, dont les derniers résultats confortent l'opinion que le pire est peut-être passé pour l'économie américaine. L'indice Nasdaq du marché des valeurs technologiques s'est adjugé, de son côté, une hausse de 2,46 %, à 2 168,38 points.

TAUX

LE RENDEMENT des emprunts d'Etat européens restait stable dans les premiers échanges, mercredi 2 mai, le marché obligataire cherchant sa direction. Le taux de l'emprunt allemand à dix ans, le Bund, s'établissait à 5,02 %, et celui de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) française de même échéance, à 5,16 %.

MONNAIES

L'EURO ne parvenait pas à se maintenir au-dessus du seuil des 0,90 dollar, mercredi, dans les premières transactions. Il s'échangeait à 0,8936 dollar pour 1 euro. Le yen se raffermissait face à la devise américaine, à 121,94 yens pour 1 dollar.

ÉCONOMIE

Le Japon s'inquiète de la montée en puissance de la Chine

« L'ÈRE durant laquelle le Japon jouait le rôle de moteur pour les économies de l'Asie de l'Est est terminée », affirme une étude annuelle du ministère japonais de l'économie, du commerce et de l'industrie (METI) dans des extraits publiés mardi 1^{er} mai par le quotidien Yomiuri Shimbun. Critiquant les retards du Japon dans la restructuration et la déréglementation de son économie, le rapport souligne que le pays risque de voir son statut de grande puissance remis en cause par la Chine.

L'empire du Milieu a connu, ces dernières années, une croissance exceptionnelle. Le METI remarque que les progrès spectaculaires de l'économie chinoise « ne sont pas seulement à attribuer à l'industrie textile portée par une main-d'œuvre abondante et bon marché mais aussi à des secteurs high-tech comme les technologies de l'information pour lesquelles des techniques avancées sont requises ». La Chine est devenue, depuis 1997, le premier pays au monde sur le plan des investissements étrangers directs derrière les Etats-Unis, note le rapport, parce que ce pays offre une « forte productivité, un pouvoir d'achat élevé, un vivier d'excellents ingénieurs et techniciens et des concentrations de diverses industries ».

La récente adoption par la Banque du Japon (BoJ) d'une politique monétaire accommodante radicalement différente risque de conduire le yen à des niveaux excessivement bas et pourrait entraîner un gouvernement dépensier sur le chemin de la faillite budgétaire, a déclaré, mardi, Toshihiko Fukui, ancien gouverneur adjoint de la BoJ. M. Fukui est considéré comme favori pour la succession de l'actuel gouverneur de la BoJ, Masaru Hayami.

FRANCE : l'industrie manufacturière française a accusé en avril sa première contraction depuis vingt-sept mois du fait d'un ralentissement de la production et des créations d'emplois et d'une baisse du volume des nouvelles commandes, selon l'indice CDAF/Reuters des directeurs d'achat, publié mercredi 2 mai. Pour la première fois depuis janvier 1999, l'indice est ressorti le mois dernier à 49,3, contre 52,5, en mars, passant ainsi sous le seuil de 50, qui marque le seuil d'une activité inchangée.

ÉTATS-UNIS : les profits trimestriels des entreprises américaines,

touchées par le ralentissement économique, ont accusé la plus forte baisse depuis dix ans. Au premier trimestre, les résultats sont en chute de 4,8 %, selon les calculs basés sur les comptes de 414 groupes appartenant à l'indice 500 de Standard & Poor's. Seuls les groupes pétroliers et gaziers, dopés par les cours du baril, ont encore enregistré en début d'année une très forte croissance de leurs bénéfices.

Le principal économiste de la Maison Blanche, Larry Lindsey, a déclaré, mardi, que le gouvernement américain continuait à surveiller attentivement les dépenses de consommation. Alors que le secteur de la haute technologie connaît manifestement des problèmes et que la production industrielle a plafonné en septembre, « la surprise est de voir que la consommation est forte », a souligné le conseiller.

EURO : l'évolution de l'agrégat monétaire M3 dans la zone euro « doit être examinée très attentivement », a estimé, mardi, à New York, le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet. Le rythme de croissance de la masse monétaire M3 dans la zone euro est reparti à la hausse en mars, atteignant 5 % après 4,7 % en février, selon la Banque centrale européenne. « Dans cette perspective, les derniers chiffres doivent être examinés très attentivement », a souligné le gouverneur.

OMC : les chances de relancer un nouveau cycle de négociations commerciales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce seront meilleures lors de la réunion prévue au Qatar en fin d'année que lors de celle de Seattle en 2000, a estimé, dans un entretien à La Tribune du 2 mai, le futur directeur général, Supachai Panitchpakdi, qui doit remplacer Mike Moore en septembre 2002. « La situation prête plus à l'optimisme cette année que l'an passé », selon lui, compte tenu de l'attitude plus ouverte des différents pays.

CAFÉ : l'Indonésie va proposer l'instauration de quotas de production pour combattre la chute des cours du café, qui ont baissé de près de 50 % en à peine un an, lors de la réunion des pays producteurs le 16 mai à Londres, a annoncé, mardi, l'Association des exportateurs indonésiens de café (AICE). « Le plan actuel de rétention de café de l'Association des pays producteurs de café n'a pas permis de soutenir les prix. Nous proposons donc une autre voie, la limitation de la production », a déclaré Nuril Hakim, vice-président de l'AICE.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC.....	6,55957	EURO.....	0,15245
DEUTSCHEMARK.....	1,95583	DEUTSCHEMARK.....	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITAL. (1000).....	3,38774
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	PESETA ESPAG. (100).....	3,94238
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	ESCUDO PORT. (100).....	3,27190
SCHILLING AUTR. (10).....	1,37603	SCHILLING AUTR. (10).....	4,76703
PUNT IRLANDAISE.....	0,78756	PUNT IRLANDAISE.....	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371		FLORIN NÉERLANDAIS 2,97660	
FRANCK BELGE (10).....	4,03399	FRANCK BELGE (10).....	1,62607
MARKKA FINLAND.....	5,94573	MARKKA FINLAND.....	1,10324
DRACHME GREC. (100).....	3,40750	DRACHME GREC. (100).....	1,92503

Hors zone Euro

Euro contre	30/04	Cours	30/04
COURONNE DANOISE.....	7,4644	LEU ROUMAIN.....	25060
COUR. NORVÉGIEN.....	8,0925	ZLOTY POLONAIS.....	3,5254
COUR. SUÉDOIS.....	9,1135		
COUR. SLOVÈNE.....	34,5280		
DOLLAR AUSTRALIEN.....	1,7476		
DOLLAR CANADIEN.....	1,3700		
DOLLAR HONGKONG.....	6,9223		
DOLLAR NÉO-ZÉLANDE.....	2,1637		
FORINT HONGROIS.....	267,3200		

Cours de change croisés

02/05 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR.....	0,82061	0,88975	0,13561	1,43240	0,57702
YEN.....	121,86000	108,42500	16,53000	174,56000	70,31500
EURO.....	1,12391	0,92230	0,15245	1,60995	0,64870
FRANC.....	7,37405	6,05125	6,55957	10,56445	4,25505
LIVRE.....	0,69813	0,57280	0,62115	0,09470	0,40285
FRANC SUISSE.....	1,73305	1,42215	1,54195	0,23500	2,48280

Taux d'intérêt (%)

Taux 30/04	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE.....	4,81	4,72	5,17	5,65
ALLEMAGNE.....	4,78	4,79	5,02	5,55
GDE-BRETAG.....	5,38	5,27	5,13	4,93
ITALIE.....	4,78	4,74	5,41	6
JAPON.....	0,08	0,03	1,29	2,25
ÉTATS-UNIS.....	4,69	3,91	5,37	5,80
SUISSE.....	2,75	3,05	3,53	4,24
PAYS-BAS.....	4,73	4,74	5,18	5,61

Matières premières

En dollars	Cours 30/04	Var. % 27/04
MÉTALUX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS.....	1710,50	-0,03
ALUMINIUM 3 MOIS.....	1549,50	+0,06
PLOMB 3 MOIS.....	477,50	-0,52
ETAIN 3 MOIS.....	5070	-0,59
ZINC 3 MOIS.....	976,50	-0,15
NICKEL 3 MOIS.....	6480	-0,31
MÉTALUX (NEW YORK)		
ARGENT A TERME.....	4,38	+0,34
PLATINE A TERME.....	152657,50
GRAINES DENRÉES		
BLÉ (CHICAGO).....	271
MAIS (CHICAGO).....	199,50	+0,13
SOJA TOURTEAU (CHG.)	156,20
SOFTS		
CACAO (NEW YORK).....	999	-1,09
CAFÉ (LONDRES).....
SUCRE BL. (LONDRES).....

Matif

Cours 9h57	Volume 02/05	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 5,5	11114	88,24	88,45
Euribor 3 mois			
JANVIER 2001	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 30/04	Var. % 27/04
BRENT (LONDRES).....	28,33
WTI (NEW YORK).....	0,29	-1,70
LIGHT SWEET CRUDE.....	28,37	-0,39

Or

En euros	Cours 30/04	Var. % 27/04
OR FIN KILO BARRE.....	9500
OR FIN LINGOT.....	9550
ONCE D'OR (LO).....	265,40
PIÈCE FRANCE 20 F.....	54,30
PIÈCE SUISSE 20 F.....	54
PIÈCE UNION LAT. 20.....	54
PIÈCE 10 DOLLARS US.....	1	

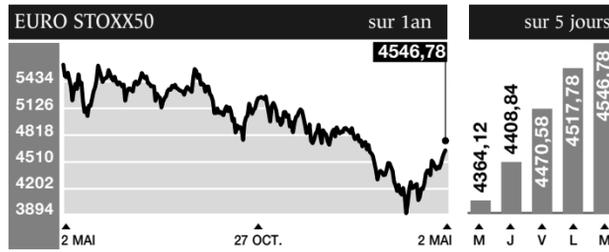
VALEURS EUROPÉENNES

L'action Mediobanca s'est envolée de 8,03 %, mardi 1^{er} mai à la Bourse de Milan, à 12,43 euros, en raison de spéculations sur un affaiblissement de la banque d'affaires qui pourrait faire l'objet d'une action hostile. Ce mouvement intervient au surlendemain du coup de force orchestré par la banque d'affaires pour imposer un changement à la direction de l'assureur Generali dont elle est le premier actionnaire. Le titre Assicurazioni Generali a également progressé, terminant sur un gain de 1,59 %, à 36,4 euros. L'action du groupe pharmaceutique Roche a regagné 2,55 %, mardi, à 12 460 francs suisses, après

avoir été malmenée la semaine dernière. Le titre a profité d'une information selon laquelle le groupe suisse pourrait supprimer entre 5 000 et 8 000 emplois.

Le titre Scottish Power, coté à la Bourse de Londres, a cédé 0,39 %, à 445 pence. Selon des informations parues dans la presse britannique, le groupe énergétique serait prêt à acquérir pour 3 milliards de dollars le groupe Portland General à l'américain Enro.

Soutenu par le rebond des valeurs technologiques américaines, le titre du câble-opérateur UPC a affiché une hausse de 8,29 %, atteignant 7,58 euros.



02/05 10h14

AUTOMOBILE

Table of automotive stocks including Audi, BMW, DaimlerChrysler, Fiat, Peugeot, Renault, Volkswagen, etc.

BANQUES

Table of bank stocks including ABN AMRO, All Leica, Allied Irish, Alpha Bank, BNP Paribas, etc.

PRODUITS DE BASE

Table of basic products stocks including Alcoa, Alcan, Alumin, Anglo American, etc.

CHIMIE

Table of chemical stocks including Air Liquide, BASF, Bayer, etc.

CONGLOMÉRATS

Table of conglomerate stocks including D'Ieteren SA, AZEO, GBL, etc.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table of telecommunications stocks including Atlantic Telecom, British Telecom, Cable & Wireless, etc.

CONSTRUCTION

Table of construction stocks including Acciona, ACS, Aggregate Ind, etc.

CONSOMMATION CYCLIQUE

Table of cyclical consumption stocks including Accor, Adidas-Salomon, Agfa-Gevaert, etc.

PHARMACIE

Table of pharmaceutical stocks including Actelion, Alana, AstraZeneca, etc.

ÉNERGIE

Table of energy stocks including BG Group, BP, Cepsa, etc.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of equipment goods stocks including Abb, Adecco, Aerport, etc.

ASSURANCES

Table of insurance stocks including Aegis Group, Aegon, Allianz, etc.

ASSURANCES

Table of insurance stocks including Aegis Group, Aegon, Allianz, etc.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of distribution commerce stocks including Alliance Unichè, Avall, Boots, etc.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of high technology stocks including Airtel, Alcatel, Altec SA, etc.

SERVICES FINANCIERS

Table of financial services stocks including 3i Group, Almani, Alpha Finance, etc.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of consumer goods stocks including Ahold, Altadis, Amadeus Global, etc.

SERVICES COLLECTIFS

Table of collective services stocks including Acea, Aem, Anlian Water, etc.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique - GR : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - SE : Suède
GB : Grande-Bretagne - DK : Danemark.

Advertisement for CNP Assurances. Includes logo, headline 'Actionnaires de CNP Assurances, vous êtes invités à l'Assemblée Générale le 6 juin 2001 à 15 h', address 'Palais des Congrès, 2, place de la Porte Maillot - 75017 Paris', dividend info 'Dividende net 1,08 € par action + 23% mis en paiement le 15 juin 2001', website 'www.cnp.fr', and phone number 'N° Vert 0 800 544 544'. Also includes a small table of stock prices.

VALEURS FRANCE

L'action GrandVision a fait un bond de 8,65 % à l'ouverture du marché, à 22,24 euros. La société devrait annoncer prochainement la cession de ses enseignes Photo Service et Photo Station au fonds britannique Cinven pour financer le développement international de ses magasins d'optique, a rapporté, lundi 30 avril, le site Internet de l'hebdomadaire Investir.

Table of stock prices for various French companies including Alcatel, GrandVision, Sodexo, Air Liquide, etc.

Table of stock prices for international companies including Renault, Kellogg, Rhodia, etc.

Table of international stock prices in euros, francs, and dollars, including ADECO, American Exp., etc.

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 2 MAI Cours à 9 h 57 Dernier jour de négociation des OSRD : 25 mai

Table of market data for France, including ACCOR, AGF, AffineXIMM, etc.

Table of market data for COALA, COHERIS ATIX, CION ET SYS, etc.

Advertisement for Volkswagen Golf featuring a car image and text: 'Nouveau moteur TDI 150 sur Golf.'

ABRÉVIATIONS SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation sans indication catégorie 3; ● coupon détaché; ● droit détaché; ● contrat d'animation; ○ offert; ○ demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent; † Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 30 AVRIL Une sélection. Cours relevés à 18 h 11

Table of market data for ABEL GUILLEM, AB SOFT, ACCESS COMME, etc.

Table of market data for GL TRADE, GUILLEMOT, GUYANOR ACTI, etc.

Table of market data for KEYRUS PROGI, KAZIBAO, KALIBRO, etc.

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 2 MAI Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of market data for ALTEA, ALBION, ALBION, etc.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 30 avril

Table of SICAV and FCP data including AGIPI, AGIPI AMBITION, AGIPI ACTIONS, etc.

Table of SICAV and FCP data including ÉCUR. OBLIG. INTERNAT., ÉCUR. TECHNOLOGIES, etc.

Table of SICAV and FCP data including FOND COMMUNS DE PLACEMENTS, CREDIT LYONNAIS, etc.

Table of SICAV and FCP data including CONVERTIS C., INTEROBLIG C., INTERSÉLECTION FR. D., etc.

CAISSE D'ÉPARGNE

ÉCUR. 1,2,3... FUTUR 58,74 385,31 29/04

CIC

CIC CONVERTIBLES... 5,98 39,23 27/04

LEGAL & GENERAL BANK

CADENCE 1 D... 155,56 1020,41 27/04

SG ASSET MANAGEMENT

CADENCE 2 D... 155,20 1018,05 27/04

TECHNOLOGIE Vingt ans après son lancement par IBM, le PC traverse une crise d'identité. Son avenir dépend de la faculté des fabricants à démontrer que ses performances

sans cesse améliorées justifient sa complexité. Seul le traitement de la vidéo semble capable d'exploiter sa puissance. ● INTERNET, en se développant rapidement, remet en selle le

concept de terminaux simplifiés exploitant les ressources du réseau. Néanmoins, le haut débit, nécessaire pour faciliter la navigation sur la Toile, tarde à se généraliser ● SUN et

son directeur général, Ed Zander, estiment que nous entrons dans l'ère post-PC avec l'arrivée de systèmes qui, comme les téléphones portables, privilégient la simplicité d'utilisation.

● DES ÉCRANS intégrant l'électronique d'un ordinateur sommaire permettent à la fois de se connecter à Internet et de visionner des DVD ou des films de Caméscopes numériques.

A vingt ans, l'ordinateur personnel cherche un second souffle

Lancé en 1981 par IBM, le PC poursuit sa course effrénée à la puissance. Mais les ventes qui marquent le pas révèlent peut-être le malaise des consommateurs face à un produit toujours complexe et dont les performances ont atteint un niveau tel que seules quelques applications permettent d'en tirer profit

LE PC, symbole de l'ordinateur personnel, fête cette année ses vingt ans. Négligent ses prédécesseurs, dont les premiers modèles d'Apple apparus en 1977 et autres Sinclair, Victor ou Commodore, Intel fête ce bel âge de la machine lancée sans enthousiasme en 1981 par la firme IBM, qui croyait plus alors aux ordinateurs centraux (mainframes) qu'aux modèles de bureau. Le raccourci historique ne se justifie que par le poids de Big Blue dans l'informatique et l'élan que l'entreprise a donné au développement du PC dans les entreprises.

En vingt ans, l'ordinateur personnel a accompli des progrès vertigineux. Aucun autre produit manufacturé ne peut rivaliser avec la fulgurance de cette ascension qui l'a conduit à se généraliser dans les entreprises et à s'intégrer progressivement dans les foyers en seulement deux décennies.

Intel rappelle ainsi que le premier IBM PC, vendu 3 000 dollars en 1981 était équipé d'un processeur Intel 8088 comprenant vingt-neuf mille transistors fonctionnant à 4,7 mégahertz et d'une unique disquette pour toute mémoire. Le dernier-né du numéro 1 mondial des puces, le Pentium 4, affiche aujourd'hui quarante-deux millions de transistors et une fréquence de 1,7 gigahertz (1 700 mégahertz). Soit un nombre de composants élémentaires et une vitesse d'exécution multipliés respectivement par des facteurs de 144 et 360... La fameuse loi de Moore, énoncée en 1965 à propos des circuits intégrés, alors que les microprocesseurs ne devaient apparaître qu'en 1971, reste vérifiée aujourd'hui. Le nombre de transistors continue à doubler à peu près tous les dix-huit mois et suit ainsi une courbe exponentielle qui doit lui faire franchir la barre des 100 millions vers 2003.

La puissance de calcul des puces est déjà devenue telle que la ques-



1981 : lancement de l'IBM PC et début de l'entrée massive des ordinateurs dans les entreprises



1984 : Apple commercialise le Macintosh et son interface graphique



1993 : le microprocesseur Pentium d'Intel accélère le développement du multimédia



2001 : la Video Dre@m Machine, de Packard Bell est l'un des premiers PC équipés d'un graveur de DVD

tion n'est plus de mesurer ce dont un ordinateur reste incapable mais mais bien de s'interroger sur la façon d'exploiter ses performances. Avec le risque de couper l'appétit de consommateurs mis à rude épreuve par l'obsolescence galopante de leurs investissements en informatique familiale. N'est-on pas parvenu à une sorte de palier ? N'est-il pas déjà assez difficile d'exploiter toutes les possibilités des machines récentes pour ne pas discerner clairement l'intérêt d'acquiescer le dernier modèle ?

UNE PAUSE SÉRIEUSE

La question se révèle d'autant plus délicate, aussi bien pour les fabricants de puces que pour les constructeurs d'ordinateurs, que le marché marque une pause sérieuse dans sa vertigineuse progression. Début 2001, les ventes mensuelles ont enregistré une baisse de 26 % en volume et de 28 % en valeur selon la société PC Data (*Le Monde* du 23 février). Les taux d'équipement des familles atteignent des niveaux (30 % en France, environ le double aux Etats-Unis) qui rendent crucial le marché du renouvellement. Intel

a bien identifié ce risque lorsque, il y a trois ans, il a commencé à se lancer dans la production de microscopes numériques ou de caméras d'ordinateur. Fin juillet, il lancera même un lecteur de musique MP3, histoire de poursuivre sa démonstration de l'entrée dans l'ère du « PC étendu », selon son propre slogan. Il s'agit désormais de faire la promotion d'un monde de plus en plus peuplé d'objets numériques (photo, vidéo, son, jeux...) dans lequel le PC prend un rôle central. Pour cela, il doit faire la preuve de son indispensabilité face à l'apparition d'une multitude de concurrents qui visent tous le talon d'Achille de l'ordinateur : sa complexité.

Tandis que les appareils photos numériques se branchent directement sur des imprimantes et que les téléphones et autres magnétoscopes ou décodeurs de télévision se connectent à Internet, Microsoft, pilier du système baptisé Wintel qui a fait la fortune du PC, trahit la cause en annonçant le lancement de sa console de jeux Xbox. Que restera-t-il au PC face à la prolifération d'appareils numériques dotés de processeurs plus modestes mais tout aussi effica-

ces du fait de leur spécialisation dans une seule application ?

« La vitesse et la versatilité », réplique Intel. La promotion du Pentium 4 s'appuie essentiellement sur la capacité de la puce à traiter plus rapidement les travaux complexes de montage vidéo, par exemple. Le fabricant a même dérogé à la règle sacrée de l'universalité des puces de PC en adjoignant à son Pentium 4 pas moins de cent quarante-quatre instructions nouvelles spécialisées dans le traitement de l'image numérique afin d'accélérer montage vidéo, retouche de photos et jeux vidéo en trois dimensions (3D).

POLYVALENT ET ÉVOLUTIF

Pour en bénéficier pleinement, il faut réaliser ses propres films numériques ou se lancer dans la création de DivX ; c'est-à-dire de vidéo compressée au format Mpeg4...

Côté versatilité, le PC n'ont pas de concurrents. Ils sont seuls à pouvoir évoluer au gré de l'addition de cartes électroniques ou de l'acquisition de nouveaux logiciels. Polyvalent par nature, l'ordinateur est également évolutif. Toute la question réside dans l'aptitude des

consommateurs à profiter d'une telle souplesse. C'est-à-dire à faire ouvrir ou à ouvrir eux-mêmes l'unité centrale pour y introduire une nouvelle carte ou une barrette de mémoire. Pour l'instant, ils ne sont qu'une faible fraction à soulever ainsi le « capot » de leur machine. Mais qu'en sera-t-il des prochaines générations, habituées dès leur jeunesse à la maîtrise de la mécanique informatique ? Resteront-elles adeptes de la « bidouille » ou bien, avec l'âge, se contenteront-elles de simples « boîtes noires » qui gagnent en fiabilité ce qu'elles perdent en évolutivité ?

Au-delà de cette incertitude, les fabricants d'ordinateurs misent sur des applications fortement consommatrices de puissance pour justifier l'acquisition de leurs machines. Intel cite volontiers la traduction simultanée automatique en temps réel comme l'un des défis d'avenir de l'informatique. Un exemple pourtant à double tranchant. Une fois les problèmes logiciels résolus, de tels systèmes s'accommodent mal de la présence physique d'un ordinateur traditionnel entre les deux interlocuteurs. Sans doute

faudra-t-il alors avoir recours à des extensions portables de la machine et aux réseaux sans fil.

Autre sommet encore inviolé, les mondes virtuels en trois dimensions générés en temps réel avec un réalisme photographique ne sont pas envisageables avant une dizaine d'années, selon Dan Vivoli, directeur du marketing de Nvidia, numéro 1 mondial des cartes graphiques accélératrices. Mais, là encore, si la puissance du PC restera au cœur du système, l'interface avec l'utilisateur risque fort de s'écarter de la configuration actuelle. Dans dix ans, qu'en sera-t-il des réseaux à haut débit, de la transmission de données sans fil et des écrans plats ? Si le PC a conservé son aspect austère initial au cours de ses vingt premières années, il est fort probable qu'il subisse de profondes transformations d'ici ses prochains anniversaires. Si l'appareil de l'ordinateur semble condamné à se transformer, les puces, elles, devraient toujours animer le cœur des machines, qu'elles se trouvent au pied de l'utilisateur ou à distance, dans les serveurs d'Internet.

M. AI.

TROIS QUESTIONS A

EDWARD ZANDER

1 Vous êtes directeur général de Sun Microsystems. Comment voyez-vous l'avenir du PC ?

L'ère du post-PC a commencé. Les gens en ont assez de l'ordinateur. D'autant plus que le nombre de nouveaux appareils numériques, pour accéder à Internet par exemple, ne cesse d'augmenter, que ce soit des téléphones mobiles ou des assistants tels que le Palm Pilot. Sans parler des perspectives ouvertes par les prochaines générations de téléphonie mobile (3G) ou de l'accès à Internet via les téléviseurs.

Face à ces développements, le PC va devenir de plus en plus un non-PC, un simple terminal. D'où la pertinence du concept d'ordinateur de réseau qui centralise la maintenance au lieu de mutualiser la complexité technique.

A terme, l'importance d'Internet supplantera celle du PC dans l'histoire, de la même façon que les autoroutes interurbaines ont redéfini la structure du commerce après l'apparition de l'automobile. Nous n'en sommes qu'au premier chapitre alors que tout le monde voudrait écrire le dernier.

2 Sun met en avant le réseau depuis plus de cinq ans. Mais le haut débit tarde à se généraliser.

La bande passante continue à se développer. Mais l'erreur, c'est de penser que l'accès à Internet doit passer par un seul appareil. L'exemple du Japon, avec le succès de l'e-mode, démontre l'impact social que peuvent avoir les téléphones portables. Ils donnent

accès au courrier électronique, à la messagerie instantanée, à des informations et à des jeux.

C'est le symbole des appareils de demain, des écrans Internet que lanceront des sociétés comme Sony, Motorola ou Nokia.

Les utilisateurs ne veulent plus prendre en charge les coûts de maintenance de l'informatique. C'est la même évolution que dans les entreprises où les frais d'entretien d'une infrastructure à base de PC affectent la productivité. La Chine montre l'exemple en adoptant d'emblée les réseaux sans fil et Internet.

3 Le marché du PC subit une forte baisse cette année. Pensez-vous qu'il s'agit d'une crise passagère ou d'une tendance durable ?

— La chute du marché du PC est due à sa complexité. Elle exprime l'attente des consommateurs qui ont moins envie d'acheter un ordinateur qu'une caméra numérique, un lecteur de DVD ou un baladeur de musique MP3. La position dominante du PC sur le monde numérique est définitivement terminée.

Aujourd'hui, on demande aux utilisateurs de PC de jouer le rôle d'administrateurs de réseau. D'ici dix ans, Internet sera devenu aussi invisible que les réseaux électriques ou téléphoniques. Alors que sa gestion par les opérateurs est extrêmement complexe, un appel téléphonique est un acte très simple pour l'abonné.

Nous n'aimons pas la complexité. D'où le succès d'AOL qui fait pourtant payer son abonnement 20 dollars par mois. De même, j'apprécie le système de magnétoscope à disque dur de Tivo parce que le téléchargement du guide de programme est très facile. Et on ne me demande pas d'acquiescer une télévision plus performante. Plus une technique devient invisible, plus son impact est important.

Propos recueillis par Michel Alberganti

UNE FENÊTRE ouverte sur la Toile sans la complexité d'un PC. Baptisé Webby, l'appareil que le coréen Samsung doit commercialiser au troisième trimestre ouvre de nouvelles perspectives en faisant disparaître la fameuse unité centrale, cette boîte encombrante qui symbolise l'ordinateur. Avec le Webby, l'informatique se fonde dans l'essentiel : l'écran. De l'équipement classique composé de multiples périphériques et d'entrelacs de câbles, seul le clavier et la souris subsistent encore.

Au-delà du gain de place et de la simplicité affichée par cette fusion déjà largement utilisée par Apple jusqu'à ses derniers iMac, Samsung joue sur le dépouillement technique extrême pour mettre son produit à la portée de toutes les bourses. La version à tube cathodique de 15 pouces (37,5 cm) du Webby sera mise à prix à... 1 400 francs (213 €). L'entrée de gamme d'Apple revient à 8 000 francs (1 219 €) et il faut compter au minimum 6 000 francs (915 €) pour un PC chez Dell.

L'ÉCRAN À TOUT FAIRE

Presque aussi surprenante, la version du Webby à écran plat de 15 pouces, équivalent à un 17 pouces (42,5 cm) à tube cathodique, sera vendue environ 7 400 francs (1 128 €). Preuve de la rapidité de la baisse des prix des cristaux liquides (LCD) annoncée dès la fin 2000. Le type d'écran devrait en effet jouer un rôle important dans le développement des alternatives à l'ordinateur classique. Plat, il s'intègre plus facilement dans le décor familial. Multimédia, il peut servir aussi bien aux applications informatiques qu'à la vidéo.

De nombreux fabricants misent désormais sur l'écran à tout faire. On lui connecte aussi bien un Caméscope numérique qu'une Webcam, un scanner, une imprimante,

un magnétoscope ou un lecteur de DVD. A l'intérieur, le processeur Geode GX1 à 200 mégahertz de National Semiconductor fera sans doute sourire les adeptes du Pentium III ou IV d'Intel à plus de 1 gigahertz, mais cette puce semble à la hauteur d'applications comme la navigation sur la Toile ou l'affichage de vidéos.

Le recours au système d'exploitation Windows CE décevra néanmoins ceux qui espéraient pouvoir s'affranchir de Microsoft en même temps que de l'ordinateur traditionnel. La mémoire flash limitée à 32 Mo souligne les limites du concept. Le Webby n'est pas un PC. L'absence de disque dur interdit le stockage local de quantités importantes d'informations. Mais rien ne s'oppose à l'utilisation des offres gratuites d'hébergement de données sur les disques durs virtuels de la Toile (*idrive*, par exemple). D'autant que l'écran intègre un modem V.90 et une carte Ethernet qui lui ouvre la porte des connexions à haut débit par câble ou ADSL.

S'il n'est pas question d'accéder aux jeux vidéo ni à la musique MP3 (pas de lecteur ni de graveur de CD-ROM), l'appareil offre un nombre d'applications confortables pour son prix. Le courrier électronique, la navigation sur les sites, l'accès aux sites de télévision ou de cinéma sur la Toile, la visioconférence ou l'échange de documents numérisés ainsi que le visionnage de DVD, de vidéos et de photos numériques pour une somme aussi modique pourrait séduire deux catégories de consommateurs.

D'une part, ceux qui hésitent face au coût et à la complexité des ordinateurs tout en désirant profi-

ter pleinement des ressources d'Internet, ce que les accès par téléphone mobile (WAP) ou à écran (Webphone) ne peuvent leur offrir. D'autre part, ceux qui ont déjà franchi le pas mais qui veulent multiplier les points d'accès à la Toile dans leur maison. Un PC dans le



L'écran Webby que lancera le coréen Samsung au troisième trimestre se connecte directement à Internet ou à un lecteur de DVD

bureau et un simple écran Internet au salon ou dans la chambre.

Le développement de ces deux usages sera accéléré par le perfectionnement des écrans plats. Le dernier Cebit qui s'est tenu à Hanovre en mars a confirmé les progrès de la technique à cristaux liquides. IBM y a présenté un modèle de 22 pouces disposant d'une résolution de 9 millions de pixels contre 7,7 millions pour le dernier écran de 20,8 pouces (52 cm) de Toshiba qui sera vendu sur le marché professionnel pour 3 000 dollars (3 168 €, 20 781 F). Le nouveau 15 pouces de Philips, tout comme les derniers modèles de Sharp ou

ViewSonic, dispose d'une entrée vidéo numérique. Les prévisions de la progression attendue des écrans LCD. Ces derniers devraient représenter 18 % du marché mondial des écrans en 2004 contre 5 % en 2000. Sony ne s'y est pas trompé. Le géant nippon a annoncé le 8 mars la création d'une entreprise de fabrication d'écrans LCD, ST Liquid Crystal Display, en partenariat avec Toyota Automatic Loom Works.

En décembre 2000, Sony a lancé au Japon l'*airboard*, un produit qui préfigure peut-être l'avenir. Il s'agit d'un poste de télévision portable à écran LCD de 10,4 pouces (26 cm) pesant 1,5 kg qui se connecte grâce à une liaison sans fil aux appareils de vidéo (magnétoscope, DVD) et à un modem 56 kbps pour l'accès à Internet. Avec une portée de 30 mètres, l'*airboard* permet de visualiser n'importe quelle image et lire le courrier électronique en se déplaçant dans une maison, voire depuis le jardin. Vendu 128 000 yens (environ 1 056 €, 6 930 F) au Japon, l'*airboard* devrait être commercialisé aux Etats-Unis cette année mais Sony n'a pas dévoilé ses plans pour l'Europe.

Un écran et un réseau, si possible sans fil, pour accéder à toutes les images. Ce duo met Internet, la télévision et la vidéo sur un pied d'égalité. Il s'agit de simples ressources auxquelles on accède simplement, librement et à tout moment. Si l'ordinateur conservera sans doute son rôle de boîte à outils du multimédia, il pourrait bien perdre la position dominante qu'il occupe aujourd'hui.

M. AI.

Guy Roux, manager de l'AJ Auxerre

« Si un club capable de gagner une coupe d'Europe me fait une proposition, je remets le survêt' »

Dans un entretien au *Monde*, le manager général de l'AJ Auxerre met en doute la légitimité de la présence de Noël Le Graët à la Ligue nationale

de football et dénonce les méthodes employées par Raymond Domenech pour l'écartier de la présidence de l'Unecatef, le syndicat des entraî-

neurs. Il n'exclut pas un retour sur le bord du terrain si un club « susceptible de gagner une coupe d'Europe » lui faisait une proposition.

AUXERRE (Yonne)
de notre envoyé spécial
« Le 19 mars, vous avez été évincé du bureau et de la présidence de l'Union nationale des entraîneurs et cadres techniques professionnels du football (Unecatef). Un mois plus tard, avez-vous digéré cette mise à l'écart ?

« J'étais président de l'Unecatef depuis la saison 1990-1991. A l'époque, personne ne voulait la place. Etant le seul candidat, j'ai toujours été réélu, jusqu'à l'automne dernier. L'entraîneur de l'équipe de France espoirs, Raymond Domenech, a alors réclamé cinq jours de préparation, au lieu de quatre comme le prévoient les règlements, en vue d'un match contre la Bosnie. Je m'y suis opposé, car cela nous aurait conduit à annuler une journée de championnat de France. A partir de là, Raymond Domenech, avec l'assentiment de la Direction technique nationale (DTN), a sorti la grosse artillerie contre moi. Lors d'un stage d'entraîneurs qu'il dirigeait, il a demandé aux stagiaires des « pouvoirs de vote » dans la perspective de l'élection à l'Unecatef. Il a également utilisé les secrétaires de la DTN pour appeler des entraîneurs partout en France, jusqu'en CFA2 et même à l'étranger. Résultat : le jour de l'élection, il avait cent pouvoirs dans la main, ce qui était plutôt cocasse vu qu'il n'y avait pas cent personnes dans la salle. Il a été décidé de réduire le bureau de 23 à 20 membres, afin de m'évincer totalement. De guerre lasse, je n'ai pas donné suite, même si j'ai décelé quatorze irrégularités dans la procédure de

vote. J'appelle cela un véritable putsch.

– Vous êtes-vous interrogé sur cette éviction ?

« Je ne suis pas naïf. Même les premiers ministres finissent par s'user. On m'a reproché de ne pas faire assez de réunions, ce qui est vrai, mais personne ne m'en réclamait. Ils ont voulu tuer le père. Ils verraient que j'ai laissé le syndicat dans une excellente situation financière, car quand le « Guignol » [NDRL : lui-même] s'occupe de quelque chose, il fait en sorte que les caisses soient toujours pleines.

– Vous n'avez pas reçu le soutien du Directeur technique national, Aimé Jacquet. Le regrettez-vous ?

« J'ai effectivement espéré son soutien, mais il a des liens parentaux avec Raymond Domenech. Cela m'a peiné. J'ai abandonné l'Unecatef, mais pas le football. Ce n'est pas un intermittent du spectacle (NDRL : allusion à l'intérêt que porte Raymond Domenech au théâtre), qui est aussi un néo-syndicaliste et un entraîneur national à temps partiel, qui me fera quitter le milieu.

– Certains contestent votre présence au conseil d'administration de la Ligue nationale de football (LNF) en tant que représentant des entraîneurs...

« L'ancien président de la Ligue, Jean Sadoul, m'avait fait venir à la Ligue en 1978 parce que le maire d'Auxerre, Jean-Pierre Soisson, était ministre des sports. A l'époque, Jean Sadoul avait prévu qu'il y aurait plusieurs syndicats d'entraîneurs. C'est pour cela que le règlement précise que le poste que j'occupe est réservé au « délégué des éducateurs » et non au président de l'Unecatef. J'ai été élu en juillet 2000 au conseil d'administration de la Ligue pour quatre ans. J'irai au bout de mon mandat. J'ai fait faire une étude par un cabinet d'avocats : je suis inexpugnable.

– Qu'avez-vous à répondre à ceux qui s'interrogent sur votre maintien à la Ligue, comme Noël Le Graët, l'ancien président de celle-ci ?

« Noël Le Graët m'a éjecté de son groupe en mettant en cause ma légitimité. Permettez-moi à mon tour de mettre en cause sa légitimité à la Ligue, où il figure

dans le collège des « membres indépendants ». Il est avéré, en effet, que c'est lui qui négocie les transferts de l'En Avant Guingamp. Je suis bien placé pour le savoir : lors du dernier mercato, nous avons négocié ensemble le transfert de Stéphane Carnot. Monsieur Le Graët est également maire de Guingamp et donc propriétaire du stade du Roudourou que loue l'En Avant Guingamp. Pour moi, il est le contraire d'un « indépendant ».

– En cas d'élections générales à la Ligue, cet été, vous représenteriez-vous ?

« Je ne crois pas qu'il y aura des élections générales. Il faudrait qu'un tiers des clubs professionnels, soit treize clubs, écrivent pour cela au président de la Ligue, Gérard Bourgoin. Or, celui-ci a actuellement 75 % des clubs derrière lui. Gérard Bourgoin mène une politique très acceptable. Il est très présent sur les terrains de D2, il a parfaitement travaillé sur la réforme des transferts et a ouvert le conseil d'administration à des gens ne faisant pas partie de sa mouvance, comme moi.

– Depuis la saison dernière, vous êtes le manager de l'AJ Auxerre et non plus son entraîneur. Cela vous manque-t-il ?

« Le premier trimestre fut atroce. Le terrain me manquait, physiquement et psychologiquement. La plaie a été pansée. Je ne reprendrai jamais la direction technique de l'AJ Auxerre, sauf drame. Mais j'ai un rêve inassouvi : gagner une Coupe d'Europe, ce que je n'ai pas pu faire avec l'AJA. Si un club susceptible de remporter une coupe d'Europe me fait une proposition, alors oui, je remets le survêt' »

Propos recueillis par Frédéric Potet

Le Bayern s'impose sur le terrain du Real

En battant à domicile, par un but à zéro, le Real Madrid, mardi 1^{er} mai, le Bayern Munich a pris une option sur la qualification pour la finale de la Ligue des champions de football, qui aura lieu le 23 mai à Milan. Cette victoire a été obtenue grâce à un but du Brésilien Giovane Elber à la 55^e minute. Les Bavarois devront confirmer leur performance lors du match retour, le 9 mai à Munich. Pour l'occasion, le Bayern devra se passer des services de son capitaine, Stefan Effenberg, sanctionné mardi d'un carton jaune pour une faute sur Luis Figo et suspendu pour un match. Finalistes malheureux de l'épreuve il y a deux ans face aux Anglais de Manchester United (2-1), les Allemands en avaient été éliminés l'an dernier par le Real en demi-finale. Les Espagnols, tenant de l'épreuve, visent un neuvième sacre européen, tandis que les Allemands courent après un septième succès. L'autre demi-finale de la Ligue des champions, dont le match aller doit se dérouler mercredi 2 mai, oppose le FC Valence à Leeds United.

A la veille de son procès, Gennadi Touretski nie avoir dopé ses nageurs

L'entraîneur de Popov et de Klim crie au complot

SYDNEY

de notre correspondant

Le procès de l'entraîneur de natation d'origine russe Gennadi Touretski, pour possession de produits dopants, doit s'ouvrir jeudi 3 mai devant la cour de justice de Canberra (Australie). L'entraîneur, qui s'occupe notamment du quadruple champion olympique russe Alexandre Popov et du quadruple champion du monde australien Michael Klim, devrait plaider non coupable. En attendant le procès, Gennadi Touretski, âgé de cinquante et un ans, a été suspendu de ses fonctions par la Commission des sports australienne et son nom a été retiré de la liste des dix cadres techniques qui devaient accompagner l'équipe nationale lors des prochains championnats du monde, au mois de juillet à Fukuoka (Japon).

CAMBRIOLAGE

L'affaire Touretski, qui possède tous les ingrédients d'un mauvais feuilleton, a plongé le monde de la natation dans l'émoi. Tout a commencé par un cambriolage on ne peut plus banal. Au beau milieu de l'après-midi du dimanche 1^{er} avril, l'appartement de Gennadi Touretski, situé dans la banlieue nord de Canberra, a été visité par deux voleurs, qui ont emporté un butin estimé à 77 000 euros.

Pressés par le temps, les cambrioleurs, qui ont été appréhendés cinq jours plus tard, ont emporté avec eux un coffre-fort contenant notamment deux médailles d'or des Jeux olympiques d'Atlanta et des Jeux du Commonwealth de Kuala Lumpur qu'Alexandre Popov et Michael Klim avaient offertes à leur entraîneur. Une jeune femme promenant son chien a retrouvé le coffre-fort, baignant dans soixante centimètres d'eau, le lendemain du cambriolage, au bord d'un lac situé dans la banlieue de la capitale fédérale.

Les policiers, en inspectant le contenu du coffre, qui avait été ouvert par les voleurs, ont repéré trois fioles en verre contenant moins de dix pilules. A l'analyse, celles-ci se sont révélées être des cachets de Stanozolol. Ce stéroïde anabolisant était celui utilisé par le sprinter canadien Ben Johnson lors de sa course victorieuse des Jeux olympiques de Séoul, en 1988. Suite à cette découverte, Gennadi Touretski a été inculpé, lundi 9 avril, pour possession de substance illégale, un chef d'accusation qui peut conduire à une peine de six mois d'emprisonnement.

L'accusé crie au complot : « Je n'ai aucune raison de me justifier, et je n'ai pas l'intention de le faire, a-t-il déclaré au quotidien russe *Sport Express*. Je ne pense pas que n'importe quelle personne sensée puisse douter que mes sportifs soient propres. La régularité de leurs performances sur une très longue période parle d'elle-même. Et, en plus de cela, les nageurs sont testés tout le temps. » L'anabolisant mis en cause n'est

quasiment plus utilisé par les sportifs de haut niveau, car il est trop facilement décelable.

Pour tenter de sauver leur réputation, cinq des dix-neuf sportifs entraînés par Gennadi Touretski au sein de l'Institut australien du sport (AIS) ont demandé à l'Australian Sports Drug Agency de rendre publics les résultats des 134 tests antidopage qu'ils ont effectués ces dernières années. Tous se sont révélés négatifs. Michael Klim, le spécialiste du papillon au crâne rasé, a notamment été testé à quatorze reprises durant les quinze mois précédant les Jeux de Sydney. Dans un communiqué, Alexandre Popov a précisé : « J'ai été associé, de façon privée et professionnelle, à Gennadi pendant onze ans, et je n'ai jamais ressenti le besoin de mettre en doute sa crédibilité ou son éthique. »

Cette affaire est prise très au sérieux aux antipodes. Le premier ministre australien, John Howard, a affirmé ne pas croire à cette histoire de dopage. « Je veux que vous sachiez que vous et l'ensemble de l'équipe australienne de natation pouvez compter sur mon soutien et mon respect ainsi que sur ceux de toute la nation », a-t-il écrit à Michael Klim.

Mais même si son innocence est établie, la réputation de Gennadi Touretski, recruté par les Australiens après les Jeux de Barcelone, en 1992, risque d'être durablement entachée. « Un poison va se déverser sur la communauté de la natation, déclarait récemment dans les colonnes du *Daily Telegraph* Laurie Lawrence, entraîneur de deux anciens champions olympiques australiens. Comme lors d'un désastre en mer, il faudra beaucoup de temps pour nettoyer les dommages causés, et cela quelle que soit la culpabilité ou l'innocence de l'entraîneur. »

Frédéric Therin

Le rêve brisé de come-back de Bill Johnson, héros des Jeux de 1984

JUSQU'OUÙ la fascination des Jeux olympiques peut-elle conduire un homme ? Pour Bill Johnson, jusqu'à voir la mort de près. Champion olympique de descente à Sarajevo,



en 1984, le skieur américain avait rangé son casque cinq ans après son titre. Il l'a retrouvé un matin de l'été

dernier, dans la poussière d'une vieille malle. Et décidé, à quarante ans passés, de rechausser les skis. Avec une idée fixe : gagner sa place dans l'équipe américaine pour les Jeux de Salt Lake City, en février prochain.

Un come-back de plus, a soupiré le pays en apprenant la nouvelle, guère plus crédible que ceux tentés plus tôt par Bjorn Borg ou Mark

Spitz. Mais, alors que les retours de ces deux anciennes gloires avaient été pathétiques, celui de Bill Johnson a failli s'achever tragiquement. Le 22 mars dernier, une faute dans le haut du tracé de la descente des championnats des Etats-Unis l'a propulsé au-dessus de deux filets de protection. Un troisième a stoppé sa chute, mais les premiers secours l'ont découvert sans connaissance, le visage ensanglanté, la langue sectionnée et la mâchoire brisée.

LENTE DÉGRINGOLADE

Transporté par hélicoptère vers l'hôpital de Kalispell, dans le Montana, Bill Johnson a glissé dans un profond coma. Les médecins l'ont opéré pendant près de quatre heures, relevant plusieurs fractures du crâne ainsi qu'une lésion cérébrale. Depuis, Bill Johnson est sorti du coma. Placé sous assistance respiratoire et transféré à Portland (Oré-

gon), où réside sa mère, il a montré quelques signes encourageants, ouvrant les yeux et hochant la tête, mais les médecins réservent leurs pronostics.

Pourquoi un tel défi, après onze années passées loin des pistes ? Pour l'argent ? La gloire ? Par mépris du bon sens ? Rien de tout cela. Bill Johnson s'est jeté dans la pente avec un espoir aussi vain que dérisoire : arrêter la fuite du temps et remettre sa vie en ordre. Depuis son retrait des pistes, en 1989, son existence s'était transformée en lente dégringolade, semée d'échecs professionnels et de drames personnels : la mort de son premier enfant, Ryan, découvert noyé dans le lacuzi de la maison familiale de Lake Tahoe, en Californie, à l'âge de treize mois ; les ennuis d'argent, presque chroniques, contraignant la famille à déménager sans cesse, jusqu'à habiter plusieurs années dans

un camping-car ; son divorce de Gina, la mère de ses deux autres garçons ; ses tentatives de se faire un nom sur le circuit des vétérans, puis dans les courses de scooters des neiges, ou encore dans le golf professionnel.

Ces derniers mois, Bill Johnson avouait n'avoir plus d'adresse fixe. Mais il s'accrochait à son rêve olympique comme à une planche de salut. « Il m'avait annoncé son intention de reprendre la compétition, a raconté son ex-épouse au *New York Times* peu après l'accident. En m'expliquant qu'en retrouvant la victoire sur les skis, il regagnerait tout le reste, à commencer par moi, mais aussi sa confiance en lui et sa fierté. Il semblait croire en ses chances. Il m'avait même dit que j'aurais intérêt à être là, l'an prochain à Salt Lake City, pour le voir gagner la descente. »

Alain Mercier

DU JEUDI 3 AU JEUDI 10 MAI 2001

Le Monde raconte mai 81, il était une fois la gauche

Le Monde revient sur ces années 80 qui ont vu la gauche arriver au pouvoir. Chaque jour, replongez-vous dans l'ambiance de l'époque, le contexte social et politique, les attentes de la société française... à un moment-clé de notre histoire.

ÉPISODE 1
3 mai (daté 4)
Une société en ébullition



ÉPISODE 2
4 mai (daté 5)
Une volonté de rupture politique



ÉPISODE 3
5 mai (daté 6-7)
Les grandes promesses économiques et sociales



ÉPISODE 4
7 mai (daté 8)
Les utopies culturelles



ÉPISODE 5
8 mai (daté 9)
Un tiers-mondisme tricolore



ÉPISODE 7
10 mai (daté 11)
Mitterrand président, la journée du 21 mai



DÉPÊCHES

■ **NATATION : Alicia Bozon et Nicolas Rostoucher** ont battu respectivement les records de France du 400 m et du 400 m quatre nages à l'occasion des championnats de France, mardi 1^{er} mai à Chamalières (Puy-de-Dôme). Alicia Bozon, 16 ans, a réalisé 4 min 12 s 06 et Nicolas Rostoucher 4 min 19 s 72. Ils ont tous deux assuré ainsi leur qualification pour les championnats du monde, qui auront lieu en juillet au Japon. Hugues Duboscq en a fait autant au 100 m brasse.

■ **RUGBY : la victoire du Stade français** contre Perpignan (55-9) à Paris et la nouvelle défaite du Stade toulousain à Biarritz (23-20) ont constitué les faits marquants de la journée du championnat de France de rugby disputée mardi 1^{er} mai. Montferrand et Castres, respectivement vainqueurs de La Rochelle (67-7) et Bègles (27-34), ont consolidé leur position de leaders des deux poules du championnat.



PHOTOS ERIC PASQUIER

A bord du plus grand voilier du monde

EN MER...

de notre envoyée spéciale

A bord, personne ne connaît le nom de la compagnie de Charlie. A croire que la femelle de ce magnifique ara est de trop dans l'univers d'un cinq-mâts où l'équipage à la manœuvre se conjugue uniquement au masculin. Charlie, avec ses « hisse et ho, coco ! » joue à merveille, quant à lui, son rôle de perroquet de légende, même si aucun Long John Silver n'arpente le pont principal du navire.

Qu'importe, d'ailleurs, l'absence du héros de *L'Île au trésor*. Quand le commandant du *Royal-Clipper*, le plus grand voilier du monde, donne l'ordre de hisser les 5 000 mètres carrés de toile, qui, parmi les passagers, pourrait ne pas avoir le sentiment d'être un vrai loup de mer ? Pirate, corsaire, contrebandier... tous les cœurs d'aventurier se serrent dès que le navire prend de la vitesse au vent. L'hiver, le bateau navigue dans les Caraïbes. Au printemps, il regagne les rives de la Méditerranée. Le 26 mai, à Cannes, il larguera les amarres et mettra le cap sur les Baléares.

Mais que l'on soit aux Antilles ou sur la Grande Bleue, il faut avoir le pied marin. En dépit de ses stabilisateurs, le voilier roule et tangue. Et c'est tant mieux ! Après tout, il s'agit d'un clipper.

L'hiver aux Caraïbes, l'été en Méditerranée, les cinq mâts, et les 5 000 mètres carrés de voile du « Royal-Clipper » emportent ses passagers, jusqu'à parfois 18 nœuds, sur les traces des long-courriers d'antan. Unique...

De la race de ces long-courriers, imaginés au milieu du XIX^e siècle avec, pour objectif, de battre tous les records de vitesse. D'où la carène longue et étroite, la voilure imposante et l'équipage réduit. Tous fendront donc la lame jusqu'à pousser des pointes de 18 à 20 nœuds ! Le *Sea-Witch*, chef-



d'œuvre de l'architecte naval américain John Willis Griffiths, sera le premier d'entre eux. Nombreux seront les spectateurs qui assisteront à son lancement, à New York, le 8 décembre 1846. Quinze jours plus tard, le bâtiment appareillera pour Canton, sous les ordres de Robert Waterman. Un sacré marin à qui il ne faudra que soixante-dix-sept jours pour effectuer, à contre-mousson et les cales bourrées de thé, le voyage de retour entre Hongkong et New York.

La route de la Chine ne pouvait suffire à ces élégants lévriers des mers. Ils se ruèrent aussi vers l'or, celui de la Californie et celui d'Australie. Le canal de Panama n'existait pas encore, il leur faudra doubler le cap Horn pour transporter les possédés du métal jaune de New York à San Francisco. Et il ne sera pas rare de les voir régater, en plein océan Atlantique, histoire de décrocher le fameux « ruban

bleu » décerné au plus rapide. Leurs capitaines deviendront la coqueluche des terriens, des stars aussi encensées que le sont, aujourd'hui, les skippers du Vendée Globe.

Des fortunes seront perdues ou gagnées sur des paris engagés sur le *Flying-Cloud* – un magnifique trois-mâts construit par le grand charpentier de marine de l'époque, Donald McKay – ou sur le *Red-Jacket*, un long bâtiment de 2 305 tonneaux.

Hélas, le chemin de fer qui reliera les deux côtes de l'Amérique viendra bientôt siffler la fin du rêve. Et sur mer, les paquebots à vapeur se chargeront de ternir le dernier éclat des clipper de légende. En fait, la lutte sera acharnée : en 1852, le *Red-Jacket* battra le record de la transatlantique en reliant New York à Liverpool en un peu plus de treize jours, soit dix-huit heures de plus seulement que le plus fringant des paquebots

à vapeur de l'époque, le *Great-Britain* !

Aujourd'hui, le *Royal-Clipper* dispose de deux moteurs, actionnés dès que le confort de ses 200 passagers ou le respect des escales programmées l'exigent. Mais sitôt les vents favorables, le bateau gonfle ses quarante-deux voiles en préservant, a minima, la tradition maritime. Bien sûr, un système hydraulique facilite la tâche des matelots et les winchs sont électriques... sauf dans le gréement du mât de misaine où focs et voiles carrées sont toujours hissés à la force des bras. Quand il faut affaler et serrer la toile, les gabiers montent dans les haubans.

Il y a cent cinquante ans, il fallait au moins quinze hommes pour serrer une basse voile en lin, qui pouvait peser jusqu'à 1,5 tonne (sèche) et jusqu'à 3 tonnes, mouillée. Réalisée mât par mât, la manœuvre pouvait ainsi durer deux heures. Tout va beaucoup plus vite à présent. Les matières sont devenues légères, les hommes harnachés. Mais les gestes restent les mêmes, identiques à ceux des anciens. Et le spectacle laisse pantois.

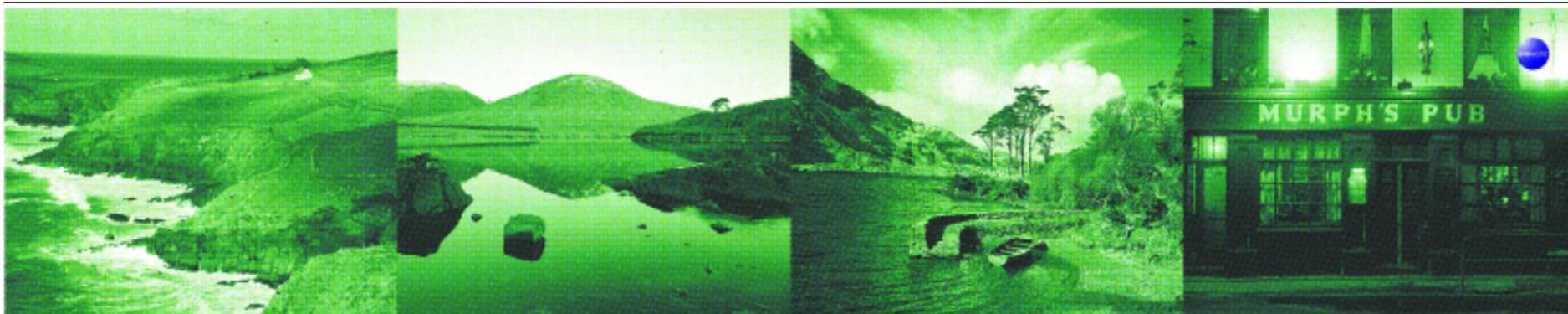
Ce n'est pas le seul hommage du bâtiment à son passé. L'hiver dernier, dans les Caraïbes, au large de la Dominique, le *Royal-Clipper* (134 mètres de long) et son petit frère, le *Star-Clipper* (115 mètres de long), se sont disputés leur ruban bleu. Une régatée de quelques heures, rien que pour le plaisir des passagers, mais aussi des équipages.

Des moments que Mikael Krafft, propriétaire suédois des

deux navires, aurait certainement savourés. Enfant, élevé dans le port de Saltsjobaden, près de Stockholm, il partageait ses sandwiches d'écolier avec les ouvriers du Plyms Shipyard, l'un des plus grands chantiers navals du monde, où il a découvert l'univers de la mer. Plus tard, passionné de voile, c'est au cours de l'une de ses nombreuses traversées de l'Atlantique que ce fou d'histoire maritime

« Le « Royal-Clipper » dispose de deux moteurs, actionnés dès que le confort de ses 200 passagers ou le respect des escales programmées l'exigent »

me va imaginer de faire construire le *Royal-Clipper*. Le marin acharné qu'il est devenu entend ainsi rendre hommage au *Preussen*, un cinq-mâts carrés (quarante-deux voiles lui aussi), joyau de la flotte de l'armateur allemand Ferdinand Laeisz. Sorti en 1902 des chantiers de Hambourg, sa coque de 144 mètres en fait le plus grand voilier du monde. Un clipper, évidemment. Le 6 novembre 1910, un dimanche, il navigue dans les eaux de la Manche. Amarres larguées de Hambourg, il vogue vers le Chili sans escale. Le



Des vues superbes de votre chambre d'hôtel.

La Compagnie Aérienne Internationale Irlandaise www.aerlingus.com 01 55 38 38 42

Dublin €123 a/r (806-83F)* Aer Lingus



MARK SEXTON/COLL. PARTICULIERE

Le « Royal-Clipper » (photo en haut page 28) est une réplique du « Preussen », un cinq-mâts allemand de légende, construit à Hambourg en 1902. Klaus Müller, l'un des commandants du navire (photo page 28). Les instruments de navigation traditionnels côtoient les plus modernes. Le « Flying Cloud », l'un des clippers les plus rapides de son époque, fuit la tempête au large du cap Horn, sous huniers et petit foc. Un superbe tableau de James E. Buttersworth, peint en 1851 (photo ci-contre).

vent est bon et le *Preussen* file 20 nœuds. Son cap l'amène à se rapprocher du *Brighton*, un vapeur qui assure la liaison transmanche. Le voilier, comme les règles maritimes l'ordonnent, a la priorité. Le commandant du *Brighton*, qui racontera plus tard avoir largement sous-estimé la vitesse du clipper, coupe sa route sur tribord avant, pensant avoir tout son temps. La collision sera fatale au *Preussen*, qui, sans moteur, ne peut éviter d'être drossé contre les falaises de Douvres.

A bord du *Royal-Clipper*, l'opposition entre présent et passé est sans danger. Les tenants du modernisme apprécieront le luxe d'un bâtiment qui n'a rien à envier à un « cinq étoiles » : cabines, salle à manger et piano-bar tapissés d'acajou, de teck et de moquettes moelleuses. Ceux qui aspirent à vivre leur séjour façon « club de vacances » seront, eux aussi, comblés : escales, sports nautiques, chaises longues, repas de fête, animations nocturnes... Rien ne manque.

Quant aux nostalgiques du passé, ils auront tout loisir de s'isoler avec, pour ce faire, deux places de choix : le filet situé sous le beaupré, pour s'y allonger juste au-dessus des flots, et le premier hunier du mât de misaine, le seul dont l'accès est autorisé aux néophytes. Les moments privilégiés ? Le lever du soleil, bien sûr, à partager avec l'équipage du petit



matin. Heure propice pour rejoindre l'officier de quart sur la passerelle, se pencher sur les cartes nautiques et découvrir les instruments de navigation, du plus rudimentaire au plus sophistiqué. Mais il n'y a rien de mieux, pour se plonger dans le passé, que de profiter des nuits étoilées sur le pont. Une carte du ciel à lire, en écoutant l'étrave du voilier fendre la vague. Musique familière qui tintait aussi aux oreilles des marins du *Preussen*. Hymne mélodieux d'une page de l'histoire nautique, que le *Royal-Clipper* se refuse, à sa façon, à tourner tout à fait.

Marie-Béatrice Baudet

Carnet de bord

■ **LES CROISIÈRES.** Le *Royal-Clipper* navigue l'hiver dans les Caraïbes (de janvier à mi-avril puis de novembre à décembre) et l'été en Méditerranée occidentale, du 26 mai au 6 octobre. Deux options : les Baléares ou la côte tyrrhénienne, autour de la Corse et de la Sardaigne. Attention, toutes les cabines n'ont pas vue sur mer, les prix les plus bas correspondant à des cabines extérieures. Pour les cabines extérieures, le prix varie de 10 000 F à 15 000 F (1 525 à 2 287 €) par personne. En réservant longtemps à l'avance, on peut bénéficier d'une réduction de 25 à 40 %. Également programmées, deux « transatlantiques » d'environ 20 jours ; de 14 000 à 53 700 F (2 134 à 8 187 €).

■ **VIE À BORD.** Ni cravates, ni nœuds papillons pour les hommes, ni robes longues pour les femmes... à moins d'aimer les porter. L'étiquette n'est pas contraignante : tenue décontractée et informelle. Pour les repas, pas de place réservée : on s'assoit où on veut, y compris à la table du commandant. Toutes les manœuvres de navigation sont effectuées par l'équipage, mais si vous désirez y participer, faites-en part à un officier. Il est également possible de faire du sport : aérobic, dériveur, planche à voile, ski nautique, plongée avec masque et tuba, etc.

■ **EXCURSIONS.** Les itinéraires proposés permettent de disposer de temps dans les ports d'escale. En général, on accoste chaque jour dans une ville nouvelle. Programme libre ou organisé. Attention aux excursions qui demandent trois heures de route à l'aller, trois heures au retour, pour une ou deux heures seulement de détente. Se renseigner auprès du commissaire du bord, qui vous indiquera les bons et les mauvais « plans ».

■ **LE « BELEM ».** Ceux qui souhaiteraient prolonger (ou préparer) l'expérience du *Royal-Clipper* et approfondir leurs connaissances marines peuvent embarquer à bord du *Belem*, un trois-mâts barque français à l'histoire mouvementée (tour à tour

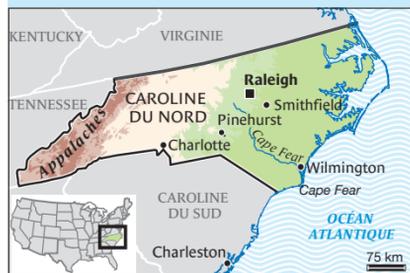
navire marchand français, yacht anglais, navire-école) qui accueille aujourd'hui les apprentis matelots à partir de 14 ans. Au programme : travaux de la vie quotidienne, initiation au matelotage, navigation de jour comme de nuit, etc. En 2001, plusieurs stages thématiques (dont un sur la météo) sont proposés jusqu'en octobre. Renseignements auprès de la Fondation Belem (23, rue de la Tombe-Issore, 75014 Paris, tél. : 01-40-78-46-46 ou 01-58-40-46-46).

■ **LIRE.** A bord des grands voiliers, d'Olivier Puget (au Chêne). *Clippers français*, de Claude et Jacqueline Briot (Chasse-Marée, Armen). *Hommes et navires au cap Horn*, de Jean Randier (Céliv). *Seuls autour du monde*, de Benoît Heimermann (Pen Duick-Ouest-France). *La Marine à vapeur*, d'Alain Guillem (Que sais-je ?, PUF). Sur le *Belem*, voilier classé « monument historique » en 1984 : *Le Siècle du Belem* (collection Voiles, Gallimard) et *Le Belem, cent ans d'aventures*, par Daniel Hillion (Epargne).

■ **S'INFORMER.** Auprès de Star Clippers (3, rue de Pontoise, 78100 Saint-Germain-en-Laye, tél. : 01-39-21-10-98) ou de Vacances Fabuleuses Croisières (68, rue de Loumel, 75015 Paris, tél. : 01-45-75-80-80) qui, outre le *Royal-Clipper*, propose une trentaine d'itinéraires différents sur 28 bateaux de 13 compagnies. Consulter également la Sélection croisières Fnac Voyages (tél. : 0803-09-06-06) et le catalogue de La Boutique des croisières (tél. : 01-40-16-99-98).

Week-end « feutré » en Caroline du Nord

Sur la côte Est des Etats-Unis, au sud de Washington, la Caroline du Nord déploie, d'ouest en est, les Appalaches, une région de collines et une façade atlantique de 450 km plantée de phares et bordée de plages. Un Etat certes prisé des golfeurs (séduits par la qualité des parcours dont ceux de Pinehurst) mais ignoré des Français. Une sorte de poupée Barbie au bois dormant que le nouveau vol Paris-Charlotte va peut-être réveiller. Pour le plus grand plaisir des cinéphiles qui ne manqueront pas d'aller rendre hommage à la star locale, Ava Gardner, à qui sa ville natale, Smithfield (à 45 km de Raleigh), consacre un modeste mais émouvant musée.



Hormis quelques douillettes auberges, Charlotte offre une poignée de musées dont le *Mint Museum of craft and design*. Quant à la capitale de l'Etat, Raleigh, elle sommeille autour de son *State Capitol*, d'un bouquet de musées et d'un magasin qui célèbre le culte des Harley Davidson. On reste sur son

appétit en dépit des festins rustiques proposés localement : l'un dans une ancienne grange (The Angus Barn), l'autre parmi l'étonnant bric-à-brac de Big Ed's, le roi du « *fresh country breakfast* ». Les amateurs de *donuts* (beignets), eux, craqueront pour les *krispy kreme* du cru.

A quelques miles du littoral, au bord de la Cape Fear River, vous attend cependant un petit bijou nommé Wilmington. Fondée en 1732, cette prospère colonie anglaise devait se distinguer lors de la guerre de Sécession. Aujourd'hui, elle s'enorgueillit d'un cuirassé-musée et d'un quartier historique (classé et préservé) dont les demeures des XVIII^e et XIX^e siècles dressent, tous styles confondus (*antebellum*, géorgien, victorien, néogrec, néoclassique, néogothique, *Queen Anne*), le décor sur mesure d'une Amérique provinciale et conviviale.

Ici, à l'ombre des magnolias, on se berce sur les vérandas en savourant un temps qui semble s'être arrêté tandis que les visiteurs déambulent sur la pointe des pieds ou juchés sur des calèches tirées par de placides perchons dont les sabots martèlent les chaussées de briques. Un décor très prisé des professionnels du cinéma et de la télé qui y multiplient les tournages. De quoi inciter les locaux à faire, eux aussi, leur cinéma, à l'instar de Bob Jenkins, soixante-cinq ans, qui, badine à la main, propose, depuis plus de dix ans, des visites débridées de sa ville. Un œil sur la carte et vous voilà prêt à poursuivre vers Charleston et Savannah cette plongée dans une Amérique profonde, paisible, élégante et feutrée.

De notre envoyé spécial, Patrick Francès

★ Vol quotidien d'US Airways (tél. : 0801-63-22-22) Paris/Roissy-Charlotte. A partir de 3 300 F (503 €) A/R, via Wilmington. Visites guidées avec Bob Jenkins (tél. : 910-763-1785). Etapes de charme : VanLandingham Estate (tél. : 704-334-8909) à Charlotte, Front Street Inn (tél. : 910-762-6442, frontstreetinn.com) et Graystone Inn (tél. : 910-763-2000, graystoneinn.com), à Wilmington. Renseignements à Paris au 01-44-77-87-92, sur Internet (www.visitnc.com) et, à Wilmington, au 910-341-4030 (www.cape-fear.nc.us).

★ Un guide, *The Insiders' Guide to Southern Coast & Wilmington*. La Virginie est programmée par plusieurs voyageurs dont la Compagnie des Etats-Unis, Comptoir des Etats-Unis, Wingate Travel, Havas Voyages, Jetset et Vacances Fabuleuses.

Une cornemuse pour le pacha

D'abord, on croit à une hallucination. L'air de la mer ne fait-il pas un peu tourner la tête ? Mais la mélodie persiste, celle des landes écossaises, celle de l'hymne des hommes en kilt : *Flower of Scotland*. Et on le découvre, seul, sur le pont avant, heureux de jouer d'une cornemuse qu'il emmène à chacune de ses traversées. Klaus Müller est l'un des commandants du *Royal-Clipper*. Originaire d'Allemagne mais écossais de cœur. Son second est ukrainien, son chef machine, belge. En tout, l'équipage compte vingt-deux nationalités mais, à bord, il n'y a qu'un seul langage, celui de la mer, et de la discipline qu'elle impose. Marin depuis sa tendre enfance, depuis qu'il a tiré ses premiers bords sur la Weser, Klaus a bourlingué sur beaucoup de bâtiments et autant d'océans. En 2000, à 64 ans, il aspirait à une retraite bien méritée : se retirer, enfin, sur ses terres gaéliques et revivre, avec ses amis de la Société historique navale, les exploits de Nelson ou d'Eric le Rouge. En fait, ce sera pour un peu plus tard. « *Aucun marin au monde ne peut refuser le commandement du Royal-Clipper : ce voilier est si majestueux...* »

EVALUATION

Publicités

directours

Voyager mieux. Dépenser moins.

SPECIAL PROMO

BALI à prix DIRECTOURS

15j/12n : 6 590 F TTC

Vol régulier au départ de Paris + hôtel 2* en chambre double, transferts et assistance, 5 excursions et petit-déjeuner buffet inclus.

Suppl. au départ de certaines villes de province : + 400 F

Dates de départ : les 15, 20 et 29 Mai ; les 07, 12, 19 et 26 juin.

www.directours.com

3615 Directours (21/21 F) et 01.45.62.62.62

AGENCE ouverte 6j/7 au 90 av. Champs-Élysées Paris 8e.

CUBA

Nous saurons vous rendre amoureux de la Grande Ile

Programmes à thèmes, circuits à la carte, séjours balnéaires

Pour plus d'informations, brochure sur demande "CUBA TROPICAL"

Tél. : 01 41 16 92 65 / Fax : 01 41 16 92 12

Info@cubatropical.com

Delta Vacations

LE SPÉCIALISTE DES ETATS UNIS

Aller-retours TTC à partir de :

New York	2 370 F
Miami	2 570 F
Los Angeles	3 050 F
San Francisco	3 050 F

Circuits, autotours, hôtels, locations de voiture demandez notre brochure

Tel. 01 42 77 50 50

31 bd Sébastopol, 75001 PARIS

www.maisonamericains.com

Islande

Version nature ou culture

A vous de choisir !

Forfaits 3 nuits à partir de

2990 FTTC*

* détails et disponibilités, nous consulter.

ICELANDAIR

01 44 51 60 51 - www.icelandair.fr

Compagnie Italienne de Tourisme

PROMOTION SARDAIGNE du 11 Mai au 9 Juin 2001

Séjour Club Eurovillage - 50% pour la 2^e personne

Vol Spécial le dimanche A/R + transferts A/R au village club + 7 nuits base chambre double en pension complète.

Exemple de prix pour un couple (2 adultes) : Départ du 20 mai : 4 051 F TTC + 2 025 F TTC pour la 2^e personne

Rens. et inscript. n° AZUR 08 10 00 70 70 ou dans toutes les agences de voyages

www.ctvoyages.com - Email: ctv@ctvoyages.com

SYNERGENCE 2001

Québec

la nature à bras ouverts

Bonjour!

Québec

N° Vert 0 800 90 77 77

APPEL GRATUIT DÉPUIS LA FRANCE TOUS LES JOURS DE 15 H A 23 H SAUF A PARTIR DES MOBILES

www.bonjourquebec.com

exclusivité

recommandée par Johansens

le guide des plus beaux hôtels d'Europe

www.johansens.com/103B

JOHANSENS

ANNUELLEMENT INSPECTÉS POUR LE VOYAGEUR INDÉPENDANT

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE

APPELEZ LE : 01.42.17.39.63

Pluies ou averses

JEUDI. Une vaste zone dépressionnaire s'étend sur l'Europe de l'Ouest et la France en particulier. Une zone frontale circule sur la moitié nord du pays. La masse d'air est instable sur les régions du Sud-Est, favorisant la formation d'orages.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Le ciel est couvert avec de la pluie. Quelques éclaircies gagnent la Vendée puis le Maine-et-Loire dans l'après-midi. Les températures maximales s'étagent de 12 à 14 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Le ciel est couvert et des passages pluvieux sont attendus sur le Nord-Picardie, la Haute-Normandie, l'Ile-de-France et le Centre. Quelques éclaircies se développent sur les Ardennes et la région Centre dans l'après-midi. Le thermomètre atteint 13 à 17 degrés du nord au sud.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. La matinée est maussade avec un ciel

très chargé accompagné de pluies sur la Franche-Comté, la Bourgogne et la Champagne. Les températures s'étendent de 18 à 22 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Le ciel est partagé entre les nuages nombreux et quelques éclaircies ; des averses se produisent et sont localement accompagnées d'orages sur le Sud-Ouest. Les températures sont comprises entre 14 et 18 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Sur Rhône-Alpes, le ciel est très nuageux, avec des précipitations sous forme d'averses. Les températures maximales oscillent entre 14 et 18 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Le ciel est très nuageux, avec de la pluie ou des averses. Des orages peuvent éclater sur les Alpes du Sud, la Provence, le Languedoc et les Alpes-Maritimes. En Corse, le ciel est gris, avec un peu de pluie en matinée ; les températures maximales sont comprises entre 16 et 18 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 03 MAI 2001

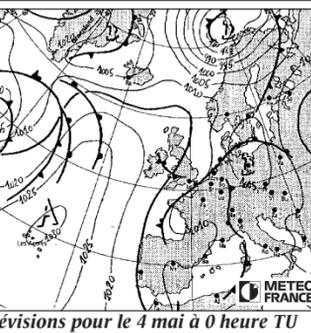
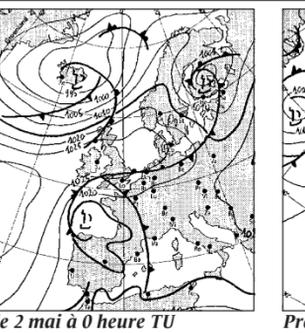
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole			
AJACCIO	11/18 P	NANTES	9/15 P
BIARRITZ	8/14 P	NICE	11/16 P
BORDEAUX	6/17 P	PARIS	11/19 P
BOURGES	10/17 P	PAU	3/12 P
BREST	8/12 P	PERPIGNAN	10/16 N
CAEN	10/15 P	RENNES	9/17 P
CHERBOURG	9/13 P	ST-ETIENNE	-6/1/-61 N
CLERMONT-F.	8/16 N	STRASBOURG	12/23 N
DIJON	11/19 P	TOULOUSE	7/16 P
GRENOBLE	11/18 P	TOURS	9/16 P
LILLE	11/18 P		
LIMOGES	7/15 N	CAYENNE	24/26 P
LYON	11/17 P	FORT-DE-FR.	24/28 S
MARSEILLE	10/16 N	NOUMEA	22/26 S

EUROPE			
AMSTERDAM	10/21 S	ATHENES	14/22 S
BARCELONE	9/15 P	BERNE	10/16 C
BELFAST	4/10 S	BELGRADE	15/25 S
BERLIN	11/24 S	BRUXELLES	8/22 C
BERNE	10/16 N	BUCHAREST	6/25 S
BRUXELLES	9/17 P	BUDAPEST	13/26 S
BUCAREST	-6/1/-61 N	COPENHAGUE	7/15 S
DUBLIN	9/16 P	DUBAÏ	5/10 S
FRANCFORT	14/26 S	GENEVE	10/19 C
GENEVE	10/19 C	HELSINKI	3/14 S
ISTANBUL	14/19 S		

AMÉRIQUES			
CHICAGO	16/23 C	LIMA	7/13 S
LONDON	8/19 S	LOS ANGELES	6/26 S
LUXEMBOURG	13/23 S	MEXICO	15/24 S
MADRID	4/13 C	MONTREAL	5/14 S
MILAN	10/16 C	NEW YORK	10/18 S
MOSCOU	7/13 S	SAN FRANCISCO	14/20 S
MUNICH	6/26 S	SANTIAGO/CHI	5/19 S
NAPLES	15/24 S	SEATTLE	8/17 P
OSLO	5/14 S	ROME	10/23 S
PARIS	11/19 P	ST-PETERSBURG	5/16 S
PRAGUE	10/23 S	STOCKHOLM	7/17 S
ROME	13/21 C	TOKYO	16/21 C
SOFIA	5/16 S	VARSOVIE	4/20 S

ASIE-Océanie			
BAOYANG	18/27 S	BANGKOK	26/34 C
BANGKOK	15/26 S	BEYROUTH	18/23 S
BEYROUTH	18/21 S	BOMBAY	27/33 S
BOMBAY	14/19 S	DJAKARTA	27/30 S
DJAKARTA	16/27 S	DUBAÏ	27/41 S
DUBAÏ	16/25 S	HANOÏ	23/26 C
HANOÏ	14/20 S	HONGKONG	24/25 P
HONGKONG	5/19 S	JERUSALEM	16/22 S
JERUSALEM	11/25 S	NEW DEHLI	28/41 S
NEW DEHLI	15/28 S	PEKIN	11/21 C
PEKIN	15/28 S	SINGAPOUR	27/31 C
SINGAPOUR	10/20 S	SYDNEY	15/19 C
SYDNEY	20/25 C	TOKYO	12/15 P



PRATIQUE

Sodas pour les chats et glaces à la viande pour les chiens

UN « FRANÇAIS MOYEN » de 1901, qui consommait entre quatre et huit litres d'eau par jour (il n'y avait pas beaucoup de compteurs sur les sources et fontaines, ce qui explique l'approximation), serait bien étonné de savoir que son homologue de la fin du siècle, qui consomme environ huit cents litres d'eau par jour, a bâti de véritables empires économiques en ajoutant du sucre, des gaz et des ingrédients divers (plus ou moins utiles mais rarement indispensables) à cette même eau pour la donner à boire à ses contemporains ravis...

Dès lors, il n'y a rien de bien étonnant à ce que le phénomène gagne les mammifères familiaux, chats et chiens, dont l'organisme, majoritairement composé d'eau comme le nôtre, en a un besoin permanent pour équilibrer ses flux vitaux.

On l'a compris : ce n'est peut-être pas de besoin vital qu'il s'agit, encore que les arguments habiles des différents produits du commerce soient étroitement imbriqués aux besoins naturels des animaux.

En premier lieu, bien que la gent canine forme de longue date, sinon la plus nombreuse, au

moins la plus chèrement entretenue (un chien revient en moyenne entre deux fois et deux fois et demie plus cher qu'un chat, au quotidien), les spécialistes de la nutrition animale, pourtant perpétuellement à l'affût des innovations, ne lui ont pratiquement pas consacré de boisson spécifique. Il est vrai que le chien est naturellement porté à boire en permanence. C'est au contraire une soif trop intense ou trop fréquente qui peut constituer un signal d'alerte (indice de diabète). Un brasseur alsacien a bien tenté de lancer une

La glace à la viande

En dépit des apparences, ce produit n'a rien d'un gadget, mais répond à un vrai problème, surtout en période de canicule - ou de fête. Nombre de possesseurs de chiens, pensant (à juste titre) leur faire plaisir, donnent un peu de leurs crèmes glacées à leurs chiens, qui apprécient beaucoup cette friandise... et tombent malades parce que la composition de nos « glaces » ne leur convient pas du tout ! C'est ainsi qu'est née la Dog-Ice, de Vitakraft, « glace pour chiens » à faible teneur en sucres et en calories, enrichie en vitamines B1, B2, B6 et B12. Comme un commerçant avisé doit penser à tout, celui-ci précise le plus sérieusement du monde que l'homme, si telle est sa fantaisie, peut y goûter sans risque, à condition d'apprécier les deux sortes disponibles sur le marché : au lait ou à la viande ! Le fabricant préconise un délai de quatre heures entre deux glaces, pour le chien. Pour l'homme, rien n'est indiqué.

boisson pour chiens au Japon, il y a quelques années, mais la tentative est restée limitée et ponctuelle.

Le chat, en revanche, ne boit pas assez, la plupart du temps, de l'avis unanime des vétérinaires. Ce phénomène s'aggrave avec la part grandissante que prennent les aliments secs (croquettes) par rapport aux humides (pâtées). L'an passé, la plupart des fabricants ont beaucoup communiqué sur l'innocuité des nouvelles générations de croquettes sur le système rénal des chats. Ce qui signifie d'abord que les anciennes avaient

tendance à ne pas faire beaucoup de bien aux reins des félins. Cela laisse aussi planer un doute quant aux générations actuelles de croquettes...

Or, de tout temps (en tout cas, depuis plus de cinq mille ans qu'il s'est approché de l'homme, de ses céréales et de son bétail), le chat adore une boisson naturelle : le lait. Essentiellement le lait de vache... qui, malgré l'image d'Épinal du matou dans l'étable, ne lui réussit guère. Le lait de vache, qui convient déjà beaucoup mieux aux veaux qu'à nombre de jeunes humains, omnivores, dont le tube digestif a un parcours beaucoup moins long que celui des futurs herbivores stricts que sont les veaux, devient carrément trop lourd et indigeste pour un carnivore non moins strict comme le chat, dont le tube digestif est proportionnellement encore plus court d'un tiers que celui de l'homme.

Le seul problème, c'est que le chat, lui, adore ça ! C'est même parfois le seul moyen de le faire boire. Les professionnels de la nourriture l'ont bien compris. Unisabi a ainsi élaboré un lait allégé en lactose. Vitakraft, quant à lui, a lancé avec succès sur le marché

français une autre boisson, *Cat Milk*, qui offre sensiblement les mêmes caractéristiques (allègement de 50 % en lactose).

Ce dernier fabricant, d'origine germanique, s'appuie sur une solide progression des ventes de « lait pour chat » en Allemagne, qui a augmenté de 14 % de 1994 à 1995, de 59 % de 1994 à 1996 et continue à progresser aujourd'hui.

Reste la meilleure solution pour les chats adultes, un remède radical : l'eau fraîche

Il ne faut pas confondre ces produits avec les laits de substitution pour chiots ou chatons sans mère, qui sont exclusivement réservés aux animaux « premier âge », exactement comme les biberons de nos bébés. Même si chiens ou chats adultes, plus gourmands que gourmets, les apprécient, ils ne leur conviennent pas. Les indica-

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AVION.** La compagnie Emirates a annoncé qu'à compter du 1^{er} août tous ses vols seraient « non fumeurs ». Une décision déjà prise par plusieurs compagnies du Proche-Orient dont Kuwait Airways, Gulf Air et Qatar Airways.

■ **MONTAGNES.** Le magazine trimestriel *L'Alpe* consacre son n° 11 à « L'or des alpages, fromages et fromagers ». Fonds riche : *Tacuinum sanitatis* (les traités de diététique au Moyen Age), *Qurur le Barbare* (lait fermenté et durci des Barbares d'Asie centrale contre lait caillé à la présure des éleveurs sédentaires d'Occident), la galaxie des fromages alpins, les paradoxes de l'AOC, etc. Forme impeccable : maquette aérée, illustrations d'une parfaite netteté et ces vignettes en vernis sélectif qui brillent sur le fond mat de la couverture. Le n° : 78 F (11 €) en kiosque et en librairie, 62 F (9 €) par abonnement au 04-76-90-84-65.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 104

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT

I. Permet de renouveler ses choix. - II. Son choix est vite fait, lui d'abord. Egalement. - III. Poil protecteur. Qui a fait de l'usage. Les Etats-Unis en VO. - IV. De même. Très contrariés. - V. Donne le poids des mots à l'écrit mais pas à l'oral. - VI. Brillait pour Cléopâtre, pas pour Néfertiti. Difficile de le faire plier. Met en avant. - VII. Peintre, architecte, écrivain et florentin. Apporte assistance aux abandonnés. - VIII. Plaisanteries d'assez mau-

vais goût. Chez Gogol. - IX. Sans fantaisie. Chez Gogol. Sorti sans autorisation. - X. Incorrecte. Oiseaux.

VERTICALEMENT

1. Rendue rapidement. - 2. En mouvement. Soutenait le Général. - 3. Plates et goûteuses à table. Ouvrir les yeux. - 4. Accord. Bon conducteur en général. - 5. D'un goût douteux. Problème dans les tissus. - 6. A faillit perdre la tête sur les ondes. Fermée pour cause d'épi-

zootie. - 7. Pratique pour se changer la tête. - 8. Dressé sur le pont. Donne congé. - 9. Plutôt fade. Politesse avec restrictions. - 10. Conjonction. Pièges en eaux profondes et dans les airs. Prend tout son temps. - 11. Fournit de beaux herbage. Handicapé dans les déplacements. - 12. Pas-d'à-ne.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 103

Horizontalement

I. Intermittent. - II. Néophyte. Via. - III. Truies. Lei. - IV. Roi. Attendri. - V. Ollé. Eu. Dais. - VI. Villebrequins. - VII. Etre. Ur. CE. - VIII. Ras. Bâcher. - IX. Ti. Piloni. Ni. - X. Infuse. Tente.

Verticalement

1. Introverti. - 2. Nérol. Ain. - 3. Touilles. - 4. Epi. Eet (tee). Pu. - 5. Rhéa. Brais. - 6. Mystère. Le. - 7. It. Tué. Bo. - 8. Télé. Quart. - 9. Endurcie. - 10. Evidai. - 11. Ni. Ricent. - 12. Tapisserie.

BRIDGE

N° 1943

LA CHICANE DANGEREUSE

Il n'est jamais très facile d'aboutir au grand chelem avec une chicane dans la couleur du partenaire. Et, en plus, le jeu de la carte risque d'être moins facile, comme dans cette donne jouée lors d'une Coupe de France.

♠ D 10 5 2	♠ R 4
♥ RV 8 3	♥ 10 7 5
♦ AD 10 9	♦ RV 8 5
♣ 8	♣ V 9 7 4

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
1	1	2	2
2	2	3	3
3	3	4	4
4	4	5	5
5	5	6	6
6	6	7	7

Ouest a entamé le 2 de Carreau. *Comment Sud a-t-il gagné ce GRAND CHELEM À CŒUR* contre toute défense ?

Réponse
Sur l'entame, Sud a fourni la Dame de Carreau car Ouest pouvait avoir le Roi et aurait ainsi attaqué Carreau pour mettre Sud au pied du mur. Après avoir coupé le Roi de Carreau d'Est avec le 2 de Cœur, le déclarant a tiré l'As et la Dame de Cœur pour vérifier la répartition des atouts. En effet, si les Cœurs avaient été 4-1, les treize levées auraient été encore réalisables avec les Trèfles adverses 3-3 en jouant ainsi : 9 de Cœur pour le Valet, Roi de Cœur, As de Carreau, As de Pique et six Trèfles. Mais les atouts étant bien partagés, Sud comprit qu'il fallait se protéger maintenant contre quatre Trèfles chez un adversaire. Il tira donc l'As de Trèfle, *coupa un Trèfle*, réalisa Roi et Valet de Cœur, puis l'As de Carreau, prit la main avec l'As de Pique et fit le reste des levées avec les quatre derniers Trèfles maîtres...

pour l'As du mort, puis Sud a tiré l'As de Pique, sur lequel le Roi sec d'Est est tombé. *Comment la déclarante a-t-elle ensuite joué* pour cap-

♠ A 10 9 2	♠ R
♥ AV 4	♥ D 9 8 5
♦ AR 4	♦ V 5 2
♣ R 9 3	♣ V 10 8 6 4

Ann. : N. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1	1	1	3
2	2	3	3
3	3	4	4
4	4	5	5
5	5	6	6

Note sur les enchères
« 3 SA », conventionnel, promettait une main d'environ 19 points réguliers sans singleton avec un fit de quatre cartes à Pique. « 4 Carreaux » et « 4 Cœurs » étaient des contrôles, et le saut à « 5 Piques » invitait Nord à dire « 6 Piques » avec un beau soutien d'atout.

Philippe Brugnon

DISPARITION

Léon Lapeyssonnie

Un médecin militaire sans frontières

LE MÉDECIN-GÉNÉRAL Léon Lapeyssonnie est mort jeudi 26 avril à l'hôpital du Val-de-Grâce à Paris. Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans. Avec le décès de Léon Lapeyssonnie, la France perd l'un de ceux qui, héritier direct de la grande tradition pastorière, surent organiser la lutte planétaire contre quelques-unes des plus graves maladies infectieuses, épidémiques, de notre temps. Général sans division et « praticien de l'avant », Lapeyssonnie – il ne goûtait guère son prénom – aura, sous les couleurs tricolores puis onusiennes, porté haut et loin les leçons de l'hygiène et de l'infectiologie, le noble flambeau du rationalisme et de l'humanitaire.

Né le 16 octobre 1915 à Montpellier (Hérault), Léon Lapeyssonnie commence sa médecine dans cette ville avant de parfaire ses études à Lyon en tant qu'élève de l'École de santé militaire. La guerre 1939-1940 le voit – déjà – médecin de l'avant dans une compagnie du génie. Soutenance de thèse de médecine en 1941, stage de spécialisation tropicale à la célèbre école du Pharo de Marseille précédant, en 1942, l'affectation pour une Afrique-occidentale française qui ne le quittera jamais plus et au sein de laquelle ce médecin militaire accomplira ses plus beaux faits d'armes humanitaires.

Les deux premiers et longs séjours africains sont entrecoupés, en 1948, par le « grand cours » de l'Institut Pasteur de Paris et par le concours d'assistant en biologie. « Coureur de brousse » dans le service africain contre la maladie du sommeil, puis créateur solitaire, à Bobo-Dioulasso (alors en Haute-Volta), du centre d'étude des trypanosomiasis africaines, Lapeyssonnie poursuit d'emblée l'œuvre du docteur Eugène Jamot, son maître, médecin du corps de santé coloniale, pionnier de la lutte contre la maladie du sommeil, qui avait juré de parvenir à « réveiller l'Afrique ».

Devenu biologiste des hôpitaux

en 1953, Lapeyssonnie, diplomate française et politique coloniale obligent, rejoint Haiphong. Puis, au lendemain de Diên Biên Phu, Paris le dirige sur Pondichéry, où il prend la direction de la plus vieille école de médecine occidentale jamais créée sous les tropiques, obtenant de Nehru la mutation de cet établissement en un *Medical College*, toujours en activité. Retour dans l'Hexagone : enseignant, épidémiologiste au service de santé des armées, missions incessantes en Afrique pour le compte de la France puis de l'Organisation mondiale de la santé, Lapeyssonnie ne cessera entre 1960 et 1975 de lutter à sa manière contre les grandes endémies.

MOBILISER L'OPINION

A soixante ans, il cesse ses activités médicales militaires. C'est l'heure de la pseudo-retraite dans le moulin de Kerveno à Plouray (Morbihan). L'heure de l'écriture aussi : *Toubib des tropiques* et *La Dernière Feuille de l'arbre*, chez Robert Laffont, suivis de quatre délicieux et

coûteux ouvrages publiés à compte d'auteur. L'heure, enfin, du réveil. Indigné par le désengagement de l'Occident devant la résurgence des grandes épidémies africaines, le vieux baroudeur repart en campagne. Un siècle après Pasteur, Lapeyssonnie entreprend de mobiliser l'opinion publique contre l'inacceptable (*Le Monde* du 15 janvier 2000). Il explique alors que les préceptes de la médecine coloniale française n'ont rien perdu de leur valeur et que l'on pouvait, avec le plus grand profit, éprouver les outils biologiques et techniques de notre époque. Fut-il entendu ? En 1981, il avait, pour terminer l'un de ses livres, eu cette formule : « *La vie humaine est une valeur plutôt en baisse ces temps-ci.* » Vingt ans plus tard, la pandémie du sida devenue incontrôlable, le paludisme triomphant et les angioisses multifformes nées de la vache folle confèrent au combat de Lapeyssonnie une actualité chaque jour plus brûlante.

Jean-Yves Nau

NOMINATIONS

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Une liste de nominations, promotions et élévations dans l'ordre national du Mérite au titre du ministère de la défense est parue au *Journal officiel* daté lundi 30 avril - mardi 1^{er} - mercredi 2 mai. Nous publions les élévations à la dignité de grand-croix et de grand officier.

Sont élevés à la dignité de *grand-croix* : Michel Duval, Jean Fuhr et Georges Longeret, généraux de corps d'armée ; Victor Marçais, ingénieur général de l'armement.

Sont élevés à la dignité de *grand officier* : Robert Boulé, général de division ; François Brun, Charles Dupouts, Georges La Flaquièrre et Henri Renault, généraux de brigade ; Jean Bétermier, vice-amiral

d'escadre ; Gilbert Borde, ingénieur général du service des essences.

DIPLOMATIE

Jean-François Thibault a été nommé ambassadeur en Mauritanie, en remplacement de Jean-Paul Taix, par décret publié au *Journal officiel* du 28 avril.

[Né le 1^{er} mai 1949 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), Jean-François Thibault est diplômé d'études supérieures de droit public, de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Ecole nationale des langues orientales. Il a été notamment en poste à Manama (1975-1976), à Rabat (1976-1979), à Abou Dhabi (1979-1981), à New York auprès des Nations unies (1981-1985) et à l'administration centrale du Quai d'Orsay. De 1985 à 1993, il a été détaché à la division internationale d'Elf Aquitaine. Depuis janvier 1997, Jean-François Thibault était ambassadeur auprès des Emirats arabes unis.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Paul LEQUESNE et Carole THÉVENET, ses parents, **Nathanaël SANTANA REIS et Corentin LEQUESNE**, ses frères, ont l'infini bonheur d'annoncer la naissance de

Alia Rose Esther,

à Paris, le mercredi 18 avril 2001.

Antoinette FOUQUE, René FOUQUE, Hirsch GRUNSTEIN

ont la joie d'annoncer la naissance de leur petit-fils,

Ezékiel,

le 25 avril 2001,

chez leurs enfants,

Vincente et Judah.

4, rue de Verneuil, 75007 Paris.

M. et Mme Michel GAFFIÉ sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite-fille,

Louise,

le 21 avril 2001, à Paris,

chez

Paul-Gonzague CHANTREL et Anne GAFFIÉ.

18, rue du Livran, 33850 Léognan.

Jean-Baptiste et Anne partagent avec

Antoine,

son grand frère, la joie d'annoncer la naissance de

Olivier,

le 29 avril 2001.

De Montvalon-Guerche, 38, rue Pierre-Poli, 92130 Issy-les-Moulineaux.

Décès

– Madeleine Gravier, son épouse, Denis Cerlet et Heidi Weiler, Anne Cerlet et Henry Wong, Christine Cerlet, ses enfants,

Xavier, Vincent, Mathias, Yohann Bonhomme et David Wong, ses petits-enfants,

Louis et Pierrette Gravier, Caroline et Eric Paraty, Parents et alliés, ont la tristesse de faire part du décès de

René CERCLET, médecin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

35, rue Duquesne, 69006 Lyon.

– Sainte-Eulalie.

Mme Vivette Chaumont, Charlotte et Rémi, ses enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles CHAUMONT,

le 28 avril 2001, à Aubenas.

Les obsèques civiles auront lieu ce mercredi 2 mai, à 16 heures, au cimetière de Sainte-Eulalie.

La Grange de la Garde, 07510 Sainte-Eulalie.

– François et Elisabeth Clavel, Tina et Daniel Jacoby, Anne et Pierre Geys, Bruno Jakowleff, ses enfants,

Jean Baptiste, Sébastien, Andréi, Jim, Jean-David, Maxime et Laure, ses petits-enfants, Guillaume, Christophe et Sébastien Clavel, ses neveux, ont la douleur de faire part du décès de

Suzanne CLAVEL,

survenu le 26 avril 2001, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

« *Que peut l'âme pour une âme, et nous, pour qui nous réclame ?* » Maurice Clavel.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

12, rue Maurice-Clavel, 34540 Balaruc-les-Bains, 31, avenue d'Eylau, 75116 Paris.

– Christian et Philippe Conticini, ses fils, Et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger CONTICINI,

survenu à Paris, en son domicile, le 26 avril 2001, dans sa soixante-dixième année.

Priez pour lui.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 3 mai 2001, à 10 h 30, en l'église de la Sainte-Trinité, 3, rue de la Trinité, à Paris-9^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, square Monecy, 75009 Paris.

– Mme Henri Saillant, Mme Paul Bonnichon, ses belles-sœurs, Mme Michel Compoint et ses enfants, M. et Mme François Compoint et leurs enfants, M. et Mme André Compoint et leurs enfants, Le colonel et Mme Dominique Compoint et leurs enfants, M. et Mme Bruno Compoint et leurs enfants, M. et Mme Philippe Compoint et leurs enfants, ont la tristesse de faire part du retour à Dieu de

Mme Jacques COMPOINT, née **Hélène BONNICHON**,

le 29 avril 2001, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 4 mai, à 15 heures, en l'église de Vouzeron (Cher).

La Bourgeoisie, 18140 Herry.

– M. Lionel Germeau, M. Olivier Germeau, ses fils, Mlle Florence Gross, sa belle-fille, Noémie Schweyckart-Gross-Germeau, sa petite-fille, Mme Anne-Marie Rayneau-Dirson, sa sœur,

M. Christophe Rayneau, son neveu, M. Yves Baudouin, son compagnon, Et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

Mme Eveline GERMEAU, née **DIRSON**, professeur des écoles,

survenu le 27 avril 2001, à l'âge de cinquante-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 3 mai, à 10 h 45, en l'église Notre-Dame-du-Rosaire des Lilas, 7, avenue Jean-Moulin.

Selon sa volonté, son corps sera incinéré. L'incinération aura lieu à 15 heures, au crématorium de Montfermeil.

M. Olivier Germeau, 3, rue Marconi, 92140 Le Petit-Clamart.

– Mme Claudette Minor, son épouse, Carole et Pascal Orhan, Mathieu et Alexis, Delphine Minor et Vincent Guzman, ses enfants et petits-enfants, Sa famille, Ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

M. Bernard MINOR, ancien directeur adjoint de Cetelem Cofica,

survenu le dimanche 29 avril 2001, à l'âge de soixante-trois ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 3 mai, à 15 h 45, en l'église Saint-Saturnin, 132, grande-rue Charles-de-Gaulle, à Nogent-sur-Marne, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille de Saint-Mathieu (Hérault).

La famille remercie le docteur Mouly, l'équipe du professeur Morel et le personnel de Trèfle 5 hôpital Saint-Louis, à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La famille Forlani a la grande tristesse d'annoncer la disparition de

Roberto,

toujours engagé dans le social, advenue à Caserta, le 29 avril 2001.

Via G.M. Bosco 49, 81100 Caserta (Italie).

– Anamaria Rozenblum, née Veliz, Yaël et Alain, ses enfants, Karim Meziani, son gendre, Maia, sa petite-fille, ont l'immense douleur de faire part du décès de leur mari, père et grand-père adoré,

Gregorio ROZENBLUM,

né le 26 juin 1946, à Santiago du Chili, ingénieur civil et mathématicien,

survenu brutalement le 28 avril 2001, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Il laisse derrière lui des cœurs aussi brisés que le sien et deux patries, le Chili et Peñarol.

L'inhumation aura lieu ce mercredi, à 14 heures, au cimetière Montmartre, Paris-18^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36

Téléphone :

01-42-17-39-80

01-42-17-38-42

01-42-17-29-96

e-mail: carnet@mondepub.fr

– Anne-Léonore, sa femme, Marguerite et Louise, ses filles, Catherine Trabut, sa mère, André et Catherine Ripert, ses beaux-parents, Ses frères et sœurs, Sa famille, ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Martin TRABUT,

survenu le 29 avril 2001, à l'âge de trente-quatre ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 4 mai, à 14 h 30, en l'église Saint-Michel, 12 bis, rue Saint-Jean, Paris-17^e.

Remerciements

– Pierre Ramage-Magnus, très touchés des marques de sympathie qui lui ont été témoignées lors du décès de

M. André MAGNUS,

vous prie de trouver ici ses sincères remerciements.

Anniversaires de décès

– Pour que soit prononcé son nom,

Jean ALLOUCHE,

sa voix, ses yeux, son regard, son rire, son sourire, et pour que vive son souvenir avec celui de son père,

Pierre ALLOUCHE.

Marion,

notre enfant de lumière.

Un an. Comme un jour, ou comme l'éternité.

– Il y a quinze ans,

Sophie

nous quittait avec

Tina.

Merci à tous ceux qui en gardent vivant l'affectueux souvenir.

Colloques

Colloque du Consistoire de Paris
« L'influence italienne sur le judaïsme tunisien : Livourne, Rome, Trieste, Venise versus Carthage, Kairouan, Tunis. » Avec S.E. Federico di Roberto, ambassadeur d'Italie à Paris, M. Pierre-Christian Taittinger, maire du 16^e arrondissement, M. Moïse Cohen, président du Consistoire de Paris, le professeur Maurice-Ruben Hayoun, secrétaire-rapporteur, M^e Lionel Lévy, avocat honoraire, et M. le sous-préfet Alain Boyer.

Le mercredi 9 mai, salle des fêtes de la mairie du 16^e arrondissement, 71, avenue Henri-Martin, Paris-16^e, à 20 heures.

Renseignements et inscriptions :
tél. : 01-40-82-26-02.
E-mail : mrh@consistoire.org
PAF : 30 F.

Conférences

L'université Paris-VII - Denis-Diderot propose une série de conférences organisées dans le cadre des « 30 ans de l'université ».
« **Les logiques du logiciel** », par Guy Cousineau, le vendredi 11 mai 2001, à 18 h 30, amph. 2, 2, place Jussieu, Paris-5^e.
« **Fallait-il penser le temps** », par François Jullien, le lundi 14 mai, à 18 heures, amph. 24, 2, place Jussieu, Paris-5^e.
« **Approches françaises des cultures anglophones** », par Frédéric Oge, le lundi 21 mai, à 18 heures, amph. 24, 2, place Jussieu, Paris-5^e.
« **Les études inter-européennes : approches et perspectives** », par Marie-Claire Hoock-Demarle, le lundi 28 mai, à 18 heures, amph. 24, 2, place Jussieu, Paris-5^e.
www.diderot7.jussieu.fr

Communications diverses

Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3^e, S.E. l'Ambassadeur de Cuba, E. Caballero-Rodriguez : « **Le regard de Cuba sur le monde juif et Israëli** ». Tél. : 01-42-71-68-19.

Soutenances de thèse

– Pour l'obtention du grade de docteur de l'université Paris-IV - Sorbonne, M. A. Panéro soutiendra une thèse de philosophie intitulée « **Intuition et espace chez Bergson. Le concept d'espace comme principe d'univocité des intuitions** ». Jury : M. F. Azouvi, directeur d'études à l'EHESS, M. J.-L. Vieillard-Baron, professeur à l'université de Poitiers, M. J.-F. Marquet, professeur émérite à l'université Paris-IV - Sorbonne (directeur de thèse). Lieu et heure : salle des Actes, à 14 heures, université Paris-Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, 75005 Paris.

Cours

Et vous, qu'attendez-vous pour vous initier à l'informatique ?

Un formateur compétent et pédagogue se déplace chez vous pour vous former en bureautique et à Internet (PC ou Mac).

Documentation gratuite Aldisa : 01-46-67-1900

Fournisseur officiel de mentions



Un numéro spécial pour mettre à jour vos connaissances

Monde : les faits économiques marquants de l'année, l'état des lieux des grandes régions du monde, les derniers chiffres du commerce mondial, stratégies et tendances mondiales.

France : conjoncture, croissance en hausse, reprise de l'emploi, la vague des fusions et acquisitions, la France et l'Europe.

Le Monde
DOSSIERS & DOCUMENTS
LES CLES DE L'INFO

NUMÉRO DE MAI : SPÉCIAL EXAMENS

CINÉMA

Vrai et faux documentaire, fiction inspirée d'événements réels, fiction documentée ou conte onirique dont les échos résonnent dans la réalité, les films de la semaine parcourent toute la gamme des relations que le cinéma est capable d'organiser entre le réel et l'imaginaire : grande machine hollywoodienne inspirée de l'affaire Lewinsky (*Manipulations*, de Rod Lurie) ou audacieux film indépendant (*Bêtes de scène*, de Christopher Guest), regard attentif venu d'Argentine (*Mondo Grua*, de Pablo Trapero) ou poème tragique composé en Iran (*Sanam*, de Rafi Pitts), sans oublier le portrait en majesté de Pierre Bourdieu (*La sociologie est un sport de combat*, de Pierre Carles), les principaux films de la semaine démontrent que tous les dispositifs sont légitimes, dès lors qu'on en use avec talent et dignité. C'est loin d'être toujours le cas parmi les autres affiches. Loin de ces tumultes, à Paris qui l'accueille quand l'Amérique le mésestime, Brian De Palma tourne sur les bords de la Seine autour d'une appétissante *Femme fatale*, dont les couleurs devraient évoquer les classiques du film noir.

► www.lemonde.fr/cinema

Pierre Bourdieu, mandarin du kung-fu

LA SOCIOLOGIE EST UN SPORT DE COMBAT. Film documentaire de Pierre Carles. (2 h 26.)

Auteur du célèbre *Pas vu pas pris*, document pervers et corrosif sur l'hypocrisie médiatique prise à son propre piège, Pierre Carles signe aujourd'hui un long documentaire consacré au sociologue Pierre Bourdieu. On constatera d'emblée un notable changement de méthode (la déférence s'y substitue à l'insolence) et de cadre (un portrait, plutôt qu'un libelle). A bien des égards cependant, le sujet reste la révélation au grand jour des insidieux mécanismes de pouvoir qui régissent les institutions et les conduites sociales. Le coauteur des *Héritiers* (avec Jean-Claude Passeron) étant de longue date passé maître en la matière, Pierre Carles a tout naturellement trouvé en lui le médiateur idéal pour prolonger son travail de sape.

La méthode, inspirée du cinéma direct, consiste à suivre le sociologue dans ses nombreuses manifestations publiques, tout en s'effaçant derrière la situation qui en résulte. On voit ainsi Pierre Bourdieu intervenir dans un débat télévisé américain, participer à une manifestation antimondialisation, répondre aux ques-

tions de jeunes animateurs d'une radio associative du Val-Fourré, se prêter à celles de journalistes après la publication d'un de ses livres, dispenser son cours à des étudiants, prodiguer des conseils à un jeune sociologue, ou encore se confronter courageusement à l'auditoire particulièrement remonté de la maison de la culture de Mantes-la-Jolie.

ZOOM

Un spectacle plaisant et instructif, qui associe l'intelligence du sociologue à son pouvoir de séduction

Ces moments, captés sur le vif et en situation, ont l'avantage de constituer un portrait vivant de Bourdieu, d'illustrer son rôle d'intellectuel engagé, et de livrer une version synthétique de ses idées-maîtresses. Plaisant et instructif spectacle, qui associe l'intelligence aigüe de cet homme à son réel pouvoir de séduction. Il est d'autant plus dommage que Pierre Carles ait cru bon

de passer sous silence les sérieuses critiques dont Bourdieu a récemment fait l'objet, depuis la légitimité de la science dont il se prévaut jusqu'au paradoxe qui voit ce mandarin, professeur au Collège de France, se poser en victime du système. Le film eût mérité, à cet égard, d'être un peu plus bourdieusien.

Loin de constituer une réponse satisfaisante, le dialogue qui figure dans le dossier de presse du film entre le réalisateur et son « questionneur » Olivier Cyran semble destiné à désamorcer le débat, en tablant sur la stupidité de ses destinataires. A la question « Pourquoi avoir fait l'impasse sur les attaques dont Bourdieu est l'objet dans les médias ? », Pierre Carles rétorque en effet : « Ça ne présente aucun intérêt. Qui se souviendra dans cinquante ans des journalistes ou des invités permanents du petit écran qui l'ont attaqué alors que ses ouvrages de sociologie figurent, eux, au programme des universités (...) ». Cette réponse spacieuse (qui insulte les adversaires de Bourdieu) à une question fallacieuse (qui présente a priori le sociologue comme une victime), accentuée, si besoin était, le parti pris apologétique du film, et les lacunes qui en découlent.

J. M.

Propos recueillis par Jacques Mandelbaum

RENCONTRE

Marie-Pierre Macia, programmatrice de la Quinzaine des réalisateurs

« C'est votre troisième année à la tête de la Quinzaine des réalisateurs, dans le cadre du Festival de Cannes. Etes-vous satisfaite de l'image qu'offre désormais cette section ?

– Je crois avoir été fidèle à la vocation de la Quinzaine, tête chercheuse du Festival de Cannes. Je reconnais avoir commis quelques erreurs en 2000, notamment celle d'avoir sélectionné trop de films, et surtout trop de films moyens. Après avoir visionné 1 400 films, nous avons souhaité redresser la barre pour cette édition 2001, en faisant le choix de l'originalité, de la découverte et de la radicalité. A des films d'auteurs connus mais peu convaincants, nous avons préféré des premiers films surprenants et nous continuons par ailleurs à privilégier des genres, comme le documentaire, et des supports, comme la vidéo, différents.

– Quelques exemples ?

– *L'Orphelin d'Anyang* de Wang Chao, qui est un premier film absolument étonnant, venu de Chine, conçu par un jeune réalisateur indépendant. Nous avons aussi quatre films indépendants américains, qui donnent une tout autre idée de ce qu'on l'on connaît de ce cinéma. *I Nostri Anni* de Daniele Gaglione est un film quasi expérimental qui détonne dans l'uniformisation actuelle du paysage italien, sans parler du nouveau film de Danièle Huillet et Jean-Marie Staub, *Ouvriers, paysans*. La présence française, moins nombreuse que l'année dernière, me semble cependant plus forte, notamment avec les films de Sébastien Lifschitz, Solveig Anspach ou Sandrine Veysset.

– Quels sont vos rapports avec l'équipe de la sélection officielle ?

– Nos rapports sont cordiaux et polis, ce qui n'empêche pas, de temps à autre, de nous faire mutuellement des « sales coups ». Le rapport de forces n'est certes pas égal, mais il n'est pas nécessairement en leur faveur sur tous les types de films. De plus en plus de producteurs et de réalisateurs viennent nous trouver en sachant qu'ils bénéficieront à la Quinzaine d'un accueil public, et d'une réponse plus concrète à leurs questions. »

Tourmente à la Maison Blanche

Manipulations. Sur la trame inversée de l'affaire Lewinsky, une réflexion sur le système politique américain et sur le droit à l'intimité de ses dirigeants

Film américain de Rod Lurie. Avec Joan Allen, Jeff Bridges, Gary Oldman, Christian Slater. (2 h 05.)

Sorti en octobre 2000 aux Etats-Unis, au moment où la campagne présidentielle américaine battait son plein, *Manipulations*, écrit et réalisé par Rod Lurie, est une réflexion sur le système politique américain qui arrivait à point nommé pour pimenter le débat. L'auteur considère le monde politique comme un rassemblement d'ambitieux, assoiffés de pouvoir, plus préoccupés de rapports de force que de démocratie. *Deterrence*, le premier film de Rod Lurie, mettait en scène un président américain, le premier juif à occuper ce poste, sur le point de déclencher une guerre nucléaire. *Manipulations* dépeint un président démocrate (Jeff Bridges) dans l'exercice de son second mandat, qui décide, pour remplacer son vice-président brutalement décédé, de choisir une femme, Laine Hanson (Joan Allen, pour qui Rod Lurie a spécialement écrit le rôle).

Issue du séail – son père était un parlementaire républicain –, Laine Hanson est devenue une femme sénateur démocrate respectée, connue pour ses idées libérales et son engagement en faveur du droit à l'avortement. Mais le choix historique du président américain se transforme rapidement en chemin de croix pour l'heureuse élue. Avant de voir sa nomination entérinée, Laine Hanson doit répondre aux questions de la commission d'enquête du Con-



La vice-présidente (Joan Allen, au centre) est sommée de s'expliquer sur sa vie sexuelle.

grès, dirigée par un sénateur véreux, Shelly Runyon. Ce dernier est interprété par un Gary Oldman méconnaissable qui s'est efforcé de singer les moues du candidat républicain, aujourd'hui président en exercice, George W. Bush.

Ce choix volontairement outré renforce la dimension polémique d'un film, produit par TF1 International, mais distribué aux Etats-Unis par DreamWorks, dont le fondateur, Steven Spielberg, n'a jamais fait mystère de son engage-

ment en faveur du camp démocrate. L'interprétation de Gary Oldman donne également une indication sur la nature d'un film qui ne se contente pas de profiter de l'élan de la campagne électorale américaine, mais veut aussi influencer sur elle, en caricaturant le duel Al Gore/George W. Bush comme un combat du bien contre le mal.

Rod Lurie affirme que *Les Hommes du président*, d'Alan Pakula, est son film préféré. On trouve des échos de l'affaire du Watergate

dans *Manipulations*, ne serait-ce que par cette façon de regarder l'establishment de la Maison Blanche comme un repaire d'arivistes. Mais c'est davantage du côté du Otto Preminger de *Tempête à Washington* (1961) qu'il faudrait se tourner. Preminger liait brillamment vie politique et vie sexuelle et anticipait de manière prophétique la procédure de destitution lancée contre le président Bill Clinton à la suite de l'affaire Monica Lewinsky. Une affaire qui est la

référence et l'allusion évidente du scénario de *Manipulations*.

Lorsque Shelly Runyon met la main sur une série de photos qui datent de l'époque où Laine Hanson était étudiante, il déclenche une procédure comparable à celle lancée contre Bill Clinton. Sur ces photos, on verrait Laine Hanson participer à une partouze. Ce n'est pas un crime, même aux Etats-Unis, mais c'est manifestement une source d'embarras. Comme le dit avec élégance le conseiller du président : « S'il y a bien une chose que les Américains ne pourront jamais encaisser, c'est de voir leur vice-président avec un sexe dans la bouche. » Cette révélation est d'une rare efficacité sur un plan dramatique. Elle offre la garantie que les nombreuses séquences, dans *Manipulations*, de débat au Congrès auront peu à voir avec la Constitution ou les questions sociales, et porteront plus souvent sur la question du sexe.

DES HOMMES D'APPÉTIT

Sous l'empire de la cupidité et de la voracité, réelle ou symbolique, les personnages du film se réduisent à ce qu'ils dévorent. Les hommes politiques sont définis comme des hommes d'appétit, dans tous les sens du terme. Le président Jackson Evans lâche rarement sa cigarette. Sa poignée de main exagérément chaleureuse s'accompagne toujours d'une proposition de déjeuner ou de dîner. Laine Hanson apparaît, elle, pour la première fois à l'écran, en train de faire l'amour avec son mari sur son bureau. Tandis que les instincts meurtriers de Shelly Runyon, leur ennemi juré, sont illustrés par une séquence où on le voit ingurgiter un morceau de viande bien saignant. Lorsque le président prend une mesure exacte des ennuis de sa vice-présidente, il lui conseille de choisir l'attitude adoptée finalement par Bill Clinton en son temps, c'est-à-dire de parler en public, d'avouer, et de s'excuser.

Mais le scénario de Rod Lurie se démarque de cette issue trop sim-

ple. La défense de Laine Hanson est à l'opposé de celle de Bill Clinton. Elle consiste à évoquer la Commission des activités anti-américaines, chargée dans les années 1950 de nettoyer Hollywood de ses cadres communistes, à dénoncer le maccarthysme sexuel, et « le viol idéologique dont toutes les femmes seraient victimes ». En somme, elle revendique un droit au silence et à la protection de l'intimité.

Dans ses moments les plus lyriques – en particulier dans le discours final du président Evans sur les vertus fondamentales de la démocratie américaine et le respect de la vie privée –, *Manipulations* se réfère à un âge d'or de la politique américaine, loin d'être révolu. La présidence de Bill Clinton en posséderait encore quelques éclats.

Les huit années que Bill Clinton a passées dans le bureau ovale ont dessiné de nouveaux rapports entre Hollywood et la Maison Blanche. Hollywood a compris le message très vite, en faisant apparaître Bill Clinton dans nombre de productions, comme par exemple *Contact*, de Robert Zemeckis, et sous un jour toujours favorable, loin de l'image apocalyptique du président dans le cinéma américain des années 1960.

Manipulations porte l'image de Bill Clinton au cinéma au plus haut et montre à quel point une des marques de sa présidence se trouvait dans sa lune de miel avec Hollywood. Ne serait-ce que pour cela, *Manipulations* est un moment important. Le film de Rod Lurie n'est pas exceptionnel, mais il est bien réalisé, bien joué, bien écrit, ce qui est déjà rare. Il a surtout le grand mérite de chercher à coller, mieux que n'importe quel autre film, aux informations télévisées. Sauf qu'il en donne le reflet inversé. Celui d'un Bill Clinton qui serait sorti non pas humilié mais grandi – aux yeux du peuple américain s'entend – de l'affaire Monica Lewinsky.

Samuel Blumenfeld

Jeff Bridges, faux président mais vrai démocrate

À CINQUANTE ET UN ANS, Jeff Bridges est l'un des acteurs américains dont la carrière est la plus riche. Fils du comédien Lloyd Bridges, il débute à huit ans avec

PORTRAIT

Le comédien a vécu le règne de Bill Clinton, son inspirateur, comme un moment privilégié

son père dans la série télévisée « Sea Hunt ». Ce feuilleton fera de Lloyd Bridges une star, tandis que son fils passera inaperçu.

L'interprétation de Jeff Bridges en président des Etats-Unis dans *Manipulations* est le reflet inverse du personnage de pied tendre qui l'imposa dans les années 1970. Dans *Fat City* (1972), de John Huston, *Stay Hungry* (1976), de Bob Rafelson, *Le Canardeur* (1974), de Michel Cimino, l'acteur américain incarnait un garçon inexpérimenté

qui finissait par devenir un homme. « Le Canardeur est peut-être mon film préféré, pas seulement à cause de ma rencontre avec Clint Eastwood mais parce que Michael Cimino est, avec Joel Coen, le meilleur metteur en scène avec lequel j'ai travaillé. Je n'oublierai jamais le tournage de *La Porte du Paradis*. Nous étions tous persuadés de faire un grand film. A l'arrivée, le film a été détruit par la critique et a même provoqué la faillite d'United Artists. »

La carrière de Jeff Bridges doit beaucoup à la chance et au malentendu. « Je me souviendrai toujours de mon audition pour *Fat City*, le film qui m'a lancé. C'est mon frère Beau qui, à l'origine, devait jouer le rôle, mais John Huston le trouvait trop âgé. Beau a proposé à Huston de me rencontrer. Le lendemain, je me trouvais dans un avion pour Madrid. C'était la première fois que j'allais en Europe. Tout se passe bien à mon arrivée, à l'exception d'un sandwich qui me rend malade

toute la nuit. J'ai passé mon audition avec Huston entre deux vomissements, sans pouvoir prononcer un mot. Et Huston m'a engagé. Il était justement à la recherche d'un comédien au jeu sobre. »

Le président des Etats-Unis, dans *Manipulations*, dispose d'un estomac plus solide et se vante même de pouvoir commander n'importe quel plat à son cuisinier. Jeff Bridges s'est manifestement laissé aller à caricaturer l'ancien président Bill Clinton, dont il reproduit fidèlement la gestuelle.

« ENORMÉMENT DE PLAISIR »

« J'ai consulté beaucoup d'archives, et j'ai écouté de nombreux discours de John Fitzgerald Kennedy, Robert Kennedy, et Lyndon Johnson. Je me suis également inspiré de mon père. Mon personnage de président est quelqu'un qui prend énormément de plaisir à exercer son pouvoir, ce que n'a d'ailleurs cessé de répéter Bill Clinton durant son mandat. Il y avait aussi chez

mon père cette satisfaction évidente de faire son métier. »

Comme beaucoup de membres de la communauté hollywoodienne, Jeff Bridges a vécu le règne de Bill Clinton comme un moment privilégié, avec le sentiment très net d'être en phase avec son président.

« Je suis démocrate. L'élection de George W. Bush est une chose très triste. Je ne suis en accord avec aucun point de son programme, son mépris pour l'environnement me révolte. Je ne peux pas m'empêcher de croire que l'affaire Monica Lewinsky a eu des répercussions terribles pour Clinton, et indirectement sur Al Gore. Je me dis que Clinton aurait dû se taire et faire admettre aux Américains que même le président a droit à une vie privée. Mais dans ce pays, on estime qu'une vie sexuelle débridée est caractéristique d'un mauvais dirigeant. »

S. Bd

Marivaux

Arlequin poli par l'amour

mise en scène Jean-Michel Rabeux et Sylvie Reteuna



27 avril - 20 mai

Théâtre de Gennevilliers 01 41 32 26 26

Les faux documentaires de Christopher Guest

C'EST un quinquagénaire assez séduisant, au sourire rare et enfantin. Le sachant excellent comédien, on pourrait imaginer que Hollywood le mette en concurrence

PORTRAIT

« This is Spinal Tap » fut l'acte fondateur d'un nouveau genre, le « mockumentary »

avec Robert De Niro (même tendance au transformisme) ou Steve Martin (même talent comique). Mais ça n'intéresse pas Christopher Guest. Sans hargne ni malice, il dit : « Il n'y pas d'expérience plus ennuyeuse au monde que d'être sur un plateau. » Ou bien : « Les films sont simplement inintéressants. Les gens [on suppose qu'il veut dire "les gens de Hollywood"] sont incapables de faire durer une scène. »

En revanche, il adore les documentaires. Mais il n'a pas envie d'en faire. Toutes ces pulsions contradictoires ont abouti à la naissance, en 1984, d'un genre nouveau, baptisé *mockumentary* par la presse américaine, dont l'acte fondateur fut le tournage de *This is Spinal Tap*, film réalisé par Rob Reiner, coécrit et interprété par Christopher Guest. La saga d'un groupe de rock britannique qui tente de ressusciter sa carrière au long d'une tournée américaine n'était que pure invention.

Mais à l'époque, la critique qui fit le plus plaisir à Christopher Guest fut le commentaire d'une spectatrice : « Pourqu'oi faire un film sur ces imbéciles ? Ils craignent. » Elle était persuadée d'avoir vu un documentaire. Pendant plus d'une décennie, Christopher Guest a mis cette méthode en sommeil. Il a joué dans quelques films et réalisé une satire hollywoodienne, *The Big Picture*. En 1996, les Américains ont découvert *Waiting for Guffman*, un documentaire qui suivait la préparation d'une revue musicale célébrant le cent cinquantième de Blaine, Missouri. La troupe amateur était dirigée par Corky Saint Clair, un New-Yorkais exilé dans le Middle West, au tempérament artistique et à l'épouse toujours absente, pour la plus grande perplexité de ses concitoyens.

« COMPORTEMENTS NÉVROTIQUES »

Sous la frange trop courte et la moustache de Corky, on retrouvait Christopher Guest, tout comme on reconnaît sa voix à travers l'accent des Appalaches de Harlan Pepper, propriétaire d'un magnifique saint-hubert, dans *Bêtes de scène*, qui veut être aux concours canins ce que *This is Spinal Tap* fut au heavy metal.

« J'ai commencé à m'intéresser au phénomène en promenant mon chien, en observant les comportements névrotiques des propriétaires », raconte Christopher Guest, qui se dit « attaché aux comportements de la réalité pas à ceux des

films ». Il déteste « la manipulation du temps et trouve les dialogues de la vraie vie rafraîchissants à l'oreille ». Tout cela a produit une méthode, mise en œuvre aussi bien pour Guffman que pour *Bêtes de scène* : « L'histoire est écrite, chaque scène est décrite, mais il n'y a aucun dialogue. Les acteurs savent qui sont leurs personnages et vers quoi tend la scène. Ils improvisent et je dirige le cameraman en fonction de ce qui se passe entre les personnages. »

« Pour *Bêtes de scène*, j'avais un micro et le cameraman une oreillette, ce qui me permettait de le diriger même quand je jouais. Mais pour Guffman nous n'avions pas encore mis au point ce système et pendant toute une scène d'ensemble, j'avais un bâton qu'on ne voyait pas dans le champ et je dirigeais la prise de vue à coups de bâton et de pied en direction du cameraman, qui n'appréciait pas beaucoup. »

Ces deux derniers films ont été tournés avec la même distribution, une troupe hétéroclite qui rassemble des comiques formés à la scène (Eugene Levy, également scénariste), des vedettes hollywoodiennes (Catherine O'Hara) ou des espoirs du cinéma indépendant (Parker Posey). Christopher Guest est fier de sa méthode et refuse l'appellation de « mockumentary » : « Parce qu'elle implique la condescendance et que j'aime mes personnages. »

Thomas Sotinel



Christopher Guest et son saint-hubert, prêts pour le concours canin de « Bêtes de scène ».

Tels maîtres, tels chiens

Bêtes de scène. Sous des dehors documentaires, Christopher Guest réalise une comédie canine et sociologique

Film américain de Christopher Guest. Avec Christopher Guest, Eugene Levy, Catherine O'Hara, Parker Posey. (1 h 30).

Un très vieux gag visuel veut que les propriétaires de chiens ressemblent physiquement à leur animal. Christopher Guest est un humoriste trop fin pour reprendre ce précepte comique à la lettre. Prenez le personnage qu'il incarne, Harlan Pepper, un garçon des Appalaches qui, pour les besoins d'une exposition canine, traverse la moitié des Etats-Unis dans son *mobile-home* en compagnie d'un saint-hubert, un de ces chiens que l'on voyait pourchasser les bagnards dans les films de la Warner. S'il n'y avait comme un vide dans son regard (quand il joue les idiots, Christopher Guest fait irrésistiblement penser au sketch de Guy Bedos qui disait à peu près : « Il fallait faire le vide dans sa tête, c'est moi qui y suis arrivé le premier »), Harlan serait tout à fait respectable, sans bajoues flasques ni yeux humides, contrairement à son chien.

Les films comiques semi-improvisés que réalise Christopher Guest parlent d'êtres humains avant tout. La méthode du faux documentaire est idéale pour cerner un personnage. Un monologue face à la caméra, composé de réponses aux questions d'un journaliste qu'on ne fait qu'imaginer, permet – quand il est réussi – au scénariste d'éviter les contorsions des scènes d'exposition et à l'acteur de trouver les marques de son personnage.

Bêtes de scène commence donc par une série de présentations qui permettent de rencontrer quelques couples et leur chien : sans toujours refuser le gag facile (et c'est heureux, car, aussi raffiné qu'il soit, Christopher Guest a un don réel pour la trivialité irrésistible, comme ces scènes où une créature silicone présente son mari milliardaire, de soixante-dix ans son aîné), on sent très vite émerger une affection très vive pour ces personnages et leurs travers. Catherine O'Hara en nymphomane retirée des affaires, qui ne cesse de rencontrer d'anciens amants, défend son personnage avec une verve et une finesse qui donnent chair à ce qui n'était au départ qu'une idée comique. Le couple gay new-yorkais, le présentateur atteint de vulgarité terminale, sont filmés avec tact et acuité, et chaque scène dure assez

longtemps pour que la complexité des personnages et des situations s'établisse avec une force de persuasion irrésistible.

Cette suavité dans le comique est d'autant plus perceptible qu'elle connaît une exception. Avec la complicité de deux acteurs hors du commun, Christopher Guest se livre, sur un couple de yuppies new-yorkais, à une espèce de dissection *in vivo* d'une cruauté saisissante. Meg (Parker Posey) et Hamilton Swan (Michael Hitchcock) passent leur temps libre à lire les catalogues de vente par correspondance qui font que tous les jeunes cadres américains de la même tranche de revenus consom-

Chaque scène dure assez longtemps pour que la complexité des personnages et des situations s'établisse avec une force de persuasion irrésistible

ment exactement les mêmes produits. Ils portent des appareils dentaires correcteurs et ont transféré sur leur chien les aspirations et les doutes qu'ils n'arrivent pas à formuler malgré un budget psychiatrique qui doit avoisiner le revenu annuel d'un Etat africain. Tout à fait jolie fille lorsqu'on la découvre au début du film, Meg Swan est devenue, au générique final, une espèce de sorcière habillée par Gap et biberonnée par les cafés Starbucks, capable des dérapages psychotiques les plus inquiétants et les plus hilarants.

En fait, Christopher Guest, qui se décrit comme un marginal isolé du monde, se soucie plus que l'immense majorité de ses collègues cinéastes américains de l'Etat de l'Union. Les improvisations brillantes qu'il obtient de ses comédiens, la souplesse de sa mise en scène lui servent à assembler une mosaïque de petit format, et pourtant si détaillée qu'on y reconnaît, passés au filtre d'un humour généralement bienveillant, les travers et même les tourments de l'Amérique d'aujourd'hui.

T. S.

Humanisme et syndrome de Pickwick

Mundo Grua. Un très beau film qui remet sur son chantier les illusions perdues d'un prolo de Buenos Aires

Film argentin de Pablo Trapero. Avec Luis Margani, Adriana Aizemberg, Daniel Valenzuel, Roly Serrano, Graciana Chironi, Alfonso Rementeria. (1 h 30).

Rulo, le héros de ce film, est atteint du syndrome de Pickwick. Cette maladie, favorisée par l'obésité, consiste, selon les dictionnaires spécialisés, en une « hypoventilation alvéolaire chronique » qui associe les troubles respiratoires à ceux du sommeil, entraînant des états fréquents de somnolence. Il se trouve que la science médicale baptisa ce syndrome d'après l'apparence du héros du roman de Charles Dickens, qui commença à paraître en livraison mensuelle dès 1836 (*The Posthumous Papers of the Pickwick Club*).

On ignore si Pablo Trapero, l'auteur de ce beau film argentin, y a songé, mais celui-ci, par son réalisme chaleureux, son humour subtil, son pouvoir d'indignation et son talent à camper des personnages, évoque grandement l'univers de l'auteur de *David Copperfield*, qui savait de quoi il parlait en matière d'injustice sociale, après avoir été employé à douze ans dans une fabrique de cirage.

Rassurons cependant le lecteur : le syndrome de Pickwick n'est pas vraiment le sujet de ce film. Il infléchit simplement son action de telle sorte qu'on est tenté de le percevoir comme une manifestation physiologique du propos qui y est à l'œuvre. Celui-ci évoque, en noir et blanc, la vie des humbles comme domaine de prédilection du manque de sommeil, de l'abrutissement existentiel et des rêves avortés.

Rulo, un homme corpulent d'une cinquantaine d'années, vit seul avec son fils dans un petit appartement de Buenos Aires, en proie à la nostalgie de sa propre jeunesse, durant laquelle il connut brièvement la gloire en tant que bassiste d'un groupe de rock. Aujourd'hui au chômage, il lui faut nourrir son fils, sympathique flemmard qui marche sur les traces musicales de son père, ainsi que sa vieille mère. Un ami, jadis membre du groupe, lui trouve du travail sur un chantier comme conducteur de grues. Rulo se met à l'ouvrage, mais son embauche définitive est subordonnée au résultat des examens médicaux que l'entreprise a l'obligation de lui faire passer.

C'est évidemment ici qu'entre en scène notre syndrome de Pickwick, telle la fatalité dans une tragédie du quotidien. Renvoyé du travail, Rulo

parvient à trouver un autre poste à 2 000 kilomètres de là, sur un chantier du sud de l'Argentine, qui ne tarde pas à fermer. De retour à Buenos Aires, Rulo doit tout reprendre de zéro. Par sa façon de mettre en relation les grands espaces du chantier et l'exiguïté du domicile de Rulo, le mouvement perpétuellement ascendant de la construction des bâtiments et la stagnation, voire la chute sociale de ceux qui la mettent en œuvre, la mise en scène évoque de façon très adéquate l'iniqité d'un monde qui prive ceux qui le construisent de jouir du fruit de leur ouvrage.

L'AMOUR TOUT COURT

Nul misérabilisme pour autant dans ce récit, qui laisse porte grande ouverte à des sentiments plus heureux, sans verser dans le pathos rédemptionnel de la comédie sociale anglaise. C'est l'amitié, la solidarité, l'amour filial, et, pourquoi pas l'amour tout court, tel qu'un gros et sympathique rustaud comme Rulo peut le faire naître chez la tenancière d'un kiosque qui, pour ne pas être de la prime jeunesse, n'en fut pas moins une fan du groupe auquel il appartenait dans les années 1970. Si l'utopie a lamentablement échoué, du moins son sou-

venir a-t-il créé des liens. Ce n'est déjà pas si mal.

Ce qui est même très bien, c'est la finesse de touche, le sens de l'espace et de la politique, ainsi que l'humanisme discret de Pablo Trapero, jeune cinéaste argentin de trente-deux ans, qui signe ici un remarquable premier long métrage, dans l'esprit de la fiction documentée chère à Jean Vigo. Luis Margani, qui y interprète magistralement Rulo, n'est pas un acteur professionnel. Electricien, ex-membre du groupe de rock *Septimo Regimiento* (Septième régiment), et ami du père du réalisateur, il prêtait déjà ses traits au personnage de Rulo dans un précédent court métrage du cinéaste, intitulé *Negocios* (1995).

Mundo Grua, révélé au Festival de Venise en 1999, puis Grand Prix des rencontres cinémas d'Amérique latine de Toulouse en 2000, devrait logiquement ressusciter l'intérêt des cinéphiles pour le cinéma argentin. Il faut donc rendre grâce au distributeur indépendant Jean-Jacques Varret, des films du Paradoxe, qui vient de sortir le sublime *Nuages de mai*, du Turc Nuri Bilge Ceylan, de permettre à ces lointains trésors d'arriver jusqu'à nos salles.

J. M.

Du « cheerleading » considéré comme l'un des beaux arts

American Girls. Où l'on découvre qu'il n'est pas si simple d'agiter des pompons sur un stade

Film américain de Peyton Reed. Avec Kirsten Dunst, Eliza Dushku, Gabrielle Union. (1 h 38).

Paradoxe numéro un : la plus grande puissance mondiale considère comme un art à part entière la pratique qui consiste à envoyer de très jeunes filles, très court vêtues, sur les terrains de sport, afin de s'agiter avant l'entrée en lice des athlètes. Aux Etats-Unis, on appelle ça les *cheerleaders*, ce que le génie français a traduit par « pom pom girls ». Paradoxe numéro deux : *American Girls* (traduit, sans doute par le même génie français de *Bring it on* – « mets la sauce »), film tout entier consacré au *cheerleading*, est sans doute la moins naïve des productions parmi celles que Hollywood a récemment destinées aux adolescents.

Dans un lycée très propre sur lui de San Diego (coquette base navale à la frontière de la Californie et du Mexique, Los Angeles moins le sturpe et les émeutes raciales), l'équipe de *cheerleaders* fait la fierté de tous, d'autant que les footballeurs que ces jeunes gens et ces jeunes filles (car les pom pom boys existent, vous pourrez les rencontrer à cette occasion) sont censés encourager sont d'une nullité indécrottable. Tor-



Isis (Gabrielle Union, à droite), la capitaine des Clovers d'East Compton, entourée de sa troupe de « cheerleaders ».

rance Shipman (Kirsten Dunst) est élue capitaine de l'équipe, bien résolue à décrocher un nouveau titre à la tête des *Rancho Carne Toros*. A sa grande horreur, elle se rend compte que la gloire de ses troupes repose sur le pillage systématique, par la capitaine précédente, du répertoire d'une troupe de *cheerleaders* du ghetto angeleno d'East Compton. Torrance et ses camarades réussiront-elles à mettre au point un nouveau numéro avant la tenue du

championnat ? Les *cheerleaders* afro-américaines réuniront-elles l'argent qui leur a jusqu'ici manqué pour participer à la compétition ?

PILLAGE DE LA CULTURE NOIRE

Il est piquant et rafraîchissant (comme une boisson gazeuse marron) de voir le cinéma pour adolescents se saisir du pillage de la culture noire pour le dénoncer de manière aussi pédagogique. La réussite n'est pas négligeable d'autant

que l'espace laissé à l'actrice Gabrielle Union, qui joue Isis, la capitaine des Clovers d'East Compton, lui permet de camper un personnage qui ne manque pas d'allure. La réussite relative du film tient aussi beaucoup à Kirsten Dunst. Sa beauté américaine irradiait paisiblement les *Virgin Suicides* de Sofia Coppola, ici, elle fait très sérieusement son travail d'actrice, avec une énergie inépuisable.

Il lui en faut d'ailleurs, car le film est loin de tenir toutes ses promesses. Une fois posés les dilemmes, le scénario s'emploie à les résoudre sans trop de dégâts. L'Amérique est généreuse et tout le monde trouve sa place au soleil : les *cheerleaders* méritant(e)s seront récompensé(e)s, les petits amis infidèles plaqués, le beau ténébreux marginal se rendra aux joies des pom pom et aux grâces de Torrance et – comme les temps ont changé – le *cheerleader* gay de l'équipe des Toros rencontrera l'âme frère lors du championnat. Commencé comme une comédie un peu audacieuse, *American Girls* se termine en catalogue du politiquement correct. Entre-temps, on aura pris une leçon d'une précision quasi ethnologique sur cet art majeur qu'est le *cheerleading*.

T. S.

HORS CHAMP

■ Gaumont, MK2 et les cinémas indépendants associés augmentent le prix du Pass, la carte d'abonnement aux salles créé le 27 septembre 2000 pour contrearrer la carte UGC illimité. Le prix de l'abonnement passe de 15 à 18 euros (de 98 F à 118 F). Ils estiment qu'« avec un tarif de 98 F et une consommation moyenne d'environ 4,5 places de cinéma par mois, et étant donné la garantie accordée aux ayants droit, le marché est en passe d'instituer un véritable système de vente à perte. »

■ S'estimant victime de mauvais traitements de la part des autorités américaines, le cinéaste iranien Jafar Panahi a écrit à l'Association des journalistes de cinéma des Etats-Unis pour leur raconter comment, venu chercher à New York le Prix de la liberté d'expression obtenu par son film *Le Cercle*, après le Lion d'or à Venise, il avait été brutalement interpellé par la police des frontières, menotté, gardé en cellule toute la nuit puis, sans pouvoir participer à la sortie de son film aux Etats-Unis, finalement expulsé après qu'on lui eut interdit d'appeler au téléphone. Il a décidé de rendre le prix qui lui avait été attribué.

■ Le cinéaste allemand Werner Herzog a reçu le prix Murnau, pour l'ensemble de son œuvre. Agé de 58 ans, le réalisateur d'*Aguirre* rejoint Eric Rohmer, Wim Wenders et Jacques Rivette, précédents récipiendaires.

Brian De Palma tourne « Femme fatale » à Paris

Le cinéaste américain dirige Rebecca Romijn Stamos et Antonio Banderas, dans « un hommage au film noir des années 1940 »

SUR LA PASSERELLE Debilly, près du Palais de Tokyo, à Paris, une superbe femme blonde avance sous la contrainte d'une arme tenue par un homme masqué. Quand il retire sa cagoule, il a le visage d'Antonio Banderas. La belle jeune fille contre le méchant inconnu, figure obligée du film noir. La présence proche de la tour Eiffel fait craindre le pire. Mais nous sommes sur le plateau de *Femme fatale*, le nouveau film de Brian De Palma, ce qui conduit à regarder les choses d'un œil différent.

Dans *Femme fatale*, cette scène est située dans un rêve : Antonio Banderas se fait berné par cette superbe blonde (il s'agit du mannequin Rebecca Romijn Stamos), et cette dernière possède en plus un sosie. Cette séquence devait être tournée à l'origine en noir et blanc puis, de concert avec son chef opérateur Thierry Arbogast, le collaborateur habituel de Luc Besson, Brian De Palma a abandonné cette idée. « Nous conserverons l'idée du noir et blanc dans le caractère de la lumière en nous inspirant des films hollywoodiens des années 1950. Brian n'a aucune envie de filmer un Paris de carte postale », affirme Thierry Arbogast.

Comme bien des films de Brian De Palma, *Femme fatale* s'est construit au fil des ans. Après *Snake*

Eyes en 1998, le réalisateur américain prévoyait de tourner un petit film de genre, *Nazi Gold*, qui mettait en scène un casse dans une banque suisse. L'idée d'un cambriolage spectaculaire est devenue celle de départ de *Femme fatale*. Brian De Palma avait également envie depuis longtemps de tourner en Europe après l'expérience heureuse d'*Obsession* à Florence. Paris semblait la ville idéale, mais il lui manquait un projet.

Il y a un an, le cinéaste s'installe à Paris, sans doute pour fuir les Etats-Unis, où, depuis dix ans, il ne bénéficiait d'aucune reconnaissance. « Pour les Américains, la France est le pays où l'on aime Jerry Lewis. C'est aussi celui où l'on apprécie désormais Brian De Palma », estime le cinéaste. Dès son arrivée sur les bords de la Seine, le réalisateur se met à écrire et arpente sur un scooter les rues de la capitale. Très fragmenté, son scénario s'ouvre sur un cambriolage mené par une femme et qui tourne mal. Ses complices sont arrêtés, mais elle parvient à s'échapper. Elle change d'identité et se marie avec un diplomate.

Sept ans plus tard, ce diplomate devient ambassadeur des Etats-Unis en France. Sa femme, suivie par un photographe (Antonio Banderas), est reconnue par ses anciens complices. Brian De Palma

a modifié certains détails du scénario lors du Festival de Cannes, en mai 2000 : « Je me baladais dans les rues de Cannes et je voyais ces femmes dans des robes de soirée affolantes, avec des rivières de diamants, entourées de gardes du corps. Je me suis dit que ce serait une excellente idée de chercher à voler la parure d'une de ces dames. »

La première séquence sera tournée au lendemain du Festival de Cannes, sur les célèbres marches

La séquence d'ouverture de *Femme fatale* - qui sera la dernière du tournage - sera filmée le lendemain de la clôture du Festival de Cannes 2001. Gilles Jacob, président du Festival, tiendra son propre rôle à l'écran, tandis qu'un cinéaste, qui pourrait être David Lynch, fera de même. Le cambriolage pendant la montée des marches sera tourné, comme dans *Snake Eyes* ou dans *Le Bûcher des vanités*, en un long plan-séquence à la steacycam.

« Femme fatale est mon hommage au film noir des années 1940. Rebecca Romijn Stamos joue un personnage formidable, c'est le mal incarné. Banderas est davantage un personnage à la Robert Mitchum ou à la Fred McMurray », précise le réalisateur. La lecture du scénario de *Femme fatale* est encore plus déconcertante que ce n'était le cas pour les précédents scénarios écrits par Brian De Palma, comme *Pulsions* ou *Body Double*. Antonio Banderas, le photographe, fait partie d'un rêve. Rebecca Romijn Stamos vit deux histoires en parallèle, dont l'une pourrait être complètement fantasmée.

« Femme fatale est la meilleure idée que j'aie eue depuis *Pulsions*, affirme Brian De Palma. Il y a aussi des réminiscences de *Body Double*, *L'Esprit de Caïn*, et une photo dont le décryptage révèle au spectateur les éléments de l'histoire comme dans *Blow up*, d'Antonioni. J'utilise des figures stylistiques que j'employais plus fréquemment au début de ma carrière : le split screen, le ralenti. »

Le film plonge ses comédiens dans un état d'insécurité qui les maintient en éveil. « Je ne peux pas dire que j'ai tout compris du scénario, affirme Rebecca Romijn Stamos, mais Brian avait le film en tête. » L'actrice porte ce soir-là un

tee-shirt du Crazy Horse Saloon, où elle vient de terminer une scène de strip-tease, comme tant d'autres égéries de Brian De Palma en leur temps.

Antonio Banderas avait plusieurs idées sur son rôle avant de revoir ses prétentions à la baisse. « A la lecture du scénario, mon personnage me semblait sans vie. J'ai apporté un tas de notes à Brian De Palma qui les a trouvées excellentes, avant d'ajouter qu'elles n'avaient rien à voir avec son film. »

Brian De Palma a montré une capacité à rebondir là où on ne l'attend pas. *Femme fatale* est produit par Quinta Films, société dirigée par Tarak Ben Ammar, à qui l'on doit *Pirates*, de Roman Polanski. « Tarak est quelqu'un de très optimiste, soutient De Palma. Ça me change. Tous les producteurs que je connais sont déprimés. » *Femme fatale* nous ramène aux films indépendants de De Palma des années 1960, ce qui n'est pas sa plus mauvaise idée. Le réalisateur prétend renaitre de ses cendres tous les dix ans après un gros échec, que ce soit celui de *Blow out* ou du *Bûcher des vanités*. Il retrouvait habituellement ses forces à Hollywood. Il semble désormais qu'il faille l'attendre à Paris.

S. Bd

NOUVEAUX FILMS

ENTRE DEUX MONDES

■ Quelque temps avant le débarquement de Garibaldi, un jeune mercenaire français s'appête à épouser une Sicilienne de bonne famille lorsque celle-ci est enlevée en pleine église. Deux ans plus tard, alors que le renversement des Bourbon n'est plus qu'une question de semaines, le même officier reçoit l'ordre d'escorter un condamné à mort de Palerme à Messine. Celui-ci n'est autre que le ravisseur de la fiancée. Sur cette trame mélodramatique, l'ancien

directeur de la photographie Fabio Conversi n'a réussi que de belles images de la Sicile en hiver. *Entre deux mondes* est entravé par des dialogues d'un comique involontaire et handicapé par une distribution inégale. Face à Stéphane Freiss, qui semble être le seul à prendre toute l'affaire au sérieux, Bianca Guaccero perpétue la tradition transalpine des vedettes de cinéma purement décoratives. Elle a bien du mal à haranguer ses métyers en leur faisant valoir que « seule la terre compte ». Enfin le

rythme est ralenti par le souci maniaque du cliché du réalisateur. Ce qui donne un objet étrange, trop soigné, trop ambitieux, pour être un téléfilm, trop de guinguois pour être tout à fait du cinéma.

T. S.

Film italien de Fabio Conversi. Avec Stéphane Freiss, Michele Placido, Bianca Guaccero.

LES CHEMINS DE LA DIGNITÉ

■ *Les Chemins de la dignité* retrace la vie du premier plongeur de haut-fond noir de la marine américaine. Engagé au début des années 1950, le jeune Carl Breashear subit, en raison de la couleur de sa peau, un

nombre incalculable de brimades et de vexations, sous la férule d'un féroce sous-officier interprété par Robert De Niro. Le jeune homme fera malgré tout ses preuves, démontrera sa capacité à accomplir son devoir au service de l'Amérique et gagnera même l'amitié du sous-off peau de vache. Le film de George Tilman Jr a deux qualités essentielles : celle de faire découvrir au spectateur un métier peu connu, celle de prouver ensuite qu'il n'y a sans doute plus qu'à Hollywood que l'on peut encore voir en activité les conventions du réalisme socialiste.

Jean-François Rauger

Film américain de George Tilman Jr. Avec Cuba Gooding Jr, Robert De Niro, Charlize Theron. (2 h 08.)

DU SOLEIL AU-DESSUS DES NUAGES

■ Comme dans l'histoire de la poule et de l'œuf, on ne sait trop qui a commencé, du scénario ou du personnage. Le scénario est un apologue tendant à faire accroire que le pire salaud misanthrope hypochondriaque peut devenir un brave homme pour peu qu'un ange croise son chemin et lui rappelle qu'il y a des fleurs, des oiseaux et de l'amour en ce bas monde, et un espoir au-delà. Soit. Le personnage, c'est Daniel Prévost, acteur de caractère. Prévost, qui est un très bon comédien, est abonné aux rôles de sales types. Lui donner son propre archétype comme emploi, pour lui faire interpréter la trajectoire rédemptrice la plus convenue qui soit, est comme de demander à un grand pianiste d'exécuter *Le Petit Livre d'Anna Magdalena Bach*. Le spectacle peut en être embarrassant. J.-M. F. Film français d'Eric Le Roch. Avec Daniel Prévost, Serge Hazanavicius, Hélène Vincent. (1 h 36.)

LA FERME

■ Avec son sous-titre « une comédie bio », ce film remporte haut la main la palme de l'étiquetage trompeur. Car la ferme en question est une somptueuse propriété vouée aux loisirs de gens fortunés, quelle part en Californie. Et les distributeurs français ont confondu bio - une méthode de production agricole - et new age, une manière de penser en vogue au-dessus de 1 500 mètres d'altitude sur le territoire des Etats-Unis. Enfin... de penser : quand on considère l'énorme naïserie du propos ici développé, on peut s'interroger sur l'existence de la pensée new age. Foreman, jeune homme au physique romantique (Jim Beaver), voudrait consacrer son domaine à l'exploitation du manganèse qui gît dessous. Un vieil oncle excentrique (Nigel Hawthorne) s'emploie à l'en dissuader tout en s'installant au sommet d'une colonne dressée dans le parc, à la manière de Siméon Stylite. Entre l'avidité et la spiritualité, qui va triompher ? Le suspense est insupportable. En fait, c'est plutôt le film qui l'est, avec son enthousiasme à enfoncer les portes ouvertes, son souci permanent de joliesse et ses surprises



« Sur la trace du serpent ». Une cohorte de policiers vociférants et brutaux distencie la violence par l'humour.

de scénario qu'on voit arriver de si loin qu'il suffit d'avoir vu les dix premières minutes pour en avoir saisi l'essentiel, c'est-à-dire pas grand-chose. T. S. Film américain de John Huddles. Avec Jim Beaver, Nigel Hawthorne, Minnie Driver. (1 h 40.)

HIGHLANDER : ENDGAME

■ L'immortel (c'est-à-dire qu'il ne peut pas mourir) Connor McLeod est de retour dans ce quatrième épisode de ses aventures cinématographiques. Il lui faut reprendre du service et venir à bout d'un autre personnage indestructible qui semble avoir encore plus de pouvoirs que lui et moins de scrupules. Et tout cela après un entrelacs compliqué de retours en arrière à diverses époques et une accumulation de duels à l'épée qui sont censés se terminer par la décapitation d'un des participants, seule manière de se débarrasser d'un immortel. Comme on le sait déjà si on a suivi les épisodes précédents. Ici, l'intrigue se corse avec l'apparition d'un autre héros, le McLeod de la série télévisée qui, pour d'obscures raisons, est contraint d'affronter son double cinématographique. Alors ? Christophe Lambert contre Adrian Paul. Qui va l'emporter, de la télévision ou du cinéma ? Palpitant. J.-F. R. Film américain de Douglas Aarniokoski. Avec Christophe Lambert, Adrian Paul, Bruce Payne. (1 h 41.)

SOUFFLE DE VIE

■ Un ancien policier s'installe dans un hôtel où une jeune femme vient d'être assassinée. Des fragments de vérité remontent progressivement à la surface, et l'homme découvre, au terme d'un puzzle narratif, que la jeune femme a été, un jour, importante pour lui. *Souffle de vie* reprend de façon délibérée certaines conventions du film noir américain (femme fatale, désenchantement, intrigue compliquée) dans l'objectif avoué d'un hommage. Le cinéaste s'amuse

ainsi à construire un univers artificiel sans autres références que les souvenirs cinématographiques de son auteur. C'est dans les limites très contraignantes du pastiche et dans la beauté de son actrice principale, Flora Martinez, que se situe donc l'intérêt - relatif - du film.

J.-F. R.

Film colombien de Luis Ospina. Avec Flora Martinez, Fernando Solorzano, Robinson Diaz. (1 h 47.)

SUR LA TRACE DU SERPENT

■ Récit de la traque d'un malfrat par un policier opiniâtre, *Sur la trace du serpent* tente visiblement de fusionner styles et tons très différents dans le souci, sinon de renouveler les conventions, du moins de les accommoder à une sauce originale. Le montage haché, les déformations, le noir et blanc, le travail sur le ralenti et la vitesse décrivent une forme de rhétorique, qui, si elle est parfois éprouvante, parvient à un degré extrême de déréalisation. Avec sa cohorte de flics vociférant et brutaux, le film de Lee Myung-se effleure souvent une dimension grotesque qui distancie par l'humour la violence des situations. Le duel final, restitué avec une multitude d'effets, abolit les frontières du sérieux et de la parodie dans une perspective indéchiffrable. J.-F. R.

Film coréen de Lee Myung-se. Avec Park Joong-hoon, Ahn Sung-ki, Jang Dong-kun. (1 h 45.)

MANIPULATIONS ; LA SOCIOLOGIE EST UN SPORT DE COMBAT

■ Lire page 32.
MUNDO GRUA ; BÊTES DE SCÈNE ; AMERICAN GIRLS
■ Lire page 33.
SANAM
■ Lire page 35.
ROLLING ; SALE MÔME ; VIRILITÉ
■ La critique de ces films paraîtra dans une prochaine édition.

NUMÉRO DE MAI EN VENTE
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Sur le cheval noir de la vengeance

Sanam. Dans un paysage iranien magnifique, un conte tragique sur la révolte porté par la réalisation intense et fluide de Rafi Pitts

Film iranien de Rafi Pitts. Avec Roya Nonahali, Ismail Amini, Farrokh Nemat. (1 h 28.)

Dans un paysage immense, où l'opulence des champs de blé contraste avec la sécheresse des collines, un homme au loin s'enfuit, des cavaliers que la distance rend minuscules le poursuivent, un coup de feu abat le fugitif. Ce plan d'ouverture est une véritable image, c'est-à-dire une représentation qui ouvre sur autre chose que ce qui a été montré. Ce simple plan convoque sensations et associations, avec le cinéma iranien, dont on reconnaît les paysages, avec le western dont on reconnaît une situation dramatique, avec la tragédie antique dont la construction du cadre, le rapport d'échelle entre les humains et la nature, le caractère remplaçable et presque abstrait du meurtrier invoquent l'universalité et la gravité.

Sanam et Issa creusent la terre, ils enterrent le mort. Sanam était sa femme ; Issa, qui a une dizaine d'années, était son fils. Ni l'un ni l'autre n'acceptent la mort de l'homme, abattu comme voleur de chevaux par les hommes du propriétaire terrien qui contrôle la région.

Nous sommes en Iran, aujourd'hui ou il y a cent ans, on pourrait être en Sicile, dans le Sertão, dans l'Oklahoma hier ou en 1875, dans les Causses, en Chine ou en Russie. Une femme, un enfant, l'opprobre de la collectivité et la haine contre le pouvoir qui tue, la révolte. Celle de la femme, belle, tendue, dont la rage et la douleur irradient. Celle du garçon, opaque, rêveur et violent à la fois.



La révolte d'une mère et de son fils engendre une luxuriance de sensations, d'idées, de réflexions.

Sanam veut que l'autorité lui rende raison. Dans un décor de fin du monde, ou de bande dessinée abstraite, elle ne cesse de reprendre le chemin d'un absurde poste de police perdu en plein néant, où d'innocents pandores se lassent de ses supplices autant qu'ils s'épuisent à ne pas faire régner l'ordre. Cet ordre a un visage, celui du propriétaire, et un bruit, celui de sa voiture, qui résonne sur la bande-son comme l'expression même d'une force sans partage et sûre d'être là de toute éternité. Lui, l'enfant, veut le cheval, le magnifique cheval noir dans l'enclos du propriétaire. Il sait que ce cheval était celui de son père, que celui-ci n'était pas le voleur mais la victime.

Le film se gardera bien de trancher, de décider qui a raison et qui a tort. La question ouverte suffit, mieux, elle alimente indéfiniment

la tension intérieure qui porte ce récit dont la simplicité apparente engendre une luxuriance de sensations, d'idées et réflexions. Ainsi *Sanam* tout entier est une image, au même sens ambitieux qu'on donnait à ce mot pour désigner son plan d'ouverture. La fiction, tendue comme un ressort, entraîne le film dans un mouvement qui jamais ne se relâche, mais peut changer comme en se jouant de tonalité, au fil d'un enregistrement quasi documentaire du monde réel, particulier, inconnu, où l'histoire est située.

ONIRISME ET RÉALISME NOUÉS

Le premier long métrage de Rafi Pitts, *La Cinquième Saison* (1997), était déjà un conte de révolte situé dans la campagne iranienne, la beauté des décors et des costumes, le mécanisme dramatique

plus concerté, un certain hiératisme de la réalisation enserraient les évidentes qualités du film dans une sorte de carcan. C'est exactement l'inverse qui se produit avec *Sanam*, grâce à la manière à la fois intense et fluide dont la mise en scène organise la circulation entre les points de vue des différents protagonistes.

Elle ouvre ainsi les espaces d'imaginaire pour ce qui pourrait volontiers devenir des figures trop typées, trop métaphoriques (l'enfant, le cheval, le seigneur), elle permet de nouer réalisme et onirisme en toute liberté, et autorise l'intrusion de symbolismes panthéistes (le rapport à la nature), chrétiens (le lavage des pieds), musulmans (la fête d'Ashoura), et même soufie (la figure circulaire) dans un mouvement synchrétique qui ne manque pas de panache en terre de « correction islamique » impériale.

La fin du film est à cet égard exemplaire, dans son dédoublement. D'abord la reprise du plan du début en enrichit encore la profondeur de sens grâce à tout ce qui est advenu entre-temps, et produit un effet de questionnement à la fois ironique et fascinant. Puis un ultime plan vient contester le simple bouclage sur lui-même d'un cycle qu'aurait suggéré la seule répétition. Ce dernier plan – les paysans mettent le feu aux champs après la moisson – est à son tour riche d'interprétations diverses, suggérées dans l'évidence de la beauté d'une scène quotidienne, soudain chargée de la puissance d'une projection gorgée d'imaginaire.

J.-M. F.

Rafi Pitts, cinéaste, réalisateur de « Sanam »

« J'ai construit mon film avec une multiplicité de points de vue »

« Comment êtes-vous devenu cinéaste ?

— J'ai été élevé en Iran par ma mère, Malak Khazai, mon père l'ayant laissée alors que j'étais tout petit. Elle était, elle est toujours, costumière et décoratrice pour le cinéma, nous habitons sous un studio de post-production. Comme elle devait souvent partir sur des tournages, je montais m'installer dans le studio, les monteurs et les doubleurs s'occupaient de moi. Un jour, pour résoudre des problèmes de place, on a même installé une table de montage dans ma chambre. Je suis resté en Iran jusqu'à l'âge de treize ans, mais quand les bombardements irakiens sur Téhéran ont commencé, nous sommes partis pour la France. Ensuite, j'ai obtenu une bourse pour aller étudier le cinéma à Londres.

— Vous saviez donc depuis toujours que vous vouliez devenir réalisateur ?

— Non, je suis parti pour apprendre à devenir monteur. C'est à l'école que j'ai compris que le réalisateur ne me laisserait jamais faire le montage comme je le voulais. En fin de diplôme, j'ai réalisé mon premier court métrage, *En exil* (1991), pour pouvoir le monter tranquillement. Après, c'était trop tard : la mise en scène est comme une drogue, on devient accro. Mais à présent, je travaille toujours avec un monteur, le débat avec un interlocuteur est indispensable durant cette phase d'élaboration du film.

— Vous auriez pu devenir un cinéaste anglais ?

— En 1991, on tournait une dizaine de films anglais et cent cinquante films français. A Londres, il était facile d'aller travailler pour la télévision mais cela ne m'attirait pas du tout, l'évidence pour moi était de revenir en France, le pays du cinéma.

— Pour votre premier long métrage, vous retournez pourtant en Iran, pour la première fois depuis votre exil.

— J'avais écrit une histoire qui aurait pu être située n'importe où. Mais à ce moment-là, je me posais des problèmes d'identité, j'avais besoin de savoir qui j'étais, il m'a semblé qu'il fallait aller en Iran répondre à cette interrogation. C'était aussi pour moi l'occasion de retrouver l'atmosphère des tournages iraniens, dont j'avais la nostalgie depuis l'enfance, et cette

composante si importante, malgré tout, dans la vie et la culture de ce pays, mais dont le cinéma iranien garde peu de traces : l'humour. *La Cinquième Saison* permettait également de rendre hommage aux femmes d'Iran, à leur force, à leur sens de la vie.

— Comment s'est passé le tournage ?

— Au début, j'ai affronté une grande méfiance, c'était la première coproduction internationale en République islamique, j'étais perçu comme un étranger. Peu à peu, tout le monde a compris que je suis un cinéaste iranien. Moi aussi, je l'ai compris. Ce premier film marquait mes retrouvailles avec mon pays, le deuxième allait être davantage un film pour poser des questions, à la fois sur moi-même et sur l'Iran.

— N'y a-t-il pas une dimension autobiographique dans *Sanam* ?

— Evidemment. J'avais auparavant écrit plusieurs synopsis, très différents, mais qui tous tournaient autour de la quête du père, j'ai pensé qu'il valait mieux affronter ce sujet directement. Le film est réalisé dans le village de ma famille maternelle, où je suis souvent allé durant mon enfance, plusieurs figurants sont des parents éloignés.

— Surtout, lorsque j'étais petit, ma mère m'avait laissé décorer moi-même les murs de ma chambre, j'avais consacré plus d'un an à les recouvrir d'une sorte de fresque composée de petites scènes. Beaucoup des images de *Sanam*, comme le poste de police en plein désert, la voiture du propriétaire terrien, les tout petits personnages qui courent dans la montagne, viennent de là.

— Comment avez-vous conçu votre mise en scène ?

— Je savais que je voulais partir d'une image et la retrouver à la fin, dans des conditions telles que le spectateur se demande si c'est la même ou pas. J'ai écrit le film en alternant les vues de détail et les vues d'ensemble, mais en commençant systématiquement par le détail, avant de le réinscrire dans un cadre large afin qu'on puisse le remarquer tout en le mettant en relation avec ce qui l'entoure. Et j'ai construit la réalisation à partir d'une multiplicité de points de vue, toutes les images de *Sanam* sont subjectives, et – ce qui est aussi important – tous les sons sont subjectifs. Le film porte le

nom de la mère parce qu'il se termine avec son point de vue à elle.

— Le paysage est un des personnages essentiels du film, comment l'avez-vous abordé ?

— Le danger, c'était sa splendeur même, et le risque de faire de magnifiques cartes postales. J'ai essayé à la fois de rendre compte de cette beauté de la nature et d'en faire un personnage, pas un décor. C'est pourquoi le film est dans ces couleurs glacées : le monde devient froid pour la femme et pour l'enfant à la mort de l'homme, ils ne perçoivent plus les couleurs, ni les bruits, comme avant. De même il était exclu d'utiliser de la musique. Et au montage, j'effectue des coupes très visibles dans les plans, pour à nouveau créer un effet de distance, afficher l'artifice de la représentation tout en laissant sa liberté au spectateur. Je me sens très éloigné du réalisme auquel on assimile trop souvent le cinéma iranien.

— Comment le film a-t-il été produit ?

— Il s'agit d'une coproduction

entre un producteur iranien spécialiste du film d'auteur, Mohammad-Mehdi Dadgou, et moi-même, qui ai emprunté l'argent nécessaire pour compléter le financement. Après l'élection de Mohammad Khatami à la présidence de la République en 1997 et l'arrivée d'Ataollah Mohadjari comme ministre de la culture, s'est ouverte une période de relative liberté, dont nous nous doutions qu'elle serait de courte durée – en quoi nous avions hélas raison : Mohadjari a été forcé à démissionner depuis, et la censure est redevenue beaucoup plus contraignante. Le financement et la réalisation ont donc eu lieu dans l'urgence, d'autant que la saison était importante, si on la laissait passer il fallait attendre un an de plus.

— Savez-vous ce que sera votre prochain film ?

— Pas encore, je travaille sur plusieurs scénarios. Mais je sais que ce sera un film iranien. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Buenos Aires tango

du 4 au 6 mai...

citée de la musique

Susana Rinaldi - Lidia Borda - Pablo Mainetti Quinteto
Nestor Marconi Trio - Orchestre La Tipica
Trio Mosalini / Beytelmann / Caratini - Duo Mosalini / Sanchez

01 44 84 44 84 - www.cite-musique.fr

...et du 9 au 27 mai

Théâtre National de Chaillot

Lidia Borda avec Patio de Tango, Orquesta Escuela de Tango Emilio Balcarce avec Jose "Pepe" Libertella, Nestor Marconi, Rodolfo Mederos..., El Arranque avec Nelly Omar, Julio Pane Trio, Juango Dominguez Trio, Adriana Varela, Juan Jose Mosalini...

01 53 65 30 00 - www.theatre-chaillot.fr

Les meilleures entrées en France

FILMS	Nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	Evolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain	1	747 657	432	-	747 657
2 Le Mexicain	1	300 000 (1)	403	-	300 000
3 15 Août	2	175 000 (1)	226	▼ -38 %	519 277
4 Yamakasi	4	140 000 (1)	529	▼ -56 %	1 921 141
5 Hors limite	1	135 000 (1)	311	-	135 000
6 Les Visiteurs en Amérique	3	122 948	523	▼ -55 %	1 004 923
7 Kuzco, l'empereur mégalo	5	110 046	529	▼ -50 %	1 469 889
8 Belphegor	4	100 000 (1)	622	▼ -62 %	1 806 551
9 A la rencontre de Forrester	2	90 000 (1)	234	▼ -54 %	329 902
10 Le Roman de Lulu	5	81 556	305	▼ -52 %	1 859 911

(1) Estimations

* Période du mercredi 25 avril au dimanche 29 avril inclus

Démarrage en force d'*Amélie Poulain*, avec un excellent ratio d'entrées par écran (1 731), et un score que devrait encore conforter le week-end du 1^{er} mai. On est loin, toutefois, des grands succès populaires récents, *Taxi 2* à près de 3 millions d'entrées en 5 jours, *La Vérité si je mens 2* à 2,2 millions ou *Le Placard* à plus d'un million. Le 1^{er} mai explique aussi que bon nombre des scores soit des estimations, mais les distributeurs, qui ne détestent pas annoncer dans leurs publicités des fréquentations fantaisistes, ne sont peut-être pas pressés d'afficher des résultats pour la plupart en recul ou peu satisfaisants : le duo Julia Roberts-Brad Pitt est loin de tenir ses promesses, et la plupart des gros films des semaines précédentes enregistrent des baisses considérables. Si c'est à nouveau un film français qui tient le haut du podium, plusieurs autres nouveaux à vocation grand public, comme *Mon Père* ou *Le Roman de Lulu* enregistrent des scores décevants. Il faut en revanche saluer la performance de *Little Sénégal*, qui confirme son succès en ne perdant que 11 % de ses entrées en deuxième semaine.

Source : Ecran total

SORTIR

PARIS

Chris Potter

La trentaine, saxophoniste ténor, alto et soprano, Chris Potter débute dès l'âge de dix-huit ans avec le trompettiste Red Rodney, ancien compagnon de Charlie Parker. Depuis, Potter s'est imposé comme accompagnateur (au sein du Mingus Big Band, dans le quintette de Steve Swallow et Paul Motian...) et comme leader. Il fait preuve d'une grande maturité, tant dans le phrasé que dans sa capacité à faire siens les idiomes d'hier pour jouer le jazz d'aujourd'hui. Sens du swing évident, justesse, créativité harmonique (en partie due à sa pratique du piano). Son nouvel enregistrement, *Gratitude* (Verve/Universal Music), est un faux hommage aux maîtres du genre et un superbe travail personnel. A Paris, Potter, récompensé par le Jazzpar Prize en 2000, sera accompagné de

Kevin Hayes au piano, Scott Colley à la contrebasse et Brian Blade à la batterie.

New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10^e.
M^e Château-d'Eau, 21 heures, le 3. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Jay Gottlieb

Depuis des années, Jay Gottlieb joue un répertoire éclectique, surtout consacré à la musique du vingtième siècle. Cet Américain de Paris s'est fait une spécialité de la monumentale *Sonate « Concord »* de Charles Ives, mais aussi d'une myriade de pièces écrites par les compositeurs de la mouvance minimaliste, comme Philip Glass. Une curiosité : l'un des moments du célébrissime Köln Concert de Keith Jarrett, devenu pièce de répertoire.

Théâtre du Rond-Point, 2 bis, avenue Franklin-D.-Roosevelt, Paris-8^e. M^e Franklin-D.-Roosevelt. 20 h 30, le 3. Tél. : 01-44-95-98-10. De 60 F à 140 F.

GUIDE

FESTIVALS CINÉMA

My secret life ?

Rencontre entre Catherine Breillat, cinéaste, auteur de *Pornocratie* (à paraître en septembre 2001 aux éditions Denoël) et Catherine Millet, écrivain, auteur de *La Vie sexuelle de Catherine M.* (Le Seuil, avril 2001). Centre Pompidou, place Georges-Pompidou, Paris-4^e. M^e Rambuteau. 19 h 30, le 3. Tél. : 01-44-78-12-03. Entrée libre.

Les Jéudis Séniorité de la RATP Sous l'intitulé « En 2001, l'histoire fait son cinéma », la 4^e édition consacre son deuxième volet à la Résistance : *Lacombé Lucien*, de Louis Malle (France, 1974) (le 3) ; *Lucie Aubrac*, de Claude Berry (France, 1997) (le 10) ; *Le Dernier Métro*, de François Truffaut (France, 1980) (le 17) ; *L'Armée des ombres*, de Jean-Pierre Melville (France/Italie, 1969) (le 24) ; *Little Big Man*, d'Arthur Penn (Etats-Unis, 1969) (le 31).

La Pagode, 57 bis, rue de Babylone, 75007 Paris. A 14 heures, le jeudi. 01-45-55-48-48. 30 F (abonnés Séniorité) et 45 F.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGES

Bernard Dufour
Galerie Dachlin Lemarié, 23, rue du Renard, Paris-4^e. M^e Rambuteau. Du 3 mai au 9 juin. De 14 heures à 20 heures. Fermé dimanche et lundi. Tél. : 01-44-59-27-27.
Salon d'art contemporain de Montrouge (Hauts-de-Seine). Salon de Montrouge, 2, place Emile-Cresp. Du 3 au 23 mai. De 10 heures à 19 heures. Tél. : 01-46-12-75-63. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

A. est un autre

d'Andreas Sauter et Bernhard Studlar, mise en scène de Cécile Garcia Fogel. *Théâtre ouvert-Jardin d'hiver*, 4 bis, cité Véron, Paris-18^e. M^e Blanche. 18 h 30, le 3. Tél. : 01-42-62-59-49. Entrée libre.

Eloge de l'ombre de Junichiro Tanizaki, mise en scène de Jacques Rebottier. *Théâtre Molière-Maison de la Poésie*, 157, rue Saint-Martin, Paris-3^e. M^e Rambuteau. A partir du 3. 21 heures, du mercredi au samedi ; 17 heures, le dimanche. Tél. : 01-44-54-53-00. De 65 F à 130 F. Jusqu'au 27.

Grace Bumbry (soprano), Helmut Deutsch (piano). Œuvres de Brahms, Liszt, Schubert, Strauss, Schumann, Berlioz. *Théâtre musical de Paris*, 1, place du Châtelet, Paris-1^{er}. M^e Châtelet. 20 heures, le 3 mai. Tél. : 01-40-28-28-40. De 50 F à 250 F.

Quatuor Alban Berg. Œuvres de Haydn, Lutoslawski, Schumann.

Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8^e. M^e Alma-Marceau. 20 heures, le 3 mai. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 350 F.

Lio chante Prévert. *Sentier des Halles*, 50, rue d'Aboukir, Paris-2^e. M^e Sentier. 20 heures, les 3, 4, 5, 9, 10, 11 et 12 mai. Tél. : 01-42-61-89-96. De 70 F à 90 F.

Kat Onoma. *La Cigale*, 120, boulevard Rochechouart, Paris-18^e. M^e Pigalle. 20 heures, le 3. Tél. : 01-49-25-89-99. 146 F.

RÉGIONS

Die Tote Stadt de Korngold. Jan Latham-Koenig (direction), Inga Levant (mise en scène). *Mulhouse (Haut-Rhin)*. *La Filature*, 20, allée Nathan-Katz. 20 heures, le 4 mai ; 15 heures, le 6 mai. Tél. : 03-89-36-28-28. De 120 F à 220 F.

Christiane Blaise. *Marseille (Bouches-du-Rhône)*. *Théâtre du Merlan*, avenue Raimu. 20 h 30, les 4 et 5 mai ; 19 h 30, le 3 mai. Tél. : 04-91-11-19-21. 100 F.

PROLONGATION

L'exposition consacrée à Félix Vallotton, au Musée des beaux-arts de Lyon, est prolongée jusqu'au 27 mai inclus. Tél. : 04-72-10-17-40.

EN VUE

■ Lundi 1^{er} mai, Carolyn Hoffe, bergère à Dumfries and Galloway, en Ecosse, s'est barricadée dans son salon avec Maggie, Matthew, Melissa, Emily et Eva, promis à l'abattage en raison de l'épidémie de fièvre aphteuse.

■ Après un bref discours des dirigeants syndicaux, les travailleurs de Sao Paulo – 17,3 % de chômeurs en mars – qui, selon Paulo Pereira da Silva, président de Force syndicale, « ne veulent plus seulement protester, mais s'amuser », ont assisté, lundi 1^{er} mai, à un spectacle réunissant plus de quarante chanteurs, suivi d'une tombola financée par des entreprises privées.

■ Le tribunal d'éthique de la Cour suprême chilienne examine « s'il est moral ou non » que le juge Juan Guzman Tapia instruisse l'affaire de la Caravane de la mort où sévissait l'un de ses lointains cousins. La fille d'Augusto Pinochet proteste de son côté : « Le fait qu'il soit très lié aux proches des prisonniers disparus disqualifie ce magistrat. »

■ Les formalités de fichage – photos de face et de profil, relevé d'empreintes digitales – d'Augusto Pinochet, inculpé de crimes, ont été reportées pour la seconde fois en raison de son état de santé.

■ Les quatre policiers ayant riposté en « état de légitime défense » en criblant de balles Amadou Diallo, émigrant guinéen qui sortait un portefeuille pour leur montrer ses papiers, « ne seront pas immédiatement réintégrés dans le service actif », a annoncé, vendredi 27 avril, Bernard Kerik, directeur de la police de New York.

■ Le légionnaire Karl Horst Ross, célébrant, lundi 23 avril à Aubagne, l'anniversaire de la bataille de Camerone en 1963 au Mexique, a eu l'honneur de porter à travers la place d'armes qui mène au monument aux morts de la Légion étrangère, rapatrié de Sidi bel Abbès, la main de bois du capitaine Danjou.

■ Si Ion Antonescu, ministre roumain de la culture, honteux et pendant d'avoir été surpris aux côtés d'une femme en string lors du lancement à Bucarest du magazine américain Hustler, s'attèle depuis à un projet de loi contre la pornographie dans les espaces publics, Eugen Mihaescu, conseiller du président Ion Iliescu, photographié pendant la fête agrippé à des seins, n'exprime aucun regret : « Qu'est-ce qui est pire ? Poser mes mains sur une femme ou les plonger dans les poches de l'Etat ? »

■ L'armée britannique offrira « en cas de nécessité physique ou psychologique impérieuse » une pose gratuite d'implants mammaires à ses femmes-soldats.

Christian Colombani

Le scandale des « policiers-espions » en Autriche

L'hebdomadaire « Falter » affirme que le parquet a fait retirer du rapport de la police judiciaire les passages qui mettaient en cause Jörg Haider



la tête du parti, en premier lieu Jörg Haider, soit inquiétée.

Celui-ci était pourtant mis en cause dans le rapport de la police judiciaire, remis au parquet de Vienne le 19 janvier, dont l'hebdomadaire Falter, comme son confrère Format, s'est procuré une copie : « Jörg Haider était sans doute au courant de l'existence de ce réseau d'information [illégal] », écrit le responsable de la PJ en charge de l'enquête préliminaire, en arrivant à des conclusions identiques au

sujet de l'ancien dirigeant du FPÖ à Vienne, Ewald Stadler. Ces deux noms n'apparaissent plus dans le rapport soumis, le 23 mars dernier, au procureur Erich Wetzler : alors que le premier texte détaillait sur cent trente-sept pages quelque quarante-trois éléments pouvant motiver une inculpation, et dressait une liste de trente-six suspects, la nouvelle version, réduite à quatre-vingt-dix-neuf pages, ne mentionne plus que vingt-quatre faits et vingt et un suspects (parmi lesquels l'actuel chef du FPÖ viennois, Hilmar Kabas, qui à cause de ce scandale avait dû renoncer à être tête de liste aux élections municipales et régionales du 25 mars). Or c'est à la demande du parquet que le texte a été expurgé

des passages les plus gênants politiquement, le FPÖ étant l'allié des conservateurs au gouvernement.

« DÉJÀ PRESCRITS »

Il est vrai qu'avant même de saisir le juge d'instruction et de lui transmettre les pièces du dossier (ce qu'il n'a toujours pas fait à ce jour, une lenteur jugée « anormale » dans les milieux de la magistrature autrichienne) le parquet avait décidé, il y a quelques semaines, de ne pas poursuivre Haider et Stadler, estimant ne pas disposer d'éléments assez solides, ou indiquant sans plus de commentaires que certains faits étaient « déjà prescrits ». En bonne logique, se défend le procureur Wetzler, interrogé par Falter, qui lui reproche de

mutiler ainsi l'enquête, ces faits et ces noms devaient donc être éliminés du rapport. Que Haider ait affirmé, lors d'une conférence de presse en décembre 1997, à une époque où il était dans l'opposition, pouvoir obtenir « à tout moment » des informations ne le trouble pas outre mesure : simple vantardise, dit-il.

Les soupçons retombent en tout cas sur le parquet, celui-ci étant soumis à l'autorité du ministre FPÖ de la justice, Dieter Böhmdorfer, l'ancien avocat de Haider, qui avait d'emblée déclaré que ce dernier était hors de cause. Un autre dirigeant du FPÖ, Peter Westenthaler, n'a pas craint d'exiger la destitution du juge d'instruction pressenti, ce qui avait à l'époque suscité de vives réactions dans la magistrature.

« Le ministre n'a sans doute même pas eu à donner de consignes explicites au parquet », estime le journaliste Florian Klenk, qui a lui-même transmis à la PJ des documents prouvant que M. Böhmdorfer avait utilisé dans un procès des données confidentielles sur ses adversaires. Car la pression était énorme, et certains magistrats, au lieu d'être les gardiens de la loi, ont cru bon de jouer les « gardes du corps des politiciens ». Peu soucieux d'aggraver le malaise, le ministre vient aussi d'annoncer un projet de réforme visant à diminuer le rôle des juges d'instruction (qui sont des magistrats indépendants) afin de renforcer les compétences du parquet.

Joëlle Stolz

DANS LA PRESSE

FRANCE-INTER

Pierre Le Marc

■ Le gouvernement pouvait craindre un 1^{er} mai déstabilisateur. Les revendications non satisfaites en matière de pouvoir d'achat, notamment dans la fonction publique, la révolte contre la brutalité des plans sociaux, ses propres difficultés à faire comprendre les raisons de ses réponses prudentes aux interpellations sociales, constituaient a priori un cocktail détonant. Constat : la conflagration ne s'est pas produite. En tout cas, la protestation n'a pas été directement dirigée contre lui, mais essentiellement contre le patronat et la cécité sociale du capitalisme. Et sauf dans les villes

touchées par les plans sociaux, le souffle de ce 1^{er} mai est resté très en deçà de la tornade que l'on pouvait attendre. Sans doute faut-il voir le résultat d'une mobilisation syndicale freinée par la dispersion et la concurrence tactique. Sans doute faut-il y voir aussi, malgré la réprobation générale provoquée par la multiplication des plans sociaux en cette période d'économie prospère, sinon une résignation, du moins un certain réalisme de la part des salariés.

LE FIGARO

Alexis Brézet

■ Pas de muguet pour Lionel Jospin. Le spectacle de ce 1^{er} Mai, le dernier avant l'élection présidentielle, aura été pour le chef du

gouvernement à l'image de ce drôle de printemps : gris, froid et déprimant. Après des mois de chevauchée triomphale, le premier ministre aborde la dernière partie du voyage dans un paysage soudain hostile : affolée par les surenchères de l'extrême gauche, minée par ses incertitudes, rongée par ses contradictions, la majorité plurielle s'effiloche. Ses relais syndicaux sont sans voix. Ses composantes syndicales semblent avoir perdu la foi. (...) A gauche, le scénario de l'explosion est en vérité moins probable que celui de l'enlèvement : surenchères, invectives, divisions et, pour finir, démobilité des électeurs. Moins spectaculaire, le péril, pour Lionel Jospin, n'en est pas moins grand.

THE NEW YORK TIMES

■ Sept ans après qu'un génocide orchestré par un Etat a provoqué la mort de plus d'un demi-million de Tutsis au Rwanda, le monde a toujours du mal à établir les responsabilités dans ces massacres de masse. Dans un tribunal de Bruxelles ce mois-ci, quatre Hutus rwandais sont jugés pour complicité dans les tueries de 1994. Ce procès est le premier dans lequel un jury civil composé de citoyens d'un pays est chargé de juger des gens accusés de crimes de guerre perpétrés dans un autre pays. En donnant une portée plus large à la doctrine de la juridiction universelle des crimes contre l'humanité, cette affaire ouvre des perspectives prometteuses pour l'évolution du droit criminel international.

www.@rtmark.com

Un collectif d'artistes du canular



ne, qui y envoyait une invitation à Mike Moore, président de l'OMC. Artmark répondit que M. Moore n'était pas disponible, mais qu'il serait remplacé par un certain D' Andreas Bichlbauer, qui se présenta effectivement pour faire un discours délirant, avant de se sauver sous les huées.

Aujourd'hui, Artmark se présente sur le Web comme une « société de courtage à responsabilité limitée ». Son site propose une série de projets dans lesquels les internautes sont invités à investir anonymement. On peut ainsi aider au financement d'un prix, qui récompensera « le premier tribu-

nal américain condamnant à mort une société privée », pour en finir avec l'irresponsabilité et l'impunité dont jouissent les actionnaires, quels que soient les actes commis par leur société. Il est précisé que les fonds ainsi réunis serviront à rénover des tribunaux vétustes.

Si l'on se fie à ce que ses responsables veulent bien dire, Artmark ne compte qu'une demi-douzaine de membres permanents – deux informaticiens, deux graphistes, un comptable et un chômeur. Mais pour chaque projet, ils sont aidés par des groupes parfois importants d'activistes intermittents, les « Yesmen ».

Actuellement, le groupe recrute des volontaires parlant anglais, français ou espagnol pour une nouvelle opération : il s'agit de fabriquer des tampons encreurs indiquant « Spécimen non valide », puis de marquer à l'encre rouge des billets de banque authentiques, et de les utiliser dans des machines de vente automatique comme on en trouve désormais dans les gares, les aéroports ou les postes...

Joëlle Fernandes

SUR LA TOILE

VIRUS

■ Microsoft a reconnu le 26 avril qu'un de ses serveurs de téléchargement de logiciels a été infecté par le virus FunLove, qui s'attaque aux systèmes d'exploitation Windows. Au moins vingt-cinq sociétés clientes de Microsoft ont pu être infectées à leur tour, en chargeant des programmes à partir de ce serveur. – (AP.)

TRAÇABILITÉ

■ La région Ile-de-France a décidé de financer à hauteur de 1 million de francs la création d'un site Internet qui permettra aux consommateurs de « tout connaître sur l'origine des viandes qu'ils consomment ». Le dispositif sera mis en place en collaboration avec les dix-sept grossistes en viande du MIN de Rungis. – (AFP.)

EUROPE

■ Pour célébrer cinquante années de construction européenne, l'Institut national de l'audiovisuel (INA) a mis en ligne dix reportages d'actualité français datant de 1951 à 1991, dont une interview de Jean Monnet (1955), une allocution du général de Gaulle (1965) et une conférence de presse de Georges Pompidou (1971).

www.ina.fr/Dossiers/Europe

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité : _____

Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal Le Monde.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : _____

Signature : _____

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc. : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^{FR}/min)

Le Monde (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year *Le Monde* 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Symphonie en gris par Luc Rosenzweig

NE SACHANT où aller en cette soirée de 1^{er} mai, et refusant stoïquement de déboursier les 70 F permettant d'observer en continu les otages retenus depuis maintenant cinq jours par M6, nous nous sommes résigné à rendre une petite visite à Mireille Dumas sur France 3. Il était question de l'usage fait par les gens connus de leur notoriété : en profitent-ils pour engraisser leur compte en banque grâce à la pub ? Ou bien au contraire font-ils don de leur image à une cause humanitaire pour gagner leur paradis ? Et dans ce cas, n'y a-t-il pas parfois quelque tentation d'utiliser la bonne cause que l'on est censé servir pour augmenter encore son capital-célébrité ?

Problématique intéressante, qui aurait mérité mieux que l'insipide talk-show offert dans ce « Vie publique, vie privée », où Mireille Dumas avait convié vedettes, présentes ou un peu pas-

sées d'un côté, et, de l'autre, les inévitables « experts », sociologue, journaliste, avocat, etc. Il n'était pas question de « balancer » à l'antenne des noms d'artistes monnayant leur participation à des actions charitables, car ces gens-là sont juridiquement cuirassés. On se contenta alors de rabâcher de vieilles histoires, comme celle de Jean-Luc Lahaye, ex-enfant de la DDASS fondant une maison d'accueil pour enfants abandonnés, ou de poser aux invités la question bateau de savoir s'ils ne se sentaient pas trop mal en vantant les mérites d'un yaourt ou en animant les promotions de supermarché...

Ces émissions, qui arrivent tout droit de la capitale dans nos campagnes, ont tout de même un mérite : elles nous informent, même lorsque l'on coupe le son, sur la dernière mode vestimentaire de Paris. Il était fascinant de voir chez Dumas la toute-puissance

prise par le gris dans l'organisation des élégances masculines. A l'exception d'un journaliste supposé iconoclaste cultivant le look Fabien Barthez (crâne rasé et bouc), portant chemise bleu roi, ce n'était chez les hommes qu'une symphonie en gris. Il y a, bien sûr, le modèle Ardisson, veste classique anthracite sur T-Shirt ras du cou légèrement plus clair, adopté ce soir-là par Jean-Michel Jarre.

Le sociologue, en qui nous avons cru reconnaître un ancien leader étudiant de mai 68, faisait faussement simple avec un sweater gris à manche longue. Le fin du fin semble être la triple couche : veste, puis chemise à col ouvert laissant entrevoir le maillot de corps dans un jeu de nuances où sont convoquées perles et souris... On atteint le sublime lorsque l'on peut ajouter à tout cela une chevelure de couleur dite « renard argenté », qu'aucun coiffeur ne saura faire aussi belle que le travail des ans.

La vie au lamparo

par Pierre Georges

BIEN SÛR, tartuffe comme pas un, on pourrait dire que ce fut par simple conscience professionnelle. Ou par curiosité. Ou par désœuvrement. Ou parce qu'il pleuvait et que, quand il pleut, tout fait ventre, notamment la télévision.

Oui, on pourrait s'inventer toutes sortes de bonnes raisons et de mauvaises excuses. Et ce serait faux. Faux-cul même. La vérité, la vérité sans fard, c'est qu'on n'a pas pu résister à l'appel de la glace sans tain télévisuelle. Au spectacle inouï des onze insectes humains enfermés dans un bocal. A cette expérience douteuse et fascinante, scènes de la vie des humanoïdes entomologiquement filmées.

« Loft Story » est une pure horreur. Une irrésistible horreur. Une honte, aussi, de cette honte qu'il y a à écouter aux portes et à guetter par le trou de la caméra. Non pas au sens trivial de surprendre du lard comme du cochon, mais plus brutalement encore de voir se débattre, vivre, s'agiter, s'affronter une bande de jeunes humains de laboratoire épinglés sur l'écran des folies de l'Audimat.

Audimat donc audi-mater. La boucle infernale est désormais bouclée qui, si l'on n'y prenait garde, nous tiendrait assignés à « Loft Story » aussi sûrement qu'un grand lasso voyeur. Car ce n'est pas une émission, pas de la télévision. C'est une proposition indécente, séduisante, moralement indéfendable et immoralement passionnante : voir vivre onze reclus volontaires, objets-sujets d'expérimentation humaine comme il en est d'animale, gamins, gamines conviés au grand bal indécent et dangereux de la vraie-fausse vie de papillons de spot.

Un mode de pêche en Méditerranée veut que la nuit, les propriétaires de pointus pour séduire le poisson œuvrent au lamparo, une sorte de grande lampe éblouissante. « Loft Story », c'est cela même, de la TV au lamparo, jour et nuit, et nous tous, minables pêcheurs allant constater, à nos moments perdus, égarés, si la pêche fut bonne.

L'émission n'avait pas deux heures que tous ceux qui l'ont vue – les autres, évitez, car l'accoutumance est rapide ! – avaient déjà comme catégorisé les cobayes. Chacun les avait jaugés, jugés, préjugés, mémorisés moins sur leur apparence que sur leur rôle probable en cette comi-tragédie humaine. Le temps de les voir effectuer leur rentrée du loft, cartable-valise à la main, excités comme puces de laboratoire, et nous leur avions avant même le prénom trouvé un surnom. L'Agité, la Rave verte, Superpouf, Monsieur Miroir, le Bourge, Beau gosse, Sécateur, Bas duc, on en passe et de pires.

Au casting M6 s'était substitué le nôtre, absolument odieux, indigne et confortable, avec pari sur les probables scénarios et aléas de la vie des bêtes de télévision au loft d'If. Onze jeunes, six garçons, cinq filles, et, comme dans la chanson, déjà à se demander qui à la courte paille serait tiré-mangé-viré le premier, la première.

Beau comme les jeux de la télévision-cirque ! Et cruel. Odieux. Dégueulasse. Sordide. Dangereux. Lofté d'une semaine, comme reine d'un jour. Aux fers et au pain sec de la communication en marche. Pas de livres, pas de télé, pas de journaux, pas de téléphone. Rien que notre honte, vite oubliée, pour alibi et pour gloire.

La décrue continue dans la Somme, mais l'eau monte dans la vallée de la Seine

Les autorités tentent d'expliquer ce renversement de situation, sans certitudes

AMORCÉE de façon spectaculaire, lundi 30 avril, la décrue dans la vallée de la Somme a continué mercredi 2 mai : le reflux atteint plus de 20 centimètres dans certains quartiers d'Abbeville. Par endroits, certains habitants recouvrent l'asphalte des trottoirs ou la pelouse de leur jardin, disparus sous l'eau croupie depuis un mois. « Nous n'avons aucun élément d'explication pour l'instant à ce brusque changement », avouait, mercredi matin, la cellule de crise de la préfecture du département.

A l'inverse, dans le bassin de la Seine, le niveau a remonté. A Paris, les voies sur berges ont été de nouveau entièrement fermées à la circulation, mercredi matin. En Seine-Maritime, le service d'annonce des crues prévoit « une hausse dans les quarante-huit prochaines heures ». Le débit et le niveau de l'Oise étaient également en hausse depuis mardi matin. Le service d'annonce des crues de Paris explique ce regain dans la Seine par les pluies récentes sur la région, le gonflement des eaux de l'Yonne et l'inefficacité des barra-

ges-réservoirs de protection, déjà entièrement remplis par les précédentes crues.

Mais cette coïncidence pourrait être de nature à relancer la « rumeur d'Abbeville », qui suspectait les autorités d'avoir détourné les eaux de la Seine vers le bassin de la Somme pour soulager la capitale. D'autant que Jean-Claude Gaysot a annoncé que les cours de l'Oise et de la Sensée avaient suffisamment baissé « pour y renvoyer, depuis vendredi, une partie des eaux du bassin de la Somme » (Le Monde du 2 mai). Les autorités répètent cependant que le débit du canal du Nord, qui relie les bassins de la Seine et de la Somme, avec un débit de 3 à 7 mètres cubes par seconde, ne peut avoir qu'une influence marginale sur ce brutal renversement. De même, les pompes installées au débouché de la Somme n'ont pu avoir qu'un rôle d'appoint (4 mètres cubes par seconde tout au plus).

« Nous sommes dans un cycle logique de vidange des nappes, estime Laurent Roy, directeur régional de l'environnement (Diren) de Picar-

die. Elles montent de novembre à avril, puis redescendent à partir du mois de mai. » Mais le responsable admet que ce phénomène naturel ne suffit pas à expliquer la vitesse du reflux. « Il ne faut pas négliger le rôle des marées », avance pour sa part Jacques Sicard, chargé de mission à l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Avec la fin des gros coefficients et l'arrivée des mortes eaux, les écluses, qui régulent les transferts entre la Somme et la mer vers Saint-Valery-sur-Somme, ont été rouvertes et libèrent les surplus, à raison de 80 mètres cubes par seconde.

DANGERS DE CONTAMINATION

Par ailleurs, l'association écologique Robin des Bois alerte sur les dangers de contamination des eaux, en raison de la présence de nombreux sites pollués. « Le point noir le plus dangereux est la décharge d'Abbeville, créée en 1950 dans une zone humide de la plaine alluviale et aujourd'hui fermée. Environ 500 000 tonnes de déchets y ont été enfouis sur une quarantaine d'hectares », estime Jacky Bonnemaïn,

responsable de l'organisation. Il mentionne également la présence dans le sous-sol des zones inondées, à Boismont, d'une décharge abandonnée et recense sous les eaux les scories d'une quinzaine d'usines à gaz : « Fermées depuis une cinquantaine d'années, elles ne sont pas décontaminées : les godrons et eaux ammoniacales sont restés sur place », précise l'association. « Les risques post-inondations ne sont pas négligeables, en particulier pour les animaux d'élevage qui seront remis au pré cet été », conclut-elle.

Des prélèvements d'eau devaient être diligentés, à partir de mercredi, par les autorités, aux fins d'analyse.

En Aquitaine et surtout dans le Centre, plusieurs communes ont été à leur tour touchées, mardi 1^{er} mai, par des inondations. Ligueil (sur l'Indre), Cinq-Mars-la-Pile (sur la Vienne) et Lignières (sur l'Arnon) ont été envahies. A Châteauroux, quelques maisons ont été touchées.

Séquence Régions

Records d'audience pour « Loft Story » sur M6

« **DAVID EST LIBRE** » : c'est ainsi que Solidarloft, un collectif opposé à « Loft Story », diffusé depuis le 26 avril sur M6, annonce la décision d'un des onze participants de quitter ce monde clos où ils sont enfermés pendant soixante-dix jours. Les relations amoureuses entre Loana et Jean-Edouard, révélées sous forme de baiser dans la piscine pour les téléspectateurs de M6, et d'ébats plus intimes sur le canal 27 de TPS et sur le site Internet de l'émission, avaient constitué le premier coup de théâtre de cette télévision-réalité à la française, grâce à laquelle M6 réalise des records d'audience (4,2 millions de téléspectateurs, lundi 30 avril et 71 % de parts de marché auprès des 15-24 ans). « Nous allons examiner [mercredi 2 mai, en séance plénière] ce système qui envoie le téléspectateur regarder sur un média payant les scènes qui ne peuvent pas être diffusées sur la télévision analogique », annonce Dominique Baudis, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

Nouvelle journée de grève dans les transports publics urbains

POUR LA QUATRIÈME FOIS en un mois et demi, les transports publics sont perturbés, mercredi 2 mai, dans une cinquantaine de villes de province en raison d'une grève pour la retraite à cinquante-cinq ans. Les syndicats tentent de faire pression sur les négociations qui doivent se tenir mercredi à Paris avec les organisations patronales, sous l'égide du ministère des transports. Les partenaires sociaux se sont réunis deux fois depuis le début du conflit, fin mars, mais sans succès. Les syndicats considèrent que la pénibilité du travail des tramways et l'insécurité croissante justifient un départ à cinquante-cinq ans pour ceux qui le souhaitent. L'Union des transports publics (UTP), qui représente 160 entreprises de transport urbain en France, estime elle que la retraite à cinquante-cinq ans généralisée ne constitue pas la bonne réponse aux problèmes invoqués par les syndicats.

DÉPÊCHES

■ **ESPIONNAGE** : le préfet de police de Paris, Jean-Paul Proust, a saisi l'inspection générale des services (IGS) d'une enquête administrative portant sur une éventuelle tentative d'espionnage du *Canard enchaîné*. La direction de l'hebdomadaire avait demandé des explications sur la présence, le 21 mars, devant ses anciens locaux, d'un photographe circulant dans une voiture dont l'immatriculation correspond aux services vétérinaires de la préfecture de police. Le 4 décembre 1973, une équipe de la direction de la surveillance du territoire (DST) s'était fait surprendre dans les locaux du *Canard enchaîné* alors qu'elle y posait des micros. Cette affaire avait notamment coûté son poste au ministre de l'intérieur, Raymond Marcellin.

■ **HOLLYWOOD** : les scénaristes et producteurs d'Hollywood ont annoncé, mercredi 2 mai, qu'ils entendaient poursuivre les négociations pour un nouveau contrat alors que l'ancien qui les régissait est arrivé à expiration à minuit heure locale (7 h GMT mercredi). Aucun détail supplémentaire sur les discussions n'a été donné par les négociateurs de la Guilde des auteurs des Etats-Unis et de l'Alliance des producteurs de télévision et de cinéma. Les scénaristes et producteurs pouvaient à cette échéance appeler à une grève dont les conséquences pourraient être dramatiques pour l'industrie du cinéma. – (AFP)

“Professions libérales, si vous arrivez à vous libérer quelques heures, ce n'est pas pour les consacrer à votre téléphone.”

France Télécom Pro, on s'occupe de tout.

Vous exercez une profession libérale et vous recherchez des solutions performantes pour travailler dans les meilleures conditions ? France Télécom Pro vous propose d'accéder à des communications haut débit sur Internet grâce à ses lignes Numéris et ADSL*. Pour obtenir un diagnostic gratuit ou un conseil sur votre installation, appelez-nous au 10 16.

France Télécom, ce sera toujours à nous d'en faire plus.

 france telecom

